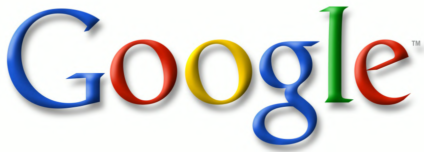




BIBLIOTHÈQUE

DE

M.r CHEVILLARD,

SOUS-INTENDANT MILITAIRE,

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

CHEVALIER DE ST.-LOUIS

et des Ordres Militaires de

SAXE, POLOGNE, NAPLES et RUSSIE.



L'ANNÉE
LITTÉRAIRE.

ANNÉE M. DCC. LXXXIX.

Parcere personis, dicere de vitiis. MART.

TOME CINQUIÉME.



A PARIS,
Chez J.-G. MÉRIGOT, le jeune,
Libraire, Quai des Augustins,
au coin de la rue Pavée.

M. DCC. LXXXIX.

N I

ÉR

DCC



PARIS

Quai des

de la rue

DCC. LXX

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

ANNÉE M. DCC. LXXXIX.

Parcere personis, dicere de vitiis. MART.

TOME CINQUIÉME.



A PARIS,

Chez J.-G. MÉRIGOT, le jeune, Libraire, Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

M. DCC. LXXXIX.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE PREMIÈRE.

Alcibiade; quatre parties, ornées de planches en taille douce. A Athènes, & se trouve, à Paris, chez Buisson, *Libraire, Hôtel de Coëtlosquet, rue Haute-Feuille, prix 10 liv. broché, & 13 liv. relié.*

SECOND EXTRAIT.

ALCIBIADE, au sortir d'un festin où il a passé la nuit & qui lui a couté 495 livres, vient, le matin, trouver Socrate, lui vante beaucoup les plaisirs qu'il a goûtés, & ce

pendant se plaint d'une pesanteur ; d'une espéce de migraine ; Socrate paroît surpris qu'un souper si délicieux ait produit un pareil effet & qu'Alcibiade ait acheté si cher un mal de tête ; il lui rappelle qu'il lui a emprunté, il y a trois jours, une mine d'or (environ 48 livres de notre monnoie) &, qu'avec cette mine, il lui a acheté un petit plat de dessert qui contribuera peut-être à dissiper sa migraine ; il l'invite à venir voir ce cadeau ; & ils s'avancent ensemble vers une misérable cabane. Ton dessert, dit en riant Alcibiade, doit être brillant, s'il répond à la magnificence de la salle à manger. Socrate frappe ; un homme vient ouvrir, portant un enfant dans ses bras ; &, reconnoissant Socrate, il le comble de remercîmens & de bénédictions ; il l'appelle son sauveur & son père. Socrate, montrant Alcibiade, répond qu'il n'a été que l'instrument des bienfaits de ce jeune-homme. L'inconnu se jette aux pieds d'Alcibiade, lui prodigue les expressions de la plus vive réconnoissance ;

Alcibiade confus, embarassé, ne sçait que répondre : l'inconnu attribue son embaras à sa modestie, le conduit dans un coin de sa cabane, tire un rideau, & lui montre, étendue sur un lit, une femme charmante, mais défigurée par la maladie & par la pâleur, & qui semble assoupie. *Melioné* (c'est le nom de cette femme) se réveille. Son époux lui montre, dans Alcibiade, leur généreux bienfaiteur; elle tourne, vers lui, ses yeux abbattus, saisit sa main, la baigne de ses larmes, proteste qu'elle lui doit la vie & celle de son enfant, prie les Dieux de le récompenser & forme, pour lui, les vœux les plus flatteurs; Alcibiade, interdit, confondu, hors de lui-même, se refuse à des marques de reconnoissance qu'il ne croit pas avoir méritées; il demande qu'on lui permette de se retirer un moment avec Socrate, promettant de revenir. Lorsqu'ils sont seuls. « Hé bien ! Alcibiade, dit Socrate, ta migraine ?

ALCIBIADE.

Oh mon ami, je ne sens plus rien;

je ne me connois plus ; — mais dis-moi donc, Socrate, où m'as-tu donc conduit ? Quel étrange personnage me fais-tu jouer ici ?

SOCRATE.

Tu ne te rappelles pas cet homme ?

ALCIBIADE.

Comment le pourrois-je, si je ne l'ai jamais vu ?

SOCRATE.

Je plains ta mémoire, qui te laisse oublier les événemens d'avant-hier.

ALCIBIADE.

D'avant-hier ?

SOCRATE.

Je me trouvai, par hazard, chez toi ; tu étois précisément occupé des préparatifs de ton festin. As-tu totalement oublié le malheureux qui pénétra jusqu'à ton appartement, te raconta les services qu'il avoit autrefois rendus à ton père, les piéges

qu'on avoit rendus à la vertu de sa femme ; il te parla de cette femme expirante, d'enfants qui soupiroient après du pain & auxquels personne ne daignoit en donner ? Tu ne te souviens pas de tout cela !

ALCIBIADE.

Comme d'un rêve.

SOCRATE. (*d'un air plus sérieux*).

Ni de la réponse que tu lui fis : « Mon ami, reviens dans quelques » jours ».

ALCIBIADE (*rougissant*).

La réponse étoit froide, je l'avoue ; — mais conviens, Socrate, qu'il venoit un peu à contre-temps.

SOCRATE.

Oui, certes ; car tu réfléchissois alors si tu mettrois un habit rouge ou bleu-céleste : — le malheureux partit. « Revenir dans quelques jours, » dit-il en soupirant, hé peut-être » la faim dévorera-t-elle aujour- » d'hui ses victimes » ! J'entendis

ce soupir, je courus après lui, je remarquai la cabane où il entra; &, de retour chez toi, je te priai de me prêter une mine attique.

ALCIBIADE.

Comment! avec cette seule mine?...

SOCRATE.

Je vins ici. Il seroit inutile de te peindre la misère que j'y trouvai. La vivacité de leur reconnoissance te prouve assez à quel état de détresse ils étoient réduits.

ALCIBIADE.

Et sais-tu quelle en fut la cause?

SOCRATE.

Eh tu le demandes! Celle qui jette le trouble & le désordre dans toutes les familles, celle qui détruit l'union des époux, qui rend le père étranger à sa fille, le frère à sa sœur, l'infâme lasciveté d'un de nos jeunes Nobles, qui, épris des charmes de cette jeune créature, lui prêta quinze mines, dont il

exigea tout-à-coup la restitution, espérant que sa pauvreté feroit ce que n'avoit pu faire l'appât de son or. Telle est leur courte & malheureuse histoire.

ALCIBIADE.

N'a-t-elle pas nommé Nicias?

SOCRATE.

Lui-même. Ne cache pas ta joie, fils de Clinias; je sais que tu le hais, & cette haine, si elle n'est pas louable, est au moins excusable à mes yeux. Mais, si tu es généreux, tu chercheras moins à lui reprocher ses vices qu'à en réparer les effets. Tu pleurerois de colère, s'il avoit l'avantage sur toi dans les jeux olympiques. Dispute-lui le prix de la vertu; cette victoire est moins incertaine, moins difficile & plus durable, — ceci pour l'avenir. — A présent, Alcibiade, je te somme de me déclarer, sans déguisement & comme si tu étois devant l'autel le plus sacré, laquelle de ces deux femmes t'a le plus profité, laquelle a comblé ton âme d'

ſentimens plus doux & plus glorieux, ou les dix mines diſſipées hier en débauche, ou la ſeule mine que j'ai hazardé de placer pour toi ? parle.

ALCIBIADE.

Me prends-tu pour une brute inſenſible, lorſque tu me fais une ſemblable queſtion ?

SOCRATE.

Le vin de Chio, que tu payas ſi cher, te cauſa-t-il autant de joie que les larmes de ces malheureux ? Les chants amoureux de tes voluptueuſes Cantatrices ont-ils flatté ton oreille plus que ces voix étouffées & tremblantes ? — Et cette femme pâle, abbatue, mais qui te remercioit du fond du cœur ! — O Alcibiade, Athènes eſpère en vain de trouver, en toi, ſon ornement & ſa gloire, ſi cette pauvre malade ne t'a pas paru, à l'inſtant de ſon réveil, plus attrayante que Glycère,

ALCIBIADE.

Oh que ce sentiment reste éternellement dans mon cœur !

SOCRATE.

Pourquoi n'y resteroit-il pas ? Je t'apprendrai le moyen de l'y perpétuer. Si une mourante vous présentoit le vin que vous versent souvent des filles demi-nues, vous ne le boiriez pas avec tant de délices ; il vous exciteroit moins à la volupté.

ALCIBIADE (*épouvanté*).

Que me dis-tu, *Socrate* ?

SOCRATE.

Quand tu te trouveras à quelque partie de débauche, dis à toi-même : Peut-être pourrois-je, avec chaque verre que je dissipe ici, soulager une Mélione mourante ; la pourpre de mes habits a peut-être coûté la vie à un homme ; les mets que je *gaspille* sont peut-être arrachés à la bouche d'un malheureux, & je réponds que cette pensée te garantira

de l'ivresse. La Providence ne vous a-t-elle pas assez favorisés, vous autres riches ? N'a-t-elle pas réservé, pour vous seuls, assez de plaisirs dont vous pouvez jouir sans crime ? Juissez, mais n'abusez pas, & que votre bourse soit plutôt ouverte aux nécessiteux, qu'aux serviteurs de vos plaisirs. Mais il est temps de retourner auprès de cette malheureuse famille ; si, toutefois, tu desires de les revoir ».

Cependant, malgré tout son art, Socrate, ne peut retenir long-temps le fougueux Alcibiade ; ses passions l'entraînent ; il se livre aux femmes ; & il passe de l'Ecole du Philosophe dans celle d'Aspasie, femme célébre qui se chargeoit alors de l'Education des jeunes-gens. Quelques éloges que l'Auteur lui prodigue, ce n'étoit, au fond, qu'une Courtisanne, & qui même entretenoit, dans sa maison, d'autres Courtisannes pour l'amusement de ceux qui venoient la voir. On sçait, en France, comment cela se nomme. Ce qui donne une bien médiocre idée des mœurs du temps de

de la délicatesse de Périclès, c'est que ce grand Ministre de la République d'Athènes, épousa une pareille femme.

La seconde partie de cet Ouvrage, qui présente la jeunesse d'Alcibiade, est consacrée presque tout entière à ses galanteries ; l'histoire nous apprend bien qu'Alcibiade étoit fort débauché ; mais elle n'entre point dans le détail de ses débauches. Et la pensée de Cornelius-Nepos, à ce sujet, est très-remarquable. Cet Historien honnête & judicieux déclare qu'il met de côté ses aventures galantes, & toutes les perfidies qu'il a commises avec enjoûment & avec grâce, parce qu'il a des faits à rapporter qui sont bien plus intéressans & bien plus dignes de l'attention du Lecteur. *In quorum amore, quoad licitum est, odiosa multa delicatè jocoseque fecit quæ referremus, nisi majora potioraque haberemus.* On peut observer, en passant, combien il y a de sens & de finesse dans ces mots, *odiosa multa jocosè delicatèque fecit*, par lesquelles l'Auteur nous indique l'idée que tout honnête-homme doit

avoir de ces intrigues qui, dans un siécle corrompu, passent pour des gentillesses. . . . . b

Il me semble qu'on auroit dû imiter la retenue de l'Auteur Latin; la liberté même du Roman n'autorise pas un Auteur à offrir des tableaux voluptueux, dont il ne résulte aucun fruit, aucune leçon, & qui ne sont propres qu'à corrompre les mœurs des jeunes-gens. Les bonnes fortunes d'Alcibiade ne sont cependant pas brillantes; ce sont la plupart des Courtisannes: &, en vérité, l'esprit, la beauté & les grâces d'Alcibiade n'étoient pas nécessaires pour faire de pareilles conquêtes. Nous détournerons donc les yeux à l'exemple de Cornelius-Népos, de toutes ces images de débauche, pour nous attacher à des traits plus dignes de l'histoire & plus propres à faire connoître le caractère d'Alcibiade. Les violences qu'il exerçoit sur ses Concitoyens & sur ses égaux, dans une Ville extrêmement jalouse de la liberté, & où il n'étoit pas même permis de frapper un Esclave, pour

vent quel empire, & quel ascendant lui donnoient ses grandes qualités; &, en même temps, justifient les soupçons & la crainte qu'il inspira aux Athéniens.

Etant, un jour, entré dans l'Ecole d'un Grammairien, lui ayant demandé un livre d'Homère, le Grammairien répondit qu'il n'avoit, chez lui, aucun Ouvrage de ce Poëte: Alcibiade lui donna un grand soufflet & s'en alla sans lui rien dire autre chose; un autre Grammairien lui ayant dit qu'il avoit un Homère tout corrigé de sa main: autre soufflet de la part d'Alcibiade pour payer l'audace d'un Maître d'Ecole assez impudent pour corriger Homère: les modernes champions d'Homère se bornoient à des injures, mais Alcibiade employoit les voies de fait: il paroît sur-tout qu'il étoit prodigue de soufflets. Il en donna un à Taureas qui prétendoit le surpasser en magnificence, & nous ne voyons pas que Taureas ait tiré vengeance de cet outrage. Ces Athéniens étoient fort patiens. Le fameux Dé-

mosthène reçut aussi un soufflet d'un certain Midias ; & il l'attaqua au criminel. Nous avons encore son plaidoyer dans lequel, à l'exemple du Limousin *Pourceaugnac*, il dit *bien le fait* à Midias. Enfin un soufflet fut l'occasion du mariage d'Alcibiade. Voici l'aventure. Revenant de faire la débauche, il paria, contre ses camarades, qu'il donneroit un soufflet au premier Noble Athénien qui passeroit dans la rue. Hipponicus, vieillard respectable, vient malheureusement à passer, Alcibiade s'avance, lui applique un bon soufflet, & gagne le pari. Mais, le lendemain, il se rend chez Hipponicus, se livre lui-même à son ressentiment, & se dépouillant en sa présence, consent à recevoir les étrivières de la main de ses Esclaves : Hipponicus satisfait de la soumission d'un homme aussi fier, lui pardonna, & quelques temps après, lui accorda la main de sa fille Hipparete. Alcibiade ne fut pas un mari très-fidéle. Fatiguée de ses galanteries, Hipparete porta sa plainte au Tribunal

l'Archonte, & demanda le divorce: Alcibiade, pour toute réponse aux accusations intentées contre lui, prit sa femme entre ses bras; &, traversant toute la place, l'emporta, chez lui, sans obstacle: « Cette violence, » dit le grave & judicieux Plutarque, » ne parut contraire ni à l'Humanité, » ni à la Loi; car la Loi semble » n'avoir ordonné que la femme » qui veut se séparer de son mari » paroisse en public, que pour donner » au mari une occasion de lui parler » & de la reprendre ».

Le Peintre Agatarque, très-distingué par son talent, refusant de peindre un sallon de la maison d'Alcibiade, celui-ci le fit enlever par ses Esclaves, & enfermer dans ce sallon, dont il n'eut la liberté de sortir qu'après l'avoir peint tout entier. Ce ne furent cependant point ces violences qui perdirent Alcibiade; ce fut son impiété: on l'accusa de contrefaire, dans sa maison, les augustes cérémonies des mystères. La veille de son départ pour l'expédition de Sicile dont il étoit nommé Général, les

ſtatues de Mercure dont toutes les rues d'Athènes étoient bordées furent mutilées & briſées pendant la nuit ; les ſoupçons tombèrent ſur Alcibiade : on le laiſſa cependant partir ; mais, quelque temps après, on lui envoya ordre de revenir pour ſe juſtifier ; Alcibiade, ſe défiant du fanatiſme de ſes Citoyens, refuſa d'obéir ; dès ce moment, on voit ce grand homme errant de tous côtés, forcé de chercher un aſyle ; tantôt chez les Spartiates, où il ſéduit la femme du Roi Agis, tantôt à la Cour du Satrape Tiſſapherne. Enfin Athènes le rappelle ; il y rentre, en triomphe, aux acclamations de tout le Peuple, chargé des dépouilles des ennemis de la Patrie. Il eſt nommé Généraliſſime des armées de la République ; mais, devenu plus prudent, il veut, avant que de partir, conduire, à Eleuſine, une magnifique proceſſion ; ce qui perſuade, à toute la ville, qu'il eſt bien converti. Cependant ſon expédition ne fut pas heureuſe. Car, ayant confié le commandement de

la flotte, pendant son absence, à un Officier imprudent & téméraire qui osa combattre contre ses ordres il fut vaincu; les Athéniens le rendirent responsable de cette défaite, & nommèrent, en sa place, d'autres Généraux. Alcibiade se retira dans la Thrace; &, voyant Athènes, quelque temps après, presque ruinée par la funeste bataille d'*Ægos-Potamos*, il prit le parti de se réfugier auprès d'Artaxerxes, Roi de Perse, & se rendit en Phrigie, auprès du Satrape Pharnabaze, sur la protection duquel il comptoit; mais, à l'instigation des Lacédémoniens, Pharnabaze envoya des *Satellites* pour le tuer: les barbares n'osèrent pas entrer dans la maison d'Alcibiade; ils y mirent le feu pendant la nuit; réveillé par les flammes, Alcibiade rassemble tout ce qu'il peut trouver de hardes, de tapisseries & de couvertures, les jette dans le feu pour en amortir la violence, & s'élance hors de la maison l'épée à la main, & son manteau entortillé autour du bras gauche; les assassins n'osent ni l'attendre

ni l'approcher; mais, en se retirant, ils l'accablent de dards & de flèches. Alcibiade tombe mortellement blessé; sa concubine (Timandra) qui ne l'avoit point abandonné, reçoit son dernier soupir; elle couvre son corps de ses vêtemens les plus précieux, & lui rend les derniers devoirs.

Telle fut la fin du fameux Alcibiade, & son exemple prouve combien les talens sont des dons funestes, quand on n'en fait pas un bon usage.

Ce Roman historique est agréable & intéressant. Il offre une foule d'anecdotes & de traits curieux relatifs au Gouvernement, aux Mœurs & Coutumes de ce temps-là; ce qui le rend aussi instructif qu'amusant; on remarque, dans les Dialogues, beaucoup d'art & de naturel tout-à-la-fois; & l'on doit sçavoir gré à l'Auteur François, d'avoir si heureusement ajusté au goût de notre Nation un Ouvrage de ce mérite.

Je suis, &c.

LETTRE II.

Eloge de Pierre Terrail, dit le Chevalier Bayard, sans Peur & sans Reproche, avec cette Epigraphe :

Non cupidigia d'oro ò d'impero,
Ma d'onor brame immoderate, e ardenti.
Il Tasso, Cant. 1. St. 10.

Par M. Gautier, *Notaire, à Grenoble : Discours qui a remporté le prix de la Société Littéraire de cette Ville, le 5 Février 1789.*

Depuis quelque temps l'Histoire, l'Eloquence, le Théâtre, en un mot tous les Arts n'ont cessé de célébrer, à l'envi, les vertus du Héros dont il s'agit. On se rappelle avec plaisir, la Tragédie Nationale, où, avec le jeune Gaston, Duc de Nemours, Bayard joue un si beau rôle. Ses amours purs & chastes, comme son

cœur, ont fourni, il y a trois ans, à M. Monvel, le sujet d'un Drame intéressant. Un de nos Spectacles Lyriques, vient d'offrir, dans quelques scènes touchantes, la continence du même Guerrier, digne rival de Scipion, sous ce rapport moral. Je ne parlerai ni des tableaux, ni des estampes qui présentent, aux regards avides, les traits de bienfaisance, ou la mort héroïque du brave & généreux Chevalier. J'observerai seulement que la peinture & la gravure se sont vengées noblement du reproche que leur faisoit, il y a vingt-ans, un des Panégyristes de Bayard, de ne point choisir, dans la vie de ce Héros, plusieurs belles actions qui méritoient d'exercer les crayons & le burin des plus grands Artistes : car, à cette époque, l'Académie de Dijon proposa, à l'émulation des Orateurs, l'Eloge du vaillant Chevalier. Feu M. le Marquis du Terrail, Commandant en Bourgogne, venoit de fonder un prix dans cette Compagnie qui crut devoir le remercier ainsi d'une ma-

tière délicate en consacrant, dans son premier programe, le beau nom que portoit le Fondateur, par une suite d'alliances & de substitutions. Ce concours fut brillant, & produisit plusieurs morceaux Oratoires très-distingués. Cependant l'Académie crut devoir adjuger le prix à un Eloge historique qu'elle n'avoit point demandé. L'année dernière, à l'occasion d'un monument projetté par Henri IV & que le Dauphiné veut élever en l'honneur de Bayard, né dans cette Province, la Société Littéraire de Grenoble, sans s'inquietter de ce qui avoit été fait à cet égard, a demandé un nouvel éloge historique du même Héros, & cependant elle a couronné un éloge purement oratoire. C'est celui, Monsieur, dont je vais vous rendre compte. Si l'ouvrage est bon, vous pardonnerez aisément à l'auteur d'avoir négligé une condition que ses juges ont oubliée. C'est à ceux de ses concurrens qui se sont renfermés dans les termes prescrits, à se plaindre de n'avoir pas été jugés d'après la régle qu'ils ont

dû suivre. En effet, un éloge Oratoir & un éloge historique, un Panégyriqu d'Isocrate, & une Vie de Plutarqu sont deux Ouvrages fort différents dont la composition & le jugemen portent sur des principes tout auss différents. L'un suit la marche chro nologique, se livre aux détails, cit toujours les propres paroles; l'autr grouppe les faits, présente des re sultats rapides, prête des pensée comme des expressions. L'un fait de observations tranquilles, & ne veu qu'instruire; l'autre s'abandonne à des mouvemens passionnés, & veu entraîner. En un mot, pour ne pas pousser trop loin un parallele qu'il suffit d'indiquer, l'un déploye toute la pompe du langage & toute la hardiesse des figures; c'est un fleuve impétueux qui se précipite à grands flots; l'autre n'admet que la simplicité & la clarté du style; c'est un ruisseau paisible qui serpente sans efforts. Voltaire & beaucoup de personnes, avec lui, prétendent que ce dernier genre est préférable au premier, mais c'est une autre question qui seroit

feroit trop long de discuter ici. Il est vrai que l'emphase & le boursoufflage obscur d'une foule d'éloges académiques ont élevé des préjugés légitimes contre ces sortes de discours. Mais c'est la faute des Auteurs sans principes & sans goût, & non celle du genre qui est bon en soi & dont nous avons d'excellens modéles chez les Anciens & chez les Modernes. Voyons si l'Orateur, dont il s'agit, a étudié ces modéles, & s'il justifie la préférence flatteuse qu'il a obtenue, quoiqu'il ait traité son sujet d'une manière toute différente de celle qui avoit été expressément indiquée.

L'Exorde est d'un ton noble; mais n'a rien de neuf, après tous les discours qui ont précédé celui-ci. Le nouvel Orateur, comme d'autres l'avoient déjà exposé avant lui, fait sentir la nécessité de célébrer les Grands-hommes, à mesure qu'ils deviennent plus rares. En consacrant ce tribut d'éloges à la mémoire de son illustre Compatriote, il ne veut, sans prétention à la couronne académique, que tracer à ses Concitoyens

l'image des vertus qu'ils doivent imiter, & des exemples qu'ils ont à ſuivre. La propoſition qu'il établit, ſans autre diviſion, c'eſt que ſon Héros fut grand toute ſa vie, parce qu'il fut toujours vertueux, & que, ſi dans l'âge des paſſions, où dans la licence d'une profeſſion qui leur donne encore plus d'énergie, il paya le tribut à l'humanité, il ſut ennoblir juſqu'à ſes foibleſſes.

On trace rapidement ſa première éducation, qui fut celle d'un jeune Lacédémonien. En indiquant la retraite champêtre où il fut élevé, à l'abri de l'air impur & loin des mœurs de nos cités, l'Orateur ſe livre à ce beau mouvement : « O lieux chéris » de ſon enfance, demeure antique » de Bayard, jamais, jamais je ne » vous approchai ſans reſſentir une » douce émotion! En quelques mains » que vous paſſiez, puiſſe l'heureux » propriétaire ne pas vous détruire » ou vous embellir! Et ſi, malgré ce » vœu de mon cœur, il oſe préférer » un faſte inutile à votre touchante » ſimplicité, que la ſtatue de ce grand

» homme en soit du moins le plus bel » ornement! »

L'Orateur peint, d'une manière vraiment attendrissante, le moment où cet enfant de prédilection s'arrache aux embrassemens maternels, pour aller, à l'âge de treize ans, servir en qualité de Page à la Cour de Savoie. Mentor, quittant le fils d'Ulysse, qui va remplir ses hautes destinées, ne lui laisse pas de plus sublimes leçons que la vertueuse mère de Bayard n'en donne à ce nouveau Télémaque. Il est inconcevable que l'Orateur sensible, comme il paroît l'être, ait oublié cette bénédiction patriarchale, que, d'une main tremblante, accorde à son jeune fils, avec une sorte d'appareil, un père respectable qui a blanchi sous le casque. Cette circonstance consignée dans l'histoire, & qu'un autre Orateur n'a pas oubliée, n'eût fait qu'ajouter à l'interêt de ce morceau.

Je ne suivrai point l'Orateur dans tous les combats qu'il décrit, & qui sont connus de tout le monde. J'observerai seulement qu'en montrant la

valeur héroique & chevalerefque de
fon héros, il fait une fortie violente
contre nos guerriers modernes, li
vrés au luxe, à la molleffe, à la dé
pravation, dont les corps fans vigueu
renferment des âmes fans énergie
en un mot contre ces froids égoifte
qui ne connoiffent ni l'honneur ni l
patriotifme, qui fe vendent au poid
de l'or, & ne facrifient que fur le
autels de l'intrigue & de la fortune
Il faut efpérer que la révolution a
tuelle va faire naître l'efprit public
qui corrigera tous ces défordres.

L'affaut de Breffe & le bel act
de générofité qui en a été la fuit
eft un morceau fupérieurement tra
té; mais un endroit plus délicat,
fur lequel la plupart des Orateu
avoient cru devoir jetter un voile, c'e
le fuivant, que je ne puis m'empêch
de citer, parce qu'en même-tems qu
honore le héros, il prouve le tale
& la délicateffe de fon nouveau pan
gyrifte.

« En louant cet homme extraord
» naire, nous avons promis de
» rien cacher de ce que l'Hiftoire no

» a transmis. Il eut le défaut des âmes » sensibles; la sienne connut le plaisir » d'aimer; & dans cet âge où les pas- » sions lui donnoient encore plus d'é- » nergie, il ne fut pas toujours exempt » de foiblesses. Eh! qui mieux que lui » devoit éprouver le plus doux de » tous les penchans, ce sentiment » délicieux, le charme de la vie, & » qui devient si respectable dès qu'on » le régle & qu'on l'épure par les » loix saintes de l'hymenée? Bayard » ne forma point cette dernière chaîne. » Une vie consacrée au tumulte des » armes, & plus que tout, l'indé- » pendance dont se vantoit alors la » chevalerie, fut un obstacle à cette » union. Mais j'en atteste la vérité, » dans cette âme vraiment sublime, » la fougue des passions & l'amour » du plaisir conservoient la teinte de » la vertu; & ce qui pourroit, dans » des mœurs austères, déshonorer la » plupart des hommes, n'étoit, pour » ce héros délicat & sensible, qu'un » droit de plus à l'admiration. Osons » rappeller une circonstance qui n'est » pas indigne de son éloge, & qui,

» dans un siècle où la séduction
» devenue le vice à la mode, & don
» à ses auteurs de la célébrité,
» sera la censure la plus amè
» Bayard, éprouvant ces agitation
» ou plutôt ce délire de tous les sen
» dont l'action dévorante embra
» tout son être, demande une vi
» time au lâche confident de son go
» pour la volupté; à l'un de
» hommes dont la bassesse n'est p
» d'être nés pour la servitude, m
» d'être les ministres des passio
» d'autrui. Une mère..... Ah! co
» ment lui donner ce nom! U
» femme, à qui sa naissance dev
» inspirer d'autres sentimens,
» proie à l'indigence & sans dou
» au mépris, n'avoit, dans les ho
» reurs de sa situation, qu'une fil
» réduite à partager ses peines. C'
» cet objet qu'ont profané les regar
» d'un vil séducteur, & déjà sa mè
» a reçu le prix qu'elle ose mettre
» sa vertu. L'innocence, parée
» toutes les grâces de la jeunesse
» que reléve encore son désespoi
» embrassant les genoux du maît
» de son sort, implore la pitié

» son cœur généreux. Apprenez,
» lui dit cette aimable fille, que je
» ne suis à vous que par la violence.
» Ma mère, exposée à tous les be-
» soins, a plus craint la mort que
» mon déshonneur ; & cependant,
» pour une âme honnête, il n'est
» pas de choix entre l'une & l'autre.
» Si nous n'eussions manqué de pain,
» elle ne vous eût pas livré sa vic-
» time. Ces mots, prononcés avec
» énergie, rappellent à l'instant
» Bayard à lui-même. Lui, abuser
» de la vertu! Ah! n'attendez pas,
» hommes dépravés, pour qui cet
» abus seroit un triomphe, qu'il vous
» en donne aujourd'hui l'exemple.
» Bayard a l'ame d'un héros, & sa
» bienfaisance va réparer l'outrage
» fait à la beauté, à l'indigence & au
» malheur. Ce n'est pas assez d'avoir
» respecté tant de sagesse & de mo-
» destie ; il ne laissera plus cette
» fille charmante au pouvoir d'une
» mère qui l'a vendue ; & c'est à
» l'époux qu'elle auroit choisi, si sa
» fortune eût permis ce choix, qu'il
» confiera des mœurs si pures. En

B iv

» exerçant les droits d'un père, il
» en remplit les obligations. L'iné-
» galité qui mettoit obstacle au
» bonheur de ces deux amans, vient
» de cesser par ses bienfaits; mais
» il n'oublie pas que d'affreux be-
» soins avoient avili le cœur d'une
» mère; il la rappelle à la vertu en
» la sauvant du désespoir. »

Après la délivrance de Mézières, qui sauva la France, Bayard revole en Italie, & périt à la retraite de Rebec. Sa mort héroïque a fourni le sujet d'un beau tableau, gravé à la manière angloise. Il semble que l'Orateur ait eu sous les yeux cette gravure en décrivant les derniers momens du chevalier *sans Peur & sans reproche*. Il les retrace avec intérêt, ainsi que les regrets universels des François & des Etrangers; il prétend que ces regrets, après tant d'années, ne sont pas encore éteints dans le cœur de ses compatriotes, qu'il finit par apostropher dans sa peroraison.

« Citoyens, vous les éprouvez,
» quand je vous vois, après trois

» fiécles, former l'heureux projet d'é-
» lever à Bayard un mausolée digne
» de ce héros. Non que vous pen-
» siez augmenter sa gloire par des
» statues & des trophées; il ne faut
» pour lui que cette inscription : *C'est*
» *ici que Bayard repose*. Ce nom dit
» plus aux âmes sensibles que la pierre
» animée par une main savante. Mais
» l'admiration qu'il inspire encore,
» vous a fait un besoin d'honorer
» sa mémoire, & de décorer la nou-
» velle enceinte où vous déposerez
» ses restes précieux. O grand homme,
» reçois l'hommage que nous allons
» tous offrir à ta cendre! qu'elle soit
» sans cesse au milieu de nous un
» monument de patriotisme, de bien-
» faisance & de religion; & qu'au
» pied du marbre dont le ciseau va
» former ton image auguste, le fils
» apprenne à chérir son père; le
» guerrier, la gloire & son Roi;
» l'homme riche, l'humanité; l'homme
» puissant, le foible qui l'implore;
» & tous les citoyens, la patrie &
» la vertu. »

On voit, par les divers passages

qui viennent d'être cités, que ce discours n'est pas sans mérite, à beaucoup près. L'Orateur a de la chaleur & de la sensibilité. Il s'exprime, en général, avec une sorte de franchise & de loyauté parfaitement analogues au sujet. Seulement on pourroit peut-être lui reprocher le retour trop fréquent d'une figure un peu marquante; je veux dire de l'exclamation; mais il est difficile de s'en défendre dans le panégyrique d'un preux Chevalier dont tous les faits & gestes provoquent à chaque le sentiment irrésistible de l'admiration la plus vive & la plus légitime.

La Société littéraire de Grenoble auroit désiré, pour donner du neuf, que les Panégyristes de Bayard parlassent de la révolution qu'a produite, à cette époque, la renaissance des Lettres sous François premier. Il n'étoit pas aisé de faire entrer cette grande question dans un sujet déjà si plein par lui-même; elle auroit pu merveilleusement remplir le vuide d'un éloge de parade, de certaine oraison funébre, où se trouvent plus

de vices à pallier que de véritables vertus à célébrer ; mais le panégyrique du héros dont il s'agit, n'avoit pas besoin d'être rajeuni, ni d'être soutenu par ce beau lieu commun. Aussi l'Orateur l'a-t-il rejetté dans les notes historiques qui sont à la fin de son Ouvrage ; & c'est encore une des conditions du programme qu'il n'a pas suivie, & qui ne l'ont pas empêché de l'emporter sur deux de ses concurrens, plus scrupuleux observateurs des loix prescrites par les juges du combat. Je dois, Monsieur, avant de finir, vous dire un mot de leurs ouvrages, dont on a fait une mention honorable, & qui se trouvent imprimés à la suite de l'éloge couronné.

Le premier est de M. Gagnon fils, Avocat au Parlement de Grenoble. Il a pris pour épigraphe, ces beaux vers de Voltaire, dans sa tragédie de *Tancrède*, & dont l'application est aussi heureuse que celle des vers italiens cités en tête du discours précédent :

C'est peu d'être guerrier ; la modeste douceur
Donne un prix aux vertus, & sied à la valeur.

L'Auteur, en rendant hommage aux talens des Orateurs qui ont figuré, avec distinction, dans le concours Académique de Dijon dont j'ai parlé plus haut, annonce cependant son dédain, pour la pompe Oratoire & l'indigente richesse des Rhéteurs. « Qu'il nous suffise, ajoute-t-» il, de peindre à grands traits, » l'influence que ce Chevalier sans » peur eut sur le siécle qui le vit » naître, & celle que ce Chevalier » sans reproches, auroit eue sur celui » dans lequel nous vivons. Cette » manière d'*affiner* la gloire de » Bayard, en la faisant passer dans » un double creuset, nous semble » la plus sûre, pour en juger la » trempe, & c'est la seule, peut-» être, qu'on n'ait pas employée » jusqu'à ce jour ». On croiroit que cette double influence va former tout le plan de ce discours, dont la seconde partie seroit un peu vague & trop conjecturale; mais, dans l'exécution, oubliant cette marche qui ne seroit plus historique, l'Auteur en suit une plus simple qui lui avoit

déjà été tracée ; c'est-à-dire que, tout uniment, il raconte, d'un côté, les exploits guerriers de Bayard, &, de l'autre, ses vertus morales. Il est vrai que ce recit est mêlé de beaucoup de réflexions à quelques-unes desquelles seules je m'arrêterai, parce que les faits qui les aménent, sont assez connus.

L'Auteur prétend que c'est à l'invention de la poudre à canon, des armes à feu & des mines (invention contre laquelle la valeur chevaleresque de Bayard s'indigna toujours) que nous devons la restauration des Lettres. Voici comme il prouve cette assertion, sans craindre d'être accus[é] de paradoxe. « Les Guerriers, ne pou-
» vant plus se nourrir de la flatteus[e]
» idée de tout subjuguer par leu[r]
» bravoure, furent forcés de chang[er]
» d'objets & de tourner leur activi[té]
» du côté des sciences, pour resai[sir]
» du moins, par les charmes [de]
» l'esprit, un empire qui ven[oit]
» d'échapper à la force de leurs br[as].
» La même imagination qui les [en-]
» flammoit pour la Beauté malh[eureuse]

» reuse, & les faisoit courir à la » guerre, aux Tournois, en fit des » *Trouveres*, des *Troubadours*, des *Menestrels*, qui chantoient leurs belles » au lieu d'*Occire* en leur nom (1). » C'est ainsi que la culture des Lettres » est née de la découverte de la » poudre à canon, & semble avoir » paru, dans le même temps, pour » consoler la terre, comme on trouve » dans l'ordre physique, l'antidote » à côté du poison ». J'en demande

(1) Le ton d'un éloge ne permet pas d'entasser les preuves d'une vérité, qui ne sera point un vain systême pour tous ceux que l'étude de l'histoire met à portée de juger avec connoissance de cause : de tels lecteurs se rappelleront que la découverte de la poudre à canon & l'usage des armes à feu forcèrent les militaires à rechercher les moyens de se garantir de leurs effets ; que ce premier pas franchi, leur tête ne fermenta pas uniquement pour assurer leur vie ; mais qu'ils songèrent à l'embellir par les charmes de l'amour & de la galanterie ; & que c'est à ces causes que nous devons les *Syrventes* de l'Empereur Frédéric premier, de Richard, Roi d'Angleterre ; d'un Dauphin de Viennois, d'un Roi d'Arragon, de plusieurs comtes & autres chevaliers qui quittoient quelquefois leur armure, pour prendre la plume des troubadours, & même la harpe des jongleurs. *Note de l'Auteur.*

pardon à l'Auteur; mais il me semble qu'avec cette manière de raisonner, on pourroit prouver que c'est à l'éruption du Vésuve & aux tremblemens de terre, fréquens en Italie qu'on doit la perfection de la Musique qui distingue cette Contrée. Une infinité de causes physiques & morales ont concourru à la renaissance des Lettres, & je crois que la poudre à canon n'a pas, à beaucoup près, autant contribué à cette explosion des esprits que l'invention de l'Imprimerie.

L'Auteur prétend encore que les vertus & le courage de son Héros, ne furent point, comme on l'a supposé dans tous les éloges que nous avons de lui, le produit de l'esprit de chevalerie & des mœurs du siécle : mais que c'est, au contraire, à la trempe de son âme que nous devons la restauration de cet antique & vieil honneur qui le fait figurer dans nos annales, comme un beau monument échappé à la lime du temps. Pour le prouver, on rappelle l'époque (en 1476) où fleurissoit la Cheva-

valerie, & l'on jette, en même tems, les yeux sur l'histoire du siécle qui vit naître Bayard.

« Aux douziéme & treiziéme siécles, l'Europe étoit divisée en tant de petites Souverainetés, que la guerre devint l'état naturel des peuples répandus sur sa surface. Dans cette agitation, les hommes furent nécessairement partagés en deux classes : l'une avilie & dédaignée qui cultivoit les terres, l'autre belliqueuse & farouche qui les ravageoit. L'excès des maux qu'éprouvoit la plus foible, mais en même-temps la plus utile portion de l'humanité lui procura des vengeurs : la chevalerie naquit alors, &, presque en naissant, égara, par une fausse lueur de vertus, les hommes foibles, dont l'imagination exaltée croyoit voir en tous lieux des maux à réparer & des torts à punir. Erreur sublime que nous sommes forcés d'admirer, même en la déplorant ; mais qui, par le ridicule qu'elle répandit sur l'institution, dont elle n'étoit qu'un travers, faillit à l'a-

» néantir au milieu de sa gloire.
» Cette fureur de courir les forêts
» & les tournois pour assommer des
» monstres & fendre des géants,
» éteignit, en peu de tems, le zèle
» des vrais héros. Les femmes, dont
» la chevalerie aggrandissoit l'em-
» pire, & qui préfèrent si souvent
» de régner sur l'imagination au
» doux plaisir d'asservir les cœurs,
» soutinrent cependant, avec fer-
» meté, cette admirable institution,
» & prolongèrent sa vie morale jus-
» qu'au siécle ou Bayard dissipa sa
» langueur & lui rendit tout l'éclat
» qu'elle avoit eu dans son aurore.
» Ce n'est donc point Bayard qui
» reçut, des gentilshommes de son
» temps, la première étincelle du
» feu qui brûloit son âme : c'est de
» lui seul qu'est partie cette lumière
» qui sembla quelque temps vouloir
» éclairer l'Europe, & qui se dissipa
» comme un léger phosphore sitôt
» qu'il eut quitté la terre. Le seul
» chevalier qui survécut à Bayard;
» (& par ce nom je n'entends pas dé-
» signer ces Pigmées, que la faveur,

» le hasard ou leur fol orgueil décorent
» d'un titre qu'ils n'ont pas mérité)
» oui, le seul que nous ayons pu
» reconnoître, aux vertus de son
» modéle, fut le brave François pre-
» mier, qui reçut tout-à-la-fois de
» ce héros l'acolade & l'exemple de
» la valeur & de la loyauté.

» Avec ces preux disparurent les
» Tournois, vive & brillante image
» de la guerre, où la valeur com-
» battoit en champ clos pour la beauté
» dont elle étoit éprise, & qui lui
» donnoit en retour la couronne de
» mirthes & celle de lauriers. Temps
» héroïque & fortuné, que le vil em-
» pire de l'or n'avoit point encore
» dégradé! Temps de *simplesse* & de
» franchise, où le coup d'œil d'une
» femme adorée, la fleur dont elle
» ornoit sa tête, le ruban qui paroit
» son sein, ennivroit, enflammoit
» un héros, & le faisoit courir aux
» combats, à la mort, à la gloire! »

Tout cela est fort bien dit; mais il n'en est pas moins vrai que si le caractère personnel de Bayard a beaucoup influé sur les mœurs de son

tems, les idées chevalereſques qui régnoient encore, & dont ſon enfance avoit été nourrie, n'ayent infiniment contribué au développement de ſes vertus & à la trempe de ſon courage; & ce n'eſt pas ſans raiſon que tous les Panégyriſtes de Bayard ont remarqué l'influence de l'eſprit de la chevalerie ſur le ſien. Il eſt généralement facile, en morale comme en phyſique, de confondre les cauſes avec les effets, parce qu'alternativement les unes deviennent les autres ſous des rapports différens.

Malgré ces obſervations critiques, cet Ouvrage annonce un grand talent. Il renferme des réſultats neufs & philoſophiques. Il eſt d'ailleurs écrit avec eſprit, & rempli d'expreſſions ingénieuſes & trouvées. Nous ne ſerions pas ſurpris d'apprendre qu'il a long-temps balancé les ſuffrages qui ont couronné le diſcours précédent. Je ſuis fâché de rencontrer dans celui dont il s'agit, une faute de françois aſſez groſſière. C'eſt apparemment un idiotiſme dauphinois, & c'eſt une raiſon de plus pour en

prévenir l'auteur qui s'en appercevroit moins & ne s'en corrigeroit pas. Il donne pour régime, au verbe *empêcher*, le datif ou le cas d'attribution, comme parlent les Grammairiens modernes. Ainsi il dit, dans un endroit : « L'habileté de cette » manœuvre n'empêche pas *aux* Es- » pagnols de poursuivre l'armée fran- » çoise. » Ce qui n'est rien moins qu'exact.

Le second Eloge historique qui a mérité une *mention honorable* dans la Séance publique de la Société Littéraire de Grenoble, est de M. Dochier, Avocat à Romans. L'auteur qui paroît bon Patriote, semble avoir consacré son Ouvrage, autant à la gloire de sa Province, qu'à celle de Bayard. Il commence, dans le frontispice, par ajouter aux autres titres de ce Héros, celui de *Gentilhomme de Dauphiné*. Ensuite il choisit pour épigraphe un passage de *Tite-Live*, qui est tout à l'honneur des Dauphinois, & qui annonce que, dès les premiers siécles de la république, ils ne le cédoient en rien aux autres

Nations de la Gaule. *Allobroges, Gens jàm indè nullâ gallicâ gente opibus aut famâ inferior*. Enfin M. Dochier, dans tous le cours de cet éloge, ne néglige aucune occasion de rappeller le souvenir des noms célébres, dans tous les genres, qui ont illustré sa Patrie. C'est ainsi qu'en parlant de la renaissance des lettres, & de la science du droit romain, qui fut le crépuscule de cette aurore, parce que la raison devança le goût, il ne manque pas d'observer que le Dauphiné, comme l'école de Pavie, possédoit aussi d'habiles jurisconsultes » Etienne-Bertrand étoit re-
» nommé par la sagesse de ses con-
» seils; Pierre Varse, François Marc,
» Aimar du Rivail étoient les flam-
» beaux du Parlement. L'entrée de ce
» sénat auguste étoit ouverte moins à
» la naissance, qu'aux vrais talens.
» La noblesse étoit la digne récom-
» pense des pénibles travaux de la
» magistrature ; mais elle n'étoit
» point un titre pour exclure ces
» hommes vertueux & éclairés, ces
» courageux défenseurs des droits

» des Citoyens, placés sur les pre-
» miers dégrés du temple, & qui
» avoient mérité la confiance publi-
» que : c'étoit l'âge d'or du barreau »

Lorsque Louis XII, après la ligue impolitique de Cambrai, fit passer des troupes dans le Duché de Milan, l'auteur a soin encore de remarquer que » les Gentilshommes du Dau-
» phiné, Molard, d'Ars, Imbaud,
» Bayard en prirent le commande-
» ment, & se chargèrent de les dis-
» cipliner. Ces Capitaines se mon-
» trèrent au dessus de leur siécle,
» en attaquant l'étrange opinion,
» qui avilissoit l'Infanterie, & sem-
» bloit n'accorder qu'à la noblesse,
» l'honneur de s'armer pour la dé-
» fense de l'Etat. La France com-
» mença dès lors à s'occuper du soin
» de se procurer un corps permanent
» de Milice Nationale. Le maréchal
» de Gié avoit déjà formé cet utile
» projet ; mais de vains préjugés
» nationaux, formentés par l'intérêt
» de la noblesse, & l'avilissement
» des Communes, l'avoient fait
» échouer. Il prévalut enfin ; les

» hommes du Tiers-Etat furent ad-
» mis, dans les compagnies d'or-
» donnance, à partager la gloire
» des travaux militaires; & Bayard,
» par l'influence qu'il eut dans cette
» révolution, doit être considéré
» comme un des créateurs de l'In-
» fanterie-Françoise ».

Plus de trois-cents Gentilshommes de Dauphiné, sans compter Bayard qui combattit à côté de François I. & qui ensuite eut l'honneur de l'armer chevalier, se trouvèrent à la bataille de Marignan : » Béranger,
» Sassenage, Clermont, Monchenu,
» de Velc, de Latier, d'Eurre, de
» la Tour, Beaumont, Grolée; que
» ne peux-je les nommer tous & cé-
» lébrer les hauts faits de cette vail-
» lante noblesse! »

Ces Dauphinois si braves sont également sensibles, & donnent les plus vifs regrets à la mort de leur vaillant & vertueux compatriote. « Com-
» ment exprimer la douleur dont la
» province de Dauphiné fut pénétrée!
» Le Parlement, la Chambre des
» comptes, la Noblesse, le Tiers-

» Etat allèrent au-devant du convoi
» & le conduisirent dans la cathé-
» drale. Cette pompe funèbre mar-
» choit dans un morne silence, qui
» n'étoit interrompu que par des
» sanglots. Chacun sembloit pleurer
» la mort du père le plus tendre, de
» l'ami le plus généreux. On lui fit
» un service avec tout l'appareil
» qu'on auroit observé pour un prince.
» Le même cortége accompagna le
» convoi jusqu'au lieu de la sépul-
» ture. Bayard fut enterré dans l'é-
» glise des Minimes de la Plaine,
» dont l'évêque de Grenoble, son
» oncle, étoit fondateur. »

L'un des Panégyristes éloquens du bon Chevalier l'avoit autrefois ingénieusement comparé avec du Guesclin; mais M. Dochier prétend que le héros avec lequel Bayard eut le plus de ressemblance, fut Henri IV. Je ne puis m'empêcher de citer ce parallèle intéressant, ainsi que toute la fin de cet éloge, laquelle regarde particulièrement la patrie de l'Auteur & de son héros.

» Elevés dans le tumulte des camps,
les

les jeux de leur enfance furent des combats ; mais la licence des armes ne corrompit point en eux la bonté de leur naturel. Doux & faciles dans la société ; ardens & intrépides dans les batailles, on ne sauroit aujourd'hui prononcer leurs noms, devenus à jamais fameux, sans y attacher l'idée de la candeur, du courage & de la loyauté : on ne peut se défendre en les prononçant, de cet attendrissement qu'inspirent les plus sublimes vertus. — L'un & l'autre conservèrent, au sein de l'amour, le caractère qui les distinguoit au milieu des hazards. Bayard montra peut-être plus de modération, Henri plus de témérité ; l'un eut toujours la galanterie naïve d'un chevalier ; l'autre ressentit quelquefois l'excusable délire d'un amant. Tous les deux furent immolés sur l'autel de la Patrie ; le monarque, victime d'une odieuse superstition, périt sous le couteau du fanatisme ; le guerrier, prodigue de sa grande âme, mourut sous le fer de l'ennemi.

Henri IV avoit trop de rapports

avec Bayard pour ne pas chérir tendrement sa mémoire. Ce grand Prince étant à Grenoble résolut de lui ériger un mausolée digne de sa renommée. La guerre suspendit ce projet ; les Etats de Dauphiné le reprirent ; d'autres événemens le firent perdre de vue. Tous les ordres de la Province désirent aujourd'hui de voir élever ce monument au milieu de leur capitale. Les citoyens s'empressent, à l'envi, d'indiquer des modèles qui répondent à la hauteur du sujet. Qu'il me soit permis, à leur exemple, de jetter une fleur sur la tombe de mon héros.

L'équipage de chasseur étoit l'ornement que l'on donnoit, sur les mausolées, aux chevaliers qui étoient morts de maladie. Ceux qui n'avoient reçu, dans un combat, qu'une blessure mortelle, étoient représentés armés d'une cuirasse & sans gantelets ; mais lorsqu'un Chevalier avoit perdu la vie sur le champ de bataille, on le représentoit *armé de toutes pièces, le casque en tête, la visière abattue, l'épée nue à la main, le bouclier au bras gauche, la cotte d'armes ceinte sur l'ar-*

ture, avec une écharpe, des gantelets aux mains, des éperons à sa chaussure, & un lion à ses pieds. . . . . .

Tel est, si je ne me trompe, le costume qui conviendroit à la statue de Bayard. Au lieu d'offrir à l'admiration publique un trait isolé de sa vie, il me semble qu'il seroit représenté tout entier. A cet aspect imposant, une foule de hauts faits se retraceroient au souvenir du spectateur attendri. *Voilà*, diroit-il, en laissant échapper quelques larmes, *voilà le héros du Dauphiné, la fleur de Chevalerie; il mourut au lit d'honneur, en combattant pour sa Patrie*..... Est-il un monument plus glorieux pour un guerrier magnanime!

Il suffiroit d'ajouter cette modeste inscription: LE BON CEHVALIER SANS PEUR ET SANS REPROCHE; éloge que Bayard reçut de son siécle, qui a été consacré par la postérité, & qui, par sa sincérité noble & franche, caractérise assez ce grand homme. »

Ce discours ne peut faire que beaucoup d'honneur au patriotisme de M. Dochier. Ecrit avec simplicité, il

est encore plus historique que le précédent; mais l'Auteur décèle un grand défaut : il ne connoît pas l'art des liaisons & des transitions. Des morceaux piquans tels que celui de cette jeune fille sacrifiée par son indigne mère, ne sont nullement amenés. C'est en cela pourtant que consiste le talent d'écrire. Rien n'est si facile que de faire des phrases qui ne se tiennent pas. Le principal mérite de l'écrivain est de filer ses idées, & de conduire insensiblement le lecteur à suivre cet enchaînement non interrompu. Les passages trop brusques choquent toujours ce dernier, à moins qu'il ne s'attende à parcourir des pensées ou des anecdotes détachées. Du reste les faits principaux que je n'ai point indiqués, parce que tout le monde les connoît, sont racontés ici avec autant d'exactitude que de précision historique. En général, ce recueil, joint aux autres discours déjà publiés sur le même sujet, ne peut que contribuer à former l'esprit & le cœur des jeunes militaires. Le père doit en recommander la lecture à son fils. Il

étudians jaloux de s'initier dans le secret de la composition, & de nourrir leur imagination de tableaux variés, apprendront comment on peut présenter les mêmes actions sur des points de vue différens, & en tirer des résultats divers & utiles.

Je suis, &c.



LETTRE III.

Correspondance interceptée. A Londres, 1789. in-8°. de 156 pages ; & se trouve à Paris, chez tous les Marchands de nouveautés.

Lisez, Monsieur, cette charmante brochure. Elle vous fera passer un bien bon moment, & ne laissera pas que de vous instruire en vous amusant. Je vais vous présenter, dans l'un & l'autre genres, ce qui peut, le plus, vous faire rechercher ce petit Ouvrage. La préface vous donnera une idée très-satisfaisante du ton & de l'objet de l'Auteur qui s'y déguise ingénieusement sous le nom de son Libraire. « Un de mes » amis, qui, sans être Secrétaire du » Marquis de L***, plioit ses Lettres » & en prenoit copie, a trouvé le

» moyen, après sa mort, d'avoir
» aussi celle du Chevalier de B. Je
» ne crois pas qu'il y ait un Libraire
» qui puisse résister à la tentation de
» mettre au jour une correspondance
» qui renferme autant de faits cu-
» rieux & d'anecdotes piquantes,
» que celles-ci; sur-tout quand l'E-
» diteur (c'est moi) use de la pré-
» caution de ne donner que les ini-
» tiales du nom des Auteurs, & de
» supprimer même des Lettres qui
» auroient pu déplaire à quelques
» personnes qui en étoient le sujet.
» On trouvera, par cette raison,
» des vuides considérables dans la
» correspondance du Chevalier. La
» prudence ne me permettoit pas
» encore de publier tout ce qu'il
» lui étoit permis d'écrire, avec
» confiance, à son ami, sur les dif-
» férentes Cours qu'il visitoit. Je me
» réserve, au reste, d'en faire usage
» en temps & lieu; en attendant,
» voici tout ce que je puis présenter
» au Public, pour son amusement
& mon profit ».

Il est peu d'Auteurs qui tiennent

aussi bien parlé que celui-ci. Dans sa première lettre, M. le Chevalier de *** nous peint tout ce que mérite d'admiration, le Monument connu à Nîmes, sous le nom de *Maison quarrée*. C'étoit un Temple élevé à l'honneur des Césars, Caius & Lucius. Le Duc de Choiseul, qui a toujours eu de grandes idées, avoit formé le projet de transporter ce bel édifice dans le Parc de Versailles. C'eût été alors, observe M. le Chevalier, que la question de celui qui, admirant une belle Eglise de Campagne, demandoit si elle avoit été faite sur les lieux, seroit devenue moins absurde.

On voit, dans la seconde lettre, du 4 Novembre 1782, comment M. le Chevalier détermine, Polybe à la main, la route que fit Annibal pour entrer en Italie. Ce Général tint la même route qu'on tient encore aujourd'hui, excepté qu'il aura passé par la montagne d'Exiles, au lieu d'avoir pris par le Mont Cénis. « Voltaire (dit M. le Chevalier) qui » n'a pas entendu l'expression dont

» se sert Tite-Live, *Mediterraneè Galliæ* (par le milieu des Gaules) » s'est imaginé qu'Annibal avoit fait » marcher son armée le long de la » Méditerranée, & conclut que M. » le Prince de Conty, en 1744, » entra en Italie, par le même » chemin qu'Annibal; & voilà » comme on écrit l'Histoire » !

M. le Chevalier vante un trait qui fait bien l'éloge de la sagacité singulière que montra le Prince de Piémont, dès l'âge de sept ans. Son Précepteur lui expliquoit la Fable de la *Boîte de Pandore*. Comment, Monsieur, dit le jeune Prince, tous les maux étoient renfermés dans cette Boîte ? — Oui, Monseigneur, ils y étoient tous...... Cela ne se peut pas, ajoûta le Prince, puisque la *curiosité* tenta Pandore; & ce mal, qui étoit déja dehors, n'étoit sûrement pas le moins grand, étant l'origine de tous. — Vous lisez, avec plaisir, dans la troisiéme lettre, datée de Turin, l'éloge de la Politique & du gouvernement des Princes de la Maison de Savoie. Eh, qu'est-ce qui

peut s'empêcher de célébrer ce pays, où, depuis quarante ans d'une paix profonde, l'établissement de l'armée est toujours sur un pied respectable, & la discipline militaire, toujours dans sa plus grande vigueur. Les places fortes y sont entretenues comme si elles étoient à la veille d'être attaquées : « Le Peuple n'est » point vexé par les impôts; le paysan » est dans l'aisance; la Noblesse est » riche; l'Etat n'est point endetté, » & a de grandes réserves, y ayant » à peine eu de nouvelles taxes de» puis cinquante ans; aussi chacun » ici paroît content du Gouverne» ment, & ils ont raison. » Voilà le triomphe & la gloire des bonnes administrations.

Dans la sixiéme Lettre, M. le Chevalier paroît porter jusqu'à l'évidence sa conjecture sur le fameux *Masque de fer*, qu'il pense être un Ministre du Duc de Mantoue, qui fut enlevé de Turin au moment où il y vint pour détacher le Duc de Savoie des intérêts de la France.

On trouve, dans la huitiéme Lettre,

des détails intéressans sur le prétendant.

La neuviéme Lettre offre une anecdote qui vient à l'appui de tous les faits multipliés qui attestent l'influence des passions sur le physique & le moral des hommes. La fameuse Lampérini revenant de Lisbonne par mer, fut tellement effrayée par une tempête, qu'elle en tomba dans un état de stupidité dont rien ne fut capable de la tirer : elle mangeoit, buvoit, dormoit & faisoit toutes les fonctions de la vie animale ; mais elle ne connoissoit personne ; elle ne prenoit intérêt à rien, & paroissoit plongée dans l'état de stupidité le plus profond. Tous les remédes furent inutiles. L'approchoit-on d'un clavecin, aussitôt qu'on en jouoit, sa physionomie changeoit, & enfin elle chantoit avec autant d'expressions & de feu que jamais ; mais un moment après elle retomboit dans le même état d'insensibilité. Ce ne fut qu'au bout de deux ans, qu'à force de soins, de médecines, & sur-tout de musique, une femme de qualité qui en prenoit

soin, eut la satisfaction de la rendr
à son premier état de santé & de con
noissance.
M. le Chevalier de... est un Ob
servateur éclairé & plein de connoi
sances & de discernement. Il avoit
avec lui, le *Voyage de Sicile* de Bry
den. Il démontre l'erreur de ce voya
geur anglois, qui se flatte d'avoir vu
du sommet du Mont-Etna, un horizo
de huit cents milles de diamétre. Il re
trouve, avec délices, l'ancienne Itha
que dans ce que l'on appelle, à pré
sent, *Theachi*, ou *Thiaki*. Il croit
entre autres choses, avoir trouvé de
preuves que la fameuse grotte de Posi
lipo est l'ouvrage de Lucullus.
J'aimerois à vous faire suivre ce nou
veau voyageur dans son séjour à Rome
où son admiration est toujours subor
donnée au goût le plus fin & le plu
délicat. Il fait connoître, d'ailleurs
les principaux personnages de cett
Ville, avec ce bon ton qui ne perme
pas de douter de la maniere honnêt
dont on l'accueilloit, & du plaisi
avec lequel on le voyoit. Son cor
respondant de Paris, M. le Marqui

de L....., lui raconte, dans une lettre du premier Mai 1784, une anecdote qui intéresse & qui honore trop un grand-homme pour que je ne la mette pas ici sous les yeux en peu de mots. Madame la Duchesse de Choiseul eut, vers ce temps-là, une maladie affreuse, au point qu'on la jugea morte pendant plusieurs heures. Déjà l'on avoit arraché M. de Choiseul de sa chambre; les Médecins avoient prononcé l'arrêt funeste qu'elle n'existoit plus; on se préparoit à lui rendre les derniers devoirs; jugez de l'affliction de son mari. Au moment où ses amis l'entouroient & cherchoient à calmer son désespoir, il sort avec précipitation de son appartement, en s'écriant qu'il vouloit voir sa femme une dernière fois. Il entre dans sa chambre; il se jette sur son corps, répétant, à cris redoublés: *Ma femme, ma chère femme!* Ces cris perçans rappellent madame de Choiseul à la vie; elle étoit dans une léthargie profonde; elle n'avoit aucun sentiment de rien; cette voix seule a été plus efficace que tous les moyens employés quelques

heures avant pour juger si elle avoit encore des restes de vie. Elle a repris ses sens, & elle a eu la force de se soulever assez pour jetter ses bras au tour du cou du Duc, en disant : *Ah, mon cher mari!* Les amis accourent aussitôt auprès de son lit; on rappelle les Médecins; elle recouvre la santé.

Mais, revenons à M. le Chevalier de B..... Il est à Florence; il en écrit du 27 Mai 1784. On recueillera, avec soin, une particularité qu'il raconte, relativement à la prise du port Mahon, par le Duc de Crillon. Tout ce qu'il y dit du Comte d'Albanie, connu sous le nom de *Prétendant*, est infiniment intéressant. Il fait connoître, fort avantageusement, l'administration du grand Duc, qui aime sur-tout à faire respecter la Religion. « Il a » établi, dit M. le Chevalier, une » police si sage, que je n'ai pas encore » vu de ville où régne une plus grande » sécurité, où le citoyen soit plus » tranquille & plus à l'abri de l'in- » sulte & de l'outrage que dans Flo- » rence. »

Il faut lire, sur-tout, la seiziéme

lettre, datée de Genève, du 2 août 1784. M. le Chevalier de B..... y rend compte de l'opinion qu'il s'est acquise de l'état présent des Sciences & des Arts en Italie. On y voit, avec plaisir, l'hommage qu'il rend à un célèbre Jésuite, qui a fait l'admiration de l'Europe pendant près d'un siécle « Le père Boscovich, dit-» il, que j'ai connu à Pise, & » qui a écrit des poëmes latins sur « les Sciences exactes avec toute » l'élégance de Virgile ; — le père » Boscovich, par la profondeur & » la généralité de ses connoissances, » doit être nommé immédiatement » après Descartes, Newton & Lei-» bnitz. »

Ce que M. le Chevalier de B..... nous dit dans sa lettre de Vienne, est fait pour nous convaincre combien sont fausses les idées que nous avons à Paris des Allemands. « Pendant » un an que j'y ai passé, dit le Mar-» quis de L...., j'y ai remarqué que » les jeunes Anglois y perdirent leur » air gauche, & les jeunes François » leur fatuité : c'est que les femmes

» sont aimables, spirituelles & bon-
» nes. » Mais ce qui a le plus fixé M. le
Chevalier dans cette capitale, c'est
le cabinet d'Histoire naturelle. Joan-
non de St Laurent, disciple du cé-
lébre Chevalier Baillou, qui avoit
formé ce Cabinet, en a donné une
description, publiée à Luques en
1746, en un petit in-4°. Ce livre
étant très-rare, M. le Chevalier en
présente un extrait, qui peut servir
de plan pour la formation & l'ar-
rangement de tout Cabinet d'Histoire
naturelle. De Vienne il passe à Berlin.
« On ne nous aime guères ici, écrit il;
» encore si ce n'étoit que cela; mais,
» quelque répugnance que j'aye à
» écrire ce mot, je crains qu'il n'y
» entre aussi du mépris. La raison
» en est, je crois, que nous ne leur
» sommes connus que par des réfu-
» giés, qui ne sont pas l'élite d'une
» Nation. » Arrivé à Londres, M. le
Chevalier de B..... veut apprendre
l'Anglois en peu de temps; il demande
à son banquier comment s'y prendre:
« Faire comme les arbres de milord
» Abercorn, » lui répondit-il. On

complimentoit ce lord sur ce que ses arbres venoient vîte & bien. « Vrai- » ment, dit-il, ils n'ont rien autre » chose à faire. » Les observations de M. le Chevalier de B..... sont d'autant plus précieuses à recueillir, qu'il est, comme il le dit lui-même, très-empressé de chercher le bon côté de tout ce qu'il voit; &, quand on le cherche on le trouve. Un Auteur, avec ce principe, a toujours droit à notre confiance. Depuis long-temps les presses ne nous avoient donné un Ouvrage aussi piquant & aussi intéressant. Il est d'ailleurs assez soigné pour la partie Typographique; &, dans ce moment-ci, ce n'est pas, en vérité, un mince éloge à faire d'un livre.



VARIÉTÉ.

Lettre du Roi aux Officiers & aux Soldats de son Armée.

BRAVES Guerriers, les nouvelles obligations que je vous impose, de concert avec l'Assemblée-Nationale, ne vous feront sûrement aucune peine: vos premiers devoirs sont ceux de Citoyens, & ces devoirs seront toujours conformes à l'obéissance que vous me devez, puisque je ne veux jamais employer ma puissance qu'à la protection des Loix & à la défense des intérêts de la Nation. Les Officiers qui commandent mes Troupes, quoique certains de ma confiance, verront avec plaisir, ainsi que moi, qu'il n'y ait aucune incertitude sur le moment où le concours de la force militaire est nécessaire au maintien de l'ordre public.

Le plus grand service que je puis attendre en cet instant de mon Armée, c'est de se réunir avec zéle à tous les bons Citoyens, pour repousser les brigands qui, non contens de jetter le désordre dans mon Royaume, essayent de pervertir l'esprit de mes bons & fidéles Sujets, pour venir à bout de les associer à leurs violences ou à leurs perfides desseins.

L'honneur doit faire sans doute, une partie essentielle de la récompense des Guerriers, & tel est le sentiment que mes Troupes ont toujours montré; mais je n'ai pas moins désiré d'améliorer le sort des Soldats. J'ai commencé à le faire dès l'année dernière, malgré la situation de mes finances; & j'espère que le rétablissement de l'ordre me fournira, dans peu de temps, le moyen de remplir entièrement mes vœux. Je vois avec une véritable satisfaction que tous les Députés à l'Assemblée-Nationale partagent ce sentiment.

J'ai donné ordre au Ministre de la Guerre de s'occuper de toutes les

parties de la discipline militaire qui peuvent exiger des changemens raisonnables, & de concilier, autant qu'il est possible, l'avantage des Troupes avec le bien du service.

Je désire sincérement de prouver aux Officiers & aux Soldats de mon Armée que j'attache un grand prix à leur affection ; je ne crains point de la leur demander au nom des sentimens que j'ai toujours eus pour eux, & au nom du sang de mes Ancêtres, que les vôtres, depuis tant de siècles & au milieu de tous les dangers, n'ont jamais cessé d'environner. Comptez donc sur ma bienveillance comme je compterai toujours sur votre fidélité. *Signé* LOUIS.

SPECTACLES.

THÉATRE FRANÇOIS.

L'ESPÉCE de fureur avec laquelle le Public se portoit aux Spectacles depuis un grand nombre d'années y a fait

place à une passion plus noble ; les Citoyens, occupés des plus grands intérêts, semblent dédaigner un amusement établi pour les gens désœuvrés. Mais aussi les Spectateurs, moins nombreux, vont devenir plus sévères pour les Acteurs & pour les Pièces. Déjà les *Fausses Présomptions*, la première Comédie nouvelle, hasardée par les François, depuis la révolution, ont éprouvé une chûte complette. La Tragédie d'*Ericie*, jouée le 19 Août, n'a eu qu'un très-foible succès ; le dénouement a excité des murmures, & l'on a trouvé, dans la manière dont l'action est conduite, peu de chaleur & d'intérêt.

Ericie ou la *Vestale* parut, en 1768, par la voie de l'impression seulement ; des raisons de bienséance sembloient interdire la représentation d'une Pièce qui pouvoit donner lieu à des allusions délicates : l'Auteur s'étoit proposé de faire sentir les malheurs qu'entraînent les vocations forcées de certaines Religieuses, sacrifiées à l'ambition de leur famille ; & en

ſévelies dans le Cloître, afin qu'un fil
chéri puiſſe briller davantage dan
le monde : il vouloit attendrir le Pu
blic en faveur de ces malheureuſes vic
times qu'on égorge avec un fer ſacré
En cela ſes intentions étoient ſaine
& pures, puiſque le plus grand d
nos Orateurs Chrétiens a, lui-même
tracé un tableau pathétique de l'in
humanité de ces pères ambitieux
& de l'obéiſſance forcée, de ce
jeunes perſonnes qu'on traîne
l'Autel. On avoit alors la manie de
Drames lugubres, & ce fut ſous c
titre de *Drame*, qu'*Ericie* ſe préſent
au Public : malgré la diſgrâce atta
chée à toute œuvre dramatique non
repréſentée, la nouveauté & l'inté
rêt du ſujet, la chaleur & l'énergie
des détails procurèrent des lecteurs à la
Veſtale. Deux ans après, un Auteur
très-connu, & dont le coup d'eſſai,
ſur le Théâtre de Melpomène, avoit
été très-brillant, oſa traiter le même
ſujet, mais ſans allégorie & ſans voile.
Au lieu du Temple de Veſta, c'étoit
un Couvent; au lieu d'une Veſtale,
une Religieuſe : on juge aiſément que

cette Piéce étoit beaucoup moins faite que la première pour être représentée. Mais elle eut beaucoup plus de succès à la lecture & fit une plus grande sensation: la Piéce étoit versifiée avec élégance; &, si l'on reprochoit à Mélanie de trop long discours, on trouvoit, du moins, dans ces discours, une éloquence, & une richesse de style capable de dédommager le Lecteur; elle a même soutenu la représentation dans la Province & dans les Pays Etrangers où elle a été fort bien accueillie.

La *Vestale-Ericie* n'a pas eu un sort tout-à-fait aussi heureux sur le Théâtre François: voici quel est, à peu-près, le fonds de la Piéce.

Le grand Pontife des Romains a forcé sa fille, Ericie, à se consacrer au culte de Vesta: mais cette jeune Romaine avoit, dans le cœur, la passion la plus vive. Osmide, son amant, trouve le moyen de s'introduire dans le Temple, par un souterrain. Ericie laisse malheureusement éteindre le feu sacré, & son père lui-même, en qualité de Grand-

Pontife, l'a condamnée à subir l'affreux supplice imposé par la Loi. On va l'enterrer toute vivante; son amant, désespéré, vient avec une troupe de gens armés pour la dérober à la mort; mais, au moment où il veut l'arracher des mains du Grand-Prêtre, Ericie se saisit du poignard de son amant, s'en frappe elle-même & meurt en lui tendant la main; Osmide furieux, se poignarde à son tour, & cette seconde mort a beaucoup déplu à l'assemblée.

Cet Ouvrage, malgré la médiocrité de succès, fait cependant honneur au talent de l'Auteur. Les caractères y sont bien présentés & bien soutenus; le ton en est noble & vraiment tragique; il est semé, sur-tout dans le premier acte, de vers heureux, de pensées fortes & vives, qui ont été applaudis avec transport.

Je suis, &c.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE IV.

Réflexions ou Sentences et Maximes Morales du Duc de la Rochefoucault, avec des Observations de M. l'Abbé Brotier, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Un vol. in-8°, *broché*, 4 l. 10 s. *A Paris, chez* J. G. Mérigot jeune, *quai des Augustins, au coin de la rue Pavée 1789.*

Les Maximes du Duc de la Rochefoucault sont un des premiers ouvrages qui ont illustré le siècle de Louis XIV, et fixé la langue françoise. La délicatesse des sentimens, la finesse, la profondeur et la justesse des idées, l'élégance et la pureté du style, la noble simplicité d'un goût sûr et sévère, caractérisent cette immortelle production : elle a conservé et conservera toujours un rang

distingué parmi les chefs-d'œuvre du siècle le plus fécond en grands hommes et en grands talens. Aucun écrivain n'a mieux connu le cœur humain; et l'on pourroit appliquer au duc de la Rochefoucault ce qu'on a dit d'un célèbre naturaliste : il a vraiment pris la nature sur le fait.

Ce recueil de sentences, la plupart courtes et vives, est d'autant plus précieux, que chacune est, pour ainsi dire, l'extrait et la quintessence d'une foule de réflexions profondes et de longues méditations. A la suite des Maximes, on a imprimé les *Premières Pensées* de l'auteur : c'est là que tous les gens de goût peuvent étudier la marche de l'esprit humain et s'initier aux mystères du génie : on y voit par quels degrés un auteur arrive à ce point de pureté, de précision et de force, qui fait le charme et l'admiration du lecteur. Chose étonnante ! ce qu'il y a de plus simple, de plus naturel et de plus clair, est toujours ce qui se présente le dernier à l'esprit. Il faut tourner et retourner les mêmes pensées de plusieurs manières différentes, avant

de saisir celle qui doit produire meilleur effet. En voici un exemp frappant. La 65e. Maxime est conçı en ces termes : « Il n'y a point d'élog « qu'on ne donne à la prudence ; c « pendant elle ne sauroit nous assur « du moindre évènement. » Quel sagesse et quelle précision ! Tout monde croiroit pouvoir en dire a tant, rien ne paroît plus nature ce n'est cependant pas ce qui s'e présenté d'abord à l'esprit du duc ı la Rochefoucault, puisque dans première édition de son livre, cet Maxime étoit ainsi délayée : « C « élève la prudence jusqu'au ciel, « il n'est sorte d'éloges qu'on ne l « donne : elle est la règle de n « actions et de notre conduite, e « est la maitresse de la fortune, el « fait le destin des empires ; sans el « on a tous les maux, avec elle ı « a tous les biens ; et, comme dis « autrefois un poète, quand no « avons la prudence, il ne no « manque aucune divinité, po « dire que nous trouvons dans « prudence tout le secours que no

« demandons aux Dieux ; cependant « la prudence la plus consommée « ne sauroit nous assurer du plus « petit effet du monde, parce que, « travaillant sur une matière aussi « changeante et aussi inconnue que « l'homme, elle ne peut exécuter « sûrement aucun de ses projets ; « d'où il faut conclure que toutes « les louanges dont nous flattons « notre prudence, ne sont que des « effets de notre amour-propre, qui « s'applaudit de toutes choses et en « toutes rencontres. » L'auteur s'apperçut bientôt que ce n'étoit-là qu'un vain amas de paroles, qu'une amplification lâche et traînante. Il eut soin d'élaguer presque tout ce fatras dans la seconde édition, où on lit : « Il n'y « a point d'éloges qu'on ne donne à « la prudence ; cependant, quelque « grande qu'elle soit, elle ne sauroit « nous assurer du moindre évène- « ment, parce qu'elle travaille sur « l'homme, qui est le sujet du monde « le plus changeant. » Cette seconde manière, quoique infiniment supérieure à la première, n'a cependant point encore le degré de perfection

qu'on remarque dans la troisième manière, adoptée par l'auteur dans ses dernières éditions.

C'est dans les premières Pensées de la Rochefoucault, dit M. l'abbé Brotier, qu'un esprit réfléchi découvre comment les Ecrivains que nous admirons ont conçu leurs idées; par quel art les expressions leur donnent de la couleur et de la vie; par quels tours heureux on en rehausse l'éclat; à quelle netteté, quelle précision il faut arriver pour les mettre dans tout leur brillant; quels sacrifices il faut faire pour qu'il ne reste pas dans un ouvrage, je ne dis point des taches, mais même des beautés déplacées. C'est dans cet esprit que je voudrois qu'un père instruit lût avec son fils les Maximes et les premières Pensées de la Rochefoucault, un instituteur avec son élève. Après ces premières comparaisons, toujours foibles, parce que l'âge l'est encore, et que tout ce qui est leçon porte un caractère de foiblesse, il faut répéter soi-même ces comparaisons, se livrer à ses réflexions, méditer profondément,

sentir tous les rapports, et pénétrer enfin ce secret qu'on n'écrit et qu'on ne dit jamais, mais qui perce dans tous les ouvrages excellens. Un habile politique disoit que tout son art consistoit à faire et à défaire, *far è dis-far:* celui des lettres est de penser et de faire penser. Que je lise Corneille, Bossuet, Bourdaloue, la Fontaine et la Róchefoucault, ils ont pensé, et je pense avec eux, et je ne cesse de penser, et tous les jours ils me fournissent des pensées nouvelles: que je lise Racine, Fléchier, Neuville et Voltaire, ils ont beaucoup pensé; mais ils me laissent peu à penser après eux. Tels sont dans les arts, Raphaël et Michel-Ange, qui ont animé et animent encore tous les artistes, tandis que le Guide et le Bernin plaisent, sans qu'il sorte de leurs ouvrages presque aucune étincelle de ce feu qui porte la lumière et la chaleur.

L'objet du duc de la Rochefoucault est de montrer la fausseté des vertus humaines, de sonder tous les replis du cœur, de dévoiler toutes les finesses,

toutes les ruses de l'amour-propre. Il avoit long-temps médité sur cette passion, qui est le germe et le mobile de toutes les autres; et sa première idée étoit de placer à la tête de son ouvrage un magnifique tableau de l'amour-propre, qu'il avoit travaillé avec soin. C'est un morceau très-brillant, et qui auroit aujourd'hui le plus grand succès; cependant, après de mûres réflexions, il l'a regardé comme un ornement ambitieux et déplacé; ce frontispice lui a paru trop pompeux, et peu convenable à la simplicité du reste de l'édifice : la sévérité de son goût l'a sacrifié; et l'on jugera de la grandeur du sacrifice, par ce seul passage que je vais citer.

« L'amour-propre est dans tous « les états de la vie et dans toutes les « conditions; il vit par-tout et il vit « de tout; il vit de rien; il s'accom« mode des choses et de leur priva« tion; il passe même dans le part « des gens qui lui font la guerre « il entre dans leurs desseins, et c « qui est admirable, il se hait lu

« même avec eux, il conjure sa perte,
« il travaille lui-même à sa ruine;
« enfin il ne se soucie que d'être,
« et pourvu qu'il soit, il veut bien
« être son ennemi. Il ne faut donc
« pas s'étonner s'il se joint quelque-
« fois à la plus rude austérité, et s'il
« entre si hardiment en société avec
« elle pour se détruire, parce que,
« dans le même temps qu'il se ruine
« en un endroit, il se rétablit en un
« autre. Quand on pense qu'il quitte
« son plaisir, il ne fait que le sus-
« pendre ou le changer, et lors
« même qu'il est vaincu et qu'on
« croit en être défait, on le retrouve
« qui triomphe dans sa propre défaite.«

Au commencement du siècle de Louis XIV, on avoit la fureur des portraits; et l'on ne se bornoit pas au caractère, on décrivoit dans le plus grand détail tous les traits de la figure. Le duc de la Rochefoucault nous a donné lui-même son portrait. Il a suivi la mode, quand il s'est donné la peine de nous apprendre qu'il avoit « le teint brun, mais assez uni; le « front élevé; les yeux noirs, petits,

« enfoncés; les sourcils noirs et épais;
« que son nez, plutôt grand que petit,
« descendoit un peu trop bas; qu'il
« avoit la bouche grande, les lèvres
« assez rouges d'ordinaire, et ni bien
« ni mal taillées; les dents blanches
« et passablement bien rangées, etc. »
C'est l'ame de la Rochefoucault, c'est son esprit et ses mœurs qu'on est avide de connoître. Il étoit mélancolique, très-réservé avec les inconnus, peu ouvert même pour la plupart de ceux qu'il connoissoit; avec un esprit supérieur, il ne s'exprimoit pas toujours bien en société, quoique infiniment sensible au plaisir de la conversation; au reste soutenant son opinion avec beaucoup de chaleur, et se passionnant pour la vérité et pour la justice. Il recevoit avec joie les avis qu'on lui donnoit sur ses défauts; doux et modéré, il ne connoissoit ni la colère, ni la haine, ni l'ambition : être parfaitement honnête-homme étoit sa seule passion. Fidèle, mais froid et peu démonstratif dans l'amitié, il ne faisoit pas beaucoup de caresses à ses amis; il n'avoit

pas même de grandes inquiétudes en leur absence; mais il supportoit leurs défauts, leur mauvaise humeur, et ne balançoit pas un moment à sacrifier ses intérêts aux leurs. Peu curieux, par philosophie et par indifférence, pour ce que le vulgaire admire; naturellement discret, esclave de sa parole; peu galant, mais très-poli avec les femmes, il ne disoit jamais rien devant elles qui pût leur faire de la peine. Sa liaison intime et constante avec Madame de la Fayette, fait honneur à tous les deux. Quoique la Rochefoucault, dans ses Maximes, ait représenté la mort comme le plus grand de tous les maux, quoiqu'il assure qu'on ne peut la voir telle qu'elle est sans trouver que c'est une chose épouvantable, il fit cependant paroître, dans ses derniers momens, une fermeté et un courage héroïques. « Je crains bien, dit Madame de « Sévigné, que nous ne perdions « cette fois M. de la Rochefoucault; « la fièvre a continué; il reçut hier « Notre-Seigneur; mais son état est hose digne d'admiration. Il

« est fort bien disposé pour sa cons-
« cience, voilà qui est fait: du reste,
« c'est la maladie et la mort de son
« voisin dont il question : il n'en est
« pas effleuré, il n'en est pas troublé.
« Il entend plaider devant lui la cause
« des Médecins, du frère Ange et
« de l'Anglois, sans daigner quasi dire
« son avis....... Croyez-moi, ma
« fille, ce n'est pas inutilement
« qu'il a fait des réflexions toute sa
« vie; il s'est approché de telle sorte
« ces derniers momens, qu'ils n'ont
« rien de nouveau ni d'étranger pour
« lui! »

Tout le monde connoît le fameux cardinal de Retz, qui a joué un si grand rôle sous les troubles de la Fronde, et dont les mémoires sont écrits avec tant de feu et tant d'intérêt; mais peu de personnes sont en état, même d'après la lecture de ses mémoires, de saisir et d'apprécier le caractère de ce prélat guerrier. On en auroit une bien fausse idée, si on le jugeoit d'après le personnage éclatant qu'il a joué sur la scène du monde. Il n'appartenoit qu'à un aussi

profond philosophe que le duc de la Rochefoucault, de nous montrer l'homme à travers le masque théâtral dont il s'est toujours couvert. Ce portrait du cardinal de Retz, au jugement de M. l'abbé Brotier, est un des chefs-d'œuvre de la langue et de la littérature françoise.

« Paul de Gondi, cardinal de « Retz, a beaucoup d'élévation, « d'étendue d'esprit, et plus d'osten- « tation que de vraie grandeur de « courage. Il a une mémoire extraor- « dinaire, plus de force que de poli- « tesse dans ses paroles; l'humeur « facile, de la docilité et de la foi- « blesse à souffrir les plaintes et les « reproches de ses amis; peu de piété, « quelques apparences de religion. Il « paroît ambitieux sans l'être; la va- « nité et ceux qui l'ont conduit, lui « ont fait entreprendre de grandes « choses, presque toutes opposées à « sa profession; il a suscité les plus « grands désordres de l'État, sans « avoir un dessein formé de s'en pré- « valoir; et bien loin de se déclarer « ennemi du cardinal Mazarin pour

« occuper sa place, il n'a pensé qu'à
« lui paroître redoutable, et à se
« flatter de la fausse vanité de lui être
« opposé. Il a su néanmoins profiter
« avec habileté des malheurs publics
« pour se faire cardinal; il a souffert
« sa prison avec fermeté, et n'a dû
« sa liberté qu'à sa hardiesse. La
« paresse l'a soutenu avec gloire du-
« rant plusieurs années, dans l'obscu-
« rité d'une vie errante et cachée; il
« a conservé l'archevêché de Paris
« contre la puissance du cardinal
« Mazarin; mais après la mort de ce
« ministre, il s'en est démis sans
« connoître ce qu'il faisoit, et sans
« prendre cette conjoncture pour mé-
« nager les intérêts de ses amis et les
« siens propres. Il est entré dans divers
« conclaves, et sa conduite a toujours
« augmenté sa réputation. »

« Sa pente naturelle est l'oisiveté;
« il travaille néanmoins avec activité
« dans les affaires qui le pressent,
« et il se repose avec nonchalance
« quand elles sont finies. Il a une
« grande présence d'esprit, et il sait
« tellement tourner à son avantage

« les occasions que la fortune lui « offre, qu'il semble qu'il les ait « prévues et désirées. Il aime à ra« conter; il veut éblouir indifférem« ment tous ceux qui l'écoutent, par « des aventures extraordinaires, et « souvent son imagination lui fournit « plus que sa mémoire. Il est faux « dans la plupart de ses qualités; et « ce qui a le plus contribué à sa ré« putation, est de savoir donner un « beau jour à ses défauts. Il est insen« sible à la haine et à l'amitié, quel« ques soins qu'il ait pris de paroître « occupé de l'une et de l'autre. Il est « incapable d'envie et d'avarice, soit « par vertu, soit par inapplication. « Il a plus emprunté de ses amis, « qu'un particulier ne pouvoit espérer « de leur pouvoir rendre; il a senti de « la vanité à trouver tant de crédit, « et à entreprendre de s'acquitter. »

« Il n'a point de goût ni de déli« catesse; il s'amuse à tout, et ne se « plaît à rien; il évite avec adresse de « laisser pénétrer qu'il n'a qu'une lé« gère connoissance de toutes choses. « La retraite qu'il vient de faire est la

« plus éclatante et la plus fausse action
« de sa vie ; c'est un sacrifice qu'il fait
« à son orgueil, sous prétexte de dévo-
« tion ; il quitte la cour où il ne peut
« s'attacher, et il s'éloigne du monde
« qui s'éloigne de lui. »

Les Maximes du duc de la Roche-foucault sont entre les mains de tout le monde ; tout lecteur qui sait penser s'en nourrit délicieusement, les médite, les appprofondit. Il seroit inutile d'en multiplier les citations dans cet article : j'en choisis une seule qui me donnera occasion de vous mettre sous les yeux le commentaire qu'en a fait l'abbé Brotier, et les réflexions de cet illustre littérateur sur un objet aussi essentiel et aussi intéressant que l'éducation.

La 261ᵉ. Maxime est conçue en ces termes : *L'éducation que l'on donne d'ordinaire aux jeunes gens est un second amour-propre qu'on leur inspire.*

« Je suis non-seulement de l'avis
« de la 261ᵉ. Maxime, dit l'abbé
« Brotier, mais je ne crois pas qu'on
« puisse donner une éducation qui

« n'inspire pas un second amour-
« propre. Si l'on veut distinguer dans
« l'homme plusieurs sortes d'amour-
« propre, il en a autant qu'il a de
« belles qualités. L'amour-propre,
« source ordinaire de nos désordres,
« lorsqu'il est déréglé, est aussi,
« lorsqu'il est subordonné à la raison,
« la règle de nos vertus. Nous ne
« remplissons l'étendue de nos devoirs
« envers Dieu, qu'en l'aimant plus
« que nous-mêmes; et envers le
« prochain, qu'en l'aimant comme
« nous-mêmes. Dans la raison,
« comme dans la religion, c'est tout
« l'homme. »

« On parle sans cesse d'éducation;
« on propose tous les jours de nou-
« veaux systêmes d'éducation. Tout
« est dit depuis long-temps; en quatre
« mots pour les maîtres, bons exem-
« ples et bons préceptes; en deux
« mots pour les enfans, mœurs et
« application. Les fruits de leur ap-
« plication, savoir peu, mais savoir
« bien, avec la facilité de tout ap-
« prendre. Voilà toute l'éducation;
« et il n'y en aura jamais d'autre.

« Avec cela on peut avoir des Cor-
« neille, des Bossuet, des Vauban.
« Sans cela, on n'a que des imperti-
« nens ou des sots. »

Cette édition doit être d'autant plus précieuse aux amateurs de la belle littérature, que l'ouvrage de la Rochefoucault a été étrangement maltraité par les éditeurs précédens. Les uns, sous le vain prétexte d'un rapprochement commode, ont fait de cet excellent livre un triste et ennuyeux dictionnaire de morale. D'autres, plus téméraires, ont cité la Rochefoucault à leur tribunal; ils ont rejeté plusieurs Maximes de la Rochefoucault, et leur en ont substitué d'autres que l'auteur lui-même avoit rejetées. Ce désordre a commencé en 1778, et s'est renouvelé dans toutes les éditions suivantes. Pour rendre à cette production immortelle son ancienne splendeur, il a fallu que M. l'abbé Brotier déterrât, par le plus heureux hasard, dans des cabinets particuliers, la première et la dernière édition, publiées par la Rochefoucault lui-même, et qui ne se

trouvoient pas dans les plus grandes bibliothèques, même dans celle du roi.

Ce service important, rendu à nôtre littérature, ajoute beaucoup aux justes regrets que doit causer à tous les honnêtes gens et à tous les hommes de Lettres, la perte d'un écrivain aussi distingué que M. l'abbé Brotier. Il s'étoit formé au sein d'une société féconde en grands hommes, et célèbre par les services qu'elle a rendus à la Religion, à l'État et aux Lettres. Privé de l'existence paisible dont il jouissoit dans cette retraite, jeté malgré lui au milieu du monde, long-temps persécuté avec acharnement, il trouva enfin le repos et la tranquillité auprès d'un véritable ami (1); c'est dans cet asyle respectable qu'il vient de terminer une vie uniquement consacrée

(1) M. de la Tour, secrétaire du roi, qui n'a épargné aucun genre de sacrifice pour assurer à M l'abbé Brotier une vie douce et agréable, et pour lui faciliter les moyens de voyager, et de faire, à grands frais, les recherches qu'exigeoit son genre de travail.

à la pratique de la vertu et à l'étude des sciences, et dont un seul instant ne fut jamais souillé par l'ambition et l'intrigue. L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui, dans ses choix, ne consulte que le mérite, alla, pour ainsi dire, chercher M. l'abbé Brotier dans sa solitude, et crut s'honorer en adoptant un des plus savans hommes de l'Europe. Sa modestie et sa simplicité le faisoient aimer, tandis que son érudition et son génie commandoient l'admiration. Dans le grand nombre des savans ouvrages et des excellentes éditions dont il a enrichi la république des Lettres, celui qui prouve le mieux son talent, et qui lui assure l'immortalité, c'est son édition de Tacite, qui tout-à-la fois est un prodige d'érudition et un modèle de goût; c'est là qu'on trouve les véritables difficultés éclaircies sans fatras, sans pédantisme; des notes vraîment utiles qui expliquent le texte; une critique saine et lumineuse; le bon sens et la vraie philosophie, réunis aux plus profondes recherches sur l'antiquité. Les supplémens, où

l'éditeur se place presque à côté de son auteur, annoncent un grand écrivain, un historien éloquent et vigoureux; quoiqu'il s'efforce par-tout d'imiter Tacite, on peut les regarder comme une production vraîment originale.

Il a laissé un neveu, héritier de son mérite et de ses talens, qui a pris soin de cette édition de la Rochefoucault, et qui, dans l'avertissement placé à la tête, a rendu à cet oncle respectable un hommage dicté par la sensibité et la reconnoissance.

Je suis, etc.

LETTRE V.

ZAMORE, ou le cri de l'humanité en faveur des esclaves nègres.

DANS un temps où l'on s'occupe des droits de l'homme d'une manière particulière, nous avons lieu de croire que les lecteurs sensibles n'ap-

prendront pas, sans émotion, l'anecdote suivante.

Un jeune nègre, qu'on nommoit *Zamore*, acheté sur la côte de *Guinée*, avoit été cédé à un habitant de la *Martinique*, *François* d'origine, et connu sous le nom de *Valsin*. Cet homme, doux, compatissant, honnête, ne voulut jamais traiter *Zamore* comme un esclave. Il prit un soin particulier de son éducation, alluma dans son cœur la flamme de l'émulation et de l'honneur, et lui fit connoître les lois que la nature impose à tous les mortels, dès que la lumière de la raison vient éclairer leur entendement. *Zamore*, sous les regards propices de son bienfaiteur, avoit orné son ame de connoissances utiles et agréables. Ses facultés morales s'étoient déployées tout-à-coup. Il vit, en frémissant, l'avilissement, la dégradation, le sort affreux de ses frères.

Le sentiment fougueux de l'indignation augmenta son énergie ; et malgré le mépris auquel ses compatriotes paroissoient condamnés, il

connut toute la dignité de son être. Il parloit souvent avec la plus grande véhémence à son ami *Valsin* du malheur de ses frères, et des larmes de rage et de pitié couloient alors de ses yeux. Quelquefois il se jetoit aux pieds de son bienfaiteur, et lui disoit avec l'accent le plus pathétique de la reconnoissance : » Que je suis heu-
» reux, ô mon cher ami, de couler
» mes jours sous votre protection !
» Sans vous, hélas! je serois exposé
» peut-être à toute la misère qui ac-
» cable mes semblables. O monsieur
» *Valsin*, ô mon cher bienfaiteur!
» que puis-je faire pour vous témoi-
» gner combien je suis sensible à des
» procédés si généreux ? Oui, si j'a-
» vois mille vies, je les donnerois
» toutes pour vous. « Telles étoient les paroles énergiques de *Zamore* ; il ne fut pas long temps heureux. Monsieur *Valsin* eut des ennemis qui dérangèrent ses spéculations ; il essuya des pertes considérables ; on s'empara de ses biens. *Zamore* fut pris et vendu à un cultivateur européen nouvellement établi à la *Jamaïque*.

Que son sort fut différent ! Cet homme étoit un tigre ; il ne vivoit que pour tourmenter ceux qui l'environnoient, et ses esclaves étoient sur-tout exposés aux irruptions terribles de sa férocité. La destinée de *Zamore* ne fut pas moins affreuse que celle des autres nègres. Quel état pour son cœur sensible !.... Un de ses camarades commit un jour une faute très-legère, et son impitoyable maître fit frapper le coupable, jusqu'à ce qu'on vît le sang de cet infortuné ruisseler de toutes parts. Cet homme inexorable et cruel contemploit ce spectacle avec un plaisir digne des *Euménides*. Le monstre !... il paroissoit jouir d'une espèce de volupté, en prolongeant les douleurs du malheureux esclave... A cette idée horrible, je frissonne de tous mes membres ; la plume échappe de ma main vacillante... O mes lecteurs, si vous ne partagez pas mon émotion, que vous êtes à plaindre !... *Zamore* est témoin de cette scène affreuse. La sueur glacée de l'effroi se répand sur son front, ensuite tout

son sang bouillonne dans ses veines; les convulsions de la fureur l'agitent; sa vue se trouble, il s'égare, il ne se connoît plus. Dans sa frenésie, il saisit une épée qu'il trouve par hasard, et s'enfuit, en s'écriant : *J'aime mieux mourir que vivre avec ces tigres. Zamore* précipite ses pas. Son agitation, ses regards enflammés, ses gestes véhémens, tout annonce en lui le plus grand désespoir. On le poursuit, il accélère sa course; on le poursuit encore; il fait de nouveaux efforts; on le presse, on l'approche, on veut le saisir; il se défend avec son épée, il renverse un des satellites de son maître; on l'environne, on l'accable, il est pris.

L'infortuné *Zamore* fut condamné à mort; & dans le temps qu'on faisoit l'appareil de son supplice, il parla ainsi devant une troupe d'Européens et de nègres qui l'environnoient :

« Quels êtres inconcevables êtes-« vous, ô Européens! Quel assem-« blage funeste de courage, de savoir, « de cruauté, de perfidie, vous offrez

» à

» à nos regards! Seroit-ce le dieu
» du mal qui vous auroit jetés dans
» ces lieux, pour vous tourmenter et
» nous détruire ! Après avoir inondé
» ces contrées du sang de plusieurs
» millions *d'Indiens*, vous cher-
» chez d'autres terres, pour en faire
» le théâtre de vos atrocités; vous
» pénétrez dans *l'Afrique*, vous y
» semez la discorde, vous y portez
» les germes de vos folles passions;
» vous nous arrachez du sein de nos
» familles; vous nous transportez dans
» des pays lointains, pour nous faire
» souffrir tous les maux qui peuvent
» affliger l'humanité. Audacieux *Eu-*
» *ropéens*, êtes-vous des hommes ou
» des bêtes féroces? C'est en vain que
» vous me présentez la mort sous les
» formes les plus effrayantes; je ne
» me repentirai jamais de ce que je
» viens de faire. J'ai réclamé les droits
» que l'auteur de notre existence ac-
» corde à tous les mortels; j'ai voulu
» repousser la force par la force, et
» voilà tout mon crime... Ecoutez-
» moi, ô Européens! et soyez justes,
» si cependant vous en êtes suscepti-

» bles. Peut-on voir sur la surface du
» globe des êtres aussi malheureux
» que nous le sommes, sous le far-
» deau de votre domination tyran-
» nique? Vous ne nous donnez pas
» un seul moment de relâche; la
» crainte et le chagrin nous poursui-
» vent sans cesse : vous éloignez
» de nous les plus légers plaisirs:
» vous ne respectez dans ces lieux, ni
» les mœurs, ni la religion; vous ne
» nous laissez pas le temps de nous
» assembler, pour offrir nos vœux à
» l'Etre suprême; vous nous défen-
» dez d'ouvrir nos cœurs aux plus
» douces inspirations de la nature,
» et vous employez les moyens les
» plus odieux pour séduire nos com-
» pagnes, pour éteindre dans leur ame
» tout sentiment de pudeur et de fidé-
» lité. C'est en vain que par notre
» constance et nos travaux, nous
» vous procurons les moyens de cou-
» ler vos jours dans le luxe et l'a-
» bondance; c'est en vain que nous
» faisons à chaque moment de nou-
» veaux efforts, pour ranimer nos
» forces mourantes, lorsqu'en culti-

» vant vos terres, nous sommes ac-
» cablés par des chaleurs excessives:
» rien ne peut vous satisfaire. Nous
» voyons toujours au-dessus de
» nos têtes, les fouets et les bâtons
» dont vous armez vos satellites san-
» guinaires. Vous nous pressurez,
» vous nous écrasez, et vous voulez
» encore que nous ayons pour vous
» des sentimens d'estime et de re-
» connoissance!... Je quitte avec
» plaisir cette terre de désolation,
» pour m'élancer dans les bras de
» l'auteur de mon être... Il est té-
» moin en ce moment de mon inno-
» cence et de votre crime.... et je
» souhaite qu'il vous pardonne....«

Telles furent les paroles du pauvre *Zamore*, Tous les *Nègres* versoient des larmes, ou frémissoient de fureur. Le sentiment de la pitié sembloit avoir pénétré dans le cœur de quelques Européens; ils paroissoient attendris: mais le maître de *Zamore*, ce tigre intraitable, donna le signal du supplice. *Zamore* supporta des tourmens horribles, avec une fermeté inébranlable: ses regards

perçans portoient un étonnement inconnu dans le cœur de tous les assistans. Avant d'exhaler le dernier soupir, il leva les yeux vers le ciel, en invoquant le roi de la nature, et en le suppliant de rendre ses frères plus heureux, et les *Européens* moins féroces.

Par J. B. SANCHAMAU.

SÉANCE de l'Académie Françoise, du 25 Août.

C'EST un terrible jour pour certains amateurs, que ce jour de S. Louis! Il en est en effet qui sont en haleine depuis neuf heures du matin jusqu'à dix heures du soir. On va crier à l'exagération : on aura tort. Voici le remplissage de ces quatorze mortelles heures. On va se rendre au Louvre : messe en musique, panégyrique de S. Louis, *Te Deum ;* deux heures au moins. De là on passe à l'Oratoire, et l'académie des Inscriptions prend

sa revanche. On sort à midi, quelquefois plus tard, selon la discrétion des orateurs et des musiciens. --- De là, pour ne pas tomber en défaillance pendant la longue après-dînée qui va suivre, on va manger succinctement un morceau, ou prendre tout simplement une tasse de chocolat, et, dès avant une heure, on se rend auprès de la fatale barrière. Là, comme devant la barque de Caron, l'on attend, non pas cent ans, mais pendant plus de cent minutes, qui sont certainement un siècle d'ennui. Deux heures sonnent : on ouvre enfin, et l'on se précipite vers l'étroit passage de l'académie, au risque d'être étouffé par les concurrens, ou assommé par des Suisses brutaux qui agitent leur esponton, et sont sans pitié pour tout le monde. (En ouvrant de meilleure heure, on empêcheroit les scènes périlleuses qui ce jour-là ont manqué de faire époque.) Ce n'est pas tout; une fois entré et placé, on doit attendre au moins deux heures l'auguste assemblée, qui paroît enfin au grand contentement de l'assistance. Les

Quarante, au nombre de 15 ou 20, sont applaudis, saluent, s'asseyent ; le silence commence enfin, et voilà le moment de la toile levée. Les acteurs paroissent ; chacun joue son rôle de son mieux, chacun reçoit son tribut d'encens; chacun vient ensuite se reposer deux ou trois mois à la ville ou à la campagne. Il est à-peu-près sept à huit heures. On sort de la salle; on rend visite aux portraits des grands hommes qui décorent le sallon de l'académie; on voit *Abeille* et Boileau, Fénélon et *Dubois*, Corneille et *Marivaux*, etc. etc.; et on passe, si l'on veut, au grand sallon des tableaux, pour voir, ou les chefs-d'œuvre de Lebrun, ou les brillans essais de Madame Lebrun. La nuit vient : les Tuileries sont ouvertes au peuple ; on attend Gluk et Rameau; on compare l'Italie à la France; on juge la musique en grand; on entend l'exécution la plus parfaite des plus parfaits morceaux du théâtre lyrique, et l'on est tout étonné d'entendre sonner dix heures dans une soirée dont les charmes font un peu

oublier les fatigues du jour.

La séance du 25 a été très-brillante. M. l'abbé Barthélemy devoit être reçu; M. de Boufflers étoit directeur. M. de Fontanes, poëte qui possède l'*os magna sonaturum*, poëte plein de verve et quelquefois de grace, remportoit le prix de poésie. C'en étoit assez sans doute pour exciter un intérêt vif et général : le succès paroît avoir répondu à l'attente.

M. l'abbé Barthélemy a jeté des fleurs sur la tombe du modeste Beauzée, et son discours avoit le charme d'une simplicité pure et touchante, et le mérite de la précision. La réponse de M. de Boufflers, surchargée d'esprit, répandoit trop les fleurs qu'Anacharsis, en vrai disciple du Portique, sait qu'il ne faut *que laisser tomber*. Il est vrai que des épisodes remplis d'ame et d'imagination, soutenoient l'avide attention des spectateurs, et que le dernier morceau de ce discours a excité, et devoit produire, les applaudissemens les plus universels.

M. de Fontanes a lu son poëme,

et a su en faire saillir les beautés. On a beaucoup applaudi le portrait qu'il fait de *Bossuet*, et il est vrai que les vers en sont beaux, mais nous ne pensons pas qu'ils expriment une vérité; et en rendant compte de ce poëme, nous motiverons cette critique. Il a peint en deux mots heureux *Fénelon :*

Son goût fut aussi pur que son ame étoit belle.

Mais ce vers, qui veut peindre la révocation de l'édit de Nantes, nous semble avoir surpris les applaudissemens :

C'est cette grande erreur du siècle de la gloire.

L'épithète paroit donner de la *grandeur*, de la *noblesse* à l'erreur, tandis que l'intention de l'écrivain ne veut parler que d'une erreur *grandement* déplorable.

M. *Noël*, qui l'année dernière remporta le prix d'éloquence, a concouru pour le prix de poésie, et sa pièce, pleine de talent, de sagesse et de régularité, a obtenu une mention honorable.

L'académie a aussi décerné à cet

estimable et laborieux professeur le prix d'encouragement.

Le prix destiné à l'ouvrage le plus utile, a été accordé à M. Gudin, auteur d'un ouvrage intitulé : *Essai sur les Comices de Rome, sur les États-Généraux de France, et sur le Parlement d'Angleterre* (3 vol. *in*-8°, à Paris, chez Maradan).

M. Marmontel a lu un mémoire très-circonstancié, qui constate la conduite vertueuse et la fidélité à toute épreuve de Marie Pécheux, domestique du sieur Réveillon, laquelle, dans les journées fatales des 28 et 29 avril de cette année, a montré le plus étonnant courage au milieu des bandits qui pilloient et brûloient la maison de son maître. L'académie a cru devoir couronner cette fille vertueuse, et a regretté de n'avoir pas deux autres prix à donner.

Le prix d'éloquence de cette année avoit pour sujet *l'Éloge du marquis de Vauban*. Il est remis à l'année prochaine, et sera de 1200 liv.

Le prix fondé à perpétuité par M. l'abbé Raynal, et pour lequel

l'académie avoit proposé un discours sur le caractère et sur la politique de Louis XI, est aussi remis à l'année 1790, et sera une médaille d'or de 2400 liv.

Enfin l'académie propose, pour le même terme un prix d'éloquence dont le sujet est l'éloge de J. J. Rousseau, et qui sera une médaille de 600 liv. — Le plaisir de relire Rousseau suppléera à la modicité de ce prix ; et 2400 liv. ne sont pas un encouragement trop fort pour vaincre les dégoûts attachés à l'étude du cœur d'un Louis XI.

LETTRE VI.

Les Etats-Provinciaux comparés avec les Administrations provinciales, suivis d'une Déclaration des droits naturels, qui n'ont besoin d'aucune constitution, et qui prévalent sur toutes celles qui existent. Vol. in-8° *de* 500 *pages. Se trouve en petit nombre chez* Le Tellier, libraire, *quai des Augustins.*

La première partie de ce grand et mémorable travail, cherche a remédier spécialement aux maux sous lesquels gémit la province du Bourbonnois.

Cet ouvrage part *tout armé* d'une tête législative. Il prouve sans réplique que le plus grand avantage du

Roi et de la Nation, est l'accomplissement des meilleurs principes de l'ordre naturel et simple des sociétés politiques, fondé sur une législation conforme à la nature des choses, au-dessus de toute atteinte de la part de 'autorité arbitraire; car elle est certainement la cause de tous les désordres qui existent. Dans la partie de ce mémoire intitulée *Premier* Coup-d'œil sur une Administration *Provinciale dans la généralité de Moulins*, l'Auteur présente les principes communs aux administrations du même genre, et sur-tout aux Etats-Provinciaux. On y trouve l'entière organisation de ces états, et le dévelopement des avantages à en retirer, dans des réglemens faits avec soin.

Nous pensons que cet ouvrage peut être infiniment utile à tous les membres des administrations des Provinces, et à ceux qui se proposent de le devenir.

« La France a de grandes ressources, il est vrai, dit l'Auteur: des ressources qui peuvent la con-

duire, quand elle sera bien gouvernée, au point d'être constamment, et dans toutes les circonstances, la première puissance du monde; mais elles s'épuisent à la fin, comme tout ce qui existe: si l'on peut encore la mettre sur le pied de splendeur qui lui convient, il faut avouer qu'il n'y a pas une minute à perdre.»

Dix ans de bonne administration sur des principes invariablement liés à sa constitution, et que l'on ne puisse par conséquent changer à fantaisie, suffiront en effet pour la régénérer; mais pour peu que l'on diffère, il est effrayant de penser à ce qu'elle deviendra.

LETTRE VI.

Abrégé de l'Histoire Romaine, orné de 49 estampes, gravées en taille-douce, avec le plus grand soin; in-4°. *A Paris, chez* Nyon l'aîné, et fils.

CET abrégé renferme en 180 pages les principaux évènemens de l'Histoire, depuis la fondation de Rome jusqu'à Constantin. Il fut composé par l'Abbé Millot, pour les écoles militaires, avec cet esprit d'ordre et cette clarté de style qui caractérisent cet utile Ecrivain. Les instituteurs qui font faire des extraits d'histoire à leurs disciples, peuvent prendre ce livre-ci pour modèle; tout le fond en est dans l'histoire ancienne du même auteur, et il s'est analysé avec une précison qui n'est ni sèche, ni étranglée.

Les estampes qui décorent ce beau

volume, sont très-propres à fixer l'attention des jeunes gens, et à graver dans leurs têtes les grands évènemens que le burin reproduit et consacre. Ces planches sont les mêmes que feu M. de Prétot, Censeur royal, avoit fait graver, et dont il avoit formé *le spectacle de l'Histoire Romaine*. Elles sont, pour la plupart, d'un style ferme, riche et sévère comme les sujets qu'elles retracent. L'Histoire ainsi présentée, laisse nécessairement des traces profondes; elle attache, elle captive les enfans: c'est sur-tout dans les familles un peu nombreuses, et à la campagne, que ces sortes de livres sont infiniment utiles. Vous voyez les jeunes gens autour d'une table, les uns assis, les plus grands à genoux, les plus petits sur la table même, se presser autour des images, relire les notes qui les accompagnent, et former eux-mêmes un tableau délicieux..... mais que tout le monde n'est pas digne de sentir.

Les médailles des familles Romaines, recueillies par Vaillant, au nom-

bre de 1700, en 152 planches gravées, et dont il a donné une explication latine très-détaillée, en 3 volumes petit in-folio, ont l'avantage de jeter beaucoup de lumières sur Rome, et de faire connoître ces fameux personnages dont on voit les portraits représentés, ainsi que les usages et cérémonies de cette ville célèbre. Pour ne laisser rien à désirer sur cette partie de l'Histoire, M. Nyon s'est procuré ces planches, et les a réunies en un seul volume, avec une explication françoise, abrégée du trait auquel chacune de ces médailles a rapport. Ce volume, même format que les précédens, est sous presse, et paroîtra incessamment.

VARIÉTÉS.

Extrait d'une lettre du Maine.

JEAN CHEVAUCHÉ, dit Dupont, habitant de Bonnetable au Maine,

âgé de près de *cent ans*, vient de s'enrôler dans la seconde compagnie de la milice bourgeoise de ladite ville, où il montre à ses concitoyens l'exemple de la bravoure et de la fermeté. Il a déja monté sa garde lui-même, et a prouvé qu'il n'avoit pas oublié un métier abandonné depuis 70 ans. Il avoit servi dans les dragons, s'étoit trouvé à la défense de Lille en 1708, à la bataille de Malplaquet en 1709 : il s'est marié deux fois, et a eu 27 enfans. Cet homme est très-robuste, et annonce bien que son terme est encore éloigné.

LETTRE écrite par le Comité permanent de la ville de Valence (en Dauphiné), à M. le comte de Noailles, membre de l'assemblée nationale, le 14 *août* 1789.

MONSIEUR le Comte, le comité permanent de la cité de Valence,

interprète des sentimens de ses habitans, vous prie d'agréer les témoignages de leur admiration et de leur reconnoissance. — Nos enfans sauront, monsieur, que dans cette nuit mémorable, que la philosophie éclairoit de son flambeau, vous osâtes le premier attaquer l'hydre de la féodalité. La raison, le sentiment, inspirèrent à toutes les ames une éloquence sublime; mais ce fut vous, monsieur, qui les pénétrâtes d'un saint enthousiasme. — Nous bénissons ces hommes fiers de leurs droits, qui, écartant les préjugés que le temps rendoit respectables aux ames foibles, ont su renverser ce colosse monstrueux, dont l'ombre pernicieuse étouffoit depuis long-temps les germes de la liberté. — Puissent, monsieur, la joie du peuple, les éloges du sage, être un encouragement à vos travaux, et vous donner la confiance que nous inspirent vos lumières et votre philosophie! — Nous sommes, etc. *les Membres du Comité permanent de la cité de Valence.*

SPECTACLES.

THÉATRE DE MONSIEUR.

Dans la décadence de presque tous les spectacles, le théâtre de Monsieur se soutient avec succès, et attire de nombreuses assemblées, parce qu'il offre aux amateurs une excellente musique, exécutée avec une perfection presque inconnue en France: on n'a peut-être jamais vu sur aucun théatre de l'Europe, un assemblage aussi précieux et aussi rare d'acteurs et de chanteurs italiens d'un mérite supérieur.

La *Vilanella rapita*, ou la *Vilageoise enlevée*, opéra bouffon, dont les représentations sont toujours applaudies avec de nouveaux transports, n'est pas l'ouvrage d'un seul musicien; c'est la réunion des morceaux les plus exquis de plusieurs grands maîtres; et ces morceaux

sont si bien choisis, si bien adaptés à la scène, qu'ils forment un ensemble admirable. Le génie d'un seul homme ne pourroit jamais enfermer dans une seule pièce tant de beautés, parce que le génie est inégal, et que ses productions ne sont pas toujours heureuses. Les nouveaux sujets dont MM. les administrateurs ont enrichi ce théatre, déploient dans *la Vilanella rapita* les talens les plus étonnans, et qui se trouvent rarement ensemble. A la beauté de la voix, à la perfection du chant, ils joignent la plus grande intelligence de la scène, et un jeu qui annonce des acteurs consommés. Le signor *Viganoni*, qui joue le rôle du comte, met dans son action autant de chaleur et d'intérêt, qu'il répand de graces et d'expression dans son chant ; son ariette *Mi perdo, si, mi perdo, etc.* produit, chaque fois qu'on l'entend, une sensation nouvelle : le public, ne consultant que son plaisir, la lui fait toujours répéter, sans égard pour la fatigue que doit lui causer la répéti-

tion d'un morceau aussi fort; mais son organe est si sûr et si exercé, que les auditeurs ne s'apperçoivent jamais de cette fatigue, et il fait toujours plus de plaisir la seconde fois que la première. La vivacité, la gaîté, la force comique du signor *Mandini*, accompagnées d'une superbe voix, d'une manière de chanter pleine de goût, d'intérêt et de précison, lui concilient tous les suffrages dans le rôle du villageois *Philippe*. La signora *Mandini* son épouse, chargée du personnage de la villageoise, peut être regardée comme une excellente actrice, dont le jeu est tout à-la-fois naturel et fin, brillant et vrai, et qui a des graces sans minauderies. D'autres ont la voix plus belle; mais il est impossible de mieux chanter, d'avoir un accent plus agréable, plus touchant, plus italien.

La pièce elle-même est fort supérieure à la plupart des farces italiennes, qui n'ont d'autre mérite que la musique: elle a quelque ressemblance, pour le fond du sujet, avec

Ninette à la Cour. Le caractère de la villageoise est très-théatral, et d'une naïveté piquante; celui du villageois est très-comique: il y a plusieurs situations très-agréables et très-intéressantes; le travestissement du villageois en baron est la seule bouffonnerie grossière qui défigure cet ouvrage.

Le *Barbier de Séville*, traduit en italien, et mis en musique par le célèbre Paésiello, a été très-bien accueilli: cette pièce est supérieurement jouée; mais quoique plusieurs excellens morceaux décèlent le rare talent du compositeur, les intrigues de ce genre ne sont pas en général très susceptibles des développemens de la musique, et la plupart des situations sont rebelles aux ornemens lyriques.

On a trouvé une mélodie pure, naturelle, facile, et d'agréables effets, dans la musique de *l'Isle enchantée*, représentée pour la première fois le lundi 3 août. Cet ouvrage fait beaucoup d'honneur au

signor Bruni, premier violon de l'orchestre du théatre de Monsieur. La pièce est bien conduite ; le dialogue en est ingénieux et naturel, les caractères variés et soutenus. Une fée, qui long-temps a fait son bonheur de l'indifférence, se trouve forcée par les destins de choisir un amant, avec la dure condition de perdre sa puissance, si cet amant est volage. La tempête jette dans son île quatre étrangers, un Marquis françois vif et galant, un Baron allemand un peu lourd, et un Comte italien mélancolique et sensible, suivi d'un domestique très-plaisant et très-poltron. Pour mieux connoître la manière de penser de ces étrangers, la fée remet entre les mains de sa suivante sa baguette et son pouvoir, et ne paroît elle-même que sous le nom de cette suivante. Le résulta de cette épreuve, est que le Comte italien est le seul qui montre un véritable attachement à la fée, déguisée en suivante ; et la fée après s'être bien assurée de sa fidélité, le rend heureux.

Le fond du sujet n'est pas neuf ; il

rappelle les situations connues *du jeu de l'Amour et du Hazard*, de *l'Epreuve réciproque*, etc. : mais les détails appartiennent à M. Sédaine de Sarcey, Auteur de cet Ouvrage, qui est assurément le plus agréable Opéra François qu'on ait donné sur ce Théatre. Le talent précieux de Madame Ponteuil, qu'on n'avoit fait qu'appercevoir dans *l'Infante de Zamora*, s'est développé de la manière la plus brillante dans *l'Isle enchantée*. La nature l'a douée d'une figure charmante, et d'une superbe voix ; elle doit à l'art une bonne manière de chanter, une exécution facile ; et si son dialogue étoit aussi agréable que son chant, ce seroit une Actrice d'une perfection infiniment rare. Avec ce défaut-là même, que le soin et l'étude peuvent corriger, si le Théatre de Monsieur réunissoit plusieurs sujets de cette force, son Opéra François n'auroit rien à envier à l'Opéra Italien.

Je suis, etc.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE VIII.

Coup-d'Œil Impartial, et notions exactes sur la Monarchie Françoise. A Amiens, chez Caron l'aîné, *Imprimeur du Roi ; et à Paris, chez* Onfroy, *rue Saint-Victor, et* Desenne, *au Palais-Royal.*

L'AUTEUR examine d'abord, en quoi consiste l'autorité royale en France ; et sur cet article essentiel, il ne nous donne pas les *notions exactes* que promettoit son titre : il prouve fort bien

que le gouvernement d'un royaume aussi vaste que celui de la France, ne peut être que monarchique, et cela n'avoit pas besoin d'être prouvé, puisque tout le monde en convient; et on sait très-bien aussi que *roi ne signifie pas despote, mais simplement le tuteur, l'administrateur de la chose publique.* On a repété mille fois que la différence entre le despote et le roi, consiste en ce que le despote ne connoît d'autre règle que sa volonté, au lieu qu'un roi est le premier soumis aux lois de la nation qu'il gouverne : il y a long-temps quon a tracé de magnifiques tableaux des obligations et des devoirs des rois. « La première loi du souve-« rain : disoit l'immortel Sully, est « de les observer toutes. Il a lui-même « deux souverains, Dieu et la Loi ; la « justice doit présider sur son trône, « la douceur en doit être l'appui le « plus solide, Dieu étant le vrai pro-« priétaire de tous les royaumes, et « les rois n'étant que les administra-« teurs, doivent tous représenter au « peuple celui dont ils tiennent la

« place par ses qualités et ses per-
« fections : sur-tout ils ne règneront
« comme lui qu'autant qu'ils règne-
« ront en pères. » Cela est beau ; mais personne n'en doute, et ce n'est pas cela qui est en question. Un édit publié par Louis XIV en 1667, présente quelque chose de plus précis, et approche plus du but. « Qu'on ne dise
« point, dit le prince le plus fier et le
« plus absolu qui jamais ait régné, qu'on
« ne dise point que *le souverain n'est*
« *pas sujet aux lois de son état.* La
« proposition contraire est d'une vérité
« du droit des gens, que la flatterie a
« quelquefois attaquée, et que les bons
« princes ont toujours défendue comme
« une divinité tutélaire de leurs états.

Il est vrai que Louis XIV, en déclarant que le souverain est sujet aux lois de son état, ne contractoit pas un engagement bien redoutable, car la France n'avoit point de lois. *La France*, dit notre auteur, *n'a jamais eu de constitution écrite ; elle s'est toujours abandonnée à la franchise et la loyauté de ses rois ; l'opinion publique a été sa seule sauve-garde.*

Il étoit donc très-difficile d'assigner les droits du roi et les droits du peuple, de distinguer les limites qui séparoient en France, le gouvernement monarchique de la puissance arbitraire : l'auteur prétend cependant que cela est facile, et pour réunir et marquer ces limites, il commence par exposer les différentes révolutions que le gouvernement a éprouvées depuis l'origine de la monarchie françoise, c'est-à-dire, que pour trouver la lumière, il commence par se jeter dans le chaos.

L'autorité des rois Mérovingiens étoit très-bornée. La puissance législave résidoit dans l'assemblée générale appelée Champ ou Camp de Mars, parce quelle se tenoit au mois de Mars. Cette assemblée nétoit autre chose qu'un camp ; les Soldats étoient la Nation ; le général, tout-puissant pendant la guerre, n'étoit pendant la paix que l'exécuteur des volontés de son armée. Le mélange des vainqueurs et des vaincus altéra bientôt cette constitution. Le champ de Mars ne fut plus convoqué aussi régulièrement : le roi

consulta les grands au lieu de consulter la nation : la puissance législative passa du champ de Mars dans un conseil des principaux seigneurs du royaume, et la démocratie militaire fut transformée en aristocratie. Les graces dont le souverain étoit seul dispensateur, les bénéfices ou terres royales qu'il distribuoit aux aristocrates, attirèrent bientôt à sa seule personne toute l'autorité du conseil législatif, et l'aristocratie se changea en une monarchie absolue et arbitraire : mais comme il est très-naturel et très-ordinaire d'abuser d'un pouvoir excessif, les rois Mérovingiens plongés dans l'indolence, perdirent leur autorité : elle fut usurpée par les Maires du Palais ; les deux Pepin et Charles Martel étoient de grands hommes qui couvrirent les usurpations par des talens supérieurs : Charlemagne, qui les éclipsa tous, parut acquérir des droits au trône, en rendant la tranquillité à l'état, en faisant le bonheur de ses sujets. Il rendit à la nation le pouvoir législatif. Le peuple qui jusqu'alors avoit

été compté pour rien, parût pour la première fois dans les assemblées nationales, et on lui accorda douze représentans par chaque comté.

Cette Assemblée de législation composée des trois corps, *le Peuple, la Noblesse & le Clergé*, étoit divisée *en trois chambres*; ces chambres discutoient *chacune séparément* les affaires qui la concernoient, et elles se réunissoient lorsqu'elles vouloient se communiquer leur règlement, ou délibérer sur les affaires communes. Le Monarque ne paroissoit jamais dans cette assemblée, que lorsqu'il en étoit requis; il vouloit que l'assemblée eût en elle-même le principe de son mouvement. *Elle proposoit les lois, le prince leur donnoit sa sanction*, et ces lois régloient toute la Nation.

Pour mieux connoître les besoins de son vaste empire, Charlemagne établit aussi des *assemblées provinciales*, mais les belles institutions de ce grand prince furent renversées par la foiblesse et l'imbécillité de ses successeurs. Les concessions faites au clergé

et à la noblesse par Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, ruinèrent l'autorité royale, et écrasèrent le peuple, La loi *des fiefs* anéantit le gouvernement civil; il n'y eut plus en France que des Seigneurs et des fiefs : et ce royaume étoit divisé en une foule de petites souverainetés presqu'indépenpantes. Dans cet état des choses, Hugues Capet monta sur le trône, dont il fut redevable à son épée, à l'affection des grands, à l'étendue de ses domaines. Ce prince et ses sucesseurs n'assemblèrent point la nation qui n'existoit plus alors; ils délibéroient des affaires publiques avec les prélats et les seigneurs appelés Barons. Il n'y avoit dans l'état que deux ordres, le clergé et la noblesse. En 1137, Louis VI, dit le gros, vendit la liberté aux *Vilains* et aux *serfs* de ses domaines; il leur donna le droit de bourgeoisie et celui d'avoir un maire et des échevins; on vit renaître l'ancien gouvernement municipal des villes et des bourgs; les communes formèrent comme autant de petites républiques qui avoient leurs lois

particulières, et marchoient à la guerre sous la bannière de leur saint. Les seigneurs, qui du temps des croisades avoient besoin d'argent pour le voyage d'Outre-mer, firent aussi le même marché avec leurs serfs, et ces croisades, contre lesquelles on a tant crié, furent une des causes de la liberté du peuple. On vit dès-lors les communes se multiplier, les villes et les villages se peupler, le commerce et les arts naître et fleurir ; les cités devinrent si riches, qu'on admit enfin leurs députés à l'assemblée nationale : ils eurent séance en 1145, mais comme simples témoins et assistans, et encore leur fit-on payer cet honneur, car c'est avec les richesses, fruits de son industrie, que le peuple a acheté sa liberté et ses droits. Ce ne fut qu'en 1302, que le peuple forma véritablement un ordre dans l'état, et il donna dès-lors un témoignage de son zèle pour le soutien du trône, à l'occasion des démêlés de Philipe-le-Bel avec le pape Boniface, lorsqu'il présenta au monarque une supplique, *à l'effet qu'il lui*

plût garder la souveraine franchise du royaume, qui est telle, que dans le temporel, le roi ne reconnoît souverain en terre, hors Dieu.

Ce fut en 1314 que les premiers impôts furent accordés par les trois ordres convoqués; et l'année suivante, Louis X, dit le Hutin, porta cette loi fameuse par laquelle il déclare que la nature ayant fait tous les hommes libres, et son royaume étant appelé *le Royaume des Francs*, il veut et entend que ses sujets le soient en réalité comme de nom, et qu'en conséquence, il ordonne qu'ils soient et demeurent affranchis dans toute l'étendue de ses états, à des conditions justes et modérées. Ce fut aussi le même prince qui publia cette autre loi si importante, par laquelle il est établi, que ni lui ni ses successeurs ne pourront à l'avenir lever aucun subside sans le consentement des prélats, des nobles et des communes, qui en feroient eux-mêmes la levée.

L'auteur eût mieux fait sans doute

de montrer d'un coup-d'œil à ses lecteurs la suite des variations que le gouvernement françois avoit éprouvées, que de hacher son ouvrage et de rompre le fil des idées et des faits, par plusieurs sections ou chapitres qui troublent l'attention au lieu de la reposer. De l'autorité royale, il passe aux *parlemens ;* il rappelle l'origine et l'institution de ces corps qui firent oublier les États-Généraux, parce qu'ils en faisoient les fonctions. Alors les vrais représentans de la nation n'eurent ni jurisdiction, ni droit de suffrage en matière de législation ; on ne leur permit que des doléances, des prières, des propositions sur les établissemens à faire, les abus à réformer ; le roi eut seul la puissance législative, ou du moins il ne parut la partager qu'avec un corps qui n'étoit composé que de ses officiers.

On eût desiré, dans la section qui a pour titre, *États-Généraux,* un coup-d'œil rapide sur les différens états-généraux tenus en France ; sur la manière dont ils ont été convoqués, dont ils ont opiné ; sur les principes

qui les ont dirigés, sur les lois et règlemens qui en ont été le résultat. Il paroît que ces assemblées ont eu presque toujours l'impôt pour objet principal, et que, pour ce qui regarde les autres parties de l'administration, ils se contentoient d'adresser au roi *des prières et des doléances*. L'auteur nous donne un détail assez curieux de ce qui se passa dans les fameux états-généraux, tenus en 1355, sous le roi Jean; mais l'article le plus agréable et le plus intéressant de cette section, est sans contredit un passage tiré des Recherches sur la France, de Pasquier. Je le citerai tout entier, malgré sa longueur, parce qu'il fait bien sentir l'abus de ces anciens états-généraux, et la supériorité des principes sur lesquels l'assemblée actuelle est établie.

« Quoique certains beaux esprits, « qui pensent avoir bonne part aux « Histoires de la France, tirent l'As- « semblée des États d'une bien plus « longue ancienneté, et prétendent « établir sur elle toute la liberté du « peuple; toutefois, ni l'un ni l'autre

« n'est véritable : on sait qu'avant et « après la conquête de Jules-César, « on tenoit des Diètes générales dans « la Gaule : mais vous ne voyez pas « que le *menu peuple y fût appelé ;* « on n'en faisoit non plus d'état que « d'un o en chiffre. Vous trouverez « pareillement sous la première et la « seconde Famille de nos Rois ; des « convocations solemnelles : mais en « icelles n'étoient mandés que les « Princes, grands Seigneurs, Nobles, « et ceux qui tiennent les premières « dignités en l'Église. Or, en nos « *Assemblées des Trois-Etats,* « non-seulement on y appelle *le* « *peuple* avec la Noblesse et le « Clergé, mais qui plus est, *il en* « *fait la plus grande et la meilleure* « *part.* C'est pourquoi ceux qui mi- « rent les premiers cette invention « en avant, le voulurent reblandir « d'un mot plus doux et moins bas, « que nous disons *Tiers-Etat ;* fa- « veur qu'on lui fit acheter par une « infinité de subsides, qu'on ne con- « noissoit en France, ni sous les Mé- « rovingiens, ni sous les Carlovin-

« giens, ni même bien avant sous « les Capétiens : ce n'est pas que nos « Rois ne contraignissent de fois à « autres leurs Sujets de leur payer « quelques deniers, qu'on appeloit « *tailles ou divisions*, parce qu'ils « étoient levés par capitations et par « départemens : mais ces exactions « causoient fort souvent des émotions « populaires. Aussi les Sages mon- « dains qui manioient les affaires du « royaume, pour faire avaler avec « plus de douceur cette purgation au « commun peuple, furent d'avis d'y « apporter quelque beau respect. Ce « fut de faire mander par nos Rois « à toutes leurs Provinces, que *les* « *trois Ordres eussent d'abord à* « *s'assembler dans les lieux de leur* « *district*, tant pour aviser d'appli- « quer *remède aux défauts géné-* « *raux de l'État*, que pour délibérer « des moyens de subvenir à *la néces-* « *sité des guerres* qui se préparoient, « puis à députer *certains person-* « *nages* d'entre eux, pour conférer « tous ensemble en la ville qui leur « étoit indiquée.

« On s'y rendoit de tous côtés : le « Chancelier, en la présence du Roi, « remontroit le désir que Sa Majesté « apportoit à la réformation de l'Etat, « peignoit des plus vives couleurs les « urgentes nécessités qui se présen- « toient pour le fait de la guerre, « les conjuroit d'y concourir chacun « selon son talent, et de contribuer « d'un commun vœu à ce qui se trou- « veroit nécessaire pour la manuten- « tion du Royaume. Alors les députés « de chaque Ordre se retiroient, « *s'assembloient en particulier*, dé- « libéroient des subsides que chaque « Province fourniroit, et dressoient « leurs cahiers ou représentations : ce « qui donnoit souvent lieu à de « bonnes Ordonnances, *mais qui « n'étoient que belles tapisseries, « pour servir seulement de parade « à une postérité*. L'impôt cependant « que l'on accordoit, étoit fort bien « mis à effet. De sorte que le rotu- « rier, *contre l'ancien ordre de « France*, ne fut ajouté à cette As- « semblée, que parce que tout le faix « tomboit principalement sur lui : afin

« qu'étant en ce lieu engagé de pro-
« messes, il n'eût plus après occasion
« de rétiver ou murmurer : *invention*
« *grandement sage et politique.*
« Car, comme ainsi soit que le com-
« mun peuple trouve toujours à redire
« sur ceux qui sont appelés aux plus
« grandes charges, il pense qu'en
« découvrant ses doléances, on réta-
« blira toutes choses de mal en bien;
« chatouillé d'ailleurs du vain hon-
« neur qu'on lui fait en le consultant;
« enchanté de la débonnaireté du
« Prince, qui par honnêtes remon-
« trances veut tirer de ses Sujets ce
« que quelques esprits hagards pense-
« roient ne pouvoir être exigé par
« une puissance absolue, il court avec
« joie à ces diètes générales, et se
« rend plus hardi prometteur à ce
« qu'on lui demande : mais ayant
« une fois promis, il ne lui est plus
« loisible de résilier de sa parole,
« pour l'honnête obligation qu'il a
« contractée avec son Roi en une
« congrégation si solemnelle. Telle-
« ment que sous ces beaux et doux
« appâts de convocations, il en prend

« à nos Monarques *tout d'une autre*
« *sorte qu'il ne fait aux Papes dans*
« *les Conciles généraux de l'Église.*
« On dit qu'il ne se tient guères de
« concile, auquel on ne retranche
« aucunement une partie des entre-
« prises de la Cour de Rome sur les
« Évêques et Ordinaires : au con-
« traire, jamais *on n'assembla les*
« *trois États en France*, sans ac-
« croître les finances de nos Rois à la
« diminution de celles du peuple : le
« refrain général d'iceux *étant tou-*
« *jours de tirer de l'argent.* »

L'Ouvrage est terminé par des observations sur les impôts. Nos anciens Rois n'avoient pour revenus que leurs domaines, les dons des grands du Royaume ; le droit de *Gîte* et le droit de *Chevauchée*, qui consistoient dans la faculté de se faire loger dans leur voyages par les Archevêques, Evêques et Abbés, et de se faire fournir meubles, vivres, chevaux et voitures par les habitans des campagnes.

Hugues Capet et ses successeurs n'eurent d'abord que leurs domaines,

avec le produit des grands fiefs qu'ils réunissoient à la couronne; et quelques exactions momentanées sur les Juifs; en tems de guerre ils levoient la taille dans leurs domaines et fiefs; mais ce subside étoit passager : ils perçurent aussi, dans la suite, quelques droits sur les denrées, et mirent quelques impôts sur les revenus et biens-fonds de leurs sujets : il y en eut qui employèrent la fatale ressource d'altérer les monnoyes : Philippe-le-Bel fut le premier qui assembla la Nation entière, et obtint, de son consentement, *l'assiette, et la levée d'un impôt.* C'est ce qui fait dire à Pasquier, dans son vieux langage : « Philippe-le-Bel inventa les « États-Généraux; ce Prince avoit in- « nové certain tribut, qui étoit, pour « la premiere fois, *le* 100e; *pour la* « *seconde, le* 50e *de notre bien;* cet « impôt fut cause que les habitans de « Paris, Rouen, Orléans, se révol- « tèrent, et mirent à mort tous ceux « qui furent députés pour la levée de « ces deniers. Quelques tems après, « *au retour d'une expédition contre*

« *les Flamands*, pressé par le be-
« soin d'argent, il voulut imposer
« une autre charge *de six deniers*
« *pour livre de chaque denrée ven-*
« *due :* toutefois on ne lui vouloit
« obéir. *Enguerrand de Marigny*,
« Sur-Intendant de ses Finances,
« Ministre plus célèbre encore par
« ses malheurs que par son grand
« talent dans les affaires, pour ob-
« vier à ces émeutes, pensa d'ob-
« tenir *cela du peuple avec plus de*
« *douceur ;* dans cette vue, il en-
« gagea le Monarque à convoquer
« à Paris les *Etats-généraux du*
« *Royaume*. On fit dresser un écha-
« faud : là, en présence du Roi, le
« Sur-Intendant, après avoir loué hau-
« hautement la Capitale, l'apellant
« *la Chambre royale, où les Sou-*
« *verains anciennement prenoient*
« *leurs premières nourritures*, ex-
« posa avec beaucoup de force les
« motifs qu'avoit ce Prince d'aller
« punir la désobéissance des Fla-
« mands, exhortant vivement *les*
« *trois Etats à le secourir dans*
« *cette nécessité publique, où il*

« *s'agissoit du fait de tous*, Il parla « avec tant d'énergie, que l'Assem- « blée entraînée par son éloquence, « lui présenta *corps et biens*, et « d'une commune voix, lui accorda « *la levée d'une subvention ou* « *taille, qui fut extrêmement oné-* « *reuse* : ce qui le rendit odieux au « peuple. L'heureux succès de ce pre- « mier coup d'essai *se tourna de-* « *puis en coutume.* »

C'est ainsi que les impôts se sont établis, et que nous avons successivement payé la gabelle, les aides, les droits de traites, ceux sur les cartes et le tabac ; les octrois des villes, le dixième, le vingtième, la capitation, le contrôle, l'insinuation, le papier timbré. L'Auteur montre la filiation de tous ces impôts, puis il ajoute : « La Nation ecrasée sous leur poids désire leur suppression, mais c'est chose impossible. »

« Dans le système actuel des Etats, les impôts sont un mal nécessaire ; ils assurent au-dedans la tranquillité du Royaume, et au-dehors sa considération ; c'est une dette indispen-

sable qui tient à la sûreté de la France, et à celle particulière de tous les François. Tout ce que la Nation peut se flatter d'obtenir, c'est qu'on préfère les impôts les moins onéreux, les moins compliqués, et qu'on simplifie les frais de perception ; que des tarifs soient dressés, qu'ils soient invariables et non sujets à aucune extension. »

Cette brochure est écrite avec sagesse et avec prudence ; mais on y désireroit aussi le courage nécessaire pour marquer et relever les abus : c'est ce qui fait que l'impartialité et l'exactitude que promet le titre, ne se trouvent pas toujours dans l'ouvrage.

Je suis, etc.

LETTRE XI.

Le Negre comme il y a peu de Blancs ; par l'Auteur de Cécile *fille d'Achmet III, Empereur des Turcs.* 3 *volumes, avec cette épigraphe* : les Scythes, pour être Scythes, cessent-ils d'être hommes? *A Madras ; et se trouve à Paris, chez* Buisson, *Libraire, rue Haute-feuille, Hôtel de Coëtlosquet,* N°. 20.

Une des plus belles causes, Monsieur, qu'un philosophe sensible puisse soutenir au tribunal des Nations, c'est, sans doute, celle des Nègres. Aussi le sort déplorable de cette partie de l'humanité souffrante a-t-il excité le zèle de plusieurs écrivains de l'Europe ; et tous les

hommes dont le cœur n'est pas desséché par les passions flétrissantes qui règnent dans nos cités tumultueuses, n'ont pu s'empêcher de verser des larmes à la vue du tableau lugubre des cruautés exercées contre les malheureux habitans de l'Afrique. L'humanité avoit élevé sa voix attendrissante sur les bords de la *Tamise ;* des Anglois généreux s'intéressoient vivement à la cause des Nègres ; ils se flattoient de donner à l'Europe un exemple de justice, de modération, et de bienfaisance ; on étoit sur le point de briser les chaînes ensanglantées des esclaves noirs, on plaidoit avec force la cause de l'innocence opprimée, et le monde entier prêtoit une oreille attentive à la décision d'une si grande cause ; mais le vil intérêt, le froid égoïsme, l'orgueilleuse opulence, ont étouffé, par leurs clameurs, la voix touchante et sublime de la nature ; et l'Angleterre a décidé que *les Nègres seroïent encore au rang des bêtes de somme.* La France, qui présente en ce moment à l'Europe,

l'énoncé des droits de l'homme et du citoyen, n'oublira point sans-doute, cette portion de l'humanité gémissante : en ranimant par les rayons consolateurs de la liberté, ces individus condamnés à l'infortune et à l'opprobre (*a*), elle jouira de l'admiration de tous les êtres pensans.

« On pouroit demander, dit le » Nègre, que l'Auteur fait parler,

---

(*a*) Nous sommes bien éloignés de penser qu'il faille donner tout-à-coup la liberté à plusieurs milliers de Nègres. Nous savons que des raisons supérieures de commerce et de politique, prescrivent quelquefois de ne faire le bien que progressivement. Il est vraisemblable qu'en *Amérique*, le passage brusque des nègres à la liberté, donneroit des commotions violentes au corps politique. Mais on peut prendre des arrangemens, on peut fort bien allier, en ces circonstances, les intérêts de la saine politique et de l'humanité ; en un mot, on peut adoucir le sort des nègres, et les faire parvenir successivement à la jouissance des droits imprescriptibles de l'homme.

On a beau entasser sophisme sur sophisme, il sera toujours vrai de dire que l'homme ne peut pas aliéner sa liberté ; et qu'il est atroce de ne voir dans un être intelligent, dans un nègre, qu'une vile marchandise ou une bête de somme.

» si la conquête des deux Amériques » fut plus funeste aux indigènes qu'aux » peuples de l'Afrique ? . . . .

Des races entièrement détruites, les Mexicains, les Péruviens, les farouches Caraïbes, les paisibles habitans de l'Hispaniola, tant d'autres enfin, effacés pour jamais de la liste du monde, voilà les titres que les Américains apporteroient en leur faveur. Mais nous ! arrachés à notre sol pour aller nous revêtir des chaînes dont la mort les a dépouillés ! nous, destinés dès le berceau à la flétrissure de l'esclavage, parce qu'à deux mille lieues de nous, des vainqueurs sanguinaires ont égorgé leurs nouveaux sujets ! nous, ravis sans retour comme sans pitié à nos pères, à nos frères, à nos épouses, pour aller défricher cette terre où les squelettes épars de ses anciens possesseurs nous demandent une vengeance que nous ne pouvons entreprendre, ni pour eux ni pour nous ! nous enfin, ravalés par nos maîtres à la condition des bêtes de somme, parce qu'ils auroient trop à rougir, s'ils

nous

nous rangeoient dans la classe des hommes, ne sommes-nous pas en effet plus à plaindre que les Américains ? Ils sont morts ; hélas ! nous vivons ; nous traînons sur leur tombe des chaînes plus cruelles que la mort ; le sang de nos corps déchirés rougit chaque jour leurs insensibles cendres ; et nous souffrons tout-à-la-fois le souvenir de leurs maux, le sentiment des nôtres, et les crimes dont nos semblables se couvrent en nous persécutant.

Et ce sont des hommes ! ce sont des peuples entiers qui ont mieux aimé nous avoir pour esclaves que pour amis ! A quoi leur servent donc cette philosophie, ces sciences, ces arts qui devroient les adoucir et les rendres justes ? S'ils prétendent qu'ils élèvent l'ame, qu'ils rectifient l'esprit, nous leur montrerons le joug sous lequel ils nous courbent, et nous leur dirons : que feroient de plus les nations ignorantes et barbares ? à quoi leur sert sur-tout la religion sublime qu'ils professent ?

Le but de l'ouvrage que nous

annonçons est de faire aimer les Noirs. « Ce n'est pas précisément un » Roman, dit l'Auteur; c'est l'his» toire d'un caractère National, que » j'offre dans le caractère d'un seul » homme : cet homme a des vertus, » et il est aimable ; si ces vertus ne » sont autres que celles de sa nation, » on doit le respecter. Voilà le but » de cet ouvrage.

» . . . . Qu'ai-je à redouter ? Si la » servitude des Nègres est un jour » abolie, je n'aurai à craindre ni » la haine de mon siècle, ni les » mépris de la Posterité. Si les fers » subsistent, j'aurai rempli envers » mes semblables un des devoirs que » m'impose le titre d'homme. »

Voici une esquisse de ce Roman moral :

Itanoko, le héros du Roman, naquit en 17.. sur les bords du Sénégal ; il étoit neveu du *Siratik*, titre qui, dans notre langue, répond à celui de Roi.

» Si notre éducation étoit plus » soignée, dit le Nègre qui parle » dans cet ouvrage, nous aurions

« autant d'esprit, et plus, peut-être,
« que les peuples d'Europe....

Nous les égalons en adresse; et l'adresse annonce un degré d'intelligence qui n'auroit besoin que de culture, pour embrasser des objets plus vastes. Quant aux qualités du cœur, comme l'éducation ne fait que les polir sans les augmenter, y auroit-il trop d'audace à leur disputer l'avantage? Chez nous, on ne connoît point ce *moi* fatal, dont le sentiment rend insensible avec grace, dur avec politesse, implacable avec urbanité; nous n'avons point l'art d'offrir sans donner; mais nous donnons sans offrir; nous ne nous attendrissons pas sans soulager, mais nous soulageons sans nous attendrir; nous ne connoissons pas les mots importans d'honneur, de fidelité, de delicatesse, de dévouement; mais nous gardons nos sermens, nous aimons nos épouses, nous servons nos amis, nour traitons les inconnus comme nous voudrions être traités par eux, et l'usage constant de ces actions nous a dispensés d'a-

voir des termes pour les exprimer: enfin nous n'avons point de ces palais superbes, où l'on s'enferme pour éviter les regards des malheureux ; nous n'habitons que des huttes également ouvertes au pauvre comme au riche, à l'étranger comme à l'ami, et sous lesquelles l'ennui ne pénètre jamais, parce-que les plaisirs du luxe n'y sont pas.

Je n'ai point à me plaindre de la nature ; elle me doua d'un corps robuste, d'une taille élevée ; elle y joignit la beauté de ma nation, un noir de jais, un front ouvert, un œil perçant, une bouche large et richement meublée. Voilà l'écorce : que couvroit-elle ? Une sensibilité profonde, une patience qui tenoit de l'opiniâtreté, une fierté d'ame pleine de courage, ennemie des obstacles, une bonté de cœur qui ne peut se nourrir que de bienfaits et de reconnoissance ; tel fut mon caractère : s'il annonce des vertus, il suppose également des défauts, et j'en eus. Ma sensibilité souvent égara ma prudence ; mon courage fut aveugle ;

ma crédulité extrême ; la roideur de mon esprit me fit oublier quelquefois que tous les hommes ont besoin d'indulgence.

L'amour veilla pour ainsi dire, à côté du berceau d'Itanoko, il fut épris, dès sa plus tendre jeunesse, des charmes d'Amélie. Celle-ci étoit née en Afrique, d'un Français nommé Dumont, et qui étoit de Nantes. Ce François avoit fait naufrage à l'embouchure de la rivière de gambie ; seul, il avoit survécu à la perte d'un vaisseau qu'il commandoit : excellent nageur ; il n'avoit dû le salut de ses jours qu'à la force de ses bras et de sa constitution. Jetté mourant sur une terre inconnue, couvert de contusions, exténué de faim et de fatigue, il eut, malgré tant de maux, le courage de triompher du désespoir. Il parvint, avec beaucoup de peine, à remonter le Sénégal. Quelques Nègres que la pêche avoit conduits vers le lieu où il étoit, l'apperçurent et le trouvèrent sans connoissance. L'aspect d'un homme blanc les étonna ; ils

descendirent, et s'empressèrent de le transporter à la ville. A son réveil il ne se vit pas sans effroi au milieu d'une peuplade nombreuse, que la curiosité avoit rassemblée; mais les tendres caresses de ses hôtes, leur prévenante amitié, le rassurèrent insensiblement.

L'amour de la patrie s'affoiblît par degré dans le cœur de Dumont, et l'amour qu'il conçut pour une Africaine acheva de l'effacer. Le Siratik accueillit ce françois avec bonté. Celui-ci apprit la langue du pays, raconta ses malheurs, et on l'en aima d'avantage; il épousa la femme qui l'avoit charmé; la Nation lui construisit une habitation, lui donna des terres; et la naissance d'Amélie rendit indissolubles les nouveaux liens qui l'attachoient à l'Afrique.

Un frère que Dumont avoit laissé en Europe étoit le seul objet de ses regrets.

Le françois fut étroitement lié avec le père d'Itanoko, qui lui avoit rendu service auprès du Siriatki, et le jeune Itanoko fut, pour ainsi dire,

élevé dans les bras de Dumont. Lorsque celui-ci parloit au père d'Itanoko, de la puissance, de l'état, de la magnificence de la France; du génie, de la politesse, de l'affabilité de ses compatriotes, de leur courage, de leurs armées nombreuses, des découvertes, des connoissances des européens, Itanoko écoutoit ce discours avec une avidité qui n'échappoit point aux regards perçans du françois. Hélas! disoit à Dumont le père d'Itanoko les européens sont plus vertueux que nous. C'est par humanité, sans-doute, qu'ils viennent de si loin chercher les Noirs pour les arracher à nos chaînes; car le droit de la guerre nous permet de disposer du sort de ceux qui tombent entre nos mains. Il faut que ces Noirs soient heureux; nul n'est jamais revenu dans ses foyers.

A ces paroles Dumont se taisoit, et une rougeur subite se répandoit sur son front; mais ses amis n'y faisoient aucune attention; ils ignoroient que l'ame des Blancs se peint sur leur figure.

Itanoko demandoit, avec empressement, l'explication de certaines actions du françois, contraires aux usages des Noirs; par exemple, pourquoi il s'étoit fait des habits, et en avoit fait de même à sa femme et à sa fille. Pour lors, Dumont parloit à son élève, des vertus, de la décence, de la pudeur, de l'honnêteté. La coutume qu'avoit Dumont de se prosterner, pour adorer l'Etre-Suprême, excitoit sur-tout l'étonnement et la curiosté du jeune Itanoko. Quelquefois, lorsque le françois se mettoit à genoux, le jeune nègre imitoit son exemple; il joignoit fortement ses petites mains l'une contre l'autre, levoit comme lui ses yeux vers le ciel, et sembloit craindre d'oublier la moindre circonstance d'une scène si extraordinaire pour lui. A peine Dumont avoit-il fini, que le jeune nègre s'élançoit à son cou, en lui disant: aprens-moi pourquoi tu viens de faire cela?

Dumont déchira enfin le voile qui couvroit les yeux du jeune Itanoko: il lui parla de l'Etre-Suprême « Con-

nois-tu, lui dit-il, cette main qui soutient ces astres brillants, dont la chaleur fait naître tes moissons, et dont la lumière dissipe l'obscurité des nuits? Connois-tu le pouvoir qui fit jaillir ce fleuve des entrailles de la terre? qui couvrit les rivages de ces fleurs embeaumées; de ces bois dont l'ombrage adoucit la chaleur des jours; de ces animaux dont le lait te nourrit; de ces oiseaux dont le chant amuse ton oreille?.... cet Etre si bon, si puissant, c'est ton Dieu; c'est le Dieu de l'univers. »

Itanoko ayant atteint sa dix-huitième année, Dumont lui annonça qu'il ne seroit jamais l'époux d'Amélie, si leur hymen ne devoit pas être consacré aux pieds des autels; et il lui proposa de le conduire sur les bords de la mer, pour y chercher quelques établissemens européens, où il pourroit embrasser totalement la religion chrétienne.

Le père d'Itanoko, et l'épouse de Dumont, furent un peu alarmés de ce projet; mais le françois parvint à calmer leur inquiétude; et le

jour du départ fut fixé. Itanoko avoit communiqué son projet à son camarade, nommé Otourou, dont le père avoit disparu depuis plusieurs années. Celui-ci s'occupa des moyens de diminuer les dangers du voyage. Il s'avança au loin pour reconnoître le pays. Dans ses cources, il apperçut, sans être vu, une multitude considérable de nègres qui se proposoient de faire une incursion sur les terres du Siratik. On se mit en défense; on attendit les ennemis; et par les sages dispositions de Dumont, les aggresseurs furent mis en déroute, et essuyèrent des pertes considérables.

Itanoko, trop ardent dans la poursuite des fuyards, fut pris et conduit à la Cour du *Damel*, ou souverain de la nation ennemie. Qui es-tu? dit le Damel à Itanoko. — Le fils du Général qui t'a vaincu. La fortune te traite en marâtre, reprit le Damel; hier, mon vainqueur, aujourd'hui mon esclave. Son injustice est cruelle, soumets-toi, je la réparerai; puis s'adressant à ses gardes: qu'on le dé-

livre des fers; qu'on lui donne des soins; qu'on le garde, et sur-tout, que nul étranger, sans mon ordre, ne puisse le voir. Itanoko fut conduit dans une maison de campagne du Damel, à un quart de lieue de la ville.

Il y avoit quinze jours qu'il étoit privé de la liberté, lorsqu'au lever de l'aurore, il se rendit sur une terrasse d'où ses regards se portoient sur la mer. Un vaisseau parut, en ce moment; la majesté de sa marche sur les ondes paisibles, la multiplicité de ses voiles, que le soleil levant doroit de ses feux, la hauteur de ses mâts qui s'élançoient avec orgueil dans le vague des airs, frappèrent d'étonnement Itanoko. Ce spectacle fit renaître dans son esprit le souvenir des peintures que Dumont lui avoit faites plusieurs fois. Le vaisseau s'arrêta non loin de la ville; un grand pavillon blanc flottoit sur sa poupe; le jeune nègre reconnut, à ce figne, les compatriotes de Dumont, qui avoit dit souvent que cette couleur étoit la marque distinctive de sa na-

tion. Le cœur d'Itanoko fut assiégé par un concours de pensées différentes ; et le desir de s'évader fut le résultat de toutes ses réflexions.

La suite à l'ordinaire prochain.

Je suis, etc.

LETTRE XII.

Banqueroute impossible, *avec cette épigraphe :* « Convertir en « contrats les effets au porteur, où « en réduire les intérêts, c'est dé- « clarer la banqueroute. »

(Caveatis ne quid republica detrimenti capiat.)

Le Mémoire dont je veux rendre compte aujourd'hui, Monsieur, mérite d'être distingué de la foule des brochures politiques, maintenant si communes : on y reconnoît un excellent citoyen, un écrivain cor-

rect, élégant. C'est le *contrat social* à la main, que ce publiciste philosophe discute et décide la question importante qui fait le sujet de son mémoire. Tout y est défini, tout y est classé, divisé avec ordre et justesse. Je ne doute pas un instant que l'Auteur n'ait eu l'intention formelle d'instruire, sur cette matière aride, plusieurs de nos honorables représentans, qui, par des occupations, des études différentes, et même par le seul éloignement de la Capitale, ne peuvent guères connoître cette branche de la finance.

Les effets royaux sont des propriétés dispersées dans toutes les classes des citoyens; ils sont vraiment un papier-monnoye, un numéraire portant l'empreinte du législateur, et circulant avec rapidité dans toutes les mains; ils sont même plus sacrés que le numéraire en métaux, parce qu'ils attestent une confiance plus particulière de celui qui a échangé volontairement *son or*, *son champ*, contre ce frêle-papier; parce qu'ils ont tant de fois épargné

à la nation une banqueroute flétrissante qui eût précipité le jour du despotisme.

Les citoyens opulens, ou pauvres, sont indistinctement propriétaires d'effets. Si donc, par un décrêt nouveau, l'assemblée ordonnoit *la conversion en contrats d'effets au porteur*, tout-à-la fois elle *aliéneroit*, elle *altéreroit* les proprietés : parlons sans détour, elle déclareroit *la banqueroute ;* car, que sont les effets au porteur ? Ce sont, comme nous l'avons dit, et comme, l'exprime leur dénomination, des papiers, ou plutôt des pièces de monoye d'un cours, d'un échange facile ; commerçables dans toute l'Europe, dans toutes les Colonies, aisément transmissibles au gré du citoyen qui en est le porteur. Que d'un mot l'autorité *convertisse ces effets en contrats* ; et d'un mot, d'une propriété active, mobiliaire, négociable, elle fait, en un instant, une propriété pour ainsi dire invendable, stagnante et morte ; elle enfreint la parole du Souverain ; elle viole la loi ; enfin elle déclare la banqueroute. »

Qu'un banquier, qu'un marchand, qu'un citoyen quelconque, père de famille, retiré des affaires, ait mis toute sa fortune, le fruit de quarante ans de labeur, en effets royaux, *on convertit tous ces effets en contrats*, et voilà sa fortune *aliénée, altérée*; les voilà contraints, lui et ses enfans, à vivre oisifs et fainéans *rentiers*, à renoncer à toute spéculation de commerce, d'agriculture, d'industrie; ou bien à sacrifier une partie de leur bien en fesant, avec toutes les formalités longues, dispendieuses et usitées, liquider difficilement, et à perte, leurs contrats.

Certes, on ne peut m'objecter qu'ils vendront leurs contrats au pair! Quel est celui qui voudra échanger au pair un numéraire actif, transportable par-tout, qui donne ouverture à toute spéculation, une propriété plus indépendante, plus réelle, plus manuele, son argent enfin, contre un parchemin, je ne dis pas stérile, mais d'un revenu fixe, médio-

cre, et pour ainsi dire hors du commerce ?... etc.

Une injustice ne peut jamais être utile; (*maneat ergò quod turpe sit, id numquam esse utile.*) Ce principe, sur-tout aujourd'hui, est aussi vrai en politique qu'en morale.

L'Auteur de la brochure continue : « après avoir prouvé à nos représentans, que le systême de la conversion en contrats, des effets au porteur, et de la réduction des intérêts, est une violation de foi, il seroit superflu de leur en démontrer les suites funestes. Si je les expose donc, ce n'est pas pour les en convaincre, mais pour donner aux méchans un nouvel exemple de l'union intime et inaltérable de la morale et de la politique »

Aujourd'hui, que, grace à la liberté, nos dicours sont enfin l'expression fidèle de nos pensées, que la nation vienne à manquer à ses engagemens, sous quelque forme que ce puis-être ; à l'instant *l'infame* mot de *Banqueroute* se propage au loin ; le danger se grossit, le discrédit se ré-

pand ; l'industrie, l'agriculture sont sans avances. Attaquer le crédit, la confiance d'une nation, c'est attaquer la vie sociale dans sa source ; alors la capitale du royaume, le cœur, n'est plus le réservoir de ce sang précieux qui l'anime ; les artères ne le portent plus vers les extrémités de la machine ; les veines ont interrompu leur cours ; les organes se flétrissent ; tous les nerfs du corps politique se détendent, et sont frappés de paralysie. Parlons sans figure, le commerçant, à la hâte, recueille ses fonds pour les porter dans des asyles plus sûrs. Par les pertes diverses, par les coups, par les contre-coups de toutes espèces, un grand nombre de banqueroutes particulières se déclarent ; l'étranger, en murmurant, liquide à peine vos contrats ; vos effets au porteur étoient pour lui un numéraire qu'il pouvoit par-tout librement échanger et vendre. Que feroit-il aujourd'hui de ce papier *mort*, dont la vue lui rappelle ses pertes ? Est-il un négociant dans Paris, qui consentit à presqu'aliéner

cent mille francs pour avoir une rente de cinq mille livres, payable dans Amsterdam ou dans Petersbourg ?

Ainsi donc les Anglais, les Hollandais, les Suisses, tous les autres étrangers, qui ont des effets au porteur, pour des sommes immenses, liquideroient leurs contrats. Avec la haine du nom français ils emporteroient chez eux un numéraire énorme, dont l'absence auroit pour nous des suites funestes. Ceci n'est point une exagération. Quand il s'agit d'appuyer des malheurs, notre triste histoire n'en fournit que trop d'exemples. Sans vouloir remonter plut haut, quon se rappelle les jours de misère, et d'opprobre, qu'amena la chûte du systême : quon se rappelle ceux qui suivirent la réduction des intérêts, la coupe des contrats, et toutes les manipulations banqueroutières de Terrai, etc. Ah ! loin de le désorganiser, vivifions, fortifions le corps politique... »

Il suit, de tout ce que l'Auteur avance, que la conversion en contrats

des effets au porteur, nuisible, injuste pour le propriétaire, est dangereuse à l'Etat par ses conséquences.

Le Jurisconsulte philosophe va plus loin; il examine la nature du contrat de la Nation avec ses créanciers; il demontre rigoureusement, à la maniere des Géomètres, dont il employe la langue, que ce contrat, n'émanant point de la réciprocité de la volonté générale, ne peut être révoqué ou modifié par la volonté générale; qu'il est identiquement de la même nature que le contrat que feroit un particulier, avec un particulier, *qui ne pourroit l'enfreindre sans crime*. C'est ici que la doctrine de l'Auteur vous paroîtra profonde et lumineuse; aussi s'appuye-t-il des Necker, des Syeyes, des Mirabeau, en homme qui médite ces écrivains.

Il répond ensuite aux objections qu'on peut lui faire, page 20, ect.

Enfin, l'Auteur, dans la péroraison, ou plutôt dans l'analyse de son ouvrage, reprend tous les fils de sa

trame, et conclud que l'assemblée nationale n'a ni le droit, ni la volonté de convertir en contrats les effets au porteur, ou d'en réduire les intérêts.

Elle n'en a pas *le droit*, dit-il, parce qu'elle a le beau droit de ne pouvoir faire une injustice, et parce que les effets royaux se distinguent, par leur essence, des autres propriétés, que l'on peut soumettre à des réserves.

Elle n'en a pas *la volonté*, parce qu'elle n'eut, ni n'aura jamais la volonté de faire le mal, parce qu'elle a promulgué cette *volonté*, d'une manière particulière dans son arrêté du 13 Juillet. Dans son arrêté subséquent du 27 Août, l'Assemblée, en effet, a réitéré et confirmé qu'elle respecteroit la dette dans toute son intégrité. Aussi l'auteur n'a-t-il eu, ainsi que nous, que l'intention patriotique de calmer les créanciers de l'Etat, et d'imposer silence aux ennemis de la chose publique qui cherche à faire disparoître la confiance.

Des connoissances historiques vien-

nent à l'appui des principes philosophiques de l'Auteur. Tout y annonce un homme instruit, et accoutumé à réfléchir. Sa diction est claire et naturelle : elle s'anime à propos ; mais le plus souvent, ce n'est qu'un vernis leger qui se cache pour ne laisser appercevoir que les objets qu'il embellit.

Je finis, Monsieur, en vous engageant à lire les discours ingénieux que l'Auteur fait tenir aux créanciers de l'Etat, dans le cas où l'on auroit altéré leurs gages, et où l'on voudroit ouvrir un nouvel emprunt. C'est à lui que vous direz avec moi : *Tantùm series juncturàque pollet, tantùm de medio sumptis accedit honoris.*

Je suis, ect. BERENGER.

N. B. Ce Mémoire fait par M. Orry de Maupertuis, jeune Avocat au Parlement de Paris, se trouve chez Madame veuve Fleuri, au Palais royal, au pavillon, n° 2.

LETTRE XIII.

Les Lyriques sacrés, ou chefs-d'œuvres poétiques en ce genre, précédés d'une dissertation sur la poésie des Hébreux, traduits de l'Anglois du Docteur Blair, *par M.* Couret-de-Villeneuve, *Imprimeur du Roi à Orléans, Membre de plusieurs Académies, seconde édit., prix,* 3 liv. *relié, se trouve à Paris, chez* Nyon aîné, et fils 1789

VOUS savez, monsieur, que la première édition de ce recueil eut jadis du succès, tant il est vrai qu'on n'a pas (peut-être) plus renoncé au vrai goût, qu'à la saine doctrine. L'auteur a plus que doublé son recueil, et a su l'enrichir d'une foule de pièces peu connues, qu'on relira sans ennui, même après les chefs-d'œuvres des Rousseau, des Racine et des Lefranc. Cet ouvrage fait suite à ceux du même genre, intitulés : *Parnasse chrétien, Poésies morales, Spseaumes en vers,* etc. Sous ce rapport, il est bon, il est édifiant. Mais comme

l'auteur a fait son choix avec sévérité, qu'il a donné des imitations de tous les prophêtes, qu'il a varié la combinaison des pièces qu'il admettoit, et qu'enfin il a fait précéder son volume de l'excellente dissertation du docteur *Blair*, *les Lyriques sacrés* doivent être classiques dans les colléges, et seront regardés comme les plus beaux modèles qu'on puisse offrir aux élèves de la poésie et de l'éloquence.

Nous ne citerons aucune des pièces de vers que ce recueil présente. Elles sont presque toutes connues de nos lecteurs. Nous les engageons à lire la dissertation sur la poésie des Hébreux, et *le coup-d'œil* sur les différentes espèces de compositions poétiques de nos livres sacrés, et sur le caractère distinctif de quelques-uns des principaux écrivains. Il eût été à désirer que, pour offrir un traité complet sur cette partie brillante *de la poétique*, on eût réimprimé dans ce volume, le discours du sage Fleuri, dont le docteur *Blair* n'a pas mal profité. Il existe aussi de M. de Reyrac une dissertation sur le même objet,

fort bien écrite, et dont nous rendîmes compte, en vous parlant, monsieur, de ses odes sacrées. Je suis, ect.

PATRIOTISME.

M. de Bréal, Gentilhomme breton, avoit, dans ces derniers temps, donné des marques de sa bienveillance, par l'abandon des ses droits sur les marchandises, grains, boissons, mis en vente durant une foire qui se tient à Hédé. Le même sentiment vient de le porter à renoncer à sa jurisdiction, et à faire remise à ceux de ses vassaux qui n'ont que 100 livres de rente et au dessous, de toutes rentes et de toutes autres redevances seigneuriales quelconques. Persuadé, *ce sont ses termes*, que tout vrai citoyen doit à la patrie les sacrifices qu'elle desire; il souscrit avec transport à tous les arrêtés qu'a pris et que prendra l'assemblée nationale, et à toutes les lois constitutives qui seront consenties par les communes de Bretagne. Puisse cette conduite, ajoûte ce respectable gentilhomme, devenir celle de tous les François, et ramener l'union, la concorde et la tranquillité publique.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE XIV.

OPINIONS d'un créancier de l'état, sur quelques matières de finance, importantes dans le moment actuel; Par M. Clavière. *A Londres, et se trouve à Paris, chez* Buisson, *libraire, rue* Haute-feuille, *hôtel de* Coetlosquet, *n°.* 20. *Juin,* 1789. *Prix*, 2 l., *broché; et* 2 liv. 5 s., *broché, franc de port par la poste.* 1 *vol* in-8° *de* 151 *pages d'impression et de* 70 *pages de réflexions préliminaires.*

JE m'empresse, Monsieur, de vous faire connoître un des ouvrages les plus propres à tranquilliser le citoyen

nécessairement en butte aux inquiétudes occasionnées par la fermentation actuelle. On voit dans celui-ci un écrivain sage, instruit, et aussi éloigné du ton paradoxal que des personnalités, qui flétrissent toutes nos productions du jour. Vous y trouverez sur-tout ce qui doit être le but de toute administration sage et éclairée, des moyens régénérateurs, utiles à toute une grande société, sans qu'ils portent la moindre atteinte aux propriétés, droits ou priviléges d'aucun particulier. Mais je ne veux pas que vous en jugiez seulement d'après moi : je vais vous mettre sous les yeux les principes et la méthode de M. Glavière.

Cet auteur s'élève avec force, dans ses réflexions préliminaires, contre un article du cahier de Madon, qui propose une réduction des intérêts trop forts, comme un moyen de diminuer la dette de l'état.

« Si l'on ne joint, dit M. Clavière, « à la diminution qu'on attendroit « de la dette, aucune idée contraire « aux principes rigoureux de la foi

« publique, on se livre à un vain « espoir sur cette diminution, et tou« jours faute de réflexion. »

« S'il y a des objets non liquides, « toute prétention injuste ne peut « qu'être rejetée : mais toute conven« tion faite et non exécutée, ne doit « céder qu'à l'impuissance d'en rem« plir les fonctions. »

« Subtiliser sur la dette, vouloir « légitimer les réductions par des « accusations contre les créanciers « publics, c'est rendre à la nation un « funeste service; c'est exposer les « états-généraux à perdre l'unique « occasion de lui donner un crédit. »

« Telle est en France l'habitude de « compter sur les réductions, qu'au « lieu de penser fortement sur les « effets du discrédit, on s'appuie sur « les retours du crédit, qui ont suivi « les banqueroutes dont l'administra« tion des finances s'est souvent dés« honorée; comme si ce crédit en « méritoit le nom; comme si ces re« tours étoient autre chose qu'une « vaine apparence bornée à la capi« tale; que l'effet momentané d'une

« abondance d'argent locale et inat-
« tendue, d'un calme dans les affaires,
« qui, rendant la garde de l'argent
« onéreuse, contraint par cela même
« à l'employer dans ce que l'on trouve
« sous sa main. »

Après avoir établi de la manière la plus évidente la nécessité de reconnoître la dette et de l'acquitter dans son entier, l'auteur démontre l'usage et la nécessité d'un *crédit, qui, fût-il inutile, est inséparable des principes nécessaires au maintien des propriétés :* maxime essentiellement vraie, et qu'on ne peut trop méditer dans ce moment : mais c'est à *l'Assemblée nationale* à en faire sentir toute l'importance, et à en faire goûter l'heureuse influence. Nous ne manquerons pas de recueillir ce précieux fruit de ses travaux ; si, comme l'observe M. C., « on voit
« régner entre les députés cet esprit
« de *communauté* qui devient né-
« cessaire lorsque chacun a le même
« but. On doit desirer sur-tout que
« chaque homme à talent ne cherche

« pas à y montrer un zèle indépen-
« dant de celui des autres. »

Cet auteur démontre combien sont contraires à la liberté des délibérations d'une grande assemblée, ces défiances prématurées et absolues qui corrompent l'attention, en proscrivant les opinions avant de les avoir entendues. Un grand peuple doit toujours s'armer d'une extrême défiance; et c'est parce que la défiance est sa principale défense, qu'il lui faut des hommes capables de l'approcher de tout, d'exécuter tout, de se mettre aux prises avec tout, et qui d'ailleurs se tiennent en garde contre tout sentiment qui se déclare avant l'esprit et la raison. Telles sont, suivant notre auteur, les dispositions où doivent être les représentans du peuple, qui n'ont à s'occuper ni de l'ambition des applaudissemens, ni de la crainte des murmures.

Ces réflexions préliminaires, un peu étendues, préparent aux sept objets que M. Clavière se propose de discuter dans son ouvrage. Suivons-le dans chacun de ces objets, et tâchons

de tirer toute l'utilité qu'on doit se promettre d'un ouvrage fait d'après des principes si lumineux et si conformes aux lois de la stricte probité.

Premier et second objet. *Conversion de toute la dette en contrats portant intérêt à cinq pour cent ; imposition sur la dette.*

Cette conversion seroit une vraie banqueroute. La théorie des rentes viagères sur-tout, démontre l'injustice d'une pareille opération, qui causeroit aux *viagéristes* une réduction d'autant plus grande, que le discrédit qu'entraîneroit la conversion en contrats, empêcheroit de les réaliser au pair.

Ces principes viennent d'être consacrés par l'*assemblée nationale*, de la manière la plus formelle dans son décret du 27 août, que toutes les bouches doivent répéter à la gloire de la nation françoise. Voici ce décret : « L'Assemblée nationale, délibérant « sur les propositions qui lui ont été « faites, au nom du roi, par le mi- « nistre des finances :

« *Déclare* l'emprunt de trente mil-« lions fermé ; décrète l'emprunt de « quatre-vingts millions, moitié en « argent, moitié en effets publics, « tel qu'il a été proposé par le mi-« nistre des finances, et elle en laisse « le mode au pouvoir exécutif.

« L'Assemblée nationale renouvelle « et confirme les arrêtés des 17 juin « et 13 juillet, par lesquels elle a mis « les créanciers de l'état sous la sauve-« garde de l'honneur et de la loyauté « françoise. En conséquence elle dé-« clare, *que dans aucun cas et* « *sous aucun prétexte*, il ne pourra « être fait *aucune nouvelle retenue*, « *ni réduction quelconque* sur au-« cune des parties de la dette pu-« blique. »

Mais il ne suffit pas de reconnoître la dette, et de se montrer dans les meilleures dispositions pour l'acquitter. Il faut, dans la vue de satisfaire aux nombreux créanciers de l'état, revivifier le crédit, et en profiter avec cette économie et cet ordre qui assureront la libération entière de la dette. C'est à assigner ces

moyens régénérateurs que M. Clavière emploie les cinq derniers *objets* qu'il discute.

Troisième objet. *Opérations directement contraires au crédit public.*

M. Clavière met au nombre de ces opérations, tout nouvel emprunt qui porteroit atteinte aux titres des créanciers de l'état, ou au crédit général; toute suspension de paiement, et particulièrement tout arrêt de surséance. Il démontre que l'arrêt de surséance qui a été accordé à la caisse d'escompte le 18 août 1788, et prorogé le 14 août 1789, est injuste et destructif de tout crédit. Il fait voir à ce sujet combien la banque de Londres est éloignée de prendre de pareilles mesures. Elle a souvent vu vider ses caisses par les seules combinaisons des changes; mais rien ne lui a coûté pour les remplir aussi-tôt. On l'a vu racheter de l'or en lingots, qui étoit plus cher que l'or au même titre monnoyé, pour ne pas laisser un seul moment le service des billets en

suspens. Elle payoit en schelings et demis-chelings, lorsque le Prétendant s'approchant de Londres, on se porta en foule à la banque pour réaliser les billets. « En général, observe très-judicieusement M. Clavière, « on « peut être assuré que, lorsque les mi- « nistres reçoivent facilement les im- « pressions, il se fera peu d'efforts « pour remédier par soi-même aux « inconvéniens publics, fussent - ils « faciles à réparer sans leur secours. » Il faut recueillir cette observation, qui prouve l'inconvénient des arrêts de surséance, même par rapport aux particuliers, qui font d'autant moins d'efforts pour se libérer envers leurs créanciers, qu'ils sont plus à même de toucher les ministres en leur faveur pour en obtenir des arrêts de surséance.

Quatrième objet. *D'une banque nationale.*

M. Clavière expose fort au long tout ce qui peut s'opposer à l'établissement d'une banque nationale; il fait voir que l'exemple de la banque

de Londres n'est pas à imiter : il en fixe l'origine, et il prouve que cette banque n'est plus aujourd'hui qu'un département du gouvernement anglois, et qu'elle ne subsiste que par le crédit du gouvernement; d'où il déduit l'inutilité de recourir aux banques, puisque le gouvernement, avec son seul crédit, peut mettre en circulation des billets payables au porteur, dont l'auteur expose la possibilité et les avantages. Il finit par faire voir l'inconvénient de convertir la caisse d'escompte en banque nationale, et la nécessité de répandre des banques en concurrence dans tout le royaume, mais qui n'auroient aucune connexion avec le gouvernement, parce que, quand ces grands établissemens parviennent à se compliquer avec la chose publique, ils deviennent des secrets d'état, *et tout secret, en matière de finance, ne vaut rien.* Cette maxime est vivement sentie depuis quelque temps parmi nous : il est essentiel qu'elle le soit encore davantage, et que les états-généraux en étendent l'application jusqu'aux fortunes des par-

ticuliers ; on ne peut trop donner de publicité aux engagemens que chacun prend pour son plaisir ou son utilité. On mettoit dans l'Attique des affiches ou signes aux terres saisies et à vendre en justice, et sur les terres hypothéquées ; « Opération simple, sage et « utile, » observe M. l'abbé Brotier. *Plutarque, Solon.* XXIV.

Cinquième objet. *Des emprunts publics.*

M. Clavière assigne l'origine des emprunts en France ; les causes qui les y rendent plus coûteux qu'en Angleterre, et l'embarras où se trouvent les deux nations. On recueillera sans doute avec plaisir la cause de l'accroissement progressif de la dette en Angleterre et en France. « Leur dette, « observe cet auteur, s'est élevée à un « degré embarrassant pour l'une et « pour l'autre nation ; ici, par l'effet « d'un discrédit constant ; là, par l'effet « d'une très-grande confiance ». M. Clavière termine cet article par la preuve de cette proposition-ci : L'usage du numéraire fictif convient

mieux actuellement à la France que des emprunts. Cet endroit de son ouvrage est parfaitement bien traité, et peut devenir une source de réflexions sages sur cette branche de l'administration. « Dès qu'un état, « dit cet écrivain, est accoutumé aux « emprunts, les sources de la richesse « nationale sont en danger d'être né- « gligées. Les prêteurs acquièrent « une si haute importance, qu'ils en « imposent à l'administration ; et « l'homme qui sait le mieux varier « les formes des emprunts, attirer « l'argent des spéculateurs, entretenir « leurs espérances par des moyens « factices, devient un homme essen- « tiel dans le maniement général des « affaires publiques. »

Sixième objet. *Du Numéraire.*

L'auteur détermine ici les caractères généraux de l'abondance et de l'insuffisance du numéraire dans une Nation. Il prouve qu'il y a peu de numéraire en France, relativement à ses besoins, et que la fixation de ce numéraire, à deux milliards deux

cents millions, seroit portée trop haut. Il recherche ensuite les causes qui le font disparoître en France. On jugera très-considérable, d'après la lecture de cet article de son livre, la somme du numéraire sortant des hôtels des monnoies, qui va se naturaliser chez l'étranger sans changer de forme. Le contrôle sur les matières orfèvrées, concourt également à diminuer le numéraire en France.

Septième objet. *Point de nouvelle levée de deniers. Billets au porteur. Emprunt de la vaisselle. Estimation du capital qui existe en vaisselle dans le royaume.*

Après avoir sondé, avec notre auteur, la profondeur de la plaie faite à la France par la dette; après avoir vu l'inutilité des moyens employés jusqu'à présent pour arrêter les progrès du mal et y remédier, on aime le voir renoncer à de nouvelles levées d'impôts, et proposer un moyen aussi efficace qu'il est avantageux : c'est l'emprunt de la vaisselle d'or et d'argent. Cet emprunt combleroit, et

au-delà, le *deficit* des finances, remettroit en circulation une somme considérable de numéraire qui revivifieroit toutes les branches de commerce, obstruées par les amas d'or et d'argent qui se trouvent en un petit nombre de mains pour satisfaire une vanité et un luxe oppressifs. Les particuliers, d'ailleurs, ne pourroient que gagner à prêter leur argenterie, puisqu'on leur tiendroit compte du poids et de la façon que leur auroit coûté leur argenterie. Ainsi à leurs revenus actuels ils ajouteroient celui qui leur reviendroit du prix de leur argenterie prêtée au gouvernement. Il est évident que de toutes les sortes de luxe, il n'y en a point dont la chose publique ait plus à se plaindre que de celui de la vaisselle. « A présent que l'on « connoît le numéraire sous ses vrais « rapports; à présent qu'à juste titre, « il est mis au rang des instrumens qui « fécondent le sol; à présent qu'il est « envisagé, non comme une richesse « réelle, mais comme un moyen in- « génieux et sûr de la produire, on « ne peut plus douter que l'emploi

« des métaux précieux, à toute autre
« chose qu'à de la monnoie, ne soit
« une perte pour la richesse pu-
« blique. »

La masse de la vaisselle en France est probablement égale à celle du numéraire. Dès que la nation fera elle-même l'emprunt de cette masse d'or et d'argent, et qu'elle tiendra compte de tous les déboursés aux propriétaires, et de l'intérêt de ces déboursés, on ne peut que prévoir le succès de cet emprunt. M. Clavière termine son ouvrage par deux notes assez étendues. Dans l'une on trouve un projet d'emprunt sur des têtes âgées de 50 ans et plus. La seconde offre des observations précieuses sur la vaisselle plaquée, et sur la nécessité de réprimer par la suite la conversion des métaux précieux en vaisselle.

Cet ouvrage est, à tous égards, précieux à consulter, et il donnera aussi bonne idée des lumières de son auteur, qu'il procurera de satisfaction à ses lecteurs.

LETTRE XV.

Voyage dans la Grèce Asiatique, à la péninsule de Cyspique, à Brusse et à Nicée, avec des détails sur l'histoire naturelle de ces contrées, traduit de l'italien, de M. l'abbé Dominique Sestini, *de l'Académie de Florence. A Paris, chez* Leroi, *Libraire, rue S.-Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie.* 1789. 1 vol. in-8°.

Quel est donc le charme répandu dans la lecture des voyages? D'où vient que ces sortes d'ouvrages ont un attrait qu'on ne retrouve point ailleurs? Pourquoi, lorsqu'on a commencé à en lire les premières pages, se sent-on entraîné jusqu'à

la fin ? C'est, répond l'élégant traducteur, qu'en nourrissant la curiosité, ils lui offrent toujours un nouvel aliment dont elle peut se repaître ; c'est que toutes les facultés y sont en exercice ; c'est qu'en même-tems qu'ils amusent l'imagination, ils éclairent la raison, et ajoutent des connoissances nouvelles à la masse de nos connoissances. Il n'y a peut-être pas d'Ouvrages plus propres à dissiper les préjugés d'une nation, et cela doit être : les exemples des peuples de la terre sont plus convaincans que tous les raisonnemens des philosophes. Par-tout nous avons lieu de comparer l'homme à l'homme, les mœurs, les usages, les opinions d'un peuple, aux mœurs, aux usages, aux opinions d'un autre peuple : nous faisons des rapprochemens, des comparaisons, nous admirons, et nous apprenons à connoître la nature.

C'est pour toutes ces raisons, ajoute le traducteur, que les voyages et l'histoire sont d'une lecture si agréable et si attachante. Il s'y agit

de l'homme, et rien ne nous intéresse autant que ce qui regarde l'homme. L'histoire est le théâtre où représente un grand peuple. Si elle nous offre le spectacle des grandes actions, des grands talens et des grandes vertus, les voyages nous conduisent parmi des peuples nouveaux, placés à différens degrés de civilisation. Toutes les époques de la société passent successivement sous nos yeux : ces ouvrages sont le tableau vrai des mœurs d'un peuple innocent et nouveau. Les grandes actions et les grands hommes sont des efforts de la nature : ces peuples, au berceau, en sont les enfans.

Ces réflexions brillantes, qui ne seroient pas déplacées dans le discours préliminaire de l'histoire générale des voyages, paroîtront peut-être exagérées dans la préface d'un voyage particulier ; car le véritable intérêt qu'inspirent au commun des lecteurs ces sortes de voyages, se tire des aventures et des traverses plus ou moins extraordinaires, dont un témoin oculaire nous garantit la vé-

rité, quand il peut dire, comme Enée à Didon : j'ai vu les malheurs que je raconte, et j'en ai moi-même été une des principales victimes :

.... Quæque ipse miserrima vidi,
Et quorum pars magna fui.

Le *je* est précieux dans ces sortes de récits, toutes les fois qu'il n'est pas l'affiche d'un égoïsme repoussant. Aussi le rédacteur de l'immense collection de l'abbé Prévost, a-t-il eu tort de retrancher ce pronom de la plupart des relations intéressantes, qui ne le sont plus autant, mises à la troisième personne. C'est l'avantage piquant que les mémoires historiques ont sur l'histoire elle-même. On aime bien mieux entendre, sur les mêmes faits, Montluc, Philippe de Comines, et le Cardinal de Retz, que Mezerai, Daniel ou Voltaire. Pourquoi ? c'est que les premiers ne sont point étrangers aux circonstances qu'ils décrivent, et que la forme de leur narration les rappelle sans cesse en renouvellant l'intérêt. Le feu roi de Prusse n'a pas suivi cette forme dans ses mémoires

sur la guerre de sept ans, parce qu'il a voulu imiter les commentaires de César, qui n'en seroient que plus piquans, quand ils auroient été écrits d'une manière moins indirete.

Au surplus, le traducteur prétend qu'on pourroit diviser les voyages en deux classes différentes, et très-distinctes: dans l'une, seroient compris ceux dont les auteurs ont voyagé chez les peuples inconnus, ou nouvellement découverts; l'autre renfermeroit ceux qui sont faits chez des peuples très-connus, ou même chez nos voisins. Un homme, quelques talens qu'il ait reçus de la nature, n'est pas universel. Une sorte d'instinct, un penchant irrésistible l'a porté à tel genre d'étude préférablement à tel autre. Il seroit donc à desirer que les auteurs des derniers voyages se bornassent à traiter de la partie à laquelle ils se sont livrés par goût, et qu'ils ont approfondie: c'est à-peu-près là ce qu'a fait M. l'abbé Sestini, auteur du voyage dont on offre la traduction au public. Quoiqu'il décrive en passant les

antiquités qui sont sur sa route, et même les mœurs des peuples parmi lesquels il voyage, son objet principal est de faire connoître les productions du pays, l'histoire naturelle de la Péninsule de Cysique, de la Bythinie et du Mont Olympe; la Botanique, sur-tout, lui a de grandes obligations. On trouvera, à la fin de ce volume, une table dans laquelle les plantes qu'il a trouvées dans son voyage, sont classées et disposées avec ordre; elles sont au nombre de près de 550.

Quant à la forme que l'auteur a choisie pour son Ouvrage, elle mérite aussi des éloges. Les lettres, ou des entretiens épistolaires, dont la marche est plus libre, plus susceptible d'agrément, sont de même plus propres à communiquer ses observations à mesure qu'on les fait. Ce n'est point un Auteur qui écrit pesamment ses propres réflexions; c'est un homme instruit; c'est un observateur qui fait part à son ami de ce qu'il voit, de ce qu'il sent, de ce qu'il pense. Une chose qu'on a re-

marquée dans ce voyage, l'histoire naturelle à part, c'est le soin qu'a eu l'auteur, de caractériser en passant les différens peuples qui habitent ces contrées. On y voit par-tout le Turc stupide et déprédateur : les Grecs ont des mœurs agrestes ; mais ils conservent encore leur caractère aimable. Ils sont malheureux, mais ils sont gais. Les jeux, la danse, les plaisirs font une partie de leur existence.

Les Arméniens, tous commerçans, se distinguent par leur avarice. Pour les Juifs, ils sont ce qu'ils ont toujours été, sales et dégoûtans. Les rues de Brusse sont infectées de l'odeur cadavéreuse qui s'exhale de leurs habitations : il n'y a pas jusqu'aux femmes Bulgares dont on n'aime à voir ici la peinture : elles sont rustres et grossières ; mais elles ont toute la bonté et toute la franchise des barbares.

Dans la première lettre, datée de Péra, fauxbourg de Constantinople, et quartier des Francs, M. l'abbé Sestini rend compte à son ami de la métamorphose qu'il a été obligé de

subir pour commencer son voyage. Il lui a fallu se revêtir du costume oriental, dont il donne une description complette et curieuse.

D'abord, on passe une chemise qui se nomme *gamlick* : elle est de gaze, de soie ou de coton, quelquefois de lin : on prend ensuite une paire de grands caleçons blancs, *d'izlik*; et sur ces caleçons, on passe de longues culottes, dont le nom turc est *scialvar* ; elles s'attachent sur les reins avec une ceinture, *uzeur*, et l'on ne souffre plus de l'incommodité des boutons et des boucles; choses qui ne servent qu'à gêner la circulation du sang dans les jointures : c'est un usage funeste que nous autres Européens conservons, sans songer combien il peut nous être nuisible. Quoi qu'en dise le voyageur, à qui appartient cette réflexion, il faut pourtant convenir que nous y songeons; car nous avons commencé depuis quelque-tems à débarrasser nos enfans de ces ligatures dangereuses.

Nous visons trop à l'économie,

dans la forme de nos habits, ajoute M. l'abbé Sestini : on ne voit point cette espèce de lésine dans l'habillement des peuples de l'Orient. Avec cela, on ne sauroit décider laquelle de ces deux manières de se vêtir, est la moins dispendieuse; ou celle des Turcs qui portent toujours de vastes caleçons d'une même couleur, et qui ne sont point obligés d'avoir une garde-robe variée pour assortir leur habillement; ou celle des Européens, que la mode porte à multiplier le nombre de leurs misérables culottes étroites, qui souvent blessent la décence, et s'usent en peu de tems.

« Mes jambes, continue le voya-
« geur, ont été dépouillées de leurs
« bas de soie : au lieu de chausettes,
« j'ai pris de gros chaussons de laine
« qui me couvrent le tiers de la
« jambe, le reste est en partie cou-
« vert du *scialvar*. On est pour-
« tant libre de les quitter, et d'aller
« sans cette partie de l'habillement.
« Je ne parle que de celui que j'avois
« choisi pour le voyage; car s'il fal-
« loit décrire toutes les différentes
« manières

« manières de s'habiller de ces peu-
« ples, mes descriptions différeroient
« entièrement les unes des autres.

« J'ai jetté les boucles et les jarre-
« tières ; elles me sont désormais
« inutiles, et mes membres sont dé-
« livrés des engourdissemens qui sont
« le partage de celui qui veut être
« pincé, et faire, comme on dit, la
« belle jambe.

« Aulieu de souliers, j'ai mis une
« paire de pantoufles rouges, dont le
« quartier de derrière est très-éle-
« vé, et dans lesquelles mes pieds,
« fort au large, ne sont plus meur-
« tris, et ne ressentent aucune dou-
« leur.

« Quant au justeaucorps, *an-*
« *teri*, c'est une espèce de tunique
« qui tombe jusque sur le gras de
« jambe, et couvre la plus grande
« partie du *scialvar*. Il est ouvert
« par-devant, et se boutonne quel-
« quefois, quoiqu'il n'ait que trois
« boutons au hausse-col, et autant
« le long du corps, sans autres bou-
« tonnières que des lacets. Je vous
« dirai que, n'y ayant pas d'autres

« manières de boutonner une pareille
« robe, elle paroît d'abord incom-
« mode, à cause de la petitesse des
« boutons qui sont sur les manches.

« Cette tunique, qui rapelle *l'alba*
« des anciens, est faite en grande
« partie de *dimit*, ou de soie et de
« coton rayé : elle se ferme avec
« une longue ceinture, *cusciak*,
« vers le milieu du corps.

« Sur cette première tunique en
« est une seconde qui se nomme
« *giubbé*, simple, ouverte, et sans cein-
« ture; mais les manches de celle-ci
« ne passent pas le milieu du bras.

« Et sur cette seconde tunique, on
« en revêt une troisième, dont le nom
« est *binisce*, et qui, tombant sur le
« bras, descend jusqu'à terre, et cou-
« vre toute la personne; c'est le *pal-*
« *lium* des anciens.

« Les Orientaux ont encore un *jag-*
« *murluk* pour la pluie. Il ressemble
« parfaitement à notre manteau, et
« ne diffère du *binisce* que par la
« qualité du drap qui est moins fin;
« mais celui des seigneurs de la
« cour, et de quelques particuliers,

« est d'un beau drap d'écarlate. Ou-
« tre le *jagmurluk*, ils ont encore
« pour se mettre la tête à couvert
« de la pluie, un *basclik*, ou ca-
« puchon. »

« Il ne me faut plus désormais de
« barbier ni de perruquier, si je veux
« devenir *hagi*. Ni la poudre, ni les
« essences ne me sont plus utiles, et
« je ne perds plus mon temps à me
« parer d'une inutile coiffure. Un
« grand bonnet rouge, appelé *fess*
« (il y en a une manufacture con-
« sidérable dans la Barbarie), me
« couvre amplement la tête, et je
« roule tout-autour un *scial* ou long
« bandeau de soie de diverses cou-
« leurs. Ce bonnet fixé sur ma tête,
« m'affranchit de l'incommodité de
« faire mille *chapeaux bas* au maître
« tre de la maison, qui ne connoît pas
« cet usage. »

« Il eût bien fallu aussi que je
« fusse muni de fourrure; mais l'ar-
« deur de la saison et la disette de
« ma bourse, sont les deux principa-
« les raisons qui m'ont empêché de
« m'en fournir. On ne peut cepen-

« dant, dans un pareil voyage, se « passer de plusieurs *scials* pour se « mettre la tête à couvert du mau« vais temps; car nous paroîtrions « ridicules si nous portions des pa« rapluies.

« J'ai acheté en revanche, pour « monter à cheval, des bottes jau« nes, *cizme*, extrêmement larges, « que je mets et quitte sans peine, « mais qui ne sont pas d'un long « usage, quoiqu'on y attache des « fers, je ne dis pas de mulet ou de « cheval, mais tels à-peu-près que « ceux dont les chasseurs ferrent leurs « souliers. »

Tel est le costume exact que doivent prendre les Européens qui veulent faire des courses dans l'Asie. Je n'en ai vu nulle part une description aussi compléte. Le voyageur observe dans une note, que, de retour à Constantinople, et se promenant le long du canal, il vit, pour la première fois, des Turcs de la première distinction, qui portoient des parasols à la françoise. C'étoit, sans doute, dans le dessein d'en répandre

l'usage; et ç'auroit été une nouvelle branche de commerce ouverte aux Européens; mais cette tentative n'eut pas un long succès; les parasols furent bientôt défendus par ordre du grand-seigneur. Les Anglois, à Londres, n'entendent pas plus raison sur cet article. Ce n'est ni le Roi, ni le Parlement, mais c'est la populace qui interdit même aux femmes l'usage d'une invention si commode pour elles, sur-tout dans une île où les brouillards sont si épais et si fréquens. Au reste, les Turcs, pour parer les rayons du soleil, se servent d'une espèce d'éventail qu'ils attachent horizontalement à leur turban, et dont le nom est *sciemsié*. La manière des Chinois a plus d'avantage, et c'est d'eux sans doute, que nous avons emprunté la nôtre.

Le voyageur, régulièrement costumé, s'embarque sur une tartane françoise, et fait voile vers Cysique, en contemplant les différens aspects que présente le Bosphore de Thrace, et les écueils dont est semée la mer de Marmora. Il prend terre à *Ar-*

takki, ou l'ancien port d'Artace, selon Pline. Il commence aussi-tôt ses recherches botaniques, et trouve une infinité de plantes curieuses, entre autres, *la styrax officinalis*; elle étoit en fleur, et parfumoit l'air d'alentour. M. l'abbé Sestini ne seroit pas éloigné de croire que les anciens peuples de Cysique, comme on l'assure, se sont servis, pour composer leur célèbre onguent *irinum*, de la fleur de cette plante, que les Grecs apellent aujourd'hui *iria*, mais plus communément *stirakkia*, d'où lui est venu le nom de *styrax*.

Le marbre de Cysique est célèbre chez les naturalistes anciens et modernes. Il est blanc, fin et dur. Il y en a de deux espèces: dans l'un, les veines sont bleues et perpendiculaires; dans l'autre, elles sont horizontales. Mais l'auteur ne s'occupe pas uniquement du règne minéral et du règne végétal; il profite d'un jour de fête pour observer l'habillement et la parure des femmes grecques. Il remarque qu'en général, les femmes de Cysique sont belles;

elles ont sur-tout cette grace grecque si vantée, empreinte sur leur visage : du reste, elles sont d'une taille médiocre.

« Leur habillement tient, à mon « avis, de l'antique : il consiste en « une pantoufle legère, qui chausse « un joli pied nu ; en une espèce de « *scialvar*, le plus souvent jaune, « sous lequel elles ont de longs cale- « çons de coton, et une chemise de « gaze ; en une ceinture, un man- « teau simple, *palla*, et un voile « blanc sur la tête. Cet habillement « leur donne je ne sais qu'elle grace, « et presque tous les charmes *dont* « la belle Laïs triompha de Démos- « thène. »

Cette dernière phrase n'est pas grammaticalement exacte ; mais il faut mettre la faute sur le compte du traducteur, et non sur celui de l'auteur, qui, sans doute, s'est mieux exprimé dans sa langue naturelle. Au lieu de *dont*, il auroit fallu dire ici, *au moyen desquels*, *par l'empire desquels* : mais cette même phrase, prise historiquement, n'est

peut-être pas plus exacte ; et c'est l'auteur original alors qui répond de l'inexactitude. En effet, la courtisanne, à proprement parler, n'a pas triomphé de l'orateur. Seulement celui-ci, se rendit secrettement à Corynthe pour passer une nuit avec elle ; mais Laïs lui ayant demandé dix mille drachmes, c'est-à-dire, environ deux cents louis de notre monnoie, Démosthène s'en retourna comme il étoit venu, en disant ce beau mot : *Je n'achette pas si cher un repentir.* Ce n'est pas là tout-à-fait ce que donne à entendre l'allusion historique dont je relève l'incorrection, comme j'en ai relevé le vice grammatical.

Dans la quatrième lettre, le voyageur fait une description complète de la péninsule et de ses productions. Il finit par en représenter les habitans comme de bons agriculteurs, qui font leurs plus chères délices de cultiver leurs vignes, et de labourer la terre. Mais les impôts multipliés, dont ce peuple esclave est surchargé, découragent le pauvre laboureur, qui ne travaille que pour ses maîtres ; et

qui, pour prix de son travail, ne reçoit des Turcs que des mauvais traitemens.

« Que l'on rende la liberté à la « Grèce, et vous verrez que le sang « d'Hippocrate, de Théophraste, de « Dioscoride et d'Oribase; que le sang « des Catons, des Varrons, des Pli- « nes, et de tant d'autres philosophes, » tant grecs que latins, qui se sont « occupés de la recherche de la vé- « rité et du bonheur des hommes, « n'est point encore tari, et peut re- « prendre son cours dans les veines « des Grecs. Ces peuples ingénieux, « commençant à acquérir des lumiè- « res, et établissant des académies « agraires, s'affranchiroient bientôt « des mœurs et des superstitions qui « infestent l'agriculture; sur-tout, « ils se garderoient bien d'imiter cer- « tains peuples, qui, dans ce siècle « philosophique, condamnent à l'exil « de vrais patriotes pour avoir voulu « introduire la bonne culture dans « une province. »

Ces dernières lignes sont une épigramme italienne contre le gouver-

nement espagnol, relativement à l'affaire du célèbre Olavidès, si long-tems détenu par l'Inquisition, pour avoir appelé des colons protestans dans les montagnes de la Siéra. On voit que l'auteur est un économiste, ami de la liberté, qui est une bonne chose assurément; mais il paroît attacher beaucoup trop d'importance aux dissertations académiques en fait d'agriculture.

Le voyageur observe que l'ancien proverbe : *La pluie du mois de mai embellit les femmes*, semble s'être conservé jusqu'à ce jour dans toute sa vérité. Quelques garçons et plusieurs filles grecques, tandis que la pluie tomboit, étoient dans une place voisine de la maison qu'il habitoit, à chanter et à danser; et, couronnées de fleurs, sembloient célébrer la fête de Majuma, tant en honneur chez les anciens. Le Grec, comme on sait, est très-porté à la danse et aux divertissemens; il supporte même volontiers le joug des Turcs, pourvu qu'il chante, qu'il danse, et qu'il fréquente les tavernes; amusemens

qu'il paye bien cher au gouvernement qui sait profiter de sa foiblesse.

Malgré sa passion pour la botanique, qui étoit le principal objet de son voyage, M. l'abbé Sestini ne manque pas de visiter les magnifiques ruines de l'antique ville de Cysique. Il croit avoir retrouvé dans un édifice souterrain, coupé de divers corridors et d'escaliers secrets, *l'héptaphonon* dont parle Pline : c'étoit un écho artificiel et admirable, *arte mirabili*, qui répétoit la parole jusqu'à sept fois, *septies eadem vox redditur.*

Le voyageur a négligé d'observer les ruines de l'amphitéâtre, qui ont été décrites par un sçavant antiquaire, M. Peyssonel, ancien consul général de France à Smyrne; mais en revanche, il relève avec force la mauvaise critique de M. Guys, qui, dans son voyage littéraire de la Grèce, d'ailleurs très-estimable, réfute assez mal le sentiment de M. Peyssonel sur ces mêmes ruines. Or, celui-ci a cru voir, avec assez de vraisemblance, dans ces vastes débris, les

traces d'une antique naumachie. M. Guys, au contraire, demande dans quelle vue on auroit construit une naumachie terrestre? Jusqu'à présent, répond M. l'abbé Sestini, toutes les naumachies que j'ai vues étoient des naumachies terrestres; et je n'imagine pas qu'il y en ait jamais eu d'autres. Ne sembloit-il pas qu'une naumachie dût être absolument un port de mer, ou une péotte de Venise, ou une course de bateaux sur l'Arno?

Les Romains, ajoute le critique, avoient leur naumachie dans des lieux éloignés de la mer et des fleuves. La ville de Taormine en Sicile, quoique sur le bord de la mer, avoit la sienne dans une plaine au haut d'une colline, et à une bonne distance de la mer, comme on le voit par ce qui reste de cette naumachie, la seule qui se soit conservée. Catane avoit de même la sienne loin du rivage de la mer, et il en est de même de beaucoup d'autres villes.

De Cysique, le voyageur passe à Brusse. A quelque distance de cette

ville, sont des bains d'eaux minérales, dont les détails sont extrêmement curieux, et forment le sujet de la neuvième lettre. Je regrette que ce morceau ne soit pas susceptible d'analyse; il faut le lire dans l'ouvrage même.

Si Rome est célèbre pour ses basiliques et ses catacombes, Brusse est renommée par ses mosquées et les mausolées encore existans des premiers Empereurs de la maison Ottomane. Le voyageur a soin de les visiter et de les décrire. Les crédules musulmans, qui, selon lui, le sont encore moins que les autres peuples, croient fermement que l'esprit *d'Orcan* apparoît tous les vendredis dans la mosquée de son nom, pour battre le tambour et dire son *tespili*, espèce de chapelet composé de 99 grains de jaspe verd, de la grosseur d'une noix, qui font allusion à autant d'attributs de la Divinité. « Tel « est le fanatisme des religions : elles « sont *toutes* infectées de pareilles « superstitions et d'erreurs aussi puériles. » Cette réflexion trop géné-

rale, qui sent le philosophisme moderne, tendroit à proscrire indistinctement tous les cultes. Cependant il en est un pur et divin comme son Auteur, qu'on auroit pu et dû excepter. Peut-être que M. l'abbé Sestini a cru cette exception suffisamment sous-entendue par l'habit qu'il porte.

Après avoir observé les édifices de la ville, et les amusemens du peuple des campagnes, le voyageur se rend au mont *Olympe*, que les Turcs appellent *Kecisce-daghi*, montagne des Cénobites, parce qu'il a été autrefois habité par des moines grecs, comme le Mont-Athos l'est aujourd'hui. Ces montagnes célèbres sont bien curieuses pour un botaniste : il peut y jouir de tout le spectacle de la nature qui s'y montre si variée dans ses productions. Aussi notre savant voyageur se livre-t-il à des observations de toutes espèces, dans le détail desquelles il seroit ici trop long d'entrer.

A propos d'un Juif ignorant et empyrique qu'il rencontre dans ses cour-

ses, il s'écrie : « O pauvre humanité ! « ô pauvre malades ! ô chétive Fa« culté, combien tu es avilie par cer« tains hommes ! Vive l'empire Ro« main, qui subsista 600 ans sans « médecins ! Ce ne fut qu'après cette « époque que les maladies commen« cèrent à se multiplier et à de« venir mortelles. » Cette boutade, contre la Médecine, est par trop plaisante. Ne semble-t-il pas que du temps de la république on jouissoit d'une santé inaltérable, et qu'on ne pouvoit mourir qu'assommé ou égorgé dans les batailles ? Horace, avec raison, fait remonter bien plus haut l'irruption des maladies sur la surface de la terre, et la marche accélérée de la mort. C'est aux attentats sacrilèges des premiers hommes, que ce Poète philosophe attribue l'origine des fléaux destructeurs qui affligent l'humanité.

Post ignem æthereâ domo
Subductum macies et nova febrium
Terris incubuit cohors :
Semotique priùs tarda necessitas
Lethi corripuit gradum.

Le voyageur procède plus philosophiquement, quand, dans la 25e lettre, il tâche de détruire, s'il est possible, le préjugé où sont la plupart des nations de l'Europe à l'égard de l'industrie des Turcs : elles n'imaginent pas que ces peuples aient aucune capacité pour la moindre chose quelconque ; qu'ils excèlent dans aucune partie, dans aucun art, dans aucune profession. Assurément elles sont dans une grande erreur : les Turcs sont très-habiles dans la plupart de leurs arts, et M. l'abbé Sestini en apporte des preuves détaillées.

Enfin notre voyageur arrive à Nicée, qui n'est plus qu'un séjour misérable et mal sain ; et après avoir observé quelques monumens dans les environs, et recueilli quelques plantes rares, il reprend la route de Constantinople, où il arrive le 16 Juin 1779 : il en étoit parti le 10 mai de la même année. Ainsi c'est un voyage d'environ cinq semaines, qui renferme vingt-neuf lettres : elles peuvent servir de suite à celles de M. Guys.

D'après ce que nous venons d'exposer dans cet extrait, nous avons lieu de penser qu'on saura gré au traducteur anonyme d'avoir élégamment transmis dans notre langue un ouvrage aussi utile qu'agréable, aussi intéressant pour les gens du monde que pour les savans, pour les amateurs d'antiquités, que pour ceux de l'histoire naturelle.

Je suis, etc.

LETTRE XVI.

Devoirs du Prince et du Citoyen, ouvrage posthume de M. Court de Gébelin; *pour servir de suite à la déclaration des droits de l'homme. A Paris*, chez Desvaux, *Libraire au Palais-royal*, 1er *Septembre* 1789.

C'EST donc dans le tombeau des morts qu'il faut aller chercher un proclamateur des *devoirs* de l'homme, puisque les vivans ne veulent être que les avocats de ses droits ! Nous avons en effet vingt projets de déclaration des droits, et une seule réclamation enfaveur des devoirs a pû se faire entendre.... L'auteur, quel qu'il soit, de cette brochure, fait donc, un vrai présent aux amis de l'ordre et de la justice, en leur

offrant le supplément de tout ce qu'ont exposé les Mounier, les Target, les Rabaud etc.

M. de Gebelin adopte malheureusement dans cet écrit le jargon des économistes, et revêt d'expressions ridicules et surannées, des idées très-saines et très-exates.

« Le premier des devoirs de l'homme est de travailler à sa conservation et à sa subsistance, effets qu'opère *l'agriculture ;* le second, de rendre cette agriculture aussi prospère qu'il soit possible.

Tout ce qui trouble cet arrangement et son accroissement progressif est désordre ; de là résultent donc par des conséquences nécessaires et immédiates, *tous les devoirs sociaux :* rendre a chacun selon ses *avances*, et ne rien prétendre dans ce qu'on n'a pas acquis par des avances, en un mot respecter la propriété d'autrui.

Suivent les devoirs du propriétaire, qui sont, en bref, d'accroître sans cesse les avances foncières, pour obtenir du *disponible*.

Ce revenu constant est le pre-

mier garant de l'ordre, puisque seul il répond à l'état d'un revenu fixe et toujours égal.

Viennent après les devoirs *du Notable*. Tout paroît physique dans cette *Notabilité*. Voici le côté moral : U*n nom* connu est un droit qui entraîne le devoir de le soutenir par les mêmes services qui l'ont fait connoître, ou du moins par une vertu qui montre que si les circonstances étoient les mêmes, les services ou la volonté seroient pareils.

De là le devoir *du chef*, de parvenir a ce que chacun fasse ses affaires librement et facilement.

Le Souverain doit à la société, 1°. instruction générale et perpétuelle ; 2°. paix et protection au-dedans et au-dehors, 3°. travaux publics relatifs au maintien général du territoire, et à la facilité des débouchés.

Les propriétaires notables sont les vrais consultans et coadjudans de la souveraineté. Le reste de la nation n'est plus que ce que les Romains appeloient *servi*, ou *proletarii*. Un

des premiers devoirs du Prince est de respecter le droit que nous avons d'écrire en toute matière, droit qui résulte du droit de parler.

Un principe qu'on ne passera pas à l'auteur est celui-ci : (l'exposer c'est le réfuter.)

« La finance est le revenu de la » propriété du Prince ; elle est un » objet d'aministration, et non de » gouvernement ; car c'est le bien » propre du Souverain. »

Nous préferons avec raison la maxime suivante : » La religion n'est pas soumise à la politique : la véritable épreuve de la politique, au contraire, est son accord avec la religion. » En effet, la nôtre ne nous ordonne pas de réprouver notre frère ; elle nous défend au contraire de le condamner ; et toute excommunication religieuse ne s'étend pas au-delà de l'exclusion de la communauté des prières et des graces surnaturelles.

La troisième partie de ce petit ouvrage, où il est traité *des devoirs de l'homme envers son Auteur*,

nous a paru la mieux faite et la plus sentie. On y voit un ame pénétrée, une ame aimante et religieuse, et je ne sais quoi d'affectueux et de consolant que n'ont pas les froids écrits des modernes dogmateurs politiques.

« La religion est dans le cœur, non dans la tête; mais pour ramener celle-ci au cœur, il faut nécessairement l'instruction. »

« La religion est un avantage réel pour la société, en ce qu'elle n'est autre chose que l'aveu, la connoissance, le sentiment d'une autorité suprême, du code de ses lois, de la sanction qui en assure l'exécution. »

« Cette religion, qui n'est point disputante, mais fondée sur la fraternité, consiste, 1°. à distinguer le droit du prochain du sien; 2°. à le chérir comme inséparable du nôtre, d'où résulte l'équité.

« Le culte est le point de ralliement physique, comme la religion est le ralliement moral. Celui qui s'y refuse par dédain ou par mollesse

est un faux frère, et il nuit à ses vrais avantages. »

« Le devoir de l'homme envers Dieu est donc de le connoître par ses bienfaits, dans soi-même, dans tout ce dont on jouit, dans tout ce qu'on espère ; de l'aimer dans son ordre ; de le servir par son obéissance, par son travail et par sa résignation. »

Nous recommandons cette brochure aux honnêtes gens. Le goût n'en est pas toujours satisfait, mais le cœur et l'esprit s'y attachent. En général nous donnons trop au style, et nous n'estimons pas assez la justesse et, si nous osons le dire, la probité des écrits. *Est-il bien écrit?* dit-on d'abord d'un livre ; mais rarement entendrez-vous dire, *est-il bien pensé?* On ne fait pas ce reproche aux Anglais.

Je suis, etc.

LETTRE XVI.

De l'Association des Princes du Corps Germanique. Ouvrage traduit de l'allemand, de Muller; par l'Auteur des Notions claires sur les Gouvernemens; *in*-8°. *de* 325 *pages, à Paris, chez Gattey.*

On ne parle plus en France, M. que du jour où nous serons *constitués*, et l'on tourne ses regards vers la constitution anglaise. Mais cette constitution, formée lentement, appartient exclusivement à son sol, et l'Océan est son boulevard.

La constitution d'Allemagne a beaucoup plus de rapport avec nous. Elle est *continentale*; elle a *l'union* pour base, et ce vaste empire se balance visiblement par des pouvoirs

opposés qui maintiennent l'équilibre.

Rien de plus utile aujourd'hui, que le tableau comparatif des constitutions européennes. C'est en bien observant les divers élémens qui les composent, que nous pourrons nous rapprocher d'une saine organisation.

Le livre de M. Muller, bien lu, bien médité, pourroit faire trouver, dans la forme commencée de nos états-provinciaux, et ensuite dans celle des états-généraux, les élémens propres à composer le plus beau, le plus majestueux et le plus simple des Gouvernemens.

M. Muller est doué singulièrement du talent d'appercevoir des vérités fortes et neuves dans l'indigeste amas des faits que déposent les siècles. Il écrit souvent comme Tacite, et déteste, comme les Romains, le déspotisme et l'ambition.

Tout tend, dans son ouvrage, à établir une seule vérité, la nécessité des contreforces en politique.

Il nous enseigne d'une voix éloquente et voisine de nous, ce que c'est que *l'union*, ce qu'elle opère, et

surtout ce qui en maintient les élémens.

Hélas! quand les François connoîtront-ils tous les avantages que peut procurer *l'union!* Mot sublime, le premier de tous dans la langue politique! Toujours aveuglés par un misérable égoïsme, jusques à quand préférerons-nous la discorde, mère des proscriptions, à cette union sainte et divine, qui seule peut produire la force, le patriotisme et le bonheur! *Union* tutélaire, fais sentir à nos concitoyens de tous les ordres, que tu es la vraie puissance régénératrice, et la source d'où découle tout bien public et particulier!

L'ignorance, la légèreté, les vues courtes ne sont pas faites pour la lecture de cet ouvrage. On peut le placer à côté de la constitution de l'Angleterre par M. Delolme (livre admirable, et le premier que doivent lire ceux qui veulent étudier la politique.)

Les titres des livres qui composent cet ouvrage, sont : le 1er, *De la Liberté, des Loix et du pouvoir,*

II°. *De l'équilibre ; coup-d'œil historique, de Charlemagne au grand Frédéric.* III°. *De l'Empire des Allemands ; caractère de leurs constituteurs.* IV°. *Des Cas et des Principes qui pourroient donner lieu à une association des princes ; paix de Teschen.* V°. *De l'Association des princes ; observation sur les échanges.*

LETTRE XVII.

Voyage dans les treize Cantons Suisses, les Grisons, le Vallais, et autres pays et états alliés ou sujets des Suisses, 2 vol. in-8°. (1)

Ce livre présente le tableau du pays de la liberté ; il est analogue aux circonstances présentes ; et à l'occasion des constitutions différentes des diverses républiques qui couvrent ce sol fortuné, j'ai ramené dans mon plan tous les grands objets d'utilité publique.

(1) Cette lettre est de M. Robert, auteur de cet Ouvrage, au rédacteur de l'Année Littéraire

L'analogie de cet ouvrage, sous une foule de rapports, avec notre position actuelle, y jettera donc le plus grand intérêt; mais il en obtiendra encore un nouveau degré par la nature même et le fond du livre que je vous soumets.

J'ai fait au-delà de mille lieues dans l'intérieur de la Suisse; je n'y ai, pour ainsi dire, pas laissé un buisson que je n'aie reconnu. J'ai vu les grands, les petits cantons, les alliés, les sujets des Suisses, toutes les montagnes, les lacs, les glaciers; j'ai séjourné par-tout: par-tout j'ai eu des lettres de recommandation auprès des personnes les plus considérables. Mes notes ont été faites sur place, et je crois que j'aurai laissé bien loin derrière moi ceux qui ont couru en partie la même carrière. Je dis en partie, car jusqu'ici il n'existe que quelques descriptions partielles et isolées du pays dont je présente ici le développement dans sa totalité, dans son ensemble, et sous tous les points de vue. Je ne parle point du texte des *Tableaux pittoresques de la Suisse*,

parce que c'est le plus mauvais ouvrage que l'on ait sur cet objet. Je ne connois pas de livre qui contienne un plus insolent débordement d'erreurs, de bévues, de méprises de toute espèce.

J'ajouterai, messieurs, qu'il n'est aucun pays dans le monde, l'Italie exceptée, qui soit le terme d'un voyage aussi intéressant que l'est celui de la Suisse, et qu'encore, à beaucoup d'égards, le voyage de la Suisse l'emporte en intérêt sur celui de l'Italie, par son organisation physique, par l'aspect sublime qu'y présentent les hautes Alpes, par le spectacle de la félicité publique, opérée par de sages institutions, par l'influence enfin de ces mêmes institutions sur le caractère moral de ses habitans.

J'ôse croire que, dans le genre des voyages, aucun ne tiendra le pair avec celui-ci; et, à raison de l'amour du bien public qui en nuance tous les traits, je desire qu'il marque entre les ouvrages de ce siècle.

Je suis avec considération, Messieurs, votre très-obéissant serviteur. ROBERT, Géographe ordinaire du Roi.

LETTRE XVIII.

MAISON DU ROI.

Ce qu'elle étoit, ce qu'elle est, ce qu'elle devroit être. Examen soumis au roi et à l'assemblée nationale.

Cet ouvrage mérite d'être distingué de la foule des écrits dont le public est inondé. On doit à son auteur l'obligation de désabuser la France de l'erreur où elle étoit depuis long-temps, relativement à la maison du roi, bien injustement considérée comme remplie d'abus qui en rendoient la dépense très-onéreuse aux finances de l'état. Il prouve, au contraire, de la manière la plus claire, que non-seulement il n'est pas un souverain dans l'Europe, mais même un grand seigneur, ni un seul particulier riche du royaume, qui ait été, proportionnellement, servi d'une ma-

nière plus économique, en admettant toutefois le ton de la dignité qui convient à un puissant monarque. On verra avec intérêt huit tableaux, dont les uns donnent la plus parfaite intelligence de la composition des différens corps de la maison du roi, et les autres indiquent le moyen de rendre au roi toute l'ancienne dignité dont son trône étoit environné, en se bornant seulement à rétablir les objets qui ont été supprimés dans différentes réformes, dont le vice est démontré par le calcul. On doit lui savoir gré d'avoir fait connoître l'organisation du chef-d'œuvre de l'immortel Colbert, ignoré jusqu'à présent de tout le monde. Son méchanisme y est parfaitement figuré par l'image d'une chaîne qui tenoit liés les uns et les autres tous les officiers des corps d'office, et dont les chaînons étoient perpétuellement examinés par le bureau d'administration, composé du grand-maître de France, et de tous les officiers nécessairement désintéressés, dont quelques-uns servoient toute l'année, d'autres par semestres,

et le plus grand nombre se renouveloit par quartier; d'où résultoit une incorruptibilité absolue. Du sublime effet de ce méchanisme, résultoit tout à-la-fois la plus grande dignité, et à très-peu de frais, dans le service du roi et de la famille royale, et l'impossibilité démontrée qu'aucun des officiers de Sa Majesté, dans telle partie que ce fût, trouvât jamais le moyen, l'on ne dit pas seulement de faire ce qu'on appelle une fortune, mais même de pouvoir s'attribuer illégitimement la valeur d'un écu dans le cours d'une année, dans l'espace même de cent ans, parce que toutes les dépenses, comme toutes les attributions, étoient déterminées d'une manière fixe et invariable dans toutes les acceptions possibles. On croit pouvoir assurer que cet ouvrage, vraiment national, intéressera également toutes les classes des citoyens aisés du royaume, auxquels la maison du roi présente le moyen nécessaire dans un grand empire aussi peuplé que la France, de placer leurs enfans; on croit en-

core que chacun, après l'avoir lu, donnera, avec l'auteur, des regrets au morcellement de ce chef-d'œuvre; qu'on formera les mêmes vœux que lui pour son rétablissement; que l'on conviendra de la nécessité de maintenir en charges, généralement tous les objets du service du roi, ainsi que de la famille royale, et d'en abolir toutes les commissions qui sont visiblement onéreuses; et qu'on reconnoîtra la vérité de son épigraphe, qui répond parfaitement à l'esprit de son ouvrage.

Quid mutasse juvat? formæ me redde priori.

L'auteur de cette première partie annonce que son collègue, chargé de la seconde, qui traitera de la maison militaire du roi, et qui fera le complément de l'ouvrage, a été retardé par un concours de circonstances impérieuses; et qu'il a été déterminé à faire paroître la sienne, par la crainte que l'assemblée nationale ne s'occupât des détails de la maison du roi, avant que cette seconde partie fût en état d'être soumise à l'impression. Je suis, etc.

SCIENCES.

Lettre au Rédacteur sur le cours complet de navigation d'Hydrographie, de Cosmographie, avec les nouvelles découvertes par M. de la Sale, Professeur. Deux vol. in-8°. 6 liv., *avec planches et grand papier* 9 livres. Chez Royez, Libraire, quai des Augustins.

On se plaint, peut-être avec raison, du nombre des nouveaux ouvrages qui nous innondent tous les jours, parce que la plupart n'ont point de but déterminé; mais quand les hommes consacrent leurs veilles à composer des traités qui ont pour but d'étendre les limites d'une science utile, ou d'éclaircir des points douteux, ou même de frayer une route difficile à des jeunes-gens

empressés de la parcourir, il faut leur savoir gré de leur travail; celui dont je veux vous parler est sur la science nautique. C'est un nouveau cours d'Hydrographie, par M. de la Salle, deux vol. in-8°., qui se vend six liv. chez M. Royez, libraire, quai des Augustins, il y a un papier fin à neuf livre.

Ce cours est précédé d'un traité élémentaire de mathématiques, composé de ce qui est absolument nécessaire pour la démonstration et l'intelligence des parties de l'Hydrographie. Quoique cet ouvrage soit formé de ce quil y a de meilleur sur ces matières, soit dans les mémoires de l'Académie des sciences, soit dans les ouvrages de M. Bouguer, Bezout et de la Lande, il n'en est pas moins à la portée des jeunes marins qui desirent de s'instruire. Il convient d'autant mieux aux éleves de la marine marchande, que, par les dispositions de la nouvelle ordonnance de la marine, le gouvernement paroît exiger d'eux des con-

noissances plus exactes et plus aprofondies de leur érat.

On voit, dans cet ouvrage, ce quil y a de plus récent en astronomie et en géographie, les changemens survenus en quelques branches de la navigation, les progrès de cette science, les nouveaux instruments en usage parmi les marins instruits, et approuvés par l'Académie des Sciences; enfin les meilleures méthodes d'observations et de calculs y sont exposées avec la clarté et la précision qui conviennent, pour rendre la science nautique aussi intéressante qu'elle est utile par elle-même.

Quoique cet ouvrage soit uniquement destiné à la marine, on peut encore le regarder comme un cours de Cosmographie, à la portée de tous ceux qui aiment et cultivent cette science.

Ce cours est professé à Paris depuis 1784, par l'Auteur, un des meilleurs élèves qui sont sortis du collège royal de France; il a mis

autant de clarté dans ses démonstrations qu'il en met dans ses leçons particulières.

LETTRE XIX.

Catéchisme pratique des mères de famille, brochure in-8°. *A Paris, chez* Maradan.

Ce petit ouvrage est divisé en deux parties ; la première, renferme un précis historique du régime féodal, et de la dette publique : la seconde, contient un catéchisme sur les matières d'administration qui sont devenues depuis un an l'objet de toutes les conversations et de toutes les brochures. L'Auteur est dans les bons principes ; il analyse la doctrine des Ecrivains qu'on a le plus distingué cette année, et il s'attache à la réduire à des bases simples et élémentaires. Ses opinions ne sont que celles dont le Gouvernement to-

lère, autorise même l'utile manifestation. Il y a deux ans qu'un pareil livret eût paru hardi ; aujourd'hui, il est au ton des idées générales et du vœu de presque tous les *cahiers*. La forme de ce livre nous rappelle une réflexion de M. Servan, qu'on nous sçaura gré de transcrire ici. Il seroit digne des Etats-Généraux (dit cet éloquent et vertueux Magistrat) de proposer un prix, et ce prix ne seroit que de l'honneur, pour un catéchisme de morale civile, où les propositions de la charte nationale seroient spécialement énoncées, expliquées, et mises à la portée des enfans.

En effet, c'est par des fêtes et des cérémonies pour les hommes, c'est par des *catéchismes* pour les enfans, qu'on peut former l'opinion et les mœurs des citoyens ; seuls fondemens des lois, qui jamais ne peuvent se soutenir par elles-mêmes ; et prenons bien garde qu'en parlant sans cesse de constitution, de lois fondamentales, et sur-tout de finances, nous ne commettions la faute

d'appuyer tous ces prétendus fondemens sur un sable mouvant. Quand des lois ne viennent pas du fond des cœurs des citoyens, elles ne vont jamais jusqu'à leurs actions.

Je suis, ect.

LETTRE XX.

Roman philosohique et politique de Briltofend, in-8°. *A Paris, chez* Royez.

CETTE brochure de 112 pages, renferme à la fois le roman de l'Orphelin de la Chine, et les réformes que le jeune Prince, parvenu à l'Empire, croit indispensables pour acquitter la dette immense de l'État, donner des mœurs à son peuple, et éteindre les jalouses divisions des siècles.

L'Auteur, enveloppé du voile de l'allégorie, et ne donnant ses idées que comme des rêves politiques, paroît rempli de l'amour du bien pu-

blic. Si quelques-unes de ses pensées sont un peu exagérées, c'est apparemment qu'il a pensé qu'en matière de réformes, le philosophe doit viser audessus du but pour l'atteindre.

On trouve dans ce livre des idées saines sur la liberté de la presse.

A la fin de ce volume sont placés quelques morceaux épisodiques, des dissertations et de petits voyages, bagatelles assez bien écrites, et qui annoncent un littérateur instruit et un amateur éclairé.

Je suis, ect.

LETTRE XXI.

Voyage pittoresque et sentimental dans la Guyenne, et vers les marais du Poitou, par M. Brune, in-8°. *A Paris, chez* le Tellier, *Libraire, quai des Augustins.*

Ce voyage, Monsieur, est le délassement d'un homme qui exerce

à la fois ses jambes, sa plume et sa sensibilité. Il est écrit avec beaucoup de naturel, et annonce une facilité, qui, si elle n'est pas toujours soignée, est du moins constamment vraie, et quelquefois piquante.

L'Auteur passe par Orléans, Blois, Tours, Saumur, et caractérise ces villes célèbres. Sa verve se montre en Gascogne; et là, sans cesse en admiration, il trouve de la grace à toutes les femmes, et de l'esprit à tous les hommes. Il est sûr que l'esprit ou du moins la gaieté et la vivacité, qui ressemblent si fort à l'esprit, sont dans les pays méridionaux une espèce de don du climat et d'héritage de famille. Mais l'esprit, proprement dit, est et sera toujours rare partout. C'est donc une vraie gasconade que cette saillie de l'écrivain, qui s'écrie de bonne foi : ici tout le monde étincelle d'esprit.... Oui, *c'est ici que l'esprit court les rues*.

On voit que l'Auteur de cette brochure est un homme aimable, un observateur attentif, un grand ami de Sterne et du genre sentimental.

Lorsqu'il nuancera un peu plus ses idées, lorsque la touche de ses tableaux poétiques aura sçu acquérir par l'usage un peu plus de *suavité*, il produira certainement des morceaux remarquables. Il raconte fort bien, quoiqu'avec un peu de prolixité. On ne doit offrir les petits détails au lecteur, que lorsqu'ils réveillent un sentiment ou une idée intéressante.

Le morceau *sur le petit Poitou* nous a paru original et peu connu; la chasse aux canards est décrite *en présence*; et enfin l'arrivée de l'Auteur chez lui, dit parfaitement *en prose* ce que feu M. le Chevalier de Bonnard avoit si bien chanté dans son *Epitre à un ami* revenant de l'armée; on pourra comparer.

Je suis ect.

VERS

A M. LE MARQUIS DE LA FAYETTE,

Présentés par Mlle VAUTHIER, *au nom des jeunes personnes du District de l'Abbaye S. Germain-des-Prés.*

NOTRE sexe, sans doute, et plus encor notre age,
Sont amis de la liberté ;
Et c'est avec transport que nous rendons hommage
Aux braves défenseurs d'un trésor si vanté.
Mais si, redoutant l'esclavage,
Nous n'aimons pas l'injuste autorité,
Nous aimons encor moins la coupable licence
Qui dégrade les mœurs, qui flétrit la beauté,
Met les amours en fuite et bannit la décence.
Arrêtez donc ce monstre au regard effronté,
Et rassurez la timide innocence,
En proscrivant tous les excès.
De votre héroïque vaillance
Nous avons chanté les succès ;
Mais il faut aujourd'hui couronner votre ouvrage
En ramenant et la paix et les jeux.

Ainsi l'on voit, au sein des éclairs orageux,
Un astre bienfaisant dissiper le nuage,
Embellir l'orison de nouvelles couleurs,
Et ranimer partout la verdure et les fleurs ;
Brillant guerrier, vengeur de l'Amérique,
Soyez pour nous cet astre précieux ;
Nous goûterons bientôt les fruits délicieux
De la félicité publique.

VARIÉTÉ.

De Lille.

La manière dont on prévient la disette en Espagne est un exemple digne d'être suivi dans tous les pays du monde. Il y a dans plus de cinq mille villes, bourgs ou villages du royaume, des magasins de blé, appelés *positos* (dépôts), pour assurer la subsistance du peuple et prévenir les alarmes, qui sont quelquefois pires que des maux réels. Lorsque l'on veut établir un nouveau magasin de cette espèce, le corps municipal le plus voisin enjoint à tout habitant qui possède un champ, à quelque titre que ce soit, de fournir, selon sa situation, un certain nombre de *fanègues* (mesure de froment pesant 90 liv.) dont le prix est d'environ 4 liv. 4 s. L'année suivante, il reprend ce qu'il a fourni pour lui substituer la même quantité de nouveau grain, ce qui se répète tous les ans. Il n'en coûte conséquem-

ment aux laboureurs que les premières avances, pour avoir d'immenses magasins, sans aucuns frais pour le Gouvernement; et ce grain n'est jamais vendu que dans les besoins extrêmes. Alors le produit en est réparti entre tous ceux qui ont contribué à former l'emmagasinage public; quand la vente est faite, ils remettent dans le magasin qui a été vidé, une quantité égale à celle dont ils ont reçu la valeur.

AVIS.

ROYER, libraire, quai des Augustins, près le Pont-Neuf, distribue quelques notes de livres les plus recherchés, et les plus propres aux circonstances, soit sur le gouvernement, les finances, la réforme, les établissemens utiles; soit sur l'Histoire de France. Il vient encore de rassembler une collection intéressante pour ceux qui veulent suivre et comparer l'histoire des grandes révolutions chez les différens peuples, sçavoir : les variations

de la monarchie Françoise dans son gouvernement civil, politique et militaire, quatre vol. 12 liv.; la révolution du droit François, *in*-8°. 5 liv., d'Argenson sur l'état ancien et présent du gouvernement et police, *in*-8°. 4 liv., la révolution actuelle, cinq cahiers à 12 sols, ainsi que la suite; les révolutions des Empires, par Renaudot, deux vol. 7. liv., la dernière révolution de Suède par Sheridant, 8 liv., celles par Vertot; Romaine et Portugaise; celles de Russie, de Prusse, d'Allemagne, des villes Anséatiques, de Hollande, d'Angleterre, six vol., édition augmentée jusqu'à ce jour, 18. liv.; d'Espagne, d'Italie, les révolutions Orientales, celles d'Amérique, etc. Plus, la collection des anecdotes historiques des différens pays célèbres, des républiques, etc., *in*-8°. cinq liv. le vol. relié; enfin, les grands évènemens par les petites causes; livre curieux et vrai, qui devient rare, 7 liv. deux vol., et le recueil des conjurations célèbres. Le même libraire tient encore plusieurs ou-

vrages militaires intéressants, l'histoire de plusieurs régimens François, à 3 liv. le vol.; l'esprit militaire *in*-8°. troisième édition, dans le goût du soldat citoyen, ouvrage philosophique à la porté de tout citoyen; la morale relative au militaire François, 30 sols; la tactique de Prusse, et même la tactique Turque, 1 vol., 2 liv. 8 sols. Il a aussi les bons ouvrages sur la chasse et la pêche; comme le manuel du chasseur, traitant des différentes espèces de chasse, avec un petit dictionnaire qui comprend aussi toutes fanfares de chasse, recuillies par M. le marquis de Dampierre; l'art de nager par un plongeur, 1 liv. 4 sols.; traités du Scaphandre, ou idée de différens vêtemens et ceintures de liège, et autres qui soutiennent sur l'eau, par M. l'abbé de la Chappelle *in*-8°. trois liv.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE XXII.

Vues générales sur la constitution Françoise, ou exposé des droits de l'homme dans l'ordre naturel, social et monarchique, par M. Cerutti. *A Paris,* chez Desenne, *Libraire, au Palais royal* 1789; *brochure* in-8° *de* 165 pages, *de* l'Imprimerie de N. H. Nyon.

TOUT le monde a le *droit* de donner un libre essor à sa pensée; tout le monde a le *droit* de dire, d'imprimer et de débiter ce qu'il veut : mais tout le monde n'a pas le *droit* de

se faire lire. Ce *droit*, quelque soit la foule des penseurs et des écrivains du moment, n'appartient et n'appartiendra jamais qu'à la classe privilégiée chez qui une éducation soignée, une étude suivie des grands modèles, une excellente organisation, un jugement sain et un goût exquis, auront établi ces règles invariables du beau, qui sont la base des *devoirs* sans lesquels les *droits* deviennent un instrument funeste, ou pour le moins inutile, entre les mains de celui qui ne sait pas s'en servir. M. Cerutti est du nombre de ces auteurs privilégiés qui ont des *droits* à l'attention de toutes les classes des lecteurs éclairés. Formé dans le sein d'une *société* où la somme des *devoirs* ne permettoit pas de s'occuper de ses *droits*, il a connu de bonne heure qu'on ne parvient à la supériorité dans aucun genre, qu'en se traînant d'abord sur les traces des grands maîtres, qu'en se modelant d'après eux, et qu'en s'élevant avec eux par des efforts continus et pénibles, sans s'écarter un instant de ses *devoirs*. Aussi M. Cérutti, dès

l'âge le moins fait pour les sentimens nobles et vertueux, pénétré de vénération et de reconnoissance pour ses instituteurs, touché de les voir indignement vendus à une cabale qui employoit également la sotise et le fanatisme pour les décrier, rempli, en un mot, de l'idée de ses *devoirs*, écrit cette célèbre apologie de l'institut des jésuites, qui est le titre le plus solide qu'il puisse jamais acquérir à la gloire littéraire. C'est à cet ouvrage qu'il dût l'accueil favorable des grands, des protecteurs des lettres, même des ennemis de la *société*. Jeté dans un nouvel ordre de choses, recherché de tout le monde, circonvenu par les prôneurs, M. Cerutti prend nécessairement d'autres principes. Il est plus frappé de ses *droits* que de ses *devoirs*. De là cette différence que vous remarquerez entre sa première production et la nouvelle. Celle-là est un chef-d'œuvre de style, d'éloquence vive et persuasive, de logique pressante et irrésistible, et même d'harmonie douce et enchanteresse dans quelques en-

droits. C'est J. J. Rousseau qui prête son art de persuader, à la raison la plus saine et la plus judicieuse. Dans sa nouvelle production, au contraire, M. Cérutti veut, on le voit, user de son *droit* d'enchaîner les hommes par la parole, mais il s'exprime avec moins de pureté, il montre de l'aigreur, il se contredit souvent; et cependant, au milieu de ses défauts, malgré la forme didactique qu'il a donnée à son ouvrage, vous retrouverez l'écrivain célèbre qui étoit fait pour donner des lois à l'univers par le charme de sa diction, s'il n'eût point oublié celles qui lui ont assuré ses premiers succès. C'est pour vous prémunir contre ses écarts que je vous annonce son ouvrage. Je veux vous mettre en garde contre son nom et son style, qui sont autant de préjugés en sa faveur. Dans les questions polémiques, le journaliste n'a d'autres fonctions à remplir que de fixer les principes, et de rappeler les *devoirs*.

Je ne puis m'empêcher de reprocher à M. Cérutti, de s'être borné au cercle

étroit des *droits*. Les courtisans, observe très-ingénieusement un journaliste moderne, ont corrompu les rois en ne leur parlant que de leurs *droits*; voudroit-on faire de nous autant de princes? M. Cérutti eût bien autrement mérité de la patrie, s'il eût employé sa logique à nous faire reconnoître nos *devoirs*, et son éloquence à nous les faire aimer. C'est au moment où tous les liens se rompent, où toute subordination est méconnue, qu'il est essentiel de faire briller la beauté et la nécessité de l'ordre, de la subordination et de l'union.

« On lit à la tête de cet ouvrage, une espèce d'avant-propos au peuple françois: c'est un tableau rapide, très-bien écrit, mais souvent exagéré, de l'abaissement du peuple et des causes de la révolution dont nous sommes les témoins. Il seroit aisé d'opposer à M. Cérutti une foule de faits contraires à la plupart des propositions qu'il y avance. Mais nos écrivains modernes politiques vous disent très-sérieusement qu'il ne faut consulter aucune

histoire, qu'il ne faut écouter que leur raison ; ils se persuadent tout bonnement qu'elle leur tient lieu de l'expérience de tous les siècles passés. S'ils ne veulent pas consulter le passé ; qu'ils ne viennent donc pas nous dire, que *la théocratie et le despotisme s'unirent pour mieux asservir le peuple*. Quoi! M. Cérutti reproche son union avec le despotisme *à une religion*, comme il le dit lui-même, *fondée sur les sentimens les plus sublimes, sur la fraternité des hommes et la paternité de la divinité, à l'évangile de l'égalité chrétienne?* Quelle contradiction choquante ! L'histoire ne dément-elle pas cette imputation à chaque page? ne voit-on pas continuellement la religion lutter contre les tyrans, non en prêchant l'insurrection, qui est toujours funeste au peuple, mais en les faisant trembler au milieu du cortége de terreur dont ils sont entourés? Etoit-elle réunie au despotisme cette religion qui, ayant inspiré à Madame de Lamoignon, mère du fameux président de ce nom, les actes

les plus généreux de la charité chrétienne, a donné, dans tout Paris, le spectacle attendrissant de la reconnoissance des pauvres et des bourgeois de S. Leu, qui disputèrent aux enfans de cette mère religieuse l'honneur de lui donner la sépulture (1)? Est-ce pour se réunir au despotisme, que la

---

(1) Madame la Présidente de Lamoignon avoit ordonné par son testament qu'on portât son corps aux Récolets de S. Denis. Le corps ayant été porté à S. Leu, on se préparoit à mener le convoi à S. Denis, lorsque les pauvres s'y opposèrent; les bourgeois se joignirent aux pauvres, les uns et les autres ne voulant pas permettre qu'on leur enlevât un dépôt qu'ils disoient leur appartenir. S'étant rendus maîtres de l'église, et quelques-uns même s'étant mis sous les armes, ils ouvrirent un caveau, y mirent le corps et l'y enfermèrent. Vie manuscrite de Mademoiselle de Lamoignon, par le pèred'Orléans, de la Compagnie de Jesus.

religion, bénissant la piété éminente de Mademoiselle de Lamoignon, fille de la précédente, disposoit tous les cœurs à la seconder dans les bonnes actions dont elle faisoit son unique occupation? Louis XIV même, au milieu de sa gloire et de ses triomphes, correspondoit avec cette fille chrétienne, et lui remettoit fréquemment des sommes considérables pour le soulagement des pauvres (1). Est-

(1) A la fin de la campagne de 1658, diverses provinces furent affligées consécutivement de grands fléaux. La peste s'alluma dans la Picardie, de grands incendies consumèrent des bourgs entiers en certaines contrées La Touraine, le Berry, le Blezois, le Gatinois et une partie du Perche furent désolées par des grêles si abondantes et si grosses, que les campagnes de ces beaux terroirs n'étoient plus reconnoissables. Mademoiselle de Lamoignon recueillit de quoi fournir cinq cens pistoles toutes les semaines pendant quatre ans que durèrent les suites funestes de ces affreuses cala-

ce pour s'être réunie au despotisme, que la religion, élevant le courage de S. Vincent de Paul au-dessus de tous les efforts de la bienfaisance humaine, a forcé notre siècle à faire ériger une statue à ce saint instituteur des Lazaristes, et des sœurs de la charité, qui viennent d'être les premières victimes de la proscription ? On remarquera sans doute que je ne m'arrête qu'à un seul siècle, (1) qu'à une seule famille,

---

mités ... Un jour qu'elle avoit reçu du roi une somme considérable pour faire l'aumône, elle lui en voulut rendre compte : le roi lui dit qu'il s'en rapportoit bien à elle, et ajouta qu'il étoit persuadé qu'elle distribuoit son argent à ceux qui en avoient plus de besoin, et lui dit qu'il s'en remettoit entièrement à sa discrétion. ib.

(1) On ne doit pas séparer la gloire de S. Vincent de Paul de celle de Mademoiselle de Lamoignon. C'est au courage de celle-ci et à sa persévérance que l'on doit en partie l'établissement de Bicêtre, de la Salpêtrière, et sur-tout de l'Hôpital des enfans trouvés. ib.

pour détruire le reproche fait à la religion. M. Cérutti finit cet avant-propos par une adresse aux représentans de la nation. « Sages législateurs,
« défiez-vous de ces esprits pusillanimes, qui n'envisagent que les
« bornes; défiez-vous des esprits ex-
« trêmes, qui voudroient toutes les
« franchir; mais défiez-vous sur-tout
« des esprits pervers, soit qu'admis
« parmi vous, ils vous apportent des
« pensées funestes, soit que, domi-
« nant au dehors, ils versent sur les
« princes, sur les ministres, sur vous-
« mêmes la noire calomnie. . . . . . ,
« songez à la crédulité des peuples;
« songez qu'il faut écarter non-seule-
« ment les conspirateurs réels, mais les
« fantômes alarmans et les ombres me-
« naçantes; songez enfin que ce n'est
« ni par les incendies, ni par les ruines,
« que les empires se rétablissent, mais
« par les généreuses tentatives et les
« institutions combinées et profon-
« des. » M. Cérutti définit ainsi dans un avertissement qui suit cet avant-propos, une constitution heureuse : *C'est le droit de chaque homme,*

devenu le droit commun. Il a divisé en soixante-quatre articles, son exposé des droits de l'homme. C'est une déclaration motivée, dans laquelle il suit une filiation assez naturelle d'idées et le résultat des événemens. Il prend l'homme dans l'état de pure nature; il lui assigne la place qu'il doit avoir parmi les différens êtres animés qui furent jetés sur la surface de la terre, au commencement du monde; il parcourt ensuite ses différens rapports avec ceux de son espèce, ses facultés, ses moyens, et ce qu'il a droit d'en attendre dans un état monarchique.

Dans l'article X, M. Cérutti détermine ce qu'on doit entendre par égalité naturelle, qu'il fait consister uniquement dans le droit qu'ont tous les hommes à la conservation de leur vie, à la liberté de leur personne, à la propriété de leur bien.

Dans l'article XII, cet écrivain établit le droit de défense et d'insurrection : le droit d'*insurrection !* Mais quel sera donc le tribunal juge de la nécessité de l'insurrection? Peut-

on en reconnoître d'autre que la force? et si la force décide des droits des hommes, où en sommes-nous donc en fait de raisonnement? Quelle obligation avons-nous donc à cette prétendue philosophie, de faire revivre parmi nous les mœurs des sauvages et des antropophages? Non, non; les François n'ont point assez dépouillés tout sentiment de religion et de vraie philosophie pour adopter cette doctrine des siècles barbares. Et vous, Monsieur Cérutti, vous, élevé à l'ombre des autels, reconnoissez votre erreur, ne perdez pas votre talent à publier des paradoxes si dangereux et si analogues aux goûts du moment; rappelez les peuples aux vrais principes: mieux que personne vous saurez intéresser les cœurs; vous saurez faire aimer à chacun ses devoirs, et reconnoître que le bonheur de tout homme consiste à ne jamais servir d'instrument à l'ambitieux, à l'intriguant, à celui qui sent ses forces ou son courage. D'ailleurs, quels seront les prédicateurs de ces *insurrections*? Sera-ce le citoyen honnête, attaché

à ses propriétés, à l'honneur de sa femme et de ses enfans? quels en seront les agens? ce sera le peuple. On lui fera donc un devoir d'oublier ses sermens, d'abandonner son état, et de s'habituer à vivre de rapines et d'extorsions? Ce seroit la philosophie qui prêcheroit une pareille morale!

Dans l'article XVI, M. Cérutti s'élève avec force contre le droit d'aînesse, contre les substitutions, etc. Je ne doute pas qu'il n'y ait quelques réformes utiles à faire dans cette partie de la législation françoise, mais ce que je sais très-positivement, c'est que la division égale des biens éteindra cet honneur des familles, auquel la France doit son plus beau lustre. Elle isolera les individus, et les mettra hors d'état de rien entreprendre de glorieux pour eux, et d'utile pour la patrie. Les cadets, qui seroient partagés également, ne seroient souvent pas beaucoup plus aisés, et s'enleveroient toute ressource contre les accidens, les malheurs, et le nombre d'enfans même. Cite-t-on grand nombre d'aînés sans pitié pour leurs

cadets? cite-t-on grand nombre de ceux-ci qui ne doivent leur avancement, à la facilité qu'a eue l'aîné de le solliciter ou de le seconder avec sa fortune? il faut moins juger des législatures d'après les brillans apperçus d'une imagination exaltée, que d'après l'expérience et les faits.

L'article XVIII est un exposé succinct de la genèse des opinions religieuses, depuis le commencement du monde jusqu'à nous. On ne voit pas que M. Cérutti ait assigné l'établissement de la religion chrétienne. C'est probablement parce qu'il ne parle que des *opinions* religieuses. On lit cependant cette phrase très-extraordinaire : « Enfin parurent des sages : « laissant au christianisme le lien de « la morale et le flambeau de l'humanité, ils lui arrachèrent la torche « des persécutions et l'étendard du « despotisme ; c'est la religion des « philosophes. » M. Cérutti veut que les philosophes aient humanisé une religion de fraternité et de soumission aveugle ! Mais c'est ce que l'on appelle, de nos jours, philosophes, que

l'on voit prêcher le mépris des sermens, le droit de l'insurrection. Est-ce pour s'en emparer, qu'ils ont *arraché la torche des persécutions et l'étendart du despotisme*, non dés mains de la religion chrétienne, mais de celles des ambitieux qui se couvroient de son manteau?

M. Cérutti établit la sanction royale dans l'article XXX. Ses principes devroient être regardés comme autant d'axiomes, si on aimoit moins disputer et quereller en France. On ne peut rien opposer de raisonnable à ce qu'on y lit. « Le monarque « doit donner le premier exemple de « l'obéissance aux lois: pour cela il « doit les consentir librement.

« Le monarque doit les faire exé« cuter, non-seulement en apparence, « mais en conscience et en réalité; « c'est pourquoi il doit être convaincu « intérieurement de leur justice, et « les approuver d'après son examen.

« Le monarque est le représentant « antique, le représentant auguste, « le représentant éternel de la nation; « à lui donc appartient de reviser la « loi faite par tous les représentans,

« de la comparer aux lois précédentes,
« et de comparer si elle est compa-
« tible avec le gouvernement établi,
« si elle n'est pas contradictoire aux
« fonctions qui lui sont confiées.

« Dans les choses évidemment
« utiles, nulle puissance ne peut ar-
« rêter l'impulsion populaire ; dans
« les choses douteuses, il est bon
« qu'elle rencontre un obstacle, ou du
« moins une suspension. De là le droit
« permanent et inviolable de la sanc-
« tion royale.

« Quiconque la conteste, ou mé-
« connoît la royauté, ou veut l'abo-
« lir. »

Le L[e] article assure au roi le droit de suprématie religieuse; la doctrine des ecclésiastiques et les formes de culte ressortiroient au chef suprême de l'empire. S'il n'est question que des *opinions* religieuses, il est essentiel que le roi ait le droit d'arrêter l'effervescence des visionnaires, des enthousiastes, des prédicants, prétendus philosophes, et autres, sous quelque dénomination et sous quelque habit qu'ils se présentent dans

la société. Mais si l'on veut parler de la religion chrétienne, quelle suprématie voudroit et pourroit s'arroger le roi, pour juger les leçons et les préceptes de son Dieu, uniformément et constamment enseignés depuis 18 siècles dans tout l'univers? Cette universalité et cette uniformité d'enseignement est au-dessus de toutes les suprématies terrestres. Dans l'article suivant, M. Cérutti dépouille impitoyablement le clergé : qu'y gagneront les pauvres? « L'encourage-« ment, dit M. Cérutti, dans l'article « LII, et l'inspection des écoles pu-« bliques, sont non-seulement un droit, « mais un devoir des souverains. Loin « de nous, ajoûte cet écrivain, ces « écoles claustrales où le génie monas-« tique voudroit étouffer le germe « de la philosophie, et contribueroit « bien moins à instruire notre enfance « qu'à prolonger celle de l'esprit hu-« main. » Voilà une phrase. Qui voudra croire, après l'avoir lue, que Voltaire, Raynal, Cérutti, ont été élevés dans des écoles claustrales? Voici le dernier article de M. Cérutti

il est plein de précision et de vérité : « La conservation de soi-même, voilà « le droit de nature ; la conservation « de nos semblables, voilà le droit de « la société ; la conservation de l'état « et du trône, voilà le droit de la mo- « narchie. »

« Par la conservation de soi-même, « l'homme solitaire devient tout ce « qu'il peut-être selon ses qualités « physiques. Par la conservation de « ses semblables, le citoyen recueille « tous les fruits que produisent les « qualités morales. Par la conservation « de l'état et du trône, les propriétés « et les principes, les chefs et les « sujets sont à l'abri de toute révo- « lution. »

« Dans le droit naturel, tout tend « à l'indépendance personnelle ; dans « le droit social, tout tend au bon- « heur réciproque ; dans le droit po- « litique, tout tend à la stabilité de « l'empire. »

« Le sauvage ne doit rien qu'à lui- « même ; le citoyen doit à ses sem- « blables tout ce qu'ils lui doivent ; le « monarque doit à chaque sujet toutes « les forces de l'état. » Je suis, &c.

N. B. Désastre de la maison de S. Lazare, M. le comte de T.... A-Paris, chez Mérigot le jeune, libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée, n°. 38, 1789. Brochure *in*-8°. de 32 pages.

M. L'abbé Lamourette peint d'une manière très-intéressante, dans cette lettre, datée du 30 août 1789, tout ce que la rage, la fureur et la soif du pillage peuvent inspirer à une multitude sans frein, sans principes et sans religion. Il faut avouer que l'irreligion donne de bien cruels spectacles. Cette brochure mérite d'être lue, et est infiniment curieuse par tous les détails qu'on y trouve.

LETTRE DU ROI

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Versailles, le 18 Septembre 1789.

VOUS m'avez demandé, MM. de revêtir de ma sanction les articles arrêtés par votre Assemblée, le 4 du mois dernier, et qui ont été rédigés dans les séances suivantes. Plusieurs de ces articles ne sont que le texte des lois dont l'Assemblée nationale a dessein de s'occuper, et la convenance ou la perfection de ces dernières dépendra nécessairement de la manière dont les dispositions subséquentes que vous annoncez, pourront être remplies : ainsi en approuvant l'esprit général de vos déterminations, il est cependant un petit nombre d'articles auxquels je ne pourrois donner en ce moment qu'une adhésion conditionnelle : mais comme je désire de répondre, autant

qu'il est possible, à la demande de l'Assemblée nationale, et que je veux mettre la plus grande franchise dans mes relations avec elle, je vais lui faire connoître le résultat de mes premières réflexions, et de celles de mon Conseil. Je modifierai mes opinions, j'y renoncerai même sans peine, si les observations de l'Assemblée nationale m'y engagent, puisque je ne m'éloignerai jamais qu'à regret de sa manière de voir et de penser.

Sur l'article Ier, relatif aux Droits féodaux.

J'ai donné le premier exemple des principes généraux adoptés par l'Assemblée nationale, lorsqu'en 1779 j'ai détruit, sans exiger aucune compensation, les drois de main-morte dans l'étendue de mes domaines; je crois donc que la suppression de tous les assujettissemens qui dégradent la dignité de l'homme, peuvent être abolis sans indemnités; les lumières

du siècle, et les mœurs de la Nation Françoise, doivent absoudre de l'illégalité qu'on pourroit appercevoir encore dans cette disposition : mais ils est des redevances personnelles qui, sans participer à ce caractère, sans porter aucun sceau d'humiliation, sont d'une utilité importante pour tous les propriétaires de terres. Ne seroit-ce pas aller bien loin, que de les abolir aussi sans aucune indemnité! et vous opposeriez-vous à placer le dédommagement qui seroit jugé légitime, au rang des charges de l'Etat? Un affranchissement qui deviendroit l'effet d'un sacrifice national, ajouteroit au mérite de la délibération de l'Assemblée. Enfin, il est des devoirs personnels qui ont été convertis dès long-temps, et souvent depuis des siècles, dans une redevance pécuniaire : il me semble qu'on peut encore moins avec justice abolir sans indemnité de pareilles redevances; elles sont fixées par des contrats ou des anciens usages; elles forment depuis long-temps des propriétés transmissibles, vendues et ache-

tées de bonne foi ; et comme la première origine de ces redevances se trouvent confondue avec d'autre titres de possession, on introduiroit une inquisition embarrassante, si on vouloit les distinguer des autres rentes seigneuriales. Il seroit donc juste et raisonnable de ranger ces sortes de redevances, dans le nombre de celles que l'Assemblée a déclarés rachetables, au gré de ceux qui y sont assujettis.

J'offre ces premières réflexions à la considération de l'Assemblée nationale : ce qui m'importe, ce qui m'intéresse, c'est de concilier, autant qu'il est possible, le soulagement de la partie la moins fortunée de mes sujets, avec les règles de la justice.

Je ne dois pas négliger de faire observer à l'Assemblée nationale, que l'ensemble des dispositions applicables à la question présente, est d'autant plus digne de réflexions, que dans le nombre des droits seigneuriaux dont l'assemblée voudroit déterminer l'abolition sans aucune in-

demnité, il en est qui appartiennent à des Princes étrangers qui ont de grandes possessions en Alsace, ils en jouissent sous la garantie des traités solemnels; et en apprenant le projet de l'Assemblée nationale, ils ont déjà fait des réclamations dignes de la plus sérieuse attention.

J'adopte sans hésiter la partie des arrêtés de l'Assemblée nationale, qui déclare rachetables tous les devoirs féodaux réels et fonciers, pourvu que le prix du rachat soit fixé d'une manière équitable; et j'approuve aussi comme une justice parfaite, que jusqu'au moment où ce prix sera payé, les droits soient constamment exigibles. L'Assemblée verra, sans doute, lors de la rédaction de la loi, que certains droits ne peuvent être rachetés séparément les uns des autres; et qu'ainsi, par exemple, on ne devroit pas avoir la faculté de rédimer du cens qui constate et conserve le droit seigneurial, si l'on ne rachetoit pas en même-temps les droits casuels et tous ceux qui dérivent de l'obligation censitaire. J'invite de plus l'Assemblée nationale

à refléchir si l'extinction du cens et des droits de lods et ventes, convient véritablement au bien de l'Etat; ces droits, les plus simples de tous, détournent les riches d'accroître leurs possessions de toutes les petites propriétés qui environnent leurs terres, parce qu'ils sont intéressés à conserver le revenu honorifique de leur seigneurie. Ils chercheront, en perdant ces avantages, à augmenter leur consistance extérieure par l'étendue de leurs possessions foncières, et les petites propriétés diminueront chaque jour: cependant il est généralement connu que leur destruction est un préjudice pour la culture; que leur destruction circonscrit et restreint l'esprit de citoyen, en diminuant le nombre des personnes attachées à la glèbe; que leur destruction enfin peut affoiblir les principes de morale, en bornant de plus en plus les devoirs des hommes à ceux de serviteurs et de gagistes.

Sur l'article II concernant les Pigeons et les Colombiers.

J'approuve les dispositions adoptées par l'Assemblée.

Sur l'article III, concernant la Chasse.

Je consens à la restriction du droit de chasse, indiquée par cet article : mais en permettant à tous les propriétaires indistinctement de faire détruire le gibier, chacun sur leurs domaines, il convient d'empêcher que cette liberté ne multiplie le port d'armes d'une manière contraire à l'ordre public.

J'ai détruit mes capitaineries, par l'arrêt de mon Conseil du 10 août dernier; et avant cette époque, mes intentions étoient déjà connues.

J'ai donné les ordres nécessaires pour la cassation des peines infligées à ceux qui avoient enfreint jusqu'à présent les droits de chasse.

Sur l'article IV, concernant les Justices seignauriales.

J'approuverai la suprersion des justices seigneuriales, dès que j'aurai connoissance de la sagesse des dispositions générales que l'Assemblée se propose d'adopter rélativement à l'ordre judiciaire.

Sur l'art. V, relatif aux Dixmes.

Il m'en coûte de faire quelques observations sur cet article, puisque toutes les dispositions de bienfaisance dont une partie du peuple est appelé à jouir, entraînent toujours mon suffrage; mais si le bonheur général repose sur la justice, je crois remplir un devoir plus étendu, en examinant aussi sous ce rapport la délibération de votre Assemblée.

J'accepte d'abord, comme vous, Messieurs, et avec un sentiment particulier de reconnoissance, le généreux sacrifice offert par les représen-

rois pleinement de l'amélioration de leur sort : mais il est tel propriétaire de terre à qui l'affranchissement des dixmes vaudroit peut-être un accroissement de revenus de dix, vingt et jusqu'à trente mille livres par an, quel droit lui verroit-on à une concession si grande et si innattendue ! L'arrêté de l'Assemblé nationale ne dit point que l'abolition des dixmes sera remplacée par un autre impôt, à la charge des terres soumises à cette redevance, mais en supposant que ce fut votre dessein, je ne pourrois avoir une opinion éclairée, à cet égard, sans connoître la nature du nouvel impôt qu'on voudroit établir en échange : il en est tels, même parmi ceux existans, qui sont beaucoup plus onéreux au peuple que la dixme ; il seroit encore important de connoître si le produit des dixmes mis à part, le reste des biens du Clergé suffiroit aux dépenses de l'église et à d'autres dédommagemens indispensables, et si quelque supplément à charge aux peuples, ne deviendroit pas alors nécessaire. Il me

paroît donc que plusieurs motifs de sagesse inviteroient à prendre en nouvelle considération l'Arrêté de l'Assemblée, relatif à la disposition des dixmes ecclésiastiques, et que cet examen pourroit s'unir raisonnablement à la discussion prochaine des besoins et des ressources de l'Etat.

Les réflexions que je viens de faire sur les dixmes en général, s'appliquent à celles possédées par les Commandeurs de Malte; mais on doit y ajouter une considération particulière, c'est qu'une partie des revenus de l'Ordre étant composée des redevances que les Commanderies envoient à Malte, il est des motifs politiques qui doivent être mis en ligne de compte, avant d'adopter les dispositions qui réduiroient trop sensiblement le produit de ces sortes de biens, et les ressources d'une puissance à qui le commerce du Royaume doit chaque jour de la reconnoissance.

Sur l'article VI, concernant les rentes rachetables.

J'approuve les dispositions avancées dans cet article.

Sur l'article VII, concernant la vénalité des Offices.

Je ne mettrai aucune opposition à cette partie des délibérations de l'Assemblée nationale. Je desire seulement que l'on recherche et que l'on propose les moyens propres à m'assurer que la justice sera toujours exercée par des hommes dignes de ma confiance et de celle de mes peuples. La finance des charges de magistrat étoit une propriété qui garantissoit au moins d'une éducation honorable, mais on peut y suppléer par d'autres précautions Il est convenable aussi que l'Assemblée prenne connoissance de l'étendue du capital des charges de judicature ; il est considérable et ne coûte à l'Etat

qu'un modique intérêt, ainsi on ne peut l'acquitter sans un grand sacrifice; il en faudra d'autres également importans, si les émolumens des juges doivent être payés par des contributions générales. Ces divers sacrifices ne doivent pas l'emporter sur des considérations d'ordre public, qui seroient universellement appréciées par la Nation; mais la sagesse de l'Assemblée l'engagera sans doute à examiner mûrement et dans son ensemble, une disposition d'une importance si majeure.

Je rappellerai aussi à l'assemblée nationale, que la suppression de la vénalité des offices ne suffiroit pas pour rendre la justice gratuite; il faudroit encore supprimer tous les droits relatifs à son exercice, et qui forment aujourd'hui une partie des revenus de l'état.

Sur l'Article VIII, concernant les droits casuels des curés.

J'approuve les dispositions déterminées par cet article. Tous ces petits

droits contrastent avec la décence qui doit servir à relever aux yeux des peuples les respectables fonctions des ministres des autels.

Sur l'Article IX, concernant les priviléges en matière de subsides.

J'approuve en entier cet article, et je loue le Clergé et la Noblesse de mon royaume, de l'honorable empressement que ces deux Ordres de l'État ont apporté à l'établissement d'une égalité de contribution conforme à la justice et à la saine raison.

Sur l'Article X, concernant les Priviléges des provinces.

J'approuve également cet article, et je desire infiniment qu'il puisse se réaliser sans opposition. J'aspire à voir toutes mes provinces se rapprocher dans leurs intérêts, comme elles sont unies dans mon amour, & je seconderai de tout mon pouvoir un si généreux dessein.

Article XI, concernant l'admission de tous les citoyens aux emplois ecclésiastiques, civils et militaires.

J'approuve cette disposition. Je desire que mes sujets, indistinctement, se rendent dignes des places où l'on est appelé à servir l'État, et je verrai avec plaisir, rapprochés de mes regards, tous les hommes de mérite et de talens.

Sur l'Article XII, concernant les Annates.

Cette rétribution appartient à la Cour de Rome, et se trouvant fondée sur le concordat de la France avec le Saint-Siège, une seule des parties contractantes ne doit pas l'annuller; mais le vœu de l'Assemblée nationale m'engagera à mettre cette affaire en négociation, avec les égards dûs à tous les princes souverains et au chef de l'Église en particulier.

Sur l'Article XIII, concernant les prestations de Bénéficiers à Bénéficiers.

La disposition arrêtée par l'Assemblée ne souffrira pas de difficultés de ma part; mais elle doit observer que l'abolition des droits de ce genre obligeroit à des indemnités, parce qu'ils forment souvent le revenu principal des Évêchés, des Archidiaconés ou des Chapitres auxquels ils sont attribués; et l'on ne pourroit pas s'en dédommager, en assujettissant ceux qui acquittent ces droits à une taxe équivalente, si dans le même temps on supprimoit leurs dixmes.

Sur l'Article XIV, concernant la pluralité des Bénéfices.

L'esprit de cet article est fort raisonnable, et je m'y conformerai volontiers.

Sur l'Article XV, concernant le visa des Pensions et des autres Grâces.

Je ne m'opposerai à aucun des examens que l'Assemblée nationale jugera convenable de faire; elle considérera seulement si une inquisition détaillée d'une pareille étendue, n'assujettiroit pas à un travail sans fin, ne répandroit pas beaucoup d'alarmes, et si une réduction fondée sur divers principes généraux, ne seroit pas préférable.

Je viens de m'expliquer, Messieurs, sur les divers arrêtés que vous m'avez fait remettre; vous voyez que j'approuve en entier le plus grand nombre, et que j'y donnerai ma sanction dès qu'ils seront rédigés en lois. J'invite l'Assemblée nationale à prendre en considération les réflexions que j'ai faites sur deux ou trois articles importans. C'est par une communication franche et ouverte de nos sentimens et de nos opinions, qu'animés du même amour du bien, nous par-

tuelles du pouvoir exécutif, sur-tout quand les municipalités appelées à invoquer l'appui des troupes, ont une opinion contraire au vœu de l'Assemblée nationale, et refusent de le prendre pour guide. Ces considérations de la plus grande importance, méritent de fixer l'attention de l'Assemblée nationale, puisqu'elles intéressent essentiellement l'ordre public. J'apporte tous mes soins à empêcher la sortie des grains du royaume, et j'ai donné, dans cette intention, les instructions les plus positives aux diverses personnes chargées de l'exécution de mes ordres dans les provinces; mais les commis des fermes, qui veillent aux frontières, ont été mis en fuite dans plusieurs lieux par les contrebandiers, qui apportent à force ouverte dans le royaume, du sel, du tabac et d'autres marchandises prohibées.

Le premier ministre de mes finances vous a fait connoître de ma part, à plusieurs reprises, de quelle importance il étoit, pour le secours de la chose publique, que l'Assemblée na-

nifestât de nouveau, et de la manière la plus explicite, qu'elle souhaite, qu'elle exige la conservation des droits établis, et le paiement régulier des impositions; elle n'a pas encore satisfait à cette représentation, et cependant, chaque jour, sa nécessité devient plus urgente. Je vais incessamment vous appeler, par les motifs les plus forts et les raisons les plus persuasives, à concourir avec moi au secours des finances et de l'État, et à relever la confiance par des mesures grandes et efficaces.

Les circonstances, par leur difficulté, sont dignes de nos efforts communs, et je compte que vous m'égalerez en courage et en volonté.

Signé LOUIS.

RÉPONSE DU ROI.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 20 Septembre au soir.

« VOus m'avez demandé, le 15 de » ce mois, de donner ma sanction » aux Arrêtés des 4 Août et jours » suivans. Je vous ai communiqué » les observations dont ces Arrêtés » m'ont paru susceptibles. Vous m'an- » noncez que vous les prendrez » dans la plus grande considération, » lorsque vous vous occuperez des » Lois de détail, qui seront la suite » de vos Arrêtés. Vous me deman- » dez en même-temps de promul- » guer ces mêmes Arrêtés. La pro- » mulgation appartient à des Lois ré- » digées et revêtues de toutes les for- » mes qui doivent les accompagner. » Comme je vous ai déja témoigné » que j'approuvois l'esprit général » de vos Arrêtés, et que j'en rati- » fiois plusieurs d'entre eux; comme

» je me plais également à rendre jus-
» tice aux sentimens de patriotisme
» qui vous animent, je vais en or-
» donner la publication dans tout le
» Royaume. La Nation y verra tout
» l'intéret dont nous sommes animés
» pour son bonheur ; et je ne doute
« pas que je ne puisse, avec une par-
» faite justice, revêtir de ma sanc-
» tion que vous demandez, les di-
» vers objets contenus dans vos Ar-
» rêtés ».

Signé Louis.

» J'accorde ma sanction à votre
» décret concernant les grains ».

Signé Louis.

ANECDOTE.

M. de Montalban, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, appelé dernièrement, avec un escadron de son régiment, pour rétablir l'ordre et le calme à Coulommiers en Brie, avoit eu le bonheur d'y appaiser deux émeutes, lors-

qu'il vit naître dans sa troupe même un soulèvement qui s'annonçoit de la manière la plus inquiétante. Quelques soldats ayant refusé l'obéissance à leurs bas-officiers, il se transporta au lieu de la mutinerie ; il vit bientôt que le motif n'étoit qu'un prétexte, et qu'il y avoit quelque complot caché et dangereux. La douceur et la raison ne le firent point écouter ; on en crioit, au contraire, plus haut. Alors, voyant l'instant où la révolte alloit se déclarer, la discipline ne pouvant plier plus bas, M. de Montalban crut qu'il falloit la redresser, au hasard qu'elle cassât. Il se saisit du plus mutin, en lui ordonnant de le suivre en prison. Un reste d'instinct de subordination fit marcher le cavalier ; mais, arrivé à la porte, et suivi de tous ses camarades qui l'accompagnoient malgré M. de Montalban, il dit, *qu'il n'entreroit pas*. Les cavaliers attroupés répétèrent *qu'il n'entreroit pas*. Et le peuple, qui accouroit en foule, sans savoir de quoi il étoit question, répétoit aussi *qu'il n'entreroit pas, et qu'il*

falloit le relâcher. M. de Montalban étoit à bout; il avoit répété mille fois qu'on le faisoit mourir de honte et de chagrin, qu'on perdoit le coupable, en l'arrachant à la discipline; que s'ils étoient résolus à le perdre, il y étoit déterminé plus qu'eux, et qu'il falloit être ses assassins ou ses soldats. Enfin, dans un accès de désespoir, il prit le mutin au collet, et, de l'autre main, lui présentant son épée nue par la poignée: *Malheureux* ! lui dit-il, *tue-moi, ou obéis-moi.* Cette action imprévue le fit chanceler dans sa résistance : M. de Montalban en profita pour le pousser à travers la porte ouverte de la prison, où il se jeta avec le cavalier, mais où il fut suivi par cinq ou six autres, avant qu'on eût pu refermer la porte. Alors, dans l'intérieur de la prison, nouvelle scène pour faire quitter à ces cavaliers leur camarade. M. de Montalban promit qu'on obtiendroit tout par la soumission; il pressa, pria, força, et sortit enfin avec eux. La même foule de peuple étoit à la porte. M. de

Montalban conjura les citoyens de se retirer, en leur disant de lui laisser le soin et la conduite de ses cavaliers, qu'il aimoit mieux que personne; et il défia tous ceux qui étoient avec lui de faire une seule plainte de lui. Ils se turent; plusieurs le suivirent, ainsi qu'une partie des habitans. Deux heures après, nouvelle rumeur; on voulut ravoir le prisonnier, la foule se rassembla; et si M. de Montalban n'étoit accouru, la prison étoit forcée. L'attroupement se dissipa cependant; mais ce fut en assurant que si le coupable n'étoit pas relâché dans la soirée, on l'enlevroit pendant la nuit. M. de Montalban étoit encore dans la plus grande perplexité, quand on vint lui dire, à sept heures, que le prisonnier le demandoit. Il commença par un aveu complet de ses torts, et les témoignages de son répentir; et, pour prix de sa grace, il confessa qu'il étoit d'un complot de dix hommes, partant la nuit même, montés et armés, pour la milice de Paris; que ces hommes avoient bu ensem-

ble, en arrêtant leur dernière résolution, et que, dans la chaleur de leur dessein, ils étoient convenus de refuser le service à leurs bas-officiers, résolus d'ameutrer le détachement et d'en emmener la moitié, s'ils le pouvoient. M. de Montalban promit grace, mais exigea que l'homme passeroit la nuit en prison, et qu'il n'en sortiroit pas quand même on viendroit pour l'enlever. M. de Montalban fut à l'instant à tous ceux qui lui avoient été désignés ; il leur parle avec bonté et sensibilité, à celui surtout qui devoit emmener ses deux chevaux ; il s'en fit accompagner chez tous les autres, qui, voyant tout découvert, avouèrent tout, et furent doux comme des moutons. M. de Montalban promit oubli, pardon et amitié ; les cavaliers, de leur côté, jurèrent fidélité et sagesse, et le raccommodement fut fait le même soir. Le capitaine accorda au bon repentir de ses cavaliers la sortie du prisonnier, et le lendemain, ils vinrent tous renouveller à leur capitaine leur repentir et leurs promesses. Ils convinrent

qu'ils étoient bien, qu'ils l'aimoient, et avouèrent que les offres de leurs camarades enrôlés dans la milice de Paris, les avoient tentés ; qu'on leur promettoit 25 sols par jour, et le prix de leurs chevaux et effets enlevés payé comptant.

Quel éloge vaudroit le récit simple et fidèle de cette action ! Si l'on ajoute à cela que l'escadron de M. de Montalban est le seul de son régiment, qui soit encore entier, qu'il est parti des autres escadrons jusqu'à trente hommes montés, à la fois et en plein jour, on conviendra que cette circonstance met le comble à une conduite aussi bien soutenue.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE XXIII.

Vie de J. J. Rousseau, précédée de quelques lettres relatives au même sujet, par M. le Comte de Barruel-Beauvert. *A Londres, et se trouve à Paris, chez tous les marchands de nouveautés.*

L'ACADÉMIE françoise, M., vient de proposer une médaille d'or de la valeur de 600 liv. pour l'orateur qui aura loué le plus dignement le fameux citoyen de Genève : c'est une preuve de la générosité et de l'impartialité de cette compagnie ; car celui dont elle propose l'éloge, a quelquefois osé parler des Académies avec

rirévérence. Au reste, l'Académie françoise a souvent eu lieu de faire éclater une pareille grandeur d'ame; car la plupart des écrivains à qui elle a donné place dans son sein, avoient fait des épigrammes contre elle avant leur réception. M. le Comte de Barruel, un des plus grands admirateurs de J. J., fait les frais de la médaille; il ne regrette pas beaucoup que son héros n'ait point figuré, de son vivant, parmi les quarante; sa gloire ne lui en paroît pas moins brillante; mais il paroît fâché qu'il ait été privé des honneurs académiques; ce qui n'est pas très-conséquent; car les honneurs académiques ne sont pas plus essentiels à la réputation d'un grand homme, que le titre d'académicien: et qu'importe à un écrivain supérieur, qu'un auteur médiocre, attiré par l'appât du gain, se tourmente et se guinde pour le louer? Attend-il l'immortalité de quelques phrases académiques, de quelques vaines déclamations, qui, après une existence de quelques jours, tombent dans l'oubli destiné à ces sortes de pro-

ductions? La véritable gloire d'un homme de génie, son plus bel éloge, est dans ses écrits ; les lecteurs faits pour les sentir et pour les juger, n'ont pas besoin qu'un orateur ampoulé monte sur des échasses pour leur commander l'admiration ; le suffrage des autres, qui n'admirent que sur la parole, est peu flatteur : tout éloge oratoire d'un grand homme me paroît inutile, et quelquefois nuisible à sa gloire, à moins que le panégyriste ne s'élève au niveau de son héros, et que le discours ne soit immortel comme celui qui en a fourni le sujet : mais trop souvent un louangeur indiscret, par la foiblesse de ses talens, flétrit les lauriers auxquels il veut toucher.

On trouve dans le septième volume des Œuvres de M. Palissot, un éloge de J. J. Rousseau : mais cet éloge est bien éloigné de répondre aux vues de M. le Comte de Barruel : *Si la tâche que je me suis imposée*, dit-il, *n'étoit aussi grave, je dirois :*

> *Ne semble-t-il pas* voir le diable
> Que Dieu force à louer ses saints ?

Le prétendu éloge de Palissot, qui est très-sévère, a dû paroître fort injuste à un adorateur du Génevois; et la manière dont M. Palissot s'est justifié de cette sévérité, n'est guère satisfaisante. M. Barruel est sur-tout fort scandalisé d'entendre l'auteur de l'éloge dire que Rousseau *s'est assez loué lui-même pour lever les scrupules de ceux qui pourroient se reprocher quelque sévérité à son égard.* Il séchauffe sur ce propos, et s'écrie : « Jean-Jacques n'avoit-il « pas acquis le droit de parler avan- « tageusement de sa propre per- « sonne? ... Chaque jour on le tour- « mentoit, on le victimoit, et l'on « avoit la bassesse d'exiger qu'il ne « se plaignît jamais! et l'on trouvoit « mauvais qu'il racontât d'avance « à la postérité, les injustices, les « horreurs qu'il essuyoit! et l'on ne « pouvoit supporter qu'il plaidât sa « cause, qu'il se justifiât, qu'il se « montrât innocent!.... Ah! cette ini- « quité crie vengeance.... Races per- « fides et cruelles, races de vipères, « bénissez le sort qu'un puissant ami

« de la vérité ne vous ait pas frap-
« pés, écrasés de son sceptre de fer. »

Les lettres qui précèdent la vie de J. J. Rousseau contiennent quelques anecdotes toujours curieuses, quand elles ont pour objet un homme aussi célèbre. Rousseau, dans sa jeunesse, avoit cru entrevoir la possibilité de s'élever dans les airs par des moyens purement mécaniques, et il avoit même composé sur ce sujet un ouvrage intitulé *le nouveau Dédale*, qui sera inséré dans la nouvelle édition de ses Œuvres. M. Barruel convient que c'est une chimère. Selon lui, cet ouvrage est peut-être le coup d'essai de J. J. Il prétend, avec raison, qu'il ne faut pas juger un homme sur son début en littérature, et il cite plusieurs de nos grands auteur qui ont commencé par des productions très-médiocres; puis il ajoute très-ingénument : *Et presque tout ce que j'ai écrit jusqu'à ce moment, moi votre ami, le Comte de Barruel, n'a pas le sens commun.*

Rousseau étant à Strasbourg, as-

sista incognito à une représentation de son Devin du Village : il se croyoit ignoré ; mais à la fin de la pièce, il s'élève un cri général qui demande l'auteur. La modestie de J. J. ne lui permettoit pas de paroître sur le théâtre : il fend la presse et veut s'esquiver ; « mais on sort en foule de tous côtés, on court après lui, remplissant l'air d'acclamations de joie ; on l'entoure : officiers, soldats, nobles, robins, abbés, bourgeois, artisans et laquais, c'est à qui aura l'honneur de le porter glorieusement en triomphe, et de le conduire à son logement. Il me semble voir un chef de légions romaines, vainqueur de puissans ennemis, rentrant par la porte de *Stée*, environné du noble appareil de la victoire, transporté lentement au Capitole sur les robustes épaules de guerriers enorgueillis, attendu sur les places publiques, par une foule de vieillards, de femmes et d'enfans, qui peignent merveilleusement le cercle de la vie, et suivi par une musique bruyante et martiale, qui d'un peuple de *Ther-*

sites feroit une armée de *Césars.* »

Une femme de qualité que M. le Comte de Barruel désigne par les lettres initiales de son nom, avoit formé, à ce qu'il prétend, le projet de toucher le cœur de J. J.; et n'en ayant obtenu que du respect, elle résolut de s'en venger. Pour y réussir, elle demanda à l'insensible Genevois le manuscrit de son *Emile*; et dès qu'elle l'eut en sa disposition, elle le mit sous les yeux du procureur-général du parlement de Paris, qui, l'ayant lu, n'y trouva pour cette fois rien de répréhensible. Cette femme ne se rebuta point du mauvais succès de sa première tentative. Ayant trouvé par hasard dans *l'Héloïse* la note suivante: *Si les Jansénistes sont un jour les plus forts, nous verrons bientôt s'élever un tribunal de sang et d'ignorance, semblable à celui de l'inquisition en Espagne*; elle alla montrer cette note au magistrat, qui en fut si indigné, qu'il dénonça *l'Emile* au Parlement dès qu'il fut imprimé.

Cette même femme ayant obtenu de la complaisance de Rousseau qu'il composât quelques lettres pour un roman auquel elle travailloit, disoit-elle, envoya ces lettres, comme étant d'elle, à un Prince avec lequel elle étoit liée. Ce Prince qui honoroit Rousseau de son amitié, lui dit un jour dans la conversation : Je connois une femme dont les lettres peuvent le disputer, pour la chaleur, la beauté et la force du style, aux meilleures que Julie ait écrites à S. Preux ; puis il lui fit lire quatre lettres que Rousseau avoit composées lui-même pour le prétendu roman de cette femme. Le véritable auteur, après les avoir parcourues, les rendit froidement, en disant au prince : *Effectivement, ce style ressemble assez au mien.* Ces anecdotes, dont rien ne garantit la vérité, paroissent très-apocryphes.

Mais ce qui est bien plus agréable et plus intéressant que tous ces contes, ce sont des morceaux extraits des *Lettres sur les ouvrages et le caractère de J. J. Rousseau*, pu-

bliées par une dame qui, par un accord bien rare des vertus, des graces et des talens, soutient dignement la gloire de sa naissance, et qui a pensé qu'il ne suffisoit pas de devoir le jour à l'ange tutélaire de la France, si elle ne rendoit à cet illustre père l'honneur qu'elle reçoit de lui. M. Barruel ne pouvoit mieux faire que de s'embellir de quelques fragmens de ces lettres, où l'on trouve des jugemens sur J. J. pleins de délicatesse, de sentiment et de profondeur.

Ces réflexions sur l'amour, à l'occasion de la nouvelle Héloïse, ne peuvent appartenir qu'à l'ame la plus noble et la plus sensible.

« Quand l'objet de son culte est ver-
« tueux, bientôt on le devient soi-
« même. On est vertueux quand on
« aime ce qu'on doit aimer; invo-
« lontairement on fait ce que le de-
« voir ordonne : enfin, cet abandon
« de soi-même, ce mépris pour tout ce
« que la vanité fait rechercher, prépare
« l'ame à la vertu; et lorsque l'amour
« sera éteint, elle y règnera seule.

« Quand on s'est accoutumé à ne
« mettre de valeur à soi, qu'à
« cause d'un autre ; quand on s'est
« une fois entièrement détaché de
« soi, on ne peut plus s'y repren-
« dre, et la piété succède à l'amour.
« C'est-là l'histoire la plus vraisem-
« blable du cœur.... »

« La bienfaisance, l'humanité, la
« douceur et la bonté, semblent
« aussi appartenir à l'amour. On s'in-
« téresse aux malheureux ; le cœur
« est toujours disposé à s'attendrir....
« L'amant aimé est à-la-fois étran-
« ger à l'envie et indifférent aux in-
« justices des hommes ; leurs défauts
« ne l'irritent point, parce qu'ils ne
« le blessent pas ; il les supporte,
« parce qu'il ne les sent pas. Sa pen-
« sée est sa maîtresse ; sa vie est dans
« son cœur ; le mal qu'on lui fait
« ailleurs, il le pardonne, parce qu'il
« l'oublie ; il est généreux sans ef-
« fort.... »

Cela n'empêche pas que la nou-
velle Héloïse ne soit un ouvrage
très-dangereux pour les mœurs ; et
je ne veux point d'autre autorité pour

le prouver, que celle de J. J. Rousseau lui-même, qui, dans sa lettre sur les spectacles, a prononcé, sans le savoir, la condamnation de son roman : car ce qu'il dit de l'amour qu'on nous peint au théâtre, est encore plus applicable à celui qu'on représente dans les romans.

« Le mal qu'on reproche au théâ-
« tre n'est pas précisément d'inspirer
« des passions criminelles, mais de
« disposer l'ame à des sentimens trop
« tendres, qu'on satisfait ensuite aux
« dépens de la vertu. Les douces
« émotions qu'on y ressent n'ont pas
« par elles-mêmes un objet déter-
« miné ; mais elles en font naître le
« besoin ; elles ne donnent pas pré-
« cisément de l'amour, mais elles
« préparent à en sentir ; elles ne
« choisissent pas la personne qu'on
« doit aimer, mais elles nous for-
« cent à faire ce choix ; ainsi elles
« ne sont innocentes ou criminelles,
« que par l'usage que nous en faisons,
« selon notre caractère, et ce carac-
« tère est indépendant de l'exemple.
« Quand il seroit vrai qu'on ne peint

« au théâtre que des amours légiti« mes, s'ensuit-il que les impres« sions en sont plus foibles, que les « effets en sont moins dangereux ; « comme si les vives images d'une « tendresse innocente étoient moins « douces, moins séduisantes, moins « capables d'échauffer un cœur sen« sible que celles d'un amour crimi« nel, à qui l'horreur du vice sert « au moins de contrepoison ? Mais si « l'idée de l'innocence embellit quel« ques instans, le sentiment qu'elle « accompagne, bientôt les circons« tances s'effacent de la mémoire, « tandis que l'impression d'une pas« sion si douce reste gravée au fond « du cœur. » (*Que faut-il donc penser d'une passion criminelle et illégitime, peinte dans l'Héloïse avec les couleurs de la vertu ?*)
« Qu'on nous peigne l'amour comme « on voudra, dit encore J. J., il sé« duit, ou ce n'est pas lui ; ses com« bats, ses maux, ses souffrances, « le rendent plus touchant encore « que s'il n'avoit nulle résistance à » vaincre. Loin que ses tristes ef-

« fets rebutent, il n'en devient que « plus intéressant par ses malheurs « même; on se dit malgré soi qu'un « sentiment si délicieux console de tout. « Une si douce image amollit insen- « siblement le cœur; on prend de la « passion ce qui mène au plaisir; on « en laisse ce qui tourmente; et c'est « ainsi qu'admirant l'amour honnête, « on se livre à l'amour criminel. »

On peut bien croire que Mme. la Baronne de Stael, qui, dans ses jugemens sur J. J. Rousseau, donne presque tout à l'imagination et au sentiment, est fort indulgente à l'égard de J. J. Rousseau; cependant il me semble qu'elle est sévère en comparaison de M. le comte de Barruel, dont le culte va jusqu'à la superstition. Elle convient que si Rousseau *avoit une grande puissance de raison sur les matières abstraites, sur les objets qui n'ont de réalité que dans la pensée*, il avoit *une extravagance absolue sur tous ceux dont la mesure est prise au dehors de nous; il avoit de tout une trop grande dose*,

A force d'être supérieur, il étoit près d'être fou.

Tout ce long préambule de M. le comte de Barruel, est terminé par une aventure arrivée à M. le vicomte de Toustain, et qu'il raconte lui-même dans une lettre adressée à M. le comte de Barruel. En voici la principale circonstance, qui peut donner une idée du caractère de J. J. Rousseau.

« Le 28 avril 1774, Rousseau *lo-* « *geant dans la rue Plâtrière, je* « *reçus de sa femme un accueil* « *plus digne de son premier état* « *que du nom de son mari. Voici* « *le billet que j'écrivis à cette oc-* « *casion.*

« Un officier dont les démarches « sont franches comme son ame, a « pris, une fois, la liberté de se présen- « ter *en habit* brodé chez M. *Jean-* « *Jacques Rousseau*, qui lui fit « l'honneur de le recevoir avec dis- « tinction : aujourd'hui qu'il est re- « venu *avec un simple sur-tout*, « dans un motif qui n'étoit pas celui

« d'une curiosité frivole, ou d'une « vaine importunité, on l'a très-« durement empêché d'entrer. Ce « procédé ne paroît pas philosophi-« que; et, quelque attention qu'on « doive avoir à ne pas troubler les « instans précieux de M. *Rousseau*, « il offre un triste contraste avec le « premier. Au reste, cet officier qui, « suivant une expression de M. *Rous-« seau*, RADOTE DE BONNE FOI, « COMME LA PLUPART DES MILITAI-« RES, s'est nommé tout naïvement, « et n'en demeure pas moins avec une « vénération sincère, son très-hum-« ble serviteur, bien qu'il n'ait pu « joindre le plaisir de le revoir à « celui de le relire. Si M. *Rousseau* « l'honore d'une réponse, par ce prin-« cipe D'EMILE : *Homme ne mé-« prise point l'homme*, il est prié « de la laisser chez le libraire son « voisin, où l'on viendra la chercher « demain 29, à six heures du soir. »

« *Je crois que j'ajoutai quelques lignes, où je marquois ma vengeance, qui fut d'aller le*

soir même entendre son intermède du Devin du village. *J'avois pour compagnie, tout ce jour là, mon ancien ami* M. le Comte de la Noue, *aujourd'hui conseiller au Parlement de Bretagne.* —Rousseau *ne fit point remettre de réponse le lendemain chez le libraire: peut-être tout le tort, ou mal-entendu, venoit-il d'une femme si peu faite pour être sa moitié!.... etc, etc.*

L'auteur entre enfin en matière, et commence la vie de son héros; mais tout ce qui lui est arrivé pendant l'espace de trente ans, depuis sa naissance jusqu'à son départ de Chamberry pour Paris, se trouve dans les Confessions de Rousseau, raconté avec beaucoup plus de détail, et sur-tout avec cet agrément que le style enchanteur de cet écrivain savoit répandre sur tous les objets; et je ne sais si M. le comte de Barruel ne devroit pas se trouver coupable d'une espèce de sacrilège, pour avoir osé toucher à un sujet que

Rousseau lui-même avoit traité. Je passe donc toute cette partie de la vie de J. J., qui est connue de tout le monde, pour m'occuper de ce qui lui est arrivé pendant son séjour à Paris. Rousseau y ayant mené pendant dix ans une vie assez obscure, on en sait fort peu de circonstances, ce qui fait beaucoup regretter qu'on ne nous donne pas la seconde partie de ses Mémoires, s'il est vrai qu'elle existe.

Il paroît que cette nouvelle manière de noter la musique, sur laquelle Rousseau avoit fondé de si grandes espérances de fortune, ne fit pas à Paris une grande sensation: il fut obligé de prendre l'emploi d'instituteur, qui, considéré en lui-même, est sans doute un des plus utiles et des plus nobles qu'il y ait dans la société; mais qui, par une étrange bizarrerie de nos mœurs et de nos institutions, est devenu un état mercenaire, et presque servile, et la dernière ressource de ceux qui manquent de pain.

En 1743, il se chargea de l'édu-

cation du fils d'un fermier-général. Quoique Rousseau ait depuis publié un ouvrage très-fameux sur l'éducation, il a lui-même la bonne foi de convenir qu'il n'avoit pas les qualités d'un bon instituteur : son élève, qui sans doute étoit d'un mauvais naturel, profita fort peu des instructions qu'il lui donna, et ne lui fit point d'honneur. Son mérite et ses talens furent tellement méconnus dans cette maison, qu'on le fit manger à l'office, avec M. le Mierre, alors secrétaire de ce fermier-général. *Jean-Jacques*, dit M. le comte de Barruel, *dans la continuation de ses Mémoires, l'appelle le* SCRIBE *le Mierre ; épithète qui, suivant l'académicien, signifie* LE FAMEUX ECRIVAIN *le Mierre. (Si cela paroît une épigramme, c'est à celui qui en est l'auteur et l'objet, qu'il faut s'en prendre.)* On prétend que la première fois que la femme du fermier-général dit à Rousseau d'aller dîner à l'office, il lui répondit : *Y viendrez-vous aussi?*... Elle s'imagina que c'étoit par ineptie,

et ne s'en offensa pas. On pourroit être étonné que le fier Génevois se fût prêté à cette humiliation, M. le comte de Barruel nous en donne la raison. « Rien, dit-il, ne pouvant arracher du cœur de J. J. Rousseau le sentiment intime de ce qu'il valoit, il ne trouva aucun obstacle à se porter beaucoup au-dessus du rabais où sembloit le mettre l'infortune. Environné de gloire, il déchira le voile des préjugés. Grand comme la nature, il vit l'homme à nu, et l'estima d'après l'abstraction de ses enveloppes. »

Enfin, après avoir été long-temps méconnu, ignoré, avili dans cette brillante capitale, séjour des arts et des talens, J. J. frappa tout-à-coup les yeux de la plus vive lumière, et lança dans le public étonné, un chef-d'œuvre d'éloquence, le discours sur les sciences et les arts : ce moment est bien fait pour exciter l'enthousiasme de M. le comte de Barruel.

« Grand homme, réveille-toi !.... sors du sommeil de l'enfance...... *Achille; Achille*, magnanime guer-

rier, la moëlle des bêtes féroces, qui te servit de lait dans ton jeune âge, prépara les incomparables exploits que fit ton bras invincible..... Nous touchons à l'instant où l'éloquence de *Rousseau*, née dans la solitude des champs, nourrie dans les déserts des villes, fortifiée par l'infortune et la misère, va prendre son rapide essor.... Frémissez, êtres méprisables, qui vous opposez à son passage;.... Périssez, vils insectes, dans le tourbillon de poussière qui s'élève sous ses pieds, et le dérobe à vos sinistres et farouches regards..... Qui pourroit mesurer la distance qui vous sépare?.... Vous avez cru vivre avec lui!.... vous ne connoissiez que son ombre! il étoit tout entier dans les cieux.»

L'auteur donne enfin une nomenclature de tous les ouvrages de Rousseau, avec la date; mais je suis surpris qu'il appelle toujours le discours sur les fondemens de l'inégalité parmi les hommes, *le discours sur l'inégalité des conditions*. Rousseau lui-même a dit que ce n'étoit-là ni son

sujet, ni son titre. On s'attendoit à trouver, dans cette vie de J. J. le détail circonstancié de sa liaison et de ses querelles avec M. Hume ; j'ignore pourquoi l'auteur a omis ce morceau intéressant, pour s'appesantir sur d'autres objets moins dignes de l'attention du lecteur. Je ne sais que penser de l'anecdote du mariage de J. J.; elle est au moins fort singulière.

Mlle le Vasseur régnoit depuis vingt ans dans la maison du philosophe, avec un empire d'autant plus absolu, qu'elle l'avoit rendu père : elle le pressoit souvent de l'épouser, et il fut enfin forcé de céder à ses fréquentes et impérieuses instances. Il habitoit alors la petite ville de *Bourgoin*, en Dauphiné, et n'y voyoit personne que M. *de Montcizet*. Un jour Jean-Jacques pria cet ami de l'accompagner dans une promenade qu'il devoit faire avec Mlle le Vasseur. Ils s'éloignèrent de la ville à la distance d'environ une lieue; et s'étant enfoncés dans un bois solitaire, Rousseau s'arrêta, et après un

instant de recueillement il dit à Mlle le Vasseur : Vous avez desiré, Mademoiselle, que je devinsse votre époux; eh bien! c'est devant le ciel que, dès ce moment, je jure de vous reconnoître pour ma femme. Je prends à témoin M. de Montcizet du serment que je fais, et qui me lie autant que s'il eût été prononcé à la face des autels. De retour à la ville, M. de Montcizet lui témoigna sa surprise, et lui demanda pour quelle raison il formoit un nœud si mal assorti, et s'associait une femme si peu faite pour lui. *Je sais bien, répondit* Rousseau, *qu'elle n'est pas nécessaire à mon moral, mais elle me donne du bouillon parfait quand je suis malade.* M. Barruel prétend qu'*il n'y a pas la moindre chose à répliquer à cela.* Pour moi, j'y vois beaucoup de choses à répliquer, qu'il seroit très-inutile d'exposer ici.

Le plus grand reproche qu'on ait jamais fait à J. J. Rousseau, est d'avoir mis ses enfans à l'hôpital. C'est-là ce qui a choqué sur-tout les femmes sensibles, dont il avoit séduit

l'imagination par son éloquence. Comment expliquer, en effet, qu'un homme qui annonce tant d'amour pour les enfans, qui en parle avec tant d'intérêt, qui peint avec tant d'énergie les sentimens de la nature, et en prêche les devoirs avec tant de force et de chaleur, ait été lui-même un père dénaturé?

Il ne faut pas demander si M. le Comte de Barruel s'échauffe et se tourmente pour faire l'apologie de son héros sur un article si délicat. Je ne sais pas si le lecteur trouvera ses raisons bien concluantes.

« Rousseau, dit-il, a mis ses enfans aux enfans-trouvés;... donc il avoit un mauvais naturel. Pitoyable raisonnement!.... Il a mis ses enfans aux enfans-trouvés! Eh bien! que conclure de là? Avoit-il de quoi les nourrir? Pouvoit-il leur donner ses talens pour héritage?.... pouvoit-il contracter pour eux des obligations? Et de qui avoit-il lieu d'en attendre?... répondez,... Ne vaut-il pas mieux qu'ils ignorent quel étoit leur père, et qu'ils sachent un métier qui les

fasse vivre honorablement ?.... A-t-il rompu les nœuds de l'humanité en mettant ses bâtards *aux enfans-trouvés ?*.... Est-ce un crime odieux, irrémissible, que de laisser soigner, dans ces hôpitaux, des enfans illégitimes, quand on ne prévoit pas comment ils vont être sustentés, et bien moins encore élevés ? Mânes de *Vincent de Paul*, c'est vous que je prends à témoins; grand et sublime instituteur de tant de maisons de charités, c'est vous que j'interpelle :.... Qui fut plus digne de manger sans rougir le pain des pauvres, et de boire sans honte dans leur coupe, que les enfans de l'infortuné citoyen de *Genève*.

S'ils sont honnêtes gens, en seront-ils moins hommes ?
L'honneur, la probité, nous font ce que nous sommes.

D'ailleurs, n'est-il pas indifférent à la nature, qu'un tel occupe telle ou telle place ? Prenons un grand exemple : *Marie Leczinska*, notre défunte reine, qui étant au berceau, lors de la catastrophe du roi de Pologne

son

son père, fut trouvée dans une auge, au fond d'une écurie, pouvoit tomber entre les mains d'une paysanne qui l'eût adoptée, sans la connoître, et l'eût gardée sans qu'on s'y opposât!.... Que seroit-elle devenue?... Elle n'auroit pas été vêtue de bure *aux enfans-trouvés ;* elle n'auroit pas été non-plus notre auguste souveraine!.... Mais, accoutumée de bonne heure au travail pénible et à sa foible récompense, elle se seroit rendue digne des rustiques bontés de sa seconde mère, et, comme elle, vraisemblablement elle eût été pauvre et vertueuse. »

M. le comte de Barruel allègue, dans un autre endroit, une raison beaucoup plus solide que celle-là; c'est que les enfans de Rousseau n'étoient point de lui : mais cette raison ne justifie point Rousseau, car il croyoit en être le père; et s'il ne l'eût pas cru, il n'eût sans doute pas épousé Mlle le Vasseur, quoiqu'elle fît de très-bon bouillon.

On a pensé que Rousseau, dégoûté de la vie, avoit avancé le

terme de ses jours. C'est l'opinion de Madame la baronne de Stael ; c'est aussi celle de M. le comte de Barruel. Il ne seroit pas extraordinaire qu'un homme dont le chagrin avoit dérangé la raison, se fût porté à cette extrémité. La plupart des faits contenus dans les ouvrages posthumes de J. J., et recueillis par l'auteur de sa vie, paroissent attester que l'excès de sa sensibilité avoit considérablement altéré ses organes. Après avoir été pendant plus de la moitié de sa vie malheureux imaginaire, il est assez naturel de penser que l'idée de ses prétendus malheurs sera devenue si forte, qu'il aura pris le parti de s'en délivrer. On n'a cependant que des conjectures, qui semblent démenties par la déclaration de M. le Begue-de-Presle, Docteur en médecine, qui, ayant ouvert le corps de Jean-Jacques, a trouvé que sa mort avoit été très-naturelle.

Cette vie de Rousseau annonce une ame sensible, une imagination vive et ardente ; mais elle manque d'un certain ordre, d'une certaine criti-

que dans les faits et anecdotes : on y remarque beaucoup de déclamations contraires au bon goût, un enthousiasme souvent aveugle, et qui ne s'allie pas toujours avec la solidité du raisonnement.

Je suis, etc.

LETTRE XXVI.

Situation politique de la France, et ses rapports actuels avec toutes les puissances de l'Europe; ouvrage dont l'objet est de démontrer, par les faits historiques et les principes de la saine politique, tous les maux qu'a causés à la France l'alliance autrichienne, et toutes les fautes que le ministère françois a commises depuis l'époque des traités de Versailles, de 1756, 57 *et* 58, *jusqu'à nos jours; adressé au Roi et à l'Assemblée nationale, par* M. de Peyssonnel, *ancien Consul-général de France à Smirne, associé des Académies de Lyon, etc., et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. A Neu-*

châtel, et se trouve à Paris, chez Buisson, *Libraire, rue Haute-feuille, hôtel de Coëtlosquet*, n° 20. 1789, 2 vol. in-8°, *d'un peu plus de* 200 pages *chacun. Prix*, 5 liv. *brochés*, 7 liv. *reliés, et* 6 liv. *brochés, francs de port par la poste.*

L'OUVRAGE que je vous annonce aujourd'hui, monsieur, est du plus grand intérêt, et par l'importance du sujet, et par la manière dont il est traité, et par la main habile qui veut bien nous guider dans le dédale obscur de la politique des nations. Ce n'est point une de ces productions légères et superficielles, dont une foule d'auteurs politico-moralistes surchargent le public : incapables d'approfondir les principes, d'examiner les faits et d'en combiner les résultats, ils trouvent plus facile de composer des plans de constitution et de législation éphémères, qu'ils n'ont souvent ni pris la peine ni le temps de lire. L'ouvrage de M. de

Peyssonnel n'est point fait non plus pour ces esprits lourds et phlegmatiques, dont parle le spectateur (n° 43), qui ne veulent que du nouveau, sans se soucier de ce qu'il y a de vrai ou de faux ; qui seroient au désespoir s'ils en venoient à quelque vérité, parce que leurs recherches discontinueroient alors, et qu'ils ne les font pas tant pour s'instruire que pour exercer leur imagination. Tout porte, dans cet ouvrage, l'empreinte de l'expérience consommée, de la réflexion et de la vérité ! Les bons citoyens ne le trouveront pas trop timide ; et peu importe que les gens vendus à la faveur et à l'intrigue le trouvent trop hardi. C'est, pour ainsi dire, le testament d'un homme courbé sous le poids de l'âge, des travaux et des infirmités. On a vu, l'année dernière, M. de Peyssonnel pulvériser tous les apperçus politiques et philosophiques de M. de Volney, qui jugeoit les empires, apprécioit leur existence, en ne faisant que voltiger sur leur surface au gré d'une brillante imagination. On le voit aujourd'hui lutter,

non contre l'ignorance des penseurs modernes, mais contre l'impéritie des ministres, qui, depuis 1756, n'ont travaillé, comme à l'envi, si on pouvoit supposer qu'ils eussent été capables d'application, qu'à préparer les plus grands maux à la France, à l'exposer à toutes sortes de dangers, disons-le, au mépris même de tout ce qui l'avoisine. M. de Peyssonnel devoit à la vérité ses derniers accens; il l'a dite à un roi qui aime à l'entendre, et qui en est digne. Il devoit à la nation le dernier fruit de ses études, de ses méditations et de son expérience; il le dépose dans l'assemblée auguste de ses représentans; il lui paie ce dernier tribut d'amour, de patriotisme et de fidélité : ce sont ses expresssions. « J'ai annoncé, « ajoute-t-il, des vérités sévères, « parce qu'il falloit que, dans ce « moment-ci, quelqu'un eût enfin le « courage de les articuler. J'ai mé- « nagé les personnes, parce que je « hais et méprise la médisance. J'ai « parlé des choses sans ménagement « et sans réserve, parce que l'ap-

« proche de mon dernier terme me « rend insensible à la faveur, et que « le tombeau dans lequel, suivant « l'ordre de la nature, je ne dois pas « tarder à descendre, m'offre un asyle « assuré contre la persécution; parce « que je n'ai plus rien à espérer que la « bonté de l'être éternel, et que rien « ne peut plus me faire trembler en « ce monde que sa justice. » Quelle loyauté, quelle honnêteté, quelle vigueur, quelles mœurs!

Cet ouvrage de M. de Peyssonnel est très-méthodique; il suit l'ordre des époques, et est divisé en sept sections. Je vais, monsieur, vous faire l'analyse la plus succincte des divers objets qui y sont traités.

L'auteur démontre, dans la première section, la nécessité de changer le systême politique que la France a adopté depuis l'an 1756. Au milieu des maux qui paroîtroient devoir entraîner la décadence de cet empire, il est encore permis d'ouvrir son cœur à l'espérance, d'après cet excellent principe: *Les états qui ont une force réelle et solide, ne sont jamais dé-*

truits par les maux intérieurs, et ne peuvent périr que par l'oppression étrangère. La seconde section fait voir la position avantageuse de la France, après le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. On voit, dans la troisième section, l'alliance de la France avec l'Autriche, par le traité de Versailles du 9 mai 1756; l'engagement de la France dans la guerre de sept ans; l'analyse du traité de Versailles du 30 décembre 1758; la guerre de Portugal; la paix de Paris. On y voit combien des instructions mal-adroites, données par un ministre ignorant, rendent inutiles les talens du plus habile négociateur. C'est ce qui arriva « au grand seigneur françois « le plus éclairé, le plus habile, le « plus aimable, le plus conciliant, « et le plus capable de conduire une « grande négociation, à M. le duc « de Nivernois, qui fut envoyé à « Berlin, en 1754, pour réparer le « mauvais succès des insinuations qui « avoient été faites à Versailles, au « ministre du roi de Prusse. » Ce prince étoit refroidi par l'offre gros-

sière et indécente de lui abandonner le pillage du trésor d'Hanovre : tout étoit arrangé avec l'Angleterre, qui avoit les mêmes raisons d'ambitionner l'alliance du grand Frédéric. La mission de M. le duc de Nivernois étoit trop différée ; l'offre de la cession de l'île de Tabago, qu'on lui avoit ordonné de faire au roi de Prusse, pour dernier objet de séduction, n'étoit certainement pas de nature à tenter le conquérant de la Silésie, qui rouloit déja dans sa tête le projet de l'invasion de la Saxe.

Le comte de Broglie fut plus heureux, à cette époque, pour sauver la France contre l'influence du mauvais génie qui la précipitoit à sa perte. L'Autriche et la Russie étoient parvenues à faire signer à l'envoyé de France à Petersbourg, une *convention secrétissime*, par laquelle la France déclaroit formellement que l'empire ottoman ne seroit jamais excepté du *casus fœderis*, ni de la prestation du secours contre toute agression. « M. Rouillé, ministre des affaires « étrangères, la communiqua à M. le

« comte de Broglie ; et, comme il « sentit lui-même tout le danger de « cette pièce, il le pria de faire, sur « cet objet, un mémoire qu'il porta « au conseil ; ce mémoire déplut in- « finiment aux gens dévoués et subor- « donnés à la cour de Vienne, mais « fut approuvé par le roi, qui ordonna « que la convention fût déchirée. « Cette victoire rendit le comte de « Broglie, odieux au parti autri- « chien, qui ne la lui pardonna ja- « mais. »

Mais il faut suivre M. de Peyssonnel, lorsqu'il développe les motifs de l'alliance de la Russie et de la Prusse, en 1764 ; les intérêts divers qui ont porté Stanislas Poniatouski sur le trône de Pologne ; le projet et l'exécution du partage de la Pologne ; les causes et les suites de la guerre entre les Russes et les Turcs, jusqu'à la paix de Kaïnardjik, en 1774. C'est ce qui fait le sujet de la quatrième section de son ouvrage. Et voici le résultat du récit historique des évènemens qui se sont succédés depuis notre traité d'alliance avec l'Autriche,

en 1756, jusqu'à la paix de Kaïnadjik. La cour de Vienne n'a racheté par aucun sacrifice les avantages énormes qu'elle a tirés de son alliance ; au contraire, l'état d'inertie dans lequel elle a sans cesse su tenir la France, par l'art qu'elle a eu de l'empêcher d'armer, tandis qu'elle demeuroit en armes, de lui persuader que les forces qu'elle tenoit sur pied, la dispensoient de développer les siennes, elle est parvenue à énerver notre puissance militaire, et à gagner dans ce genre ce qu'elle nous a fait perdre. Le formidable étalage qu'elle a fait de ses forces, aux yeux de l'Europe, comparé avec notre état de foiblesse, a fait dédaigner notre alliance, et même notre médiation. Son immense agrandissement, par ses usurpations en Pologne, l'a portée à notre place naturelle, à la primatie, et a fait gagner un rang à chacun de ses alliés, ce qui nous met en quatrième ligne dans l'ordre des puissances de l'Europe. Enfin la tolérance qu'elle a exigé de nous pour cette usurpation, et l'oppression de la Turquie, nous

a fait faire notre premier et notre dernier pas vers notre décadence et notre dégradation.

Cet auteur ne se borne pas aux conséquences que lui fournit ce qui s'est passé dans cet intervalle de dix-huit ans. Il examine, dans la cinquième section, la conduite de la cour de Vienne, relativement à la succession de la Bavière, jusqu'à la paix de Teschen. Il fait voir la bassesse de la noblesse bavaroise, qui n'avoit pas rougi de se prêter à la prestation de foi et hommage au chef de la maison d'Autriche; il démontre l'insatiable avidité de cette puissance, ce qui le met dans le cas de rappeler une anecdote citée par Fiche, dans son *Histoire du despotisme en Allemagne*. Lors de l'élection de Rodolphe de Hapsbourg, auteur de la maison d'Autriche et le premier empereur de sa race, un évêque de Basle, plus instruit, plus avisé que les autres, et mécontent de ce choix, s'écria: *Dieu bon! tiens-toi bien ferme sur ton trône éternel, et crains que Rodolphe de Hapsbourg ne le*

renverse! M. de Peyssonnel a toujours soin de rapprocher de la hauteur des prétentions de la cour de Vienne, l'espèce d'asservissement où végète le ministère de Versailles. Lorsque l'empereur eut envahi une partie des états de Bavière, la cour de Suède voulut sonder les dispositions de la cour de Versailles, qui répondit, *que la France ne se départiroit point de sa garantie commune du traité de Westphalie, mais que, jusqu'à présent, il ne se passoit rien qui pût exiger aucune démarche de sa part.* « O Louis XIV ! s'écrie « M. de Peyssonnel, ô grand roi ! « qui as porté l'empire françois au « plus haut degré de gloire et de « puissance, aurois-tu jamais cru « possible que le ministère d'un de « tes successeurs donnât un jour à « une puissance alliée, une réponse « aussi timide et aussi incohérente, « dans l'instant critique où l'un des « plus grands états de l'Allemagne « étoit injustement envahi par la « maison d'Autriche? où, etc. etc. « Eh! que falloit-il donc pour sauver

« ce ministère, et le tirer de sa « stupeur? »

La sixième section offre les événemens principaux depuis la paix de Teschen, en 1779, jusqu'à l'année courante 1789. On n'y verra pas, sans le plus grand étonnement, les pièces authentiques de la conduite de la cour de Vienne envers celle de France, dans cette dernière époque parcourue par l'auteur.

La septième section occupe le second volume, où l'auteur donne le tableau général des rapports actuels de politique de toutes les puissances de l'Europe avec la France. Rien de plus intéressant que les différens détails politiques développés dans cette section, et que la manière dont ils sont présentés. M. de Peyssonnel y démontre, entre autres choses, que l'honneur et la dignité de la couronne doivent engager la France à ne jamais se départir de son titre de *protectrice née de la foi catholique*, et à défendre sans cesse le souverain pontife, comme chef de l'église romaine. « Les « intérêts politiques de la France,

« bien entendus, ajoute l'auteur ;
« exigent également de cette puis-
« sance, qu'elle protège le pape,
« comme prince temporel, et comme
« un de ces souverains d'Italie qui ne
« peuvent attendre que d'elle une
« protection efficace contre l'Au-
« triche, toujours tentée de les dé-
« pouiller. Si cette puissance réus-
« sissoit dans ses projets ambitieux,
« l'Italie verroit, de nouveau, s'é-
« lever dans son sein un colosse qui
« donneroit des fers à tous les poten-
« tats de cette région de l'Europe,
« que la France ne sauroit aban-
« donner sans porter le dernier coup,
« j'ose dire le coup de grace, à sa
« gloire, à sa considération et à son
« crédit. » Enfin, M. de Peyssonnel
y porte jusqu'à l'évidence la nécessité
de sortir de notre état d'inertie et de
stupeur, et de changer notre système
actuel de politique, qui, d'un mo-
ment à l'autre, peut nous engager
dans une guerre funeste, faute de
l'avoir prévue, et de tenir nos forces
de terre et de mer sur un pied res-
pectable. L'auteur appuie sa propo-

sition, d'un fait qui n'est pas trop favorable à la conséquence qu'il en tire. En effet, la Porte ottomane, excédée de voir la France, sous le manteau de l'ancienne amitié, lui rendre les plus mauvais offices, veut savoir décidément si elle doit la regarder et la traiter comme amie ou comme ennemie. On ne sauroit se dissimuler que c'est pour parvenir à cette déclaration, que la régence d'Alger, excitée par le ministère ottoman, d'après les insinuations et les conseils de l'Angleterre et de la Prusse, arrête et traduit dans ses ports nos navires *allans et venans* de l'Amérique, sous prétexte que ce sont des impériaux masqués sous le pavillon françois. Les Autrichiens n'ayant pas le plus petit intérêt de politique ni de commerce dans l'Amérique, les Algériens semblent nous dire par leur conduite, qu'ils veulent nous faire la guerre, parce qu'ils nous regardent comme les alliés de leurs ennemis. Au moment où l'auteur terminoit l'impression de son ouvrage, il apprenoit que le nombre des vaisseaux

arrêtés déja par les Algériens, se montoit à huit; qu'ils n'en ont relâché qu'un; que sept restent encore détenus, desquels trois ont déja été confisqués, et leurs équipages déclarés esclaves.

M. de Peyssonnel jette, dans la conclusion de son ouvrage, un coup-d'œil sur l'Inde. Il y voit les Anglois seuls maîtres du riche commerce de ces contrées; il nous en voit totalement exclus par la cession que nous avons faite à Tipo-Saïb, de Pondichéry et de nos autres possessions, que ce prince indien ne pourra jamais défendre contre les forces réunies des Anglois et des Marattes. Il propose un moyen assuré de conserver au moins les îles de France et de Bourbon, et sans lequel ces deux îles nous seront enlevées par les Anglois à la première rupture. L'île de Madagascar, mère nourrice de celles de France et de Bourbon, deviendroit en outre un arsenal puissant pour la France, si on vouloit s'occuper sérieusement d'y fonder un établissement durable. Tout le favorise, le

fait desirer ; et, jusqu'à présent, la France n'a pris que des mesures éloignées et insuffisantes. M. le Chevalier de la Serre, cependant, fut envoyé en 1786 contre Beneowski, qui fut tué dans une action ; et sa mort renversa complètement l'entreprise qu'il avoit formée pour le compte de l'Angleterre. Anecdote assez remarquable : c'est qu'en le fouillant, on trouva dans sa poche une dépêche, une convention en diplôme de l'empereur, relatif à Madagascar. M. de la Serre n'a cessé, depuis son expédition, et d'après les renseignemens pris par lui-même sur les lieux, de faire valoir l'importance d'un puissant établissement dans cette île, susceptible de tout ce que la France voudroit y entreprendre. Il n'a rien laissé à desirer au gouvernement sur l'utilité et la nécessité de la fondation de cette colonie ; mais ses peines ont été sans succès. On pourroit cependant s'en rapporter à ce « digne et respectable « officier, aussi recommandable par « sa valeur et les blessures dont « il est couvert, que par ses talens

« et ses connoissances, et qui a servi
« l'état avec une égale distinction
« dans les expéditions militaires, et
« dans les commissions qui lui ont été
« confiées. »

Avant de terminer le compte que je vous rends de cet excellent ouvrage, où l'on ne doit pas s'attendre à trouver des anecdotes malignes contre les souverains, les maîtresses et les favoris, des accusations outrageantes contre les généraux et les ministres, je veux vous mettre sous les yeux ce qu'on lit à la gloire de trois princes qui réuniront les hommages de toute la postérité éclairée. Le prince Henri se présente le premier. « Ce Prince posséda tou-
« jours le grand art de préparer les
« évènemens. Comme homme de
« guerre, il sut toujours amener dans
« son camp l'abondance, inspirer à
« ses officiers la sécurité, l'enthou-
« siasme à ses soldats : nul général
« ne fit des retraites plus habiles, des
« marches plus promptes, des dispo-
« sitions plus sûres : il ne connut
« jamais le malheur de la désertion,
« le fléau de la mésintelligence, les

« désordres du pillage. Comme politique, son grand ressort fut toujours la franchise ; son but fut toujours connu : dédaignant les marches tortueuses pour y parvenir, il traitoit avec les rois des intérêts des peuples, et non avec des ministres subtils des intérêts des rois ; il conçut et réalisa des projets que les Cabinets les plus hardis n'osoient presque avouer. Il dut beaucoup à son activité, à son éloquence, à son caractère ; et peut-être qu'un jour la postérité, mieux instruite que la génération présente, verra avec admiration le talent qu'il eut de deviner les évènemens. Comme homme, il réunit toutes les qualités sociales, l'urbanité, la douceur, l'art de converser : il est plein de goût et de grandeur dans ses fêtes, de gaîté et d'esprit dans ses délassemens, de simplicité et d'agrément dans la société. Personne n'ignore que le roi son frère laissa quelquefois échapper envers lui des mouvemens de jalousie. Quel doit être cet homme qui put inspirer de la ja-

« lousie au grand Frédéric ?

Voici ce que M. de Peyssonnel dit des derniers momens du grand Frédéric, après la paix de Teschen:

« Ainsi termina sa brillante et glo-
« rieuse carrière militaire. Frédéric II,
« cet homme étonnant, ce roi bien
« plus étonnant encore, ce prodige,
« dans la formation duquel la nature
« avoit paru se complaire et s'enor-
« gueillir, et qu'elle n'avoit montré
« au monde, que pour donner aux
« hommes une idée des merveilles
« qu'elle étoit capable d'enfanter;
« Frédéric II, après avoir vengé
« l'injure faite au droit des gens,
« défendu les lois et les libertés du
« corps germanique, délivré l'un de
« ses principaux membres de l'op-
« pression Autrichienne, et assuré
« le repos de l'empire, déposa glo-
« rieusement et pour jamais ses armes
« victorieuses, attendit sur ses tro-
« phées la mort, qui l'enleva, quel-
« ques années après, à la Prusse et
« à l'Europe. Il employa ses derniers
« jours à faire naître la palme et
« l'olive dans un royaume qu'il avoit

« couvert de ses lauriers. Sa vie avoit « été l'objet continuel de l'estime, « du respect et de l'admiration de son « peuple ; il voulut que sa mort fût « le sujet éternel de ses larmes et de « ses regrets. »

Le portrait du duc de Brunswick régnant ne vous causera pas moins d'admiration, et l'art de M. de Peyssonnel vous le rendra de manière à vous faire le plus grand plaisir.

« Ce prince peut être compté, sans « contredit, dans le nombre des grands « hommes qu'a produits notre siècle. « Dans l'âge où la plupart des princes « commencent à peine de donner des « espérances, il avoit déjà acquis de « la célébrité. Il gouverne son état « avec sagesse ; il est excellent éco- « nome, habile administrateur, et « ménage ses revenus de manière que, « s'il n'accumule pas des épargnes, « il ne contracte au moins jamais de « dettes ; il se donne peu de soins pour « l'entretien de ses troupes qu'il a « mises à la solde de la Hollande ; il « est entièrement occupé de celles de « Prusse dont il est inspecteur, et

« qui lui offrent un champ plus vaste « pour développer ses talens mili- « taires. Personne n'a possédé à un « degré plus éminent, l'art de manier « une armée, et d'en faire l'instrument « de la victoire ; sa bravoure est « quelquefois impétueuse, mais elle « en impose à l'ennemi étonné ; ses « moyens sont souvent violens, mais « inépuisables, et il en emploie tant « à-la-fois, que, par leur multiplicité, « il assure toujours ses projets. Dès « qu'il a entrevu le but, tout obstacle « doit disparoître et s'écarter pour le « laisser arriver. Il réfléchit sa gloire « sur tout ce qui l'environne, et n'est « jamais jaloux de celle des autres ; « il prodigue au zèle, au courage et « aux talens, les éloges et les récom- « penses. On peut dire, avec justice, « que ce prince étoit fait pour repré- « senter sur un plus grand théâtre : « c'est certainement par méprise que « la nature a employé, pour ne faire « qu'un duc de Brunswick, toute la « matière qui lui auroit suffi pour for- « mer un très-grand monarque. »

Je suis, etc.

LETTRE

LETTRE XXV.

Vues et développemens des avantages que le pacte de famille peut donner à la France et à l'Espagne, pour le rétablissement de la marine et du commerce maritime. Par M. de Peyssonnel.

Ce petit mémoire, de 74 pages, se trouve, monsieur, à la suite du second volume de l'ouvrage que je viens de vous annoncer, et a été composé en 1765. L'auteur ne pourroit le faire paroître dans une circonstance plus favorable. L'assemblée nationale peut y puiser des idées propres à la diriger dans ses délibérations sur le commerce entre la France et l'Espagne : elle y verra *que la fraternité des rois doit être un lien impuissant pour leurs états, et ne peut former un nœud sacré, si elle ne sert à établir la fraternité de leurs sujets,*

en détruisant les principes d'intérêt exclusif qui les divisent.

Ce mémoire est divisé en deux parties. La première contient cinq chapitres, qui traitent *des privilèges que le pacte de famille donne aux sujets des rois de France et d'Espagne ; des moyens d'union entre les deux peuples ; de l'utilité particulière de cette union pour la marine des deux états, dans les ports de la Méditerrannée ; des avantages que l'Espagne peut retirer de ses colonies d'Amérique, par un traité avec la compagnie françoise des Indes ; du commerce des deux puissances dans les Indes orientales, et de son extrême nécessité pour l'Espagne ; des avantages qu'une telle union procureroit à la France et à l'Espagne, par le commerce étranger ; de la renaissance de la marine de ces deux états*. La seconde partie offre également cinq chapitres, où l'on développe *les avantages de cette alliance, relativement au commerce intérieur, à l'agriculture et aux finances.*

Cette analyse sommaire vous donne une idée de l'importance des objets traités dans ce mémoire. Quiconque en fera une lecture sérieuse, ne pourra se refuser à prévoir tous les succès que le pacte de famille peut assurer aux peuples qu'il a unis : il jugera que *ce traité est essentiel à la grandeur des états alliés ; et que les ministres suivans n'osant le dissoudre, les sujets de la maison de Bourbon le regarderont, dans tous les âges, comme l'instrument sacré de la félicité publique.*

Si l'on néglige de tirer tous les avantages qu'on peut se promettre du pacte de famille, et d'un nouveau plan fédératif avec les différentes puissances de l'Europe, M. de Peyssonnel ne craint point de prédire les plus grands maux pour la France. Il se rappelle avec douleur tous ceux que prévoyoit un homme dont l'amitié lui étoit chère ; et dont les connoissances en politique ne peuvent se comparer avec ces systêmes nains qu'enfante journellement la fureur de vouloir être quelque chose. M. Favier,

à qui M. de Vergennes devoit infiniment, connoissoit mieux que qui que ce soit en Europe, les intérêts des diverses cours : il calculoit leurs moindres mouvemens, en sondoit les causes, et en pronostiquoit les effets les plus éloignés. Jamais il n'a été déçu dans ses conjectures : toujours elles avoient ce caractère de prévoyance infaillible, qui fait croire aux événemens avec la même confiance que si on les voyoit. Je dois à la vérité de déclarer que tout ce qui se passe actuellement en Europe, et même en France, m'a été annoncé, il y a quelques années, comme autant de prophéties que j'ai recueillies de la bouche de ses amis.

« Oracle de la politique! s'écrie « M. de Peyssonnel, ô Favier ! ô « mon maître! permets que, dans « un moment qui doit décider du « sort de la patrie à laquelle tu as « vécu et tu es mort si attaché, « permets que je sois ton écho et « ton organe, permets que je répète « à nos concitoyens ces paroles mé« morables, ces paroles prophétiques

« que ta bouche a prononcées si sou-
« vent en ma présence, que ta plume
« a fixées dans tant d'écrits, et dont,
« malheureusement, plusieurs se sont
« déja réalisées.

« Si la France, perdant de vue les
« vrais principes de sa puissance et
« de sa grandeur, adopte des systêmes,
« épouse des intérêts opposés, ou tout
« au moins étrangers aux siens, il
« arrivera qu'elle aura travaillé,
« qu'elle se sera épuisée pour élever
« sur ses propres ruines l'édifice d'une
« autre puissance; elle croira réparer
« ses forces mal-à-propos prodiguées
« par l'inaction, par l'inertie, par la
« réduction de son état militaire de
« terre et de mer, et par une éco-
« nomie fausse et mal entendue, qui
« énerveroit tous ses moyens en sus-
« pendant trop long-temps leur usage,
« et feroit même soupçonner qu'il ne
« lui en reste plus. Il résulteroit de
« ce repos trompeur un réveil dou-
« loureux et funeste. La puissance
« même qu'elle auroit élevée à ses
« propres dépens, de laquelle elle
« attendroit de la reconnoissance;

« dont elle espéreroit s'être fait une
« barrière et un appui, n'auroit pour
« elle que la plus noire ingratitude.
« Ecartée depuis long-temps de son
« systême politique, elle voudroit le
« reprendre, elle voudroit faire de
« pénibles et dispendieux efforts pour
« créer un nouvel état militaire de
« terre et de mer ; il n'en seroit plus
« temps, elle en seroit détournée
« par la crainte d'une dépense qui lui
« paroîtroit au-dessus de ses moyens,
« et dont l'éclat pourroit attirer plus tôt
« sur elle l'orage dont elle seroit me-
« nacée ; elle croiroit pouvoir le con-
« jurer par des mesures foibles, et
« une feinte modération qu'elle ap-
« pelleroit des intentions pacifiques,
« mais qui ne tromperoient personne ;
« elle perdroit successivement tous
« ses alliés, son influence, son crédit,
« sa considération, sa dignité même ;
« elle ne pourroit rentrer dans la
« sphère d'activité, que par l'impul-
« sion que lui donneroit malgré elle
« le choc des autres puissances et la
« force de leur attraction ; en suivant
« le torrent elle n'auroit rien à espérer ;

« en y résistant, elle auroit tout à « craindre. »

Je suis, etc.

LETTRE XXVIII.

Eloge de M. le Président Dupaty, suivi de notes sur plusieurs points de l'ordre public. A Naples, 1789; et se trouve à Paris,* chez Buisson, *Libraire, rue Haute-feuille, hôtel de Coëtlosquet,* nº 20; *brochure* in-8º *de* 87 *pages d'impression. Prix,* 24 sols brochée, et 30 sols reliée, *franche de port par la poste.*

> *Finis vitæ ejus (oppressis) luctuosus, amicis tristis, extraneis etiam, ignotisque non sine curâ fuit.* Tacit. vita Agricolæ.

L'ÉLOGE des hommes, qui ont quelques droits, Monsieur, à la célébrité, intéressera toujours la classe des citoyens éclairés. Ils le lisent

avec avidité ; ils y cherchent ce qui pourra le plus les déterminer à accorder le tribut de leurs hommages, de leur reconnoissance et de leur administration. J'ajouterai même que l'homme impartial ne doit pas se borner à un choix dans ce genre : il faut tout lire, tout entendre, tout dévorer, pour fixer ses idées sur celui dont il s'agit d'apprécier le mérite, les talens et les vertus. Ce n'est qu'en combinant de sang-froid les louanges des enthousiastes partisans d'un homme, avec les satyres de ses plus cruels détracteurs, que le sage parvient à ce terme moyen, qui fait en tout la base de l'opinion de la postérité ? Il faut donc, Monsieur, que vous lisiez cette brochure, si vous voulez n'avoir rien à nous reprocher dans vos recherches sur le magistrat qui est le sujet de l'éloge qu'on y lit.

M. Dupaty, né à la Rochelle en 1746, entra en 1767, au parlement de Bordeaux, avec le titre d'avocat général. Sa première action publique fut de donner les fonds d'un prix

pour l'éloge de Henri IV, que l'académie de la Rochelle proposa à sa sollicitation. Le despotisme ministériel voulut arracher à la rigueur des lois, un accusé trop celèbre. M. Dupaty s'opposa seul aux lettres-patentes données pour soustraire M. le Duc d'Aiguillon aux tribunaux ordinaires. Il montra, dans les remontrances du parlement de Bordeaux, dont il est l'auteur, que la nouvelle cour des pairs étoit contraire au bien public, et à la sureté des particuliers. Il fut envoyé à Pierre-Ancise, d'où il ne sortit que pour un exil qui se prolongea jusqu'en 1774. Il obtint en 1777, le vœu du premier président et l'agrément du Garde-des-Sceaux, pour traiter d'une charge de président à Mortier. M. Dupaty eut seize voix pour l'enrégistrement de ses provisions, et vingt qui s'y opposèrent. Il avoit entre autres pour défenseur, M. le président de Lavie. Il obtint des lettres de jussion. Peu après il quitta Bordeaux, et vint s'établir à Paris. Il y retrouva le plus *cher compagnon* de sa jeunesse, M.

Frêteau son beau-frère, et *ce géomètre célèbre, ce grand écrivain, ce philosophe courageux*, M. de Codorcet, avec qui il s'étoit lié intimément. M. Dupaty, pour ne pas rester inutile dans sa retraite, s'occupa d'un nouveau code criminel; il eût voulu s'emparer de toutes les vues utiles, et observer l'influence des divers codes criminels, sur les peuples qui y sont soumis: ce projet, faute d'être secondé par le ministère, n'a été exécuté que dans l'Italie, qui promettoit une suite de faits curieux et importans qu'il a recueillis et publiés dans ses *lettres sur l'Italie*. A son retour en France, il prend avec succès la défense des trois condamnés de Chaumont. Mais les chagrins, les contradictions, le travail, ont abrégé le cours d'une si belle vie; il n'est plus, il n'a vécu que quarante-deux ans. «

Tel est, Monsieur, le canevas sur lequel l'anonyme a étendue cet éloge jusqu'à quarante et une pages. Beaucoup d'exclamations, peu de faits, comme vous venez de le voir,

des déclamations sans nombre, un ton de parti très-prononcé, font le fonds de cet ouvrage, et en forment le caractère particulier. Et voilà ce que l'on appelle, de nos jours, de l'éloquence; et voilà comme on prétend faire passer à l'immortalité le nom d'un magistrat dont l'éloge doit s'approcher de la gravité de l'histoire, pour que le style soit conforme à la nature du sujet, qui ne permet ni les élans de l'imagination, ni les feux de l'enthousiasme, ni les traits de la satyre, ni, pour me servir de cette expression, les accaparemens de l'opinion.

On pourroit aisément louer M. Dupaty, sans décrier la magistrature, sans la présenter comme la tyrannie la plus révoltante. A entendre l'anonyme, il semble que chaque magistrat, après avoir absous un accusé, se dit ridiculement ce qu'Aristophane prête à Philoclète en pareil cas. » Comment pourrai-je jamais me « persuader qu'un coupable a été ab« sous par moi? Que doit-il donc « m'arriver? O Dieux révérés! par-

« donnez-le moi ! je l'ai fait malgré « moi ; ce n'est pas un péché d'ha- « bitude. » (les Guêpes, act. 2, Scen. 3.) On conçoit combien ces inculpations sont odieuses et déplacées. Il n'est pas un bon citoyen, pas un magistrat même, qui n'avoue la nécessité de la plupart des réformes conçues dans le conseil du Roi, l'année dernière, pour l'administration de la justice ; mais il n'en est pas un non plus qui ne fasse des vœux pour la voir en vigueur, telle qu'elle étoit avant cette époque, malgré le petit nombre d'erreurs qu'on pourroit lui reprocher, et qui ne la préfère à ce silence affreux des lois qui donne un libre champ aux haînes, aux inimitiés particulières, et qui couvre d'un voile religieux, sous le prétexte du bien public, les trames ourdies par la passion, l'intérêt et l'ambition. Au reste, l'anonyme ne voit par-tout qu'abus, tyrannie, despotisme. « Chez « les Napolitains, entre autres, il re- « marque, avec M. Dupaty, que tout « est foiblesse : le Roi impose arbi-

« trairement ; tous les ministres sont » en guerre ; ils se servent du Roi » tour-à-tour ; quelquefois ils se le « prêtent : l'autorité souveraine flotte « entre le roi et les barons. La reli- « gion n'est que de la superstition ; « le commerce de la vie est un jeu « *au plus fin* ; on trompe, on l'a- « voue, on s'en vante. « En France suivant cet anonyme, tout est, ou despotisme royal, ou despotisme ministériel, ou despotisme aristocratique, ou despotisme sacerdotal, ou despotisme judiciaire. Est-il dans l'univers pire condition que celle d'un François ? et, par surcroît de malheur, *les chefs-d'œuvre à la Fréron* accusés de *reprocher à un écrivain lu, le contraire de ce qu'il a dit* ? Il semble que l'anonyme a cru ne pouvoir louer M. Dupaty, qu'en dépréciant son siècle. Les contradictions, les malheurs qu'a éprouvés ce magistrat, n'étoient pas une raison de chercher des coupables dans ses contemporains. *Il n'y a*, dit Epictète, *que le vulgaire qui rejette sur les autres la*

faute de son malheur. Celui qui commence à connoître la sagesse, n'accuse que lui-même. Celui qui connoît la sagesse, n'accuse ni les autres, ni lui-même.

Je suis, etc.

LETTRE XXIX.

Discours historiques sur la féodalité, et l'allodialité ; suivis de dissertations sur le franc-aleu des Coutumes d'Auvergne, de Bourbonnois, du Berry, de Champagne, et principalement pour la partie de cette Province régie par la Coutume de Vitry ; par M. Chapsal, *Avocat au Parlement, exerçant au Présidial de Riom. A Paris,* chez Gueffier jeune, *Libraire, rue du Hurepoix,* n° 17. 1789, *avec approbation et privilège du Roi,* in-8° *de* 400 *pages ; prix broché,* 5 liv.

L'objet de cet ouvrage est de prouver que l'origine de la féodalité ne remonte pas, dans toute la France, au droit de conquête. La plupart des historiens et jurisconsultes prétendent

que les Francs, ces anciens conquérans des Gaules, concédèrent une partie des propriétés qu'ils s'étoient appropriées, à d'anciens habitans, à la charge de ne pouvoir déguerpir, comme aussi à la charge d'une redevance annuelle et foncière. L'auteur de l'ouvrage que je veux annoncer, a fait sur cette matière beaucoup de recherches qui l'ont mis dans le cas d'expliquer comment, par des circonstances différentes de celles de la conquête, il a pu se faire, et il a dû arriver, que la franchise et liberté des possessions s'est conservée dans certaines provinces, tandis que dans les autres, les seigneurs ont tout soumis à la directe seigneuriale. Cet ouvrage détermine d'une manière lumineuse, l'origine des droits seigneuriaux, et peut infiniment contribuer à éclairer les lois qui doivent paroître sur le rachat de ces droits.

Je suis, etc.

VARIÉTÉ.

Passage de Madame la Comtesse d'Artois à Lyon.

Madame comtesse D'ARTOIS est arrivée à Lyon jeudi 10 septembre, à 6 heures du soir. Des ordres supérieurs avoient interdit à MM. les officiers municipaux de lui rendre les honneurs dus à sa naissance et à son rang ; mais M. *Imbert*, premier échevin, remplissant les fonctions de commandant, crut ne pouvoir pas se dispenser d'aller avec M. *de Sainte-Croix*, premier officier présent de l'état-major, à sa rencontre jusqu'au dehors du fauxbourg de Vaise, vers l'obélisque. Lorsque cette princesse arriva, il y avoit plus de 1200 personnes. M. Imbert lui témoigna les regrets qu'avoient les citoyens d'être obligés de s'abstenir de lui rendre les honneurs ; mais il n'avoit pas été possible de retenir leur empressement ; et madame com-

tesse d'Artois traversa le fauxbourg de Vaise et la ville, jusqu'au pont de la Guillotière, entre deux haies de la foule qui s'étoit portée par-tout sur ses pas. Le plus grand ordre régna pendant cette marche, qui fut faite au petit pas des chevaux, par ordre de la princesse, et dans la crainte qu'il n'y eût quelqu'un de blessé par les chevaux. Madame comtesse d'Artois alla coucher à S. Priest, où elle séjourna le lendemain, et elle chargea, à plusieurs reprises, M. *Imbert*, de témoigner aux Lyonnois combien elle avoit été satisfaite de l'accueil qu'elle avoit reçu à son passage. Cette princesse est partie pour Chambéry le samedi 12 septembre.

TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS CE QUATRIÈME VOLUME.

LETTRE PREMIERE.

LETTRE II.

LETTRE III.

LETTRE IV.

LETTRE V.

LETTRE VI.

LETTRE VII.

LETTRE VIII.

LETTRE IX.

LETTRE X.

LETTRE XI.

LETTRE XII.

LETTRE XIII.

LETTRE XIX.

LETTRE XX.

LETTRE XXI.

LETTRE XXII.

Fin de la Table des Matières.

M. DCC. LXXXIX.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

ANNÉE M. DCC. LXXXIX.

Parcere personis, dicere de vitiis. MART.

TOME SIXIEME.



A PARIS,

Chez J.-G. MÉRIGOT, le jeune, Libraire, Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

M. DCC. LXXXIX.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE PREMIERE.

HISTOIRE de Florence de Nicolas Machiavel, traduction nouvelle, par M. de Barrett. *A Paris, chez* Defer de Maisonneuve, *Libraire, rue du Foin Saint-Jacques, Hôtel de la Reine Blanche* 1789, *avec approbation et privilège du Roi; 2 vol.* in-12, *d'un peu plus de* 400 *pages chacun.*

JE m'empresse, monsieur, de vous annoncer ce nouvel ouvrage, où l'on peut puiser les leçons les plus utiles pour les circonstances actuelles. Les Florentins sont un exemple frappant d'un peuple qui, changeant en un

poison dangereux le bien inestimable de la liberté, n'a jamais pu la recouvrer, après l'avoir perdue par ses dissensions, et n'a aucun sujet de la regretter. "Florence a eu toutes les classes des hommes à la tête de son gouvernement, et l'autorité, dans ces différentes mains, a toujours dégénéré en despotisme et en tyrannie.

Suivant Montesquieu, observe très-judicieusement M. de Barrett, on peut être plus libre dans une monarchie, que sous un gouvernement républicain. « Il n'y a pas de liberté « sans sureté », ajoute ce nouveau traducteur; « la trouverons-nous dans « une république, où l'on voit d'abord « une noblesse superbe qui tyrannise « le peuple, et ensuite un peuple « irrité, qui prend les armes contre « cette noblesse, qui en extermine « une partie, chasse ou dégrade « l'autre? »

S'il n'y a qu'un ordre de citoyens, les plus riches deviennent aussi tyrans que les nobles qu'on a chassés, et le commun peuple, également opprimé et mécontent, renouvelle les

mêmes scènes. Il y a encore des combats, des vengeances, des supplices et des proscriptions.

« A Florence, les troubles naissent « des troubles, » continue M. de Barrett; « ce n'est jamais que varia« tions, nouvelles lois, nouveau sys« tême, nouvelle constitution : rien « n'est stable, parce que tout est « l'ouvrage de la colère. Toutes les « opérations ne sont que des tumultes. « Un peuple effréné dépose ses ma« gistrats, et en crée d'autres au « hasard, pour se soulever encore « contre eux. Les corps divers se réu« nissent contre l'autorité, et se « battent pour la partager. Dans un « état aussi orageux, voyez-vous la « sureté, et si elle n'y est pas, y trou« verez-vous la liberté? »

Concluons donc avec M. de Barrett: « Une monarchie tempérée par des « lois qui protègent également tous « les citoyens, et fondée sur une « constitution solide et bien organisée « qui assure l'effet des lois, est le « meilleur des gouvernemens. Il y a « un centre visible, auquel se rappor-

« tent les affections et les vœux. Le
« chef a un poids naturel qui contient
« davantage les passions, et donne
« plus de nerf à la discipline des lois.
« S'il y a des différences de rang, il
« y a égalité de protection. Le mo-
« narque est l'homme de tous.....
« Quand une république commence
« à oublier ses principes, le mal est
« sans remède, et fait des progrès
« jusqu'à ce que tout soit perdu ; à
« quelque point que soit montée la
« corruption dans un état monar-
« chique, le prince n'a qu'à vouloir
« fortement et constamment, il ra-
« mène les lois et les mœurs. Le plus
« grand bonheur d'un monarque, est
« d'être aimé de ses peuples ;....:
« au contraire, dans une république,
« le magistrat, le grand homme,
« l'homme puissant qui capte l'amour
« des citoyens, est ordinairement un
« homme dangereux, qui couve de
« mauvais desseins, et veut s'élever
« au-dessus des rois. »

On jugera aisément, d'après ces citations, extraites de la préface de M. de Barrett, du mérite de ce nou-

veau traducteur et de sa manière d'écrire. Cette traduction doit être d'autant mieux accueillie, que nous n'en avions qu'une très-médiocre et même infidelle en quelques endroits. M. de Barrett entend la langue dans laquelle écrivoit Machiavel, et rend assez exactement cet historien, qui a retracé, pour l'instruction de la postérité, les révolutions qui ont agité si long-temps Florence, pour n'y laisser que les traces des cruautés et de la fureur des différens partis.

Entre plusieurs autres, Léonard Bruni, dit l'Aretin, le Pogge, Barthélemi Scala et Ange Politien, ont écrit l'histoire des Florentins. Mais les uns et les autres sont coupables d'omissions considérables, relativement aux troubles et aux dissentions de Florence; ils ont voulu éviter, par cette réticence condamnable, d'offenser grand nombre de familles illustres qui avoient eu part au bouleversement de cet état. Un historien véridique se fût cru obligé de dévoiler sans ménagement leurs intrigues secrètes, leurs violences et leurs forfaits.

François Guichardin a donné l'histoire des guerres de toute l'italie. Il s'attache particulièrement aux actions des Florentins, mais il remplit toute l'étendue de son titre. Les historiens postérieurs ont écrit avec plus de gêne et de contrainte, parce qu'ils vivoient sous les Médicis, et que la crainte ou la flatterie ne laissoient pas d'influer sur leur manière de penser et d'écrire.

Machiavel, au contraire, quatrième secrétaire de la république de Florence, s'est particulièrement proposé de décrire les divisions intestines de cet état, pour suppléer à ce que l'Arétin et le Pogge avoient omis à cet égard. Son impartialité y est portée à un tel point, qu'il peint avec les expressions les plus énergiques, les vices et les fautes des ancêtres même du pape Clément VII, qui le combloit de bienfaits, qui l'avoit engagé à composer cette histoire, et à qui il l'a dédiée. Son épître dédicatoire ne se trouve pas dans la nouvelle traduction; elle méritoit cependant d'être présentée aux lecteurs françois, ainsi que la préface, qui n'a pas été traduite.

Machiavel rend compte, dans cette dernière pièce, du plan qu'il s'étoit proposé, et de celui auquel il s'est astreint. On y voit qu'il a eu pour but unique de peindre les malheurs et les suites funestes des divisions et de la discorde. Il ne pouvoit choisir un sujet plus propre à ce dessein que l'histoire de Florence. Il n'est acune république, observe cet auteur, qui n'offre des divisions remarquables. Celles de Florence sont les plus frappantes : *Di quella di Firenze sono notabilissime*. Il en donne la raison : c'est que toutes les autres républiques qui nous sont connues se sont bornées à une seule espèce de division, mais à Florence, une seule n'a pas suffi ; on en a vu plusieurs concourir à la destruction de cet état. D'abord les nobles se sont fait la guerre ; le peuple l'a faite aux nobles ; enfin la populace au peuple ; et on a remarqué plusieurs fois que le parti qui acquéroit la supériorité, se divisoit en deux factions opposées. De là ces proscrits mis à mort, ces exils, ces familles détruites ; et en tel nom-

bre, qu'aucune cité n'offre rien de semblable dans ses annales.

Ainsi l'histoire des Florentins de Machiavel, est unique par l'objet qu'elle embrasse. Elle n'est cependant pas tellement bornée au récit des discordes de cette ville, qu'on ne puisse se flatter d'y trouver un précis très-rapide et très-bien fait sur ce qui s'est passé dans l'Italie depuis la chûte de l'empire romain jusqu'à l'an 1434; et c'est là le sujet du premier livre de l'histoire que je vous annonce. Le second livre contient tout ce qui regarde l'établissement de la ville de Florence jusqu'à l'expulsion du duc d'Athènes. Le troisième livre finit à 1714, à l'époque de la mort de Ladislas, roi de Naples. Le quatrième s'étend jusqu'en 1434. Les quatre autres livres suivans vont jusqu'en 1492, et renferment le récit très-circonstancié des révolutions de Florence. M. de Barrett a omis de mettre des sommaires à la tête de chaque livre, et de déterminer les livres, dans le titre au haut des pages. Ce sont deux choses nécessaires, et

dont la première ne laisse pas de présenter assez de difficultés, pour que nos littérateurs modernes se refusent à ce genre de travail. Un auteur, cependant, et encore plus un historien, doit autant s'occuper de faciliter les recherches à ses lecteurs, que d'être exact dans celles qu'il fait. Les livres sont si multipliés à présent, on est obligé d'en lire de tant d'espèces, que chacun aime se borner à ce qui lui est essentiel.

Pour vous mettre mieux à même d'apprécier cette histoire de Florence, je pourrois en extraire quantité de faits, tous plus intéressans les uns que les autres. Chaque livre commence par des réflexions profondes et dignes de Tacite. L'auteur expose à la tête du troisième livre, combien les divisions intestines sont funestes aux états. Il en compare les différens résultats à Rome et à Florence. Il fait voir que cette dernière ville déchut et tomba dans le mépris, parce que les nobles, exclus du gouvernement par un peuple victorieux, étoient forcés, pour y rentrer, de prendre

et de montrer des sentimens, des manières et des mœurs vulgaires. Pour paroître peuple, ils renoncèrent à leurs armoiries et à leurs titres. La vertu martiale et la générosité, qui caractérisent la noblesse, s'éteignirent dans leurs ames, sans naître dans celles du peuple, qui n'en avoient pas le germe. il est évident que la noblesse peut exister sans aristocratie, sans cette fureur de dominer, qui rend les nobles odieux. On en voit journellement qui se refusent à toute espèce de crédit, de places et d'avancement. L'aristocratie est un vice particulier à un très-petit nombre de grands seigneurs. La plupart se font adorer dans leurs terres et dans leurs provinces, par leur activité à venir au secours de chacun. C'est-là leur plus belle prérogative, leur seul commerce, leur manière d'exister. La fortune leur en facilite les moyens: leur cœur en multiplie les occasions. Mais si on peut être noble sans être aristocrate, on ne sera jamais noble sans cet attachement inviolable pour le nom, la gloire et les titres de ses

ancêtres, ou au moins sans le desir de transmettre son nom à la postérité la plus reculée.

Vous concevez aisément que cette histoire, où toutes les passions se trouvent en opposition, doit être remplie de traits piquans. Vous remarquerez entre autres cette réponse d'un chef, élevé par ses vertus aux premières dignités de Florence. Antoine de Médicis l'exhortoit fortement à saisir le timon de l'état; Véri, qui n'étoit encore que simple particulier, mais honoré de la confiance de ses concitoyens, lui répliqua: *Lorsque tu étois mon ennemi, je fus ferme contre tes menaces; aujourd'hui, que tu es mon ami, je le serai contre tes conseils.*

Les hommes ne se bornent pas à se faire rendre justice; ils veulent usurper et se venger. Vous serez convaincu de la vérité de cette maxime, en lisant le discours suivant, adressé au peuple, par le gonfalonier Louis Guichardin.

« Si une longue expérience ne nous « avoit appris, que notre sort est de

« voir les guerres intestines succéder
« aux guerres étrangères, les désordres
« dont nous sommes les témoins, nous
« étonneroient et nous affligeroient
« bien davantage. Mais comme on est
« moins sensible aux maux d'habitude,
« nous avons supporté patiemment ce
« qui vient d'arriver, parce que nous
« n'avions rien à nous reprocher, et
« qu'après avoir acquiescé à vos de-
« mandes, tout exhorbitantes qu'elles
« étoient, nous espérions que cette
« crise auroit sa fin, comme tant d'au-
« tres. Mais voyant que vous ne vous
« calmez pas, que vous voulez qu'on
« persécute toujours vos concitoyens,
« que vous en poursuivez le bannisse-
« ment, cet excès d'injustice met le
« comble à notre douleur. En vérité,
« si nous avions cru, que, sous notre
« magistrature, la ruine de l'état dût
« être également l'effet de notre résis-
« tance, ou de notre condescendance
« à vos desirs, nous nous serions dé-
« robés, par la fuite ou par l'exil,
« aux dignités dont nous sommes re-
« vêtus. Mais, dans l'espérance d'avoir
« affaire à des hommes à qui l'huma-

« nité et l'amour de la patrie parle-
« roient encore, nous acceptâmes l'au-
« torité, persuadés que notre modé-
« ration vous rendroit plus modérés.
« Et l'expérience nous apprend que
« notre facilité ne fait qu'augmenter
« votre orgueil, et vous suggérer des
« prétentions toujours plus outrées.
« Ce que nous vous disons, n'est pas
« pour vous offenser, mais pour vous
« faire rentrer en vous-mêmes. Nous
« laissons à d'autres, le soin de vous
« dire des choses agréables ; nous ne
« voulons vous en dire que d'utiles.
« Dites-nous de bonne foi, après ce
« que nous avons fait, que pouvez-
« vous raisonnablement exiger de
« plus ? Vous avez voulu qu'on ôtât
« aux capitaines leur autorité : on la
« leur a ôtée. Vous avez voulu qu'on
« brûlât les bourses, et qu'on fît de
« nouvelles réformes ; nous y avons
« consenti. Vous avez voulu que les
« admonestés fussent réhabilités : ils
« l'ont été. A votre prière, nous avons
« pardonné à ceux qui avoient brûlé
« des maisons et pillé les églises. Pour
« vous satisfaire, nous avons exilé

« l'élite des citoyens. Par égard pour
« vous, nous avons, par de nouvelles
« lois, donné des entraves aux grands.
« Quand cesserez-vous de demander ?
« Jusques à quand abuserez-vous de
« votre liberté ? Ne voyez-vous pas
« que nous savons mieux souffrir, que
« vous ne savez jouir ? Où vos divi-
« sions mèneront-elles la république ?
« Avez-vous oublié que quand elle s'est
« déchirée elle-même, elle est deve-
« nue la proie d'un Castruccio, d'un
« vil habitant de Lucques ? Qu'elle a
« été subjuguée par le duc d'Athènes,
« capitaine d'aventuriers ? Au con-
« traire, quand elle a été unie, elle
« a résisté à l'archevêque de Milan
« et au pape, qui n'ont gagné que de
« la honte, dans les longues guerres
« qu'ils nous ont faites. Pourquoi vou-
« lez-vous que vos discordes fassent
« de la paix l'époque de la servitude
« d'une ville, que la guerre, contre
« de puissans ennemis, a laissée libre ?
« Pouvez-vous retirer de vos discordes,
« d'autre fruit que l'esclavage, et de
« vos rapines, d'autre bien que la
« pauvreté ? Car le pillage enlève à

« l'industrie les choses qu'elle fait va-
« loir au profit de tous. Si elle ne les
« a plus, elle ne peut plus les faire
« valoir. Ceux qui les ont ravies n'en
« sauront pas tirer parti, et de-là
« s'ensuivra la misère publique. Nous
« vous commandons, et nous descen-
« dons même jusqu'à vous prier d'être
« tranquilles; de nous savoir gré de
« ce que nous avons fait. Si vous de-
« sirez quelque chose de plus, parlez
« comme sujets, et non en séditieux,
« avec les armes à la main. Si vos
« demandes sont raisonnables, on y
« fera droit, et vous ne servirez plus
« d'instrumens aux mal intentionnés
« qui se cachent derrière vous, pour
« perdre la patrie, à vos risques et
« périls ».

Je ne vous dirai rien aujourd'hui, Monsieur, sur Machiavel, auteur de cette histoire. Je me propose de vous entretenir de ce célèbre écrivain dans une autre lettre. J'espère vous le faire connoître de manière à rectifier les erreurs qui se lisent dans la plupart de nos dictionnaires des grands hommes. La liberté de la presse va faire en-

fanter bien des livres de cette espèce. On aime se constituer juge des autres, et appeler chacun à son tribunal. D'ailleurs, ce genre de compilation n'offre que peu de difficultés à celui qui n'en sent point l'importance, et qui n'y voit que son intérêt. Mais que d'erreurs cette liberté va propager !

Je suis, Monsieur, etc.

LETTRE II.

Observations sur les peintures et sculptures exposées au salon du Louvre.

PARMI le tumulte des armes, au mileu de la révolution la plus étonnante dont les fastes de l'histoire puissent offrir l'exemple, auroit-on pu croire, Monsieur, que les arts présenteroient cette année un aussi grand nombre de productions dignes de l'empressement public et du suffrage des amateurs? Et pourroit-on se défendre, en arrivant au Louvre, d'un sentiment de vénération et de respect, lorsqu'on se rappelle la réflexion d'un des membres de l'assemblée nationale, que ce sont les citoyens des classes les moins opulentes, qui, les premiers, sont venus offrir à la Nation le tribut volontaire de leur zèle patriotique (1)

(1) Les artistes de la capitale, les soldats du régiment de Turenne, et les

En rendant compte de l'exposition du Louvre, il y a deux ans, j'observai que depuis long-temps le public desiroit voir le salon éclairé d'une manière plus avantageuse; j'indiquai même plusieurs salles qui pouvoient servir de modèle; et, pour l'accomplissement de ce projet utile, je joignis mes vœux à ceux des artistes et des amateurs. J'apprends aujourd'hui qu'ils sont exaucés, et je me hâte d'entrer au salon. Qu'elle est ma surprise! imaginez-vous, Monsieur, un jour sombre et lugubre resserré par une ouverture étroite, et glissant sur les tableaux, qui, par leur

---

laboureurs du hameau de Champeuille, diocèse de Sens. On sait que plusieurs jeunes dames épouses ou filles d'artistes, dont quelques-unes d'entre elles cultivent la peinture avec succès, ont fait à la patrie le sacrifice de leur joyaux et bijoux; et que cet exemple a été suivi par d'autres artistes qui ont demandé, comme une faveur, à contribuer, selon leurs facultés, aux besoins de l'Etat.

inclinaison, ne reçoivent la lumière que sous un angle d'environ vingt-cinq à trente degrés. Eclairés ainsi, on pourroit appercevoir les épaisseurs des couleurs; et sur les bustes, rangés autour de la salle, les ombres portées sont prolongées de manière qu'on distingue à peine les yeux cachés dans leurs orbites.

Si l'Architecte eût réfléchi sur la direction de la lumière, relativement à la prodigieuse hauteur du plafond où se trouve pratiquée l'ouverture; s'il eût au moins fait placer un tableau dans le salon pour juger de l'effet de cette lumière, qui tombe presque perpendiculairement, il auroit peut-être employé un autre moyen; soit en donnant beaucoup plus de largeur à l'ouverture du plafond, soit en la supprimant pour y substituer un nombre suffisant de croisées placées au-dessus de la corniche, qui en même-temps, auroient pu servir à renouveller l'air dans la salle. Instruit par l'expérience, il faut espérer qu'à l'exposition prochaine les défauts qu'on remarque

aujourd'hui seront réparés. Je vais en attendant vous rendre compte, Monsieur, des objets les plus dignes de vos regards, et je commencerai, selon mon usage, par les tableaux d'histoire exécutés pour le Roi.

Vous n'auriez jamais cru, Monsieur, qu'on s'avisât de vouloir peindre une équivoque? C'est cependant ce qu'a entrepris de faire M. *Lagrenée* l'aîné. Voici le sujet de son tableau. Alexandre, avant de partir pour l'Asie, se rendit à Delphes pour consulter l'oracle d'Appollon; mais la prêtresse se refusant à la demande du héros, il la saisit par le bras et la contraignit d'entrer dans le temple. Effrayée de cette violence, elle s'écrie : *O mon fils, qui peut te ré-résister!* Feignant de prendre ces paroles pour un oracle, Alexandre fut se préparer à l'expédition qu'il méditoit.

Si la peinture est une poésie muette; si le but des beaux arts est d'instruire ou de plaire, je desirerois savoir d'abord quel genre d'instruction, quelle morale peut résul-

ter d'un, tel sujet ? Seroit-ce qu'avant de rien entreprendre on doit consulter les dieux ? Non sans doute, car le héros de la Grèce fait violence à leurs ministres, et prend, par dérision, les cris d'une femme effrayée pour l'oracle d'Appollon. Si M. *Lagrenée* s'est proposé seulement de plaire aux amateurs, je doute qu'il ait réussi en représentant Alexandre sous une forme gigantesque, en lui faisant traîner par le bras une vieille prêtresse ; en donnant un ton livide à son coloris, etc., etc. Je ne pousserai pas mes observations plus loin, je craindrois d'affliger un artiste estimable, qui n'est pas heureux dans le choix de ses sujets, n'y dans l'exécution de ses grands tableaux, mais dont le mérite est généralement reconnu, et les productions admirées lorsqu'il se borne à peindre des tableaux de chevalet.

Celui que M. *Lagrenée* le jeune a exécuté pour le roi, a pour objet *Télémaque et Mentor jettés dans l'île de Calypso.* L'artiste a choisi le moment où Mentor reproche à

Télémaque le sentiment de vanité puérile qu'il fait paroître en considérant avec complaisance les riches habits que la nymphe lui avoit fait préparer. Il n'est guère plus facile de peindre un reproche qu'une équivoque, sur-tout lorsque la remontrance porte sur un aussi mince objet. D'ailleurs, Mentor, quoique faisant une réprimande à son élève, ne devoit point offrir un caractère dur et rebutant. Minerve, sous les traits de Mentor, doit avoir plus de noblesse et d'aménité ; j'observerai encore que le ton de couleur triste et sombre qui règne dans ce tableau, ne présente point à l'imagination l'aspect riant et enchanteur de l'île de Calypso. Nous reviendrons sur les autres ouvrages de M. *Lagrenée* le jeune ; jettons les yeux sur le tableau de M. *Callet*, représentant les fêtes de Cérès. (1)

On sait que, d'après la mytholo-

(1) Tous les tableaux dont on vient de parler sont de même grandeur, et ont dix pieds quarrés.

gie,

gie, Cérès enseigna l'agriculture aux hommes, leur apprit à convertir les moissons en pain; et qu'en reconnoissance de ce bienfait, on institua des sacrifices, des fêtes en l'honneur de la déesse, pendant lesquelles des femmes vêtues de blanc, échevelées, couroient avec des flambeaux, comme des bacchantes furieuses, en mémoire des courses qu'avoit faites Cérès pour chercher sa fille Proserpine, que Pithon avoit enlevée. M. *Callet*, on ne sait pourquoi, n'a point cru devoir s'assujettir à la vérité historique de son sujet. Au désordre effrayant que présentoient ces fêtes, il a préféré peindre des jeunes femmes riantes, gracieuses, sortant du temple de la déesse, avec l'allégresse et la gaîté peinte sur le visage; ce qui rend cette composition infiniment agréable, relativement aux graces répandues dans les figures, à la fraîcheur du coloris, à la touche moëlleuse de l'auteur, mais qui ne ressemble guère aux fêtes de Cérès.

S'il est un sujet capable d'échauffer l'imagination d'un artiste, de faire

briller la manie séduisante de son pinceau, de déployer toutes les ressources de son art, c'est assurément celui qu'a choisi M. *Vincent*. Les annales de la peinture rapportent que Zeuxis, engagé par les Crotoniates à décorer d'un tableau le temple de Junon, et voulant représenter la beauté la plus accomplie sous les traits d'Hélène, obtint par un acte public, la liberté de choisir son modèle parmi les plus belles filles de la ville; mais l'artiste Grec n'ayant pu trouver dans la même personne toutes les beautés qu'il vouloit réunir dans son tableau, fit choix de cinq jeunes filles, remplies de graces, pour imiter d'après elles ce que chacune pouvoit avoir de plus accompli.

N'est-il pas naturel, d'après cet exposé, de se peindre un grouppe de jeunes beautés demi-nues, flattées du choix qu'on a fait d'elles pour représenter la plus belle femme de l'Asie, s'empresser, dans un désordre pittoresque, de présenter aux regards de l'artiste les trésors dont la nature les a favorisées? Telle est sans doute

l'idée que vous vous êtes formé du tableau de M. *Vincent*.... Détrompez-vous, Monsieur; rien n'est plus froid que ce tableau. Parmi les jeunes modèles, choisis par Zeuxis, on en remarque deux debout, qui n'offrent pas, à beaucoup près, la fraîcheur ni les graces qu'on devoit attendre du talent de M. *Vincent*. Au bas du tableau de Zeuxis, une jeune fille accroupie ne permet pas de deviner ce qu'elle fait dans cette attitude équivoque; et sur le premier plan, une modeste Crotoniate, accablée de honte et de confusion, semble vouloir dérober ses charmes à la vue de l'artiste grec; cet épisode est d'autant plus invraisemblable, que les jeunes filles de Crotone briguèrent à l'envi la gloire de servir de modèle à Zeuxis, et que la beauté de celles qu'avoit choisi le peintre grec, fut long-temps célébrée par les poètes (1). Il faut

(1) Les loix séveres de la pudeur ont varié chez presque tous les peuples de la terre. On sait qu'il fut un temps en France et en Italie, où la modestie

cependant convenir que la figure de Zeuxis est noble et intéressante, que la tête est d'un beau choix, et remplie d'expression; mais le reste du tableau ne répond pas à cette figure, soit pour l'ordonnance, soit pour le ton de couleur et l'harmonie générale:

---

ne permettoit pas aux femmes de sortir sans masque; aujourd'hui elles n'en portent plus qu'au bal. Si, comme dans le dernier siècle, une femme osoit paroître en public le dos et la gorge découverts; cette mode ne seroit-elle pas regardée comme l'immodestie la plus effrénée, par nos dames, qui ont poussé la décence jusqu'à s'envelopper jusque sur le menton sous des monceaux de gaze? Chez les anciens, la nudité n'alarmoit pas la pudeur; il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler leurs fêtes, leurs jeux, leurs gymnases, et cette multitude de statues qui décoroient leurs temples, dont quelques-unes échappées au ravage du temps et des barbares, sont pour les artistes des modèles inimitables, et feront à jamais l'admiration des amateurs.

en un mot, on avoit droit d'attendre davantage de l'auteur du superbe tableau de la *clémence d'Auguste*, exposé au dernier sallon.

Depuis plusieurs années, M. *David* est en possession de fixer particulièrement sur ses ouvrages les regards du public. Le sujet qu'il a exécuté pour le roi représente Junius-Brutus, premier Consul de Rome, faisant rapporter le corps de ses deux fils pour leur donner la sépulture, après les avoir condamnés lui-même à la mort, pour avoir conspiré contre la liberté romaine. La scène se passe dans l'intérieur de la maison de Brutus; sa femme et ses filles se livrent au désespoir en appercevant les cadavres sanglans portés par des licteurs, tandis que Brutus tâche de se dérober à cet affreux spectacle. Vous connoissez, Monsieur l'expression énergique, le dessin pur et correct, le coloris vigoureux et enchanteur de M. *David*: mais il est fâcheux que les beautés qu'on remarque dans ce sujet, et il y en a de très-grandes, soient obscurcies par

des défauts qui en détruisent une partie. Plus de la moitié du tableau, où se trouve placé Brutus, est tellement sombre, qu'on distingue à peine l'attitude du Consul. M. *David* auroit-il craint de ne pouvoir exprimer la douleur de Brutus, et auroit-il voulu employer ce stratagême connu d'un peintre de l'antiquité, qui, désespérant d'exprimer le désespoir d'Agamemnon, lui couvrit le visage de son manteau? Le groupe des femmes est d'un beau choix, dans le style antique; il en a toute la correction, mais aussi la sécheresse dans les contours. C'est avec des artistes d'un mérite supérieur qu'on doit se montrer sévère, parce qu'on est souvent tenté de les imiter jusque dans leurs défauts.

Je ne sais si M. Peyron auroit eu cette foiblesse, dans son tableau de *la mort de Socrate* (1)? *On croiroit*

---

(1) Ce tableau, ainsi que le précédent, est de treize pieds de large sur dix de haut.

qu'il a voulu, par les tons noirs, surpasser encore M. *David*. Les artistes, on ne sauroit trop le redire, ne réfléchissent pas assez que la nature n'est point noire, qu'elle est universellement reflettée, et que les anciens tableaux des grands maîtres, qui peuvent les induire en erreur, ne sont noircis que par le temps. Revenons au tableau de M. *Peyron*. La composition en est riche, sage et bien ordonnée; les groupes sont heureusement disposés, les figures drapées d'un très-bon style; mais ce tableau ne gagne pas à la comparaison que l'on est tenté d'en faire avec le même sujet que M. *David* avoit exposé au dernier sallon. Quoique la scène se passe dans une prison, elle pourroit être éclairée, comme celle qu'avoit représenté M. *David*. Dans le tableau de M. *Peyron*, elle semble être placée dans le fond d'un cachot; et l'on ne pourroit y apercevoir ni cette expression sublime, dans la tête de Socrate, ni ce coloris enchanteur qu'on admiroit dans le tableau de M. *David*, quant

bien même M. *Peyron*, dans son tableau, auroit su réunir ces qualités essentielles.

Entre les deux tableaux noirs que nous venons d'examiner, il en est un plus vrai, plus agréable pour le ton de couleur, et sur lequel les yeux se portent avec complaisance pour se délasser de la fatigue de deviner les objets dans l'ombre : c'est celui de M. *Perrin*, représentant la *mort de Sénèque*. Ce philosophe vient d'expirer, et les officiers de Néron éloignent de cet affreux spectacle Pauline, qui vouloit expirer avec son époux. On doit des éloges à l'auteur de ce tableau : dessin correct, ordonnance pittoresque, expression touchante ; avec un peu plus de fermeté dans le coloris, et d'intelligence du clair-obscur, on auroit peu de chose à desirer. On remarque encore que la figure de Sénèque offre celle d'un homme assez replet ; c'est un défaut de convenance trop frappant : l'on sait au contraire que ce philosophe étoit extrêmement exténué, que le sang ne coula point de ses veines,

lorsqu'on voulut le faire mourir, et que l'on fut obligé de le mettre dans un bain chaud. Je sais que dans un tableau d'histoire, on ne doit point exiger les détails personnels d'un portrait; mais lorsque, sans nuire aux formes pittoresques, on peut y joindre des vérités, c'est un mérite de plus.

La *mort d'Eléazar* est le sujet qu'a choisi M. *Berthelemy*. Vous savez, Monsieur, qu'Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, persécuteur sanguinaire, qui fit expirer les Machabées par des tourmens affreux, voulut aussi contraindre Eléazar, l'un des principaux docteurs de la loi, à manger des viandes défendues, mais que le pieux vieillard aima mieux perdre la vie que de transgresser la loi de ses pères. Ce tableau fait honneur au talent de M. *Berthelemy*, par la disposition avantageuse des groupes, l'effet et l'harmonie; mais les figures paroissent un peu courtes, particulièrement celle d'Eléazar, et le ton de couleur rappelle encore celui qu'on a vu régner si long-temps dans l'école françoise.

Parmi les tableaux d'histoire exécutés pour le roi, on n'en trouve qu'un seul dont le sujet soit national ; c'est celui dont il me reste à vous parler (1) : il représente Henri II, qui, pour récompenser le courage du vicomte de Tavannes, l'embrasse, et prend le collier de son ordre pour en décorer le guerrier. Il est fâcheux que ce tableau ne réponde pas à la réputation de son auteur ; on n'y retrouve ni la noblesse, ni l'énergie, ni la touche ferme, ni le ton de couleur harmonieux que M. *Brenet* avoit su réunir dans son superbe tableau des *envoyés du vieux de la Montagne*, et dans celui de la *mort de Duguesclin*.

La *continence de Scipion*, par le même artiste, a beaucoup plus de mérite ; il est d'un dessin correct, d'un coloris, d'une touche vigoureuse, d'un accord agréable ; mais les figures paroissent un peu courtes, et l'on pourroit y desirer plus de graces et d'expression.

---

(1) Ce tableau, ainsi que les précédens, ont dix pieds carrés.

SPECTACLES.

THÉATRE FRANÇOIS.

On a donné avec succès, à ce théâtre, une nouvelle tragédie qui a pour titre : *Marie de Brabant*, et dont le sujet est pris de l'histoire de France.

Philippe III, fils de S. Louis, et surnommé le Hardi, quoiqu'il fût d'un caractère très-foible, avoit donné toute sa confiance à un de ces vils intrigans dont les cours sont remplies. Pierre de la Brosse, homme sans naissance et sans mérite, après avoir été barbier de S. Louis, s'étoit vu honorer par son fils de la dignité de chambellan ; rien ne pouvoit balancer son crédit dans l'esprit du roi, que l'amour de ce prince pour Marie de Brabant qu'il avoit épousée en secondes noces. L'indigne favori fait empoisonner l'aîné des fils que Philippe avoit eus de sa première femme, et accuse la reine de ce crime atroce. Il y avoit alors, à Nivelle en Flandres,

une de ces religieuses appelées *béguines*, qui étoit célèbre par sa sainteté, et par le don de deviner, que le peuple lui attribuoit. Le roi députa successivement vers cet oracle les évêques de Dol et de Bayeux, pour le consulter sur l'accusation intentée à la reine. Le premier de ces prélats, proche parent de de la Brosse, étouffa la vérité fatale sortie de la bouche de la béguine, et sa réponse ne pénétra point jusqu'à la cour; le second évêque se contenta de rapporter de sa part, que la reine étoit innocente, sans faire connoître le calomniateur. Le roi, cependant, ne put s'empêcher de former quelques soupçons sur de la Brosse; sur ces entrefaites, Jean, duc de Brabant, frère de la reine, se rendit en France, au secours de sa sœur; et suivant l'usage de ces temps-là, il offrit de prouver son innocence les armes à la main; il essaya aussi de réunir tous ceux qui avoient à se plaindre de de la Brosse, et il forma contre lui un parti puissant qui l'accusoit de plusieurs crimes, et entre autres de coupables intelligences

avec les rois d'Aragon et de Castille. Enfin, on surprit une lettre de Pierre de la Brosse, écrite de sa main, et scellée de son cachet, dans laquelle on trouva la preuve de ses criminelles intrigues; on lui fit son procès, et il fut condamné à être pendu : ce qui fut exécuté en présence du roi et de toute la cour.

Tel est le fait historique qui a servi de base à la nouvelle tragédie; mais pour l'ajuster heureusement au théâtre, l'auteur a eu besoin de beaucoup d'invention. D'un côté, il lui a fallu imaginer toutes les manœuvres, toutes les intrigues par lesquelles un scélérat rusé, tel que de la Brosse, parvient à donner à sa calomnie les couleurs de la vérité; et de l'autre, accumuler tous les moyens capables de détruire cette calomnie, et de prouver l'innocence de la reine; ce qui rend la fable de la pièce nécessairement un peu compliquée; cette complication entraîne des longueurs, de la gêne et de l'obscurité dans les développemens; mais ces défauts sont couverts par la beauté

des situations, et par le grand intérêt qui résulte de cette foule d'incidens. Il y a peu de caractères au théâtre aussi bien soutenus que celui de de la Brosse, et traités avec autant d'art, de hardiesse et de profondeur; l'auteur semble avoir pris pour modèle, celui d'*Antenor* dans la tragédie de Zelmire de M. du Belloi.

Cette pièce a eu beaucoup de succès, à l'exception du quatrième acte, qui a un peu refroidi les spectateurs. Le style a de l'élégance, de la noblesse, et la force convenable à la tragédie. Un grand nombre de beaux vers ont excité les applaudissemens les plus vifs, entre autres celui que l'auteur met dans la bouche de la vertueuse Marie, accusée par de faux témoins :

Ma vie est un témoin qu'il faut entendre aussi.

M. Imbert, après s'être long-temps égayé dans d'agréables romans et des poésies légères, pleines d'esprit et de délicatesse, a signalé enfin son talent par des ouvrages plus solides et plus faits pour assurer sa gloire ; *le Jaloux sans amour*, comédie restée au

théâtre, et la tragédie de Marie de Brabant, qui sans doute y restera, sont deux grands pas vers l'immortalité.

THÉATRE DE MONSIEUR.

Je ne vous ai point encore parlé d'un ouvrage représenté avec succès sur ce théâtre, dans le mois de juillet dernier. C'est le coup d'essai dramatique d'un jeune homme qui fait concevoir les plus heureuses espérances; il a, sur plusieurs rivaux, l'avantage d'avoir cultivé son heureux naturel par d'excellentes études; on s'en apperçoit sur-tout à son style, partie essentielle de l'art, aujourd'hui si négligée.

L'auteur a choisi pour sujet, *Pandore* animée par le feu du ciel que Prométhée avoit dérobé. Il y a, dans le théâtre de S. Foix, une pièce intitulée *Pandore*, mais absolument différente de celle de M. d'Aumale, pour le fonds et pour les idées. La fable de Prométhée est une des plus sublimes allégories de l'antiquité, pour exprimer les merveilleux effets

de l'intelligence et du génie, qui animent la nature brute et grossière. Prométhée, par un art purement méchanique, est parvenu à faire, d'un limon grossier, une figure parfaitement belle; mais il lui manque le mouvement et la vie : le feu céleste peut seul animer ces formes enchanteresses. Prométhée est assez heureux pour ravir au séjour des dieux cette flamme précieuse; il arrive sur la scène, un flambeau à la main : près de lui paroît Pandore, couchée sur une estrade, au bord d'un bosquet :

Je l'ai donc pu remplir ce dessein téméraire,
Et Minerve guidant mes pas audacieux,
M'a fait marcher sur le tonnerre :
J'ai ravi, je possède un faisceau radieux
Des feux vivifians que lance dans les cieux
L'astre brillant qui les éclaire.
O triomphe immortel! ô larcin précieux!
Flambeau sacré, céleste flamme,
Par toi ce corps inanimé
Va bientôt recevoir une ame;
Et c'est moi seul, c'est moi qui l'ai formé.

Tout le monologue de Prométhée

est rempli d'intérêt et de chaleur; tantôt il admire les graces de Pandore, il se complaît dans ce monument de son génie :

O chef-d'œuvre qui dois illustrer à jamais
Et mon génie et mon courage !
Je fus ton créateur.... et te rends mon hommage.

Tantôt il s'exhorte à donner promptement la vie à cette véritable image des dieux ; tantôt il balance s'il doit lui faire un si funeste présent : cependant les avantages de l'existence lui paroissent l'emporter sur les maux attachés à l'humanité ; enfin, il fait un retour sur lui-même : il redoute la colère des dieux et le châtiment réservé à son audace ; mais de plus nobles motifs ont bientôt dissipé cette crainte.

Oui, Jupiter, armé de la vengeance,
Sur moi lève son bras prêt à s'appesantir.
N'importe.... dans mon cœur je sens naître d'avance
Une ineffable récompense
Qu'il ne sauroit anéantir.
De la nuit du néant j'appelle à l'existence
La naïve candeur, la timide innocence.
O ciel ! si tu veux m'en punir,
Ne m'en punis du moins qu'après l'offense.

Il prend son flambeau, l'agite autour de Pandore, qui s'anime par degrés; et à la vue de son créateur, de son père, sent naître dans son ame les premiers mouvemens de la sensibilité. Prométhée lui-même, vivement ému, lui tend ses bras; elle s'y jette, et tous les deux goûtent, dans des transports mutuels, le plaisir si doux d'aimer et d'être aimé. Mais leur bonheur est bientôt troublé par les éclats du tonnerre : c'est le signal de la vengeance céleste. Prométhée tombe sur un banc de gazon, et attend la mort avec intrépidité; tandis que Pandore invoque pour lui les dieux, et implore leur clémence. Ses vœux sont exaucés; Minerve descend du ciel au milieu d'un nuage, console Prométhée, lui annonce les dons brillans dont les dieux vont combler son ouvrage; elle apprend à Pandore, qu'elle doit être la mère des humains, et l'invite à devenir leur modèle par ses vertus.

Tel est le fonds de ce mélodrame, écrit avec beaucoup d'élégance et de noblesse. Son seul défaut est d'avoir quelque ressemblance avec le Pig-

malion de J. J. Rousseau : la musique, qui l'accompagne est de M. Beck, et ne peut que faire beaucoup d'honneur au talent du compositeur ; elle est très-analogue au sujet, et ajoute beaucoup à l'intérêt de la scène.

Le rôle de Prométhée a été très-bien rendu par M. Chevalier ; le public a vu aussi avec un très-grand plaisir, dans ce même rôle, M. Crétu, sujet précieux, dont le théâtre de Monsieur a fait l'acquisition depuis quelque temps ; il a beaucoup de noblesse dans l'air et dans la figure, un très-bel organe : je n'ai point vu d'acteur qui, pour l'aisance, l'à-plomb, l'intelligence, et même la physionomie et les manières, eût plus de ressemblance avec Bellecour, qui a fait long-temps, au théâtre françois, les délices des amateurs de la bonne comédie. Comme lui, M. Crétu paroît fait pour jouer supérieurement les rôles du haut comique ; mais né avec plus de chaleur et d'entrailles que Bellecour, il réussira beaucoup mieux dans les rôles tragiques : il ne manque à cet acteur que d'être employé, et de jouer plus souvent.

On a aussi représenté avec succès, à ce Théatre, une petite pièce intitulée *le Procès*. Beaucoup de vivacité dans l'intrigue, de la gaîté, du comique, un dialogue animé, qui a le mérite, aujourd'hui assez rare, de faire rire; mais ce qui sur-tout a réuni et fixé les suffrages, c'est un gascon généreux, caractère singulier et neuf au théatre. Ce personnage, très-bien rendu par M. Paillardelle, opère le dénouement d'une manière imprévue et très-satisfaisante pour les spectateurs.

VARIÉTÉS.

De Grenoble.

Madame la comtesse de Vallin, douairière, vient de donner ici un témoignage de sa bienfaisance, qui mérite, sans doute, d'être connu. Trois de ses châteaux, en Dauphiné ou dans le Mâconnois, ont été saccagés, et l'un incendié; son revenu, par conséquent, a souffert du dérangement; mais les bienfaits qu'elle

répand annuellement dans ses terres, n'en souffriront aucun ; et, de plus, en partant tout récemment de cette ville, elle a déposé entre les mains de MM. les officiers municipaux, une somme de 1200 liv., pour être distribuée, pendant l'hiver prochain, aux pauvres citoyens. Ce trait est d'autant plus remarquable, que Madame de Vallin, par une suite des circonstances actuelles, et des évènements qu'elle a éprouvés, étoit dépourvue de numéraire, et qu'elle a vendu sa vaisselle pour s'en procurer.

Municipalité de Grenoble.

La proclamation de la municipalité, insérée dans notre dernière feuille, ramène sensiblement les citoyens au calme et à l'éloignement du désordre. Elle a produit aussi la restitution d'un très-grand nombre de fusils qui avoient été enlevés dans les bâtimens des Dominicains ; et l'on peut espérer que la totalité, à-peu-près, en sera rapportée. La municipalité, d'accord avec les chefs militaires, a fait distribuer des armes aux sergens et caporaux de

toutes les compagnies de la milice citoyenne ; elle a aussi à sa disposition un dépôt d'armes, pour les distribuer, au besoin, aux soldats citoyens, et pour le service de la garde de la ville.

De Crest, 12 Septembre 1789.

M., parmi les villes de la province qui se sont signalées par leur patriotisme, on distingue, avec raison, la ville de Crest ; et la nouvelle preuve qu'elle vient de donner, mérite une place dans vos feuilles. C'est une souscription *patriotique* et *volontaire*, pour concourir de tous leurs moyens à l'extinction de la dette Nationale. Le corps municipal s'est assemblé le 6 de ce mois, à l'hôtel de ville. Le concours, à la vérité, a été peu nombreux ; mais le zèle de ceux qui la composoient, a suppléé à ce défaut, et leur générosité a produit une somme de 6500 l. Ce premier essai a fait naître de plus grandes espérances ; c'est pourquoi on a indiqué, pour le 8 du même mois, une assemblée générale dans la chapelle des pénitens. Chacun s'est empressé de s'y rendre. M. Curnier fils, avocat, a ouvert la séance par un discours analogue au sujet, et qui a été généralement applaudi. La vive sensation qu'il a faite sur

tous les esprits, s'est manifestée par le zèle le plus ardent à faire les plus grands sacrifices, par des actes de générosité au-dessus de la fortune de plusieurs citoyens. M. le Baron des Bruyères de S.-Michel, commandant de cette ville, et qui réunit aux qualités militaires, celles d'un vrai patriote, a le premier souscrit pour une somme de 1200 liv. Cet exemple de générosité n'a pas été infructueux, et il a été généralement suivi. On a vu même des habitans, dont on ne peut citer les noms sans blesser leur modestie, qui ont aussitôt souscrit pour des sommes encore plus fortes. On se disputoit, comme à l'envi, la gloire de souscrire; et ce noble combat de générosité a produit une somme de 22,400 l., qui vraisemblablement sera encore augmentée à l'arrivée de plusieurs citoyens, et sur-tout de M. Richard, maire de cette ville, avantageusement connu pour son dévouement à la patrie (1) Il a été décidé que cette somme seroit versée dans le trésor-royal dans le mois, à compter du jour que cette souscription aura reçu la sanction de MM. de la commission intermédiaire, et celle de l'Assemblée nationale, qui, d'ailleurs, pourra en disposer à son gré.

---

(1) On sait que M. Richard fut un des premiers à se rendre à l'assemblée de Vizile, malgré les défenses du despotisme.

—*Des lettres plus récentes disent que le 21 de ce mois, la souscription patriotique de Crest arrivoit à 30 mille livres.*

De Lorient.

On a ouvert à l'hôtel-de-ville une souscription volontaire. On distingue, parmi les bons patriotes, M. Perrier (de *Grenoble*), administrateur de la compagnie des Indes, qui a souscrit pour 20,000 liv.; M. Gourlade, autre administrateur, pour 3000 liv. Le Corps-Royal d'Artillerie a fait une soumission de 12,000 liv.; les Officiers du régiment royal de Bassigni, pour 6000 l. etc. etc. Un très-grand nombre de citoyens concourt à cet œuvre patriotique.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE III.

Projet de décret présenté à l'Assemblée nationale par le premier ministre des finances, le 1er octobre 1789.

Messieurs,

Je viens vous remercier très-humblement des sentimens de confiance qui ont contribué à vous faire adopter les idées dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte ; ces sentimens feront toujours l'objet de mon ambition, et ma récompense la plus précieuse, et je vous prie de recevoir avec bonté l'hommage de ma respectueuse reconnoissance.

Je ne sais pourquoi l'on a voulu

me faire considérer l'étendue et la plénitude de votre confiance, comme une sorte de responsabilité qui m'étoit imposée : il n'en est aucune qui pût m'effrayer, s'il n'y avoit pas d'autre moyen de témoigner au roi et à la nation mon absolu dévouement. Je cours un bien plus grand hasard par la simple réunion de mon bonheur au succès des affaires et à la prospérité de l'état : d'ailleurs, puisqu'au milieu de tant de difficultés on ne peut se déterminer que par des vraisemblances, si quelqu'un doit être compromis, si quelqu'un doit s'exposer à des reproches, ne vaut-il pas mieux que ce soit moi ? et que vous, Messieurs, qui pouvez faire tant de bien ; vous qui, pour le salut de l'état, devez conserver votre ascendant dans toute son intégrité, vous soyez, si vous le voulez, absolument à part dans l'issue de cette grande circonstance?

Vous ne perdrez pas de vue, néanmoins, qu'une ressource inusitée est commandée par une réunion de circonstances sans exemple. Il existe des besoins urgens et considérables ; il

n'y a plus de crédit, et le numéraire effectif est entièrement disparu : cependant, vous avez déclaré à plusieurs reprises, et de différentes manières, que vous vouliez être fidèles aux engagemens de l'état. Que reste-t-il donc? qu'un effort proportionné à cette grande vertu.

C'est un malheur, sans doute, et un grand malheur, que d'être obligé de conseiller le recours à une contribution considérable ; je le connois pour la première fois, et j'en éprouve toute l'amertume : aussi, après m'être assujetti, de moi-même et par devoir, à cette peine sensible, tout ce qui pourroit me venir des autres, opinion, jugement, censure, je le redoute moins. Mon ame, trop fortement préoccupée de ses propres regrets, est moins soumise aux atteintes de toutes les considérations extérieures.

Le moyen, cependant, que vous avez adopté, avoit été déja présenté par l'un des membres de cette assemblée, sous le nom de *centième denier*, et votre mouvement général en faveur de cette proposition, avoit été regardé

comme une sorte d'assentiment au vœu de Paris, déja manifesté de plusieurs manières; ainsi, j'ai suivi l'opinion publique, je ne l'ai pas prévenue.

Quoi qu'il en soit, me conformant à la teneur de votre dernière délibération, j'ai cru devoir vous proposer mes idées sur le décret qu'on attend avec impatience de la part de cette assemblée; j'ai supposé pour un moment que j'avois à en tracer l'esquisse, afin d'éviter à chaque article la répétition continuelle de ces mots : *Je propose à l'assemblée, je la prie d'examiner, je soumets à sa considération*, etc.

J'ai cru que cette esquisse ou ce projet de décret, devoit se rapporter au plan dont je vous ai fait l'exposition, puisque vous l'avez adopté dans son entier : je demande la permission de vous en faire la lecture.

Esquisse ou projet de décret.

L'assemblée nationale ayant pris en considération le rapport qui lui a été fait de la situation des finances par

le premier ministre de ce département, conformément aux ordres du roi, a reconnu la nécessité,

1°. D'assurer par une délibération préalable, l'équilibre entre les revenus et les dépenses fixes.

2°. De pourvoir aux besoins extraordinaires qui sont indépendans des dépenses fixes.

3°. De concourir, autant qu'il est en son pouvoir, à la sureté des paiemens les plus prochains, et à la levée des embarras dans lesquels se trouve, en ce moment, le trésor royal, par la rareté du numéraire et le discrédit général.

En conséquence, l'assemblée nationale a voté et décrété les dispositions suivantes :

Première partie, relative aux Revenus et aux Dépenses fixes.

ARTICLE PREMIER.

Les dépenses ordinaires de la guerre, des gouvernemens et des maréchaussées, qui, dans le compte des finances, se montent à 99,160,000 livres, non

compris ce que les provinces et les villes s'imposent et versent directement dans les caisses militaires, et non compris encore les pensions militaires qui font partie de la dépense générale des pensions, seront diminuées de quinze à vingt millions, en augmentant cependant d'une manière raisonnable, la paie et le sort des soldats; et le roi sera prié d'ordonner que de nouveaux plans d'organisation militaire assurent cette économie.

II.

L'assemblée nationale rend un hommage respectueux aux sentimens qui déterminent Leurs Majestés à ne former dorénavant qu'une seule et même maison, et elle accepte avec reconnoissance la résolution prise par Sa Majesté de réduire à vingt millions les diverses dépenses connues sous la dénomination de *Maison du Roi*: mais si cette disposition obligeoit Sa Majesté à des réductions qui pussent altérer son bonheur, ou diminuer trop sensiblement la majesté exté-

rieure du trône, l'assemblée nationale, lorsque les temps deviendront plus heureux, s'empressera de témoigner à Sa Majesté, qu'elle partage, avec tous les François, le desir de donner à un monarque bien-aimé, le chef du plus grand empire, toutes les preuves de dévouement qui pourront intéresser l'éclat du trône et la satisfaction particulière de Sa Majesté.

III.

L'assemblée nationale chargera son président de se retirer pardevers le roi, pour faire connoître à Sa Majesté, que, vu la nécessité d'établir dans toutes les parties de dépenses une économie sévère, et vu le grand exemple donné par Leurs Majestés Elles-mêmes, l'assemblée prie le roi de prendre en considération l'étendue des fonds destinés annuellement aux maisons des princes, et de vouloir bien concourir a leur réduction dans la forme qui lui paroîtra la plus convenable. Le président fera connoître à Sa Majesté, que l'assemblée nationale verroit avec satisfaction que cette

réduction pût soulager les finances de l'état d'une somme annuelle de plusieurs millions.

I V.

L'assemblée, instruite que les fonds destinés aux affaires étrangères, très-considérables autrefois, ont été successivement diminués, et que la réduction, depuis deux ans, est de plus de quatre millions, remerciera Sa Majesté des ordres qu'elle vient de donner pour un nouvaau retranchement successif d'un million.

V.

L'assemblée a décrété que les pensions actuellement existantes seroient diminuées dès-à-présent de cinq à six millions, et elle charge le comité des finances de former un projet conforme à cette disposition, et de le mettre sous les yeux de l'assemblée (1).

---

(1) Cette première détermination n'empêcheroit pas l'Assemblée nationale d'aller plus loin encore, comme elle s'y

VI.

L'assemblée approuve que le supplément de deux millions cinq cents mille livres, fourni par le trésor royal à la caisse du clergé, pour augmenter le fonds de ses remboursemens, soit retranché de l'état des finances.

VII.

L'assemblé décrète que lors de la réunion prochaine des vingtièmes, de la taille et de la capitation taillable dans une seule imposition territoriale

---

montre disposée ; mais elle trouvera peut-être convenable de ne pas adopter une dispostion plus rigide avant d'être éclairée par son Comité des finances. Uu quart des pensions, ou à-peu-près, est composé des parties de *mille* à *quatre cents livres* et au-dessous ; un antre quart, des parties de *trois* à *quatre mille francs* ; et toutes ont essuyé déjà des retenues : ainsi c'est uniquement à la moitié ou aux deux tiers des pensions que les économies paroissent applicables.

d'une somme déterminée, cette somme surpasse de quinze millions le produit actuel de ces impôts, à la charge que tous les abonnemens particuliers soient abolis, et que toutes les personnes et toutes les terres privilégiées concourent dans une juste proportion au paiement de l'imposition territoriale. Et se réserve de plus l'assemblée, d'examiner incessamment si en lieu et place de cette augmentation générale de quinze millions, il ne lui conviendra pas mieux que chaque province, selon une répartition quelconque, soit chargée des dépenses indiquées dans le discours du premier ministre des finances, et qui ensemble équivalent à-peu-près à cette somme de quinze millions.

VIII.

L'assemblée nationale détermine la suppresion de la dépense actuelle des haras.

IX.

L'assemblée nationale approuve

que les autres économies indiquées, soit d'une manière générale dans le dernier discours du premier ministre des finances, soit d'une manière plus précise dans son discours à l'ouverture de l'assemblée nationale, économies qui ont été rappelées et expliquées plus particulièrement dans le rapport du comité des finances, soient examinées de nouveau par le comité, de concert avec le premier ministre des finances, et que le tableau circonstancié de ces économies soit incessament mis sous les yeux de l'Assemblée nationale, pour être pris par elle une détermination définitive à cet égard.

X.

Eentend l'Assemblée, que soit par le produit de ces économies, soit par celles que la diminution des anticipations pourra procurer, soit par d'autres ressources, et d'une manière quelconque, un parfait équilibre soit établi entre les revenus et les dépenses fixes, avant le 1er Janvier de l'année prochaine.

X I.

L'Assemblée statue pareillement que la perte de revenu occasionnée par la réduction du prix du sel, que les pertes encore de ce genre, auxquelles l'abolition entière de cet impôt, ou de tout autre, seront exactement remplacées par d'autres contributions, de manière que l'équilibre entre les revenus et les dépenses fixès, ne soit jamais dérangé.

Seconde partie, relative aux besoins extraordinaires.

De nouveaux emprunts ne pouvant qu'augmenter le déficit annuel, et l'état du crédit public ne permettant pas d'ailleurs de trouver par ce moyen des fonds équivalens aux besoins extraordinaires de cette année et de la suivante, l'Assemblée Nationale, après avoir pris connoissance d'un mémoire revêtu d'un grand nombre de signatures, par lequel on a proposé l'établissement

d'une taxe momentanée, relative à la fortune de chaque particulier ; et après avoir écouté le rapport du premier ministre des finances, ainsi que le rapport particulier du Comité nommé par elle, pour conférer avec ce Ministre, ladite Assemblée ayant égard au péril dans lequel se trouve la chose publique, et pénétrée de l'intérêt qu'ont tous les citoyens au maintien de l'ordre et de la foi publique, a statué et statue ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il sera demandé à tous les habitans et à toutes les communautés du royaume, aux exceptions près indiquées dans l'un des articles suivans, une contribution extraordinaire et patriotique, à laquelle on ne pourra jamais revenir pour quelque cause, et sous quelque motif que ce soit.

II.

Cette contribution extraordinaire et momentanée devant être égale et proportionnelle, afin que chacun soit disposé à s'y soumettre, elle a été

réglée par l'Assemblée au quart du revenu dont chacun jouit, déduction faites des charges foncières, impositions, intérêts par billets ou obligations, ou rentes constituées auxquelles il se trouve assujetti; et de plus à deux et demi pour cent de l'argenterie ou des bijoux d'or et d'argent dont on sera possesseur, et à deux et demi pour cent de l'or et de l'argent monnoyés que l'on garde en réserve.

III.

Il ne sera fait aucune recherche ni inquisition pour découvrir si chacun a fourni une contribution conforme aux proportions ci-dessus indiquées, il ne sera même imposé aucun serment; mais l'Assemblée, pleine de confiance dans les sentimens d'honneur et de fidélité de la Nation Françoise, ordonne que chacun, en annonçant sa contribution, s'exprimera de la manière suivante:

Je déclare avec vérité, que telle somme...... dont je contribuerai aux besoins de l'Etat, est conforme

aux fixations établies par le Décret de l'Assemblée Nationale.

Oui bien, si cela est:

Je déclare, etc..... que cette contribution excède *la proportion déterminée par le Décret de l'Assemblée Nationale.*

I V.

Ces déclarations se feront pardevers les Municipalités des lieux dans lesquels on a son principal domicile, ou pardevers tels délégués nommés par ces Municipalités.

V.

Les marchands et autres citoyens qui, dans quelques villes, payent leur capitation en commun et par un rôle particulier, jouiront de la même facilité pour le payement de la contribution patriotique, et ils feront leur déclaration pardevers les Syndics de leur communauté.

V I.

Les personnes absentes du Royaume

enverront directement leur déclaration aux Municipalités de leur principal domicile, ou elles donneront leur procuration à telles personnes qu'elles jugeront à propos de choisir, pour donner en leur nom cette déclaration.

VII.

Toutes les déclarations devront être faites au plus tard avant le 1er janvier de l'année prochaine, et les Municipalités appelleront ceux qui seroient en retard.

VIII.

Il sera dressé, sans perte de temps, un tableau du montant général des déclarations, afin que l'assemblée nationale puisse avoir connoissance incessamment de l'étendue de cette ressource, et comparer ensemble les contributions de chaque province et de chaque ville.

IX.

Chaque municipalité aura un registre dans lequel ces déclarations

seront inscrites, et ce registre contiendra les noms des contribuans, et la somme à laquelle ils auront fixé leur contribution.

X.

En conformité de ce registre, il sera dressé un rôle des diverses sommes à recevoir de chaque particulier, lequel rôle sera remis aux mêmes préposés qui sont chargés de recevoir les vingtièmes ou la capitation, pour en faire le recouvrement; et les deniers qui en proviendront seront remis aux receveurs des impositions ou aux trésoriers des provinces, qui les remettront sans délai au trésor royal ou à sa disposition.

X I.

Le tiers de la contribution totale sera payé d'ici au 1[er] avril 1790; le second, du 1[er] avril 1790 au 1[er] avril 1791; le troisième, du 1[er] avril 1791 au 1[er] avril 1792.

X I I.

Tous ceux qui voudront payer leur

contribution comptant en un seul paiement, seront libres de le faire, et ils auront droit, pour leur avance, à la déduction de l'intérêt légal.

XIII.

Ne seront assujettis à aucune proportion tous ceux dont le revenu n'est que de quatre cents livres; ils sont déclarés libres de fixer cette proportion selon leur volonté.

XIV.

Les ouvriers et journaliers sans propriété ne seront obligés à aucune contribution; mais on ne pourra cependant rejeter l'offrande libre et volontaire d'aucun citoyen; et ceux déclarés exempts par cet article, pourront se faire inscrire sur le rôle des contribuans pour telle modique somme qu'il leur plaira de désigner.

XV.

Au mois d'avril 1792, et à l'expiration du dernier terme désigné pour l'acquit final de la contribution patriotique, le registre des déclarations réel-

lement acquittées sera clos et scellé par chaque municipalité, et déposé à son greffe, pour n'être ouvert de nouveau qu'à l'époque désignée dans l'article suivant.

XVI.

A l'époque où le crédit national permettra d'emprunter à quatre pour cent d'intérêt en rentes perpétuelles, ciconstance heureuse, et qui ouvrira de nouvelles ressources à l'état, il sera procédé successivement et selon les dispositions qui seront alors déterminées, au remboursement des sommes qui auront été fournies gratuitement pour subvenir à la contribution extraordinaire délibérée par le présent décret.

XVII.

Le remboursement ne pourra être fait qu'au contribuant, ou à telle personne qu'il aura désignée dans sa déclaration, pour jouir après lui de ses droits; et si cette personne, ainsi que le contribuant, sont décédés à l'époque du remboursement, l'état sera

affranchi de ce remboursement (1).

XVIII.

Chaque municipalité sera tenue d'informer les administrations de leur province, de l'exécution successive des dispositions arrêtées par le présent décret, et ces administrations en rendront compte à un comité composé du ministre des finances et des com-

(1) On a cru qu'il ne falloit pas soumettre ce remboursement aux difficultés qui naissent de l'examen des testamens, des actes de partages et des autres formes juridiques qui constatent les transmissions de propriété. Il m'a paru d'ailleurs que la faculté de nommer tout de suite son substitué, procurera le moyen de faire des arrangemens propres à faciliter le payement de la taxe. Un particulier pourra proposer ses droits au remboursement, soit même en son lieu et place, moyennant l'avance gratuite d'une partie des fonds nécessaires pour le payement de la contribution patriotique.

missaires qui seront nommés par l'assemblée nationale, pour surveiller avec lui toute la suite des opérations relatives à la rentrée et à l'emploi de la contribution patriotique.

Troisième partie, relative au moment présent.

L'assemblée nationale s'en remet au roi du soin de prendre avec la caisse d'escompte ou avec des compagnies de finance, tels arrangemens qui lui paroîtront convenables, afin de recevoir d'elles des avances sur le produit de la contribution patriotique, ou sur telles autres valeurs exigibles qui pourront leur être délivrées.

L'assemblée nationale approuve que le premier ministre et le comité des finances examinent de concert les projets qui seront présentés pour la conversion de la caisse d'escompte dans une banque nationale, et que le résultat de cet examen soit mis sous les yeux de l'assemblée.

L'assemblée nationale invite les particuliers, les fabriques et les com-

munautés à porter leur argenterie aux hôtels des monnoies, et elle autorise les directeurs de ces monnoies à payer le titre de Paris à cinquante-cinq liv. le marc, en récépissés à six mois de date sans intérêt, lesquels récépissés seront reçus comme argent comptant dans le recouvrement de la contribution patriotique; l'assemblée nationale autorise de plus le trésor royal à recevoir dans l'emprunt national l'argenterie au titre de Paris à cinquaute-huit livres le marc, à condition que moyennant cette faveur particulière, on ne jouira pas de la faculté de fournir la moitié de la mise en effets portant cinq pour cent d'intérêt.

Voilà, Messieurs, le projet ou l'esquisse du décret qui paroît devoir être la suite de votre dernière délibération relative aux finances : je soumets ces idées à votre jugement, en me permettant encore de vous observer que rien n'est plus instant. Il me reste, Messieurs, à vous demander une grace ; c'est de vouloir bien me faire l'honneur de recevoir, en signe de zèle et de bon exemple, ma sou-

mission particulière à la contribution patriotique; je l'ai fixée à cent mille francs, et je déclare avec vérité qu'elle est fort au-dessus de la proportion que vous avez adoptée.

LETTRE IV.

Discours et motions sur les Spectacles, par M. M***, *Membre de la Commune de Paris. A Paris*, chez Denné *au Palais royal*, *passage du Perron*, nº 94.

L'auteur pense que, tandis qu'on s'occupe à réprimer les abus qui se sont introduits dans toutes les branches d'administration de la chose publique, on doit aussi s'occuper des spectacles. Il me semble cependant qu'en voulant réprimer tous les abus à-la-fois, on en introduit quelquefois de plus grands que ceux qui existoient auparavant, et qu'il vaut mieux les attaquer séparément les uns après les autres; et

assurément les abus introduits dans les spectacles ne sont pas les plus urgens, et l'on pourra s'en occuper quand on n'aura rien de mieux à faire. Qui sait même si la révolution actuelle ne renversera pas nos théâtres; elle leur a porté du moins un rude coup, en nous rendant en quelque sorte les spectacles inutiles. Il faut des spectacles aux hommes oisifs et corrompus; mais nos braves citoyens, occupés, les uns dans les districts où ils délibèrent sur les intérêts de la patrie, les autres dans les corps-de-garde, où ils veillent à la sureté publique, donnent eux-mêmes un grand et beau spectacle, et consacrent leur loisir à des objets plus importans et plus nobles. La corruption des mœurs est un effet presque nécessaire de la tranquillité, de l'abondance, et de la prospérité publique. Nous allons donc avoir de bonnes mœurs; quand on est pauvre, on songe à exister beaucoup plus qu'à s'amuser.

Les spectacles, dit M. M..., par l'influence qu'ils ont sur l'esprit et les mœurs des citoyens, méritent de fixer,

au

au moins quelques instans, l'attention des législateurs. Les spectacles, ainsi que les lettres, ont très-peu d'influence sur l'esprit et les mœurs des citoyens: c'est l'esprit, ce sont les mœurs des citoyens qui ont, au contraire, la plus grande influence sur les spectacles et sur les lettres. Les livres et les pièces de théâtre ne s'attachent qu'à flatter le goût dominant, mais ils ne peuvent ni créer ce gout, ni le réformer. Leur unique but consiste à renforcer les mœurs qui existent, à leur donner plus d'énergie et d'activité. L'attention des législateurs doit se borner à défendre la représentation de tout drame séditieux, impie et obscène; et, dans tous les temps, ils ont eu cette attention. Si nos princes et nos guerriers viennent recevoir à l'opéra et au théâtre françois les applaudissemens de la nation, c'est parce que l'opéra et le théâtre françois sont les seuls endroits où une partie de la nation se trouve rassemblée et rapprochée de manière à se communiquer les impressions qu'elle reçoit. Sans doute, les talens de nos

auteurs dramatiques, et le mérite de notre théâtre, étoient un des motifs qui attiroient une foule d'étrangers dans la capitale de la France; mais elle devoit encore plus cet avantage à son admirable police, à la tranquillité, à la sureté dont on y jouissoit, au caractère doux, aimable, enjoué de son peuple, au respect, aux complaisances, aux attentions de toute espèce qu'on y avoit pour les riches. Paris étoit certainement la ville du monde où l'on pouvoit dépenser avec le plus d'agrément une immense fortune : tout y étoit fait pour le riche, tout y flattoit son amour-propre, tout lui faisoit sentir l'intervalle immense qui le séparoit des autres; et, pourvu qu'il n'eût aucune part au gouvernement et aux intrigues de cour, il y jouissoit de la plus grande liberté qu'il soit possible à un homme de se procurer: c'étoit un véritable despote, environné d'autant d'esclaves qu'il y avoit d'hommes qui avoient besoin de son or. Voilà sur-tout ce qui attiroit à Paris une foule d'étrangers. *Lorsque nous nous*

applaudissons, dit l'auteur, *de voir fuir les aristocrates ennemis de la patrie, nous devons souhaiter qu'ils soient remplacés par les amis de la liberté, afin que la population et les richesses de la capitale ne souffrent point de la commotion qui ébranle les fondemens de la monarchie*. Nous devons le souhaiter, sans doute; mais ce vœu est illusoire dans le moment présent: c'est comme si on souhaitoit de ne pas se brûler, quand on se précipite au milieu des flammes. Réunir le luxe, les plaisirs et les arts avec les mœurs républicaines, dans un royaume aussi vaste que la France, c'est la chose impossible.

Dans la réforme que propose l'auteur pour les spectacles, il paroît avoir pour objet de multiplier les agrémens qu'ils peuvent avoir pour les riches; et cependant les riches ne gagnent rien: ils perdent même quelque chose à ce nouvel arrangement, qui n'est favorable que pour le peuple.

C'étoit sans doute un abus très-incommode pour les citoyens, que cette difficulté d'avoir des billets aux repré-

sentations des pièces nouvelles et dans d'autres circonstances. L'auteur en fait une peinture énergique :

« Quoi de plus révoltant, dit-il,
« et de plus indigne d'un peuple po-
« licé, que ces espèces d'émeutes qui
« ont souvent lieu aux représentations
« des pièces nouvelles ! Il est de fait
« que tel homme qui s'est trouvé
« à la prise de la Bastille, assure y
« avoir eu moins à souffrir qu'au
« bureau de distribution des billets
« de parterre, à l'opéra, le jour de
« la première représentation d'Iphi-
« génie, d'Alceste, et même de Tarare.
« Combien, après avoir lutté pen-
« dant plusieurs heures au fatal gui-
« chet, contre la foule qui les pressoit
« en tous sens, sortent échevelés,
« les yeux hagards, le visage en feu,
« leurs habits déchirés, pour se pré-
« cipiter dans un autre tourbillon cent
« fois plus dangereux encore ! Voyez
« ces flux et reflux qui agitent in-
« cessamment ces mêmes individus,
« se précipitant de l'amphithéâtre à
« l'orchestre, et de l'orchestre à l'am-
« phithéâtre ! Suivez-les après le spec-

« tacle. C'est en vain qu'ils se hâtent « de regagner leurs demeures ; un « frisson glacial, causé par la fraî- « cheur de la saison, de la nuit ou « du mauvais temps, a succédé à la « sueur dont ils étoient couverts il « n'y a qu'un instant. De là, mille « maladies qui emportent les plus « foibles, et énervent singulièrement « la constitution de ceux-là même « qui, se fiant sur leurs forces et leur « santé, se font un amusement de « courir les mêmes risques, chaque « fois que l'occasion s'en présente. »

Pour *remédier à ces assassinats dont la jeunesse, naturellement courageuse, imprudente et avide de plaisirs, ne se garantira jamais*, l'auteur voudroit que les magistrats fissent plusieurs réglemens nouveaux, qui cependant paroissent insuffisans. *Nous devons*, dit-il, *ordonner, messieurs*, 1°. *que les bureaux de distribution des billets seront ouverts trois heures avant que le spectacle commence.* Quand on les ouvriroit à six heures du matin, il y auroit la même foule, parce que la

jeunesse imprudente et avide de plaisirs, sait qu'il n'y a qu'un certain nombre de billets, qui seront distribués aux premiers qui se présenteront. 2°. Qu'il soit *ouvert un nombre suffisant de bureaux, pour diviser la foule, et éviter qu'elle se précipite dans un seul point.* Ce moyen est le meilleur de tous, mais il ne plaira pas aux comédiens. 3°. *Qu'il ne sera pas délivré plus de billets que la salle ne pourra contenir de personnes.* Ce réglement existoit déjà; il ne s'agit que de le faire observer. 4°. *Que tous les spectateurs seront assis.* Ils l'étoient partout, excepté à l'opéra; mais voilà que les Italiens viennent d'enlever leurs banquettes pour grossir leurs recettes. 5°. *Que toutes les loges qui sont louées à l'année à des particuliers, ne le seront plus, et appartiendront au public.* Cela sera fort commode pour le public, mais très-désagréable pour les riches. 6°. *Qu'il sera fait un nouveau tarif du prix des places, combiné de manière qu'il y en ait moitié, au*

moins, à la portée des citoyens à qui les fruits de leurs travaux et de leur industrie permettent de donner quelque chose à leurs plaisirs. Le peuple sera fort content de cette dernière disposition; elle ne plaira pas également aux premières classes de la société, et elle privera les spectacles d'une partie de l'éclat et du luxe qui en faisoient un des principaux ornemens.

Pour obvier aux abus qui résultent des intrigues et des cabales des acteurs, l'auteur voudroit que MM. les représentans de la commune se chargeassent de l'administration des spectacles. Il réduit à quatre le nombre des spectacles de Paris; l'un au palais royal, dans la nouvelle salle que M. le duc d'Orléans fait bâtir; l'autre dans la salle actuelle de la comédie françoise; le troisième aux Thuileries, et le quatrième dans la salle du théâtre italien. Tous quatre correspondroient au bureau central, qui auroit une intendance générale sur les concerts spirituels, les vaux-hall, les bals, etc. La recette de ces spec-

tacles seroit versée dans une caisse commune. Les divers règlemens que propose l'auteur paroissent fort sages; le plus grand avantage qui en résulteroit, seroit de soulager le trésor royal des sommes que lui coûte tous les ans l'opéra. Il est assurément fort ridicule qu'un spectacle quelconque ne suffise pas à son entretien, et soit à la charge de la nation. Le bonheur de la France n'est point attaché à l'existence de l'opéra; et il faut croire qu'indépendamment de tout projet particulier, l'état ne fera plus aucune dépense pour un objet aussi frivole.

Jusqu'à présent, les pièces de théâtre ont été soumises au jugement des comédiens; et il y a long-temps qu'on se récrie contre l'incompétence de ce tribunal. On exagère les inconvéniens. « Si quelqu'un en doute ou « les ignore, qu'il consulte les vic- « times de cette terrible inquisition; « qu'il consulte tous les auteurs qui « ont travaillé pour le théâtre; il en « est bien peu qui ne puissent fournir « des anecdotes qui toutes prouvent « l'abus de ce pouvoir arbitraire.

« Les uns, éconduits sans obtenir
« la permission de lire leurs ouvrages,
« sous prétexte qu'étant jeunes, et
« n'ayant pas encore un nom connu
« par des succès, il est imposible qu'ils
« aient pu faire une pièce supportable;
« les autres, admis et renvoyés pres-
« qu'aussitôt, sans que l'on daigne
« leur dire les motifs d'un refus hu-
« miliant et non mérité ; ceux-ci,
« obligés de sacrifier des tirades, des
« scènes entières, suivant le caprice
« d'un acteur qui, ne méditant point
« l'ensemble d'un ouvrage, exige
« néanmoins des sacrifices, sans se
« mettre en peine si la pièce ainsi
« mutilée ne perd pas une partie de
« ses beautés ; ceux-là reçus, mais
« obligés d'attendre que leurs rivaux,
« protégés et favorisés par la cabale
« et l'intrigue, veuillent bien per-
« mettre qu'ils soient joués : tous
« enfin, oui tous les auteurs, même
« ceux qui ont le plus de crédit et
« d'influence, réclament contre les
« persécutions et le despotisme, vé-
« ritablement aristocratiques, des

« aréopages auxquels ils ont été sou-
« mis jusqu'à cette heure. »

Il est aisé de déclamer contre un usage, et d'en faire sentir les abus ; il n'est pas toujours facile d'y substituer quelque chose de meilleur. Depuis l'origine de notre théâtre, les comédiens sont juges des pièces ; cela n'a pas empêché que ce théâtre ne se soit élevé au plus haut degré de gloire et de perfection ; le despotisme aristocratique des comédiens ne nous a privé jusqu'ici d'aucun chef-d'œuvre ; les auteurs que la difficulté de faire recevoir leurs pièces a rebutés, n'avoient pas senti l'impulsion irrésistible du génie ; ils n'avoient pas une véritable vocation pour le théâtre. A l'aréopage comique, M. M... voudroit substituer deux comités de lecture, l'un pour les ouvrages destinés à être déclamés ; l'autre pour les pièces lyriques. Le premier sera composé de deux membres de l'académie françoise, de deux auteurs dramatiques, de deux acteurs ; et ce comité aura pour président un député repré-

sentant de la commune, choisi parmi les gens de lettres. Le second comité, outre ces sept membres, aura deux musiciens compositeurs. Les arrêts de ces comités seront sans appel pour les pièces en un ou deux actes; mais les ouvrages de trois, de quatre ou de cinq actes, comme plus importans, seront renvoyés, avec le jugement du comité, à l'académie françoise, qui prononcera en dernier ressort. Je ne voudrois pas répondre que ces comités, ni même le sénat académique, fussent plus infaillibles que l'assemblée des comédiens; partout où vous établissez des hommes pour juges, il y a des erreurs, des injustices et des cabales. Si les comédiens sont inférieurs du côté des connoissances acquises, ils ont l'avantage très-grand de l'habitude du théâtre; ils ont les lumières de l'intérêt, toujours très-clair-voyant.

Pour prévenir les intrigues des auteurs, et en même temps ménager leur amour-propre, il leur sera défendu de se faire connoître avant le jugement du comité: ils enverront leurs manus-

crits par la poste, observant de les mettre à la boîte du grand bureau, rue Plâtrière, et non ailleurs. Sur l'enveloppe, en manière d'adresse, sera une devise, et au dessous de la devise, au lieu du nom de la pièce, sera spécifiée la qualité de l'ouvrage, comme *tragédie*, *comédie*, *opéra*. Il paroîtra tous les matins un journal qui rendra compte des opérations de ces comités, qui contiendra la liste des pièces présentées et des jugemens qui en auront été portés. Chaque auteur y verra que son ouvrage est parvenu au bureau de lecture, car il y reconnoîtra sa devise fidellement copiée; il apprendra par la même voie, le jugement du comité, et alors il se fera connoître.

Tous les membres des comités de lecture seront amovibles, de manière que tous les citoyens des classes qui formeront ces comités puissent en être à leur tour. L'auteur se flatte que cette manière de composer les comités, et d'y faire arriver les manuscrits, écartera, autant qu'il est possible, les influences de la cabale;

mais je ne vois pas comment il pourra empêcher les visites importunes, les vives sollicitations des auteurs, qui assiégeront la porte des membres du comité, brigueront leurs suffrages, et auront d'autant plus de facilité pour les séduire, que ces juges n'auront aucun intérêt que la pièce réussisse. Ne voyons-nous pas que malgré les précautions qu'on observe pour que les concurrens aux prix académiques ne soient pas connus, les cabales vont leur train. L'auteur ne nous dit pas comment il sauvera l'honneur des comités, lorsque le public, ce qui arrivera souvent, cassera leurs arrêts; et lorsque des pièces, par eux jugées fort bonnes, tomberont à plat.

Les auteurs, suivant ce nouveau règlement, jouiront, pendant leur vie, d'une portion quelconque dans le produit de la recette des spectacles; et après leur mort, cette rétribution appartiendra aux pauvres ou aux hôpitaux; elle tiendra lieu de l'aumône connue sous le nom de *quart des pauvres*, à laquelle tous les théâtres

de Paris sont assujettis. Cet article ne me paroît pas assez clair : les auteurs auront-ils la même portion sur le produit de la recette des spectacles? cela sera très-avantageux pour les auteurs médiocres ou paresseux; mais cette égalité est injuste, et destructive de toute émulation. Il est plus naturel et plus équitable, qu'un auteur ait une portion de la recette qu'aura produit la représentation de son ouvrage.

En terminant son plan, l'auteur invite MM. les représentans de la commune, à établir incessamment une administration et une organisation nouvelles de tous les spectacles de Paris, sous le titre d'*Académie dramatique*. Il veut que cette *académie* soit divisée en trois bureaux : l'un, sous le nom de *bureau de police générale des spectacles*; le second, sous le nom de *bureau des acteurs*; et le troisième, sous le nom de *bureau des auteurs* : il détermine et décrit l'emploi de ces différens bureaux.

Il y a dans ces discours et motions de bonnes vues et des idées saines

sur la police des spectacles; cependant je crois que l'administration spéciale des théâtres ne convient point à la municipalité, qui ne doit avoir sur les objets de cette nature qu'une inspection générale. Je sais qu'à Athènes les spectacles étoient liés au systême du gouvernement, et que l'état en étoit chargé; mais je sais aussi que les spectacles ont ruiné et perdu Athènes: d'ailleurs ce qui se pratiquoit dans la petite démocratie athénienne, ne peut ni ne doit se pratiquer dans la monarchie françoise. Que la municipalité de Paris fasse régner l'ordre, la tranquillité, la décence dans les spectacles; qu'elle veille à ce que tous les citoyens y soient assis et placés commodément; qu'elle empêche, s'il est possible, qu'ils ne s'étouffent au guichet pour avoir des billets; mais je doute que son pouvoir s'étende jusqu'à changer le caractère françois. Qu'elle empêche sur-tout, avec le plus grand soin, la représentation des ouvrages où la religion, le gouvernement et les mœurs ne seroient point assez res-

pectés; et qu'elle abandonne le reste, je ne dis pas à ces républiques, ou plutôt à ces aristocraties d'histrions, ennemis les uns des autres, et toujours prêts à sacrifier l'intérêt général à leurs petites passions particulières; mais à la sagesse et aux talens d'un directeur. Le régime des théâtres françois et italien est essentiellement vicieux, et très-nuisible aux plaisirs du public, ainsi qu'aux progrès de l'art. Sous les lois d'un entrepreneur absolu, point de manége pour faire tomber un débutant, pour écarter un double capable d'éclipser l'acteur en chef; le talent seul règle les rangs. Un sujet chéri du public, n'abuse point de sa réputation pour se faire desirer par de longues absences; les pièces nouvelles ne sont point reçues par faveur, ou refusées par cabale. Pour fixer le répertoire, on consulte le goût du public, plutôt que la commodité et les petites intrigues des acteurs; les récompenses proportionnées au service, entretiennent l'émulation; une fortune modique excite l'industrie, préserve de la pa-

resse et de la présomption, compagnes inséparables des grandes richesses trop aisément acquises.

C'est sur-tout en fait de plaisirs et d'agrémens qu'il faut pratiquer le grand principe des économistes sur la liberté et la concurrence. Qu'on n'accorde à personne le droit exclusif d'amuser ou d'ennuyer le public; point d'entraves, point de priviléges: que la comédie italienne n'achète plus de l'opéra la permission de chanter; que le théâtre françois n'exerce plus aucun despotisme sur les petits spectacles; qu'il leur soit permis d'avoir de l'esprit et du goût; que les acteurs ne soient plus obligés de se cacher derrière une gaze; que d'autres ne soient pas réduits à gesticuler sur la scène, tandis qu'on chante dans les coulisses; laissons un libre cours à l'industrie des particuliers, tant qu'elle ne sera point contraire aux lois et nuisible à la société; que chacun ait le droit d'ouvrir un spectacle, quand il en aura les moyens; qu'il puisse y faire déclamer, chanter, danser, jouer des tragédies, des co-

médies, des opéra, etc. S'il amuse le public, il recevra de lui son privilége; s'il l'ennuie, le public le forcera de fermer, sans que le gouvernement ni la police s'en mêlent.

Je suis, etc.

SPECTACLE.

THÉATRE DE MONSIEUR.

Sur un nouveau théâtre, tel que celui de Monsieur, dont le répertoire est nécessairement très-borné, et qui embrasse trois genres différens, les nouveautés doivent se succéder avec beaucoup de rapidité, et leur existence est souvent très-momentanée. *L'Esclave de la mode, la Confiance trahie,* n'ont fait que passer; il y avoit cependant dans ces deux pièces, des situations comiques et des peintures de mœurs; c'est de quoi le public se soucie le moins; mais il n'y avoit ni traits de générosité, ni sentences d'humanité: on les a jugées

avec la plus grande sévérité. Les poètes comiques qui veulent réussir aujourd'hui, doivent s'attacher sur-tout à mettre de l'intérêt dans leurs ouvrages. L'opéra françois, sur ce théâtre, est encore moins heureux que la comédie; il n'a encore que trois ouvrages qui soient restés: le marquis Tulipano, le nouveau Dom-Quichotte, et l'Isle enchantée. On a donné dernièrement *les Fourberies de marine ;* ce mauvais imbroglio, dans le goût des plus mauvaises farces italiennes, n'a pu être soutenu par l'estimable musique de M. Piccini, ni par le jeu très-piquant du sieur Fleury, qui avoit un rôle très-étendu. Mais la disgrace de la pièce n'a pu empêcher cet acteur de donner au public une nouvelle preuve qu'il est excellent comédien, qualité très-rare dans les acteurs chantans.

L'opéra italien, le plus riche en sujets, le mieux composé qu'il y ait en Europe, et pour lequel les administrateurs n'ont épargné aucune dépense, est nécessairement très-supérieur à l'opéra françois, pour le jeu, pour la musique, et sur-tout pour

l'exécution, dont on ne cesse d'admirer la justesse et la précision. Il est aussi beaucoup plus heureux; et on remarque que de toutes les pièces qu'il a données jusqu'ici, aucune n'est tombée à plat. On vient de représenter *l'Isola dishabitata*, ou *l'Isle déserte*. Le sujet est intéressant; la pièce est du genre noble, et beaucoup mieux conduite que la plupart des opéra bouffons italiens; mais elle est froide, dépourvue d'action et de mouvement: le même défaut se remarque dans la musique, composée par le sieur Mengozzi, acteur de ce théâtre. Elle est mélodieuse et savante, mais monotone et d'une même couleur: chaque morceau en lui-même est très-bien fait; mais ils se ressemblent tous, et l'on diroit qu'il n'y a dans cette pièce qu'un seul morceau de musique; ce qui a beaucoup nui à l'effet qu'elle pouvoit produire.

Le Nozze di Dorina, ou *le Mariage de Dorine* a eu un très-grand succès. Cet imbroglio roule sur les moyens qu'emploient pour se procurer

la possession de Dorine, trois amans rivaux qui sont dans la même maison : l'intendant, le valet-de-chambre, et le jardinier. Il y a dans l'intrigue peu de liaison et d'intérêt, mais beaucoup de mouvemens, de jeux de théâtre, de changemens de décoration. Cet opéra, comme ouvrage dramatique, a tous les défauts des pièces italiennes de même genre : il pèche sur-tout par la longueur ; et l'homme de lettres qui a la confiance de l'administration, rendroit au public et à ce théâtre un grand service, s'il pouvoit donner du moins à ces imbroglios le mérite de la brièveté. Cela n'est pas aussi indifférent qu'on pourroit se l'imaginer ; je doute que les François deviennent jamais assez musiciens pour se contenter, dans une pièce de théâtre, de la seule musique, et pour renoncer absolument au plaisir de l'esprit. Une des causes du succès si brillant et si soutenu de la *Villanella rapita*, c'est qu'indépendamment d'une musique délicieuse, on y trouve de jolies scènes, des situations agréables et intéressantes.

Au reste, la musique du mariage de Dorine, composée par le célèbre Sarti, est au-dessus de tous les éloges. Le *final* du premier acte est sur-tout un chef-d'œuvre qui a excité les plus vifs transports dans toute l'assemblée. La représentation de cette pièce a eu un nouvel éclat, par le début de la signora *Galli*, virtuose fameuse sur les théâtres d'Italie : sa voix est un peu affoiblie, mais elle n'a rien perdu de sa grande et belle manière de chanter, que tous les connoisseurs ont admirée. Son jeu est ingénieux et brillant, mais trop maniéré, trop chargé de gestes ; nous voulons plus de simplicité et de naturel.

VARIÉTÉS.

Adresse patriotique présentée à la Municipalité de Toulouse, par un Citoyen.

« Messieurs, pourquoi les Municipalités ne viendroient-elles pas au secours de l'Etat qui périt, en invitant les bons citoyens de tous les Ordres, à une contribution gratuite et volontaire ? C'est ici le pro-

jet d'un don patriotique! Eh! qui vous a dit que les peuples n'attendent pas avec impatience, le moment où il leur sera permis de donner à leur Roi, un témoignage sensible de leur dévouement et de leur amour? Quel est le citoyen, qui, dans ces temps de détresse et de crise, ne viendra pas déposer une legère offrande sur l'autel de la patrie? Vous ne comptez donc plus sur le caractère national? Le François est généreux et sensible; plus son Roi est malheureux, et plus il a des droits à l'adoration de ses sujets.

« Je propose donc à la Municipalité, 1°. de faire une invitation aux bons citoyens de tous les ordres, de venir au secours de l'Etat et du Roi, à l'aide d'une contribution gratuite et spontanée.

« 2°. D'établir une *caisse patriotique*, et d'ouvrir un registre dans le Greffe de l'Hôtel-de-Ville, où seront inscrits jour par jour, les noms des contributionaires, et les dons faits aux besoins publics; et tous les quinze jours, extrait de ce registre, contenant le total des sommes offertes, certifié véritable par MM. les

Capitouls, sera offert au public par la voie de l'impression et de l'affiche.

« 3°. La supression des passeports; leur conversion en *certificats de patriotisme*, aux armes de la Ville, délivrés sous la signature d'un de MM. les Capitouls, et énonçant les noms et qualités de la personne, et taisant son offrande à la patrie, à moins qu'elle n'exige qu'il en soit fait mention : et on croit pouvoir garantir qu'il n'est pas de bon citoyen qui n'aspire à donner à son Roi une preuve ostensive de son patriotisme et de son amour.

Note de l'Auteur. Pour qu'on ne croie pas que ce n'est ici qu'une foible copie de ce qui nous a été tracé par les citoyens de la Capitale, l'Auteur se croit fondé à revendiquer son projet de *caisse patriotique*, comme ayant été mis sous les yeux de MM. de la Municipalité de Toulouse, il y a plus d'un mois, et avant que personne y eût encore pensé.

Sic vos non vobis vellera fertis oves.

VIRGILE.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE V.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Vous êtes sans doute étonné, Monsieur, que je sois resté si long-temps spectateur tranquille des grands évènemens qui, depuis trois mois, ont changé la face de cet empire, et fixent l'attention de toute l'europe; mais au milieu du trouble et du désordre, dans le choc des factions, il me semble que le véritable philosophe ne doit point se hâter de communiquer ses idées. Aujourd'hui que la nouvelle constitution touche presque à son terme, et que tous les obstacles qui sembloient devoir retarder ou modifier cette étonnante révolution, sont absolument anéantis, un plus long silence, sur un objet aussi intéressant, ne peut plus avoir d'ex-

cuse ; ce seroit un tort réel que je ferois à mes lecteurs, et tous les bons citoyens pourroient me reprocher mon indifférence sur les destinées de la patrie. Je sais que ce Journal ne doit pas être une gazette ; mais le grand art de gouverner les hommes est une science sublime qui doit trouver une place distinguée dans un ouvrage périodique qui embrasse toutes les connoissances humaines.

Je me propose de consacrer, dans chacune de ces feuilles, un article aux opérations de l'Assemblée nationale, beaucoup plus importantes qu'aucune production littéraire. Si je me permets quelques réflexions, elles seront dictées par le patriotisme et par la plus sévère impartialité. La gravité du sujet, le respect dû aux représentans de la nation, l'amour du bien public, tout m'impose la loi d'être circonspect et mesuré, de bannir tout enthousiasme et tout fanatisme, pour n'écouter que la raison et la vérité. Pouvois-je débuter plus heureusement dans ma carrière politique, que par la circonstance mé-

morable qui amène un Roi chéri dans sa Capitale, et au milieu de son peuple ? Mais avant de m'engager dans les détails de cette fameuse journée, il faut jeter un coup-d'œil en arrière, et parcourir la chaîne des évènemens extraordinaires qui se sont succédés depuis six mois avec rapidité, et qui ont amené par degrés un état de choses que personne ne pouvoit prévoir.

Une horrible déprédation des finances, telle que l'histoire du monde en offre peu d'exemples, met le gouvernement dans la nécessité d'assembler les Etats-généraux, dont il n'apperçoit pas toutes les conséquences. Cette convocation long-temps desirée, long-temps attendue, se fait avec un bruit et un éclat qui excite dans les esprits une fermentation prodigieuse ; elle est précédée d'une foule d'écrits et de brochures où l'on révèle le secret de la monarchie, où l'on déchire le voile sacré, qui, jusqu'ici, avoit enveloppé notre constitution. On accorde pour la première fois au tiers-état, une repré-

sentation double, et qui seule égale celle des autres ordres; avantage qui augmente beaucoup ses espérances et ses prétentions : enfin les trois ordres se rendent à Versailles. le gouvernement s'imaginoit que, suivant l'usage ancien et immémorial de tous les Etats-généraux, chaque ordre délibéreroit séparément; mais le tiers-état, qui regardoit comme abusives presque toutes les anciennes lois, et y vouloit établir une constitution nouvelle, déclare qu'il n'y a plus qu'un ordre dans l'état, celui des citoyens, qui doivent tous être réunis pour le même objet, et opiner par tête sur leurs intérêts communs. Le clergé et la noblesse s'opposent de toutes leurs forces à cette innovation : ils ont pour eux le roi et son conseil, attachés aux antiques usages de la monarchie; le tiers-état a pour lui le peuple, ami des nouveautés, dont il espère les plus grands avantages. Le roi se rend médiateur, et tient une séance où il propose des moyens de conciliation: il accordoit à la nation la plupart des demandes continues dans les

cahiers ; mais il n'accordoit pas tout ; il n'accordoit pas sur-tout le point essentiel, la subversion totale de l'ancien régime. Le peuple se soulève ; les troupes qu'on avoit coutume d'employer pour rétablir l'ordre et la tranquillité, refusent le service ; le roi cède, il invite le clergé et la noblesse à se réunir au tiers-état ; cette réunion calme les esprits : mais ce calme trompeur et passager est bientôt suivi du plus violent orage. La bonne et saine politique ne permet jamais de risquer un coup d'autorité sans être bien sûr de pouvoir le soutenir. Le conseil du roi n'étoit pas sans doute assez pénétré de cette grande vérité ; car, depuis l'origine des troubles, il a engagé plusieurs fois le Monarque dans les plus fausses démarches, et compromis de la manière la plus indécente l'autorité royale. La dernière faute en ce genre a été la plus terrible par ses suites ; on a fait approcher des troupes dont on n'étoit point sûr, et cet appareil de guerre a plus irrite qu'effrayé la capitale : on a éloigné M. Necker,

protecteur du peuple ; c'étoit une espèce de déclaration de guerre. Par un de ces hasards qui ont beaucoup plus d'influence sur les grandes révolutions que les mesures les mieux concertées, un jeune courtisan, plein de mépris pour une multitude désarmée, croit se rendre agréable en semant l'épouvante dans Paris ; il accourt à toute bride à la tête de son régiment, se jette dans les Tuileries, sans avoir reçu aucun ordre, et sans se douter des conséquences affreuses d'une pareille violence. C'est alors que le peuple se persuade que le dessein de la Cour est de faire égorger tous les Parisiens. Le tocsin sonne de toutes parts ; on court aux armes, on se rend maître des invalides, on emporte la bastille : la tête du gouverneur, celle du prévôt des marchands, sont promenées dans les rues. Les boutiques sont fermées, les spectacles interrompus, toutes les fonctions civiles suspendues. Bientôt le bourgeois s'apperçoit que ses plus grands ennemis sont les brigands et les voleurs, dans une ville immense

qui se trouve tout-à-coup sans lois, sans tribunaux et sans police ; la milice nationale se forme, l'habitant de Paris prend le parti de défendre lui-même ses foyers ; et cette capitale, le centre des plaisirs, des arts et du luxe, n'offre plus que le spectacle d'une ville de guerre. Au milieu de cet affreux tumulte, le roi, fort du témoignage de sa conscience, et toujours plein de confiance dans l'amour de ses sujets, vient seul à Paris, passe au milieu de cent mille hommes armés, qui forment une double haie, se rend à l'hôtel-de-ville, fait connoître au peuple ses sentimens paternels, et s'en retourne au bruit des applaudissemens et des acclamations de cette foule innombrable. Cette démarche hardie et généreuse sauve l'état, et ne rétablit cependant pas l'ordre public. Quelques jours après, deux hommes depuis longtemps odieux à la multitude, sont déchirés et mis en pièces, malgré les efforts et l'éloquence d'un jeune héros aussi zélé pour les intérêts de l'humanité que pour ceux de la patrie. La

contagion se répand dans les provinces : d'un bout du royaume à l'autre, on brûle, on pille les châteaux des nobles, on assassine les magistrats, on chasse les commis des barrières, on se refuse au paiement des impôts ; partout le peuple enyvré de cette liberté nouvelle, comme d'une liqueur trop forte pour sa tête, se porte aux plus grands excès. Toutes les loix sont violées, toutes les formes de la justice abolies, il n'existe plus aucune autorité, aucune discipline militaire ; une affreuse anarchie, mille fois pire que le despotisme, menace le royaume d'une entière destruction, avant qu'il ait eu le temps de se régénérer ; et tous ces maux, que la plus heureuse constitution aura bien de la peine à guérir, ont été le fruit d'une fausse démarche et de l'éloignement d'un ministre. Tout bon citoyen ne peut s'empêcher de gémir sur les horreurs qui ont déshonoré une si belle cause, et souillé les prémices de la liberté. Le Philosophe y trouve une nouvelle preuve, que dans tous les

temps, les hommes sont à-peu-près les mêmes : leurs passions aveugles abusent toujours de ce qu'il y a de plus respectable. Ils ne font que changer de fanatisme ; et, malgré les lumières de notre siècle, nous avons vu commettre, au nom de la nation et de la liberté, presque les mêmes crimes qu'on a commis autrefois au nom de Dieu et de la religion.

Parmi les convulsions de la monarchie expirante, l'assemblée nationale, ferme et intrépide, continuoit ses augustes fonctions avec un zèle infatigable : elle établissoit, sur les droits de l'homme et du citoyen, les bases de sa constitution ; elle extirpoit jusqu'aux derniers germes du gouvernement féodal ; elle accueilloit les sacrifices que faisoient le clergé et la noblesse, l'un de ses dixmes, l'autre de ses droits seigneuriaux ; elle proscrivoit la vénalité des charges de judicature, et détruisoit en un mot, de fond en comble, l'ancien édifice pour en élever un nouveau.

La question importante de la sanc-

tion royale a pensé nous replonger dans les horreurs de la guerre civile. Depuis l'établissement de la monarchie, le roi, du consentement de la nation elle-même, avoit partagé avec les états-généraux la puissance législative; il s'agissoit de savoir si l'assemblée nationale refuseroit entièrement au roi cette prérogative, et le réduiroit à la simple fonction d'exécuteur des ordres de la nation. La plupart des cahiers exprimoient que le vœu de la nation étoit de ne point enlever au roi un privilége qu'elle ne lui avoit jamais contesté : plusieurs députés éludoient cette difficulté, en disant que les cahiers étoient des instructions faites pour les guider, et non des commandemens capables d'enchaîner leurs délibérations. Ce principe même adopté, il restoit encore à examiner s'ils pouvoient *aller directement contre ces instructions faites pour les guider.* Les ennemis du *veto absolu* disoient, qu'il étoit injuste et dangereux qu'un seul homme eût le pouvoir de s'opposer aux volontés de tout un peuple, et de les rendre nulles; mais

les partisans de ce même *veto* soutenoient, qu'il ne seroit jamais de l'intérêt du roi de s'opposer à aucune bonne loi; qu'on auroit toujours les moyens les plus efficaces pour l'empêcher d'user indiscrètement de ce droit; que la puissance nationale avoit besoin elle-même de ce contre-poids pour se fixer et se contenir dans de justes bornes; que ce privilège honorifique rendroit la personne du roi plus respectable, et contribueroit au maintien de l'ordre public; que le monarque feroit mal exécuter des lois qu'il auroit condamnées et acceptées de force; et qu'il falloit s'occuper des moyens de faire exécuter les lois, autant et plus peut-être que des lois elles-mêmes; enfin ils appeloient l'expérience à l'appui des raisons; ils citoient l'exemple imposant de l'Angleterre, dont le roi a le *veto* le plus absolu, et que sa constitution rend heureuse et florissante depuis plus d'un siècle. L'assemblée nationale a pris un milieu qui sans doute lui a paru remédier à tous les inconvéniens; elle a accordé au roi un *veto suspensif* pendant

deux *législatures*. Elle a aussi décrété, presque en même temps, que l'assemblée nationale seroit permanente, et ne formeroit qu'une seule chambre. Ces grandes questions terminées, on s'est occupé de la constitution; mais il a bien fallu détourner l'attention sur les finances, dont l'épuisement demandoit un prompt secours. M. Necker, à qui l'assemblée a déféré la dictature dans cette partie, la plus essentielle peut-être de l'admininistration, pour un royaume tel que la France, M. Necker a proposé de lever sur tous les citoyens, une contribution du quart de leur revenu : les représentans de la nation ont adopté cette idée; ils ont aussi invité toutes les églises du royaume à faire porter leur argenterie à la monnoie; et le zèle patriotique de Monseigneur l'Archeque de Paris a vivement appuyé cette opération. La plupart des membres de l'assemblée ont pensé qu'une simple invitation suffisoit, et qu'elle valoit un ordre dans un moment où le roi, la reine, les ministres, se privoient de leur vaisselle; où de géné-

reuses citoyennes faisoient à la patrie le sacrifice de leurs bijoux, où les citoyens de tout age, de toute condition s'empressoient d'offrir à l'état des secours volontaires.

Le calme, cependant, commençoit à renaître; les honnêtes gens entrevoyoient déja la fin de ces troubles funestes, lorsqu'une étincelle a rallumé des feux mal éteints. Le régiment de Flandre avoit été appelé à Versailles, pour concourir, avec la milice bourgeoise, au rétablissement de l'ordre: les gardes-du-corps ont donné une fête à l'état-major de ce régiment; des jeunes gens, chargés de la garde du roi, et très-attachés à sa personne, ont pu, dans l'excès d'un zèle péu éclairé et peu philosophique, regarder la nouvelle constitution comme contraire aux droits et aux véritables intérêts du monarque; on prétend que, dans la chaleur du vin, ils se sont répandus en propos indiscrets sur l'assemblée nationale; qu'ils ont substitué à la cocarde de la nation, une cocarde noire, et ont paru inviter les officiers du régiment

de Flandre, à suivre leur exemple. Cette nouvelle, semée dans Paris, a excité la plus vive indignation; on a frémi des suites fatales que pourroit avoir cette cocarde noire, qui sembloit diviser la nation en deux partis, et donner le signal de la guerre civile; ce qui a beaucoup augmenté la mauvaise humeur des habitans de Paris, c'est qu'alors ils manquoient de pain: les femmes, plus irritées encore de la disette que de l'imprudence des gardes-du-corps, se sont rendues en foule à Versailles; les hommes les ont suivies au nombre de quinze à vingt mille, avec un attirail formidable d'artillerie; quelques gardes-du-corps ont péri dans cette occasion: les autres ont prêté serment à la nation. Les femmes se sont portées en foule dans la salle de l'assemblée nationale; quelques-unes se sont même emparées des siéges des députés: toute l'enceinte retentissoit de leurs cris et de leurs chants. Nouvelles Amazones, plusieurs d'entre elles portoient sur leurs vêtemens ordinaires des armes peu faites pour leur sexe: c'est en vain que

M. de Mirabeau a fait quelques tentatives pour abréger une visite qui commençoit à devenir un peu embarrassante pour l'assemblée ; il a fallu céder au desir extraordinaire que les femmes ont témoigné d'assister à toute la séance ; et cette complaisance n'a compromis en rien la dignité des représentans de la nation la plus polie de l'Europe. Ils ont même poussé l'attention jusqu'à interrompre l'ordre du jour, pour s'occuper uniquement des subsistances, seule question qui, dans ce moment, pouvoit intéresser l'auditoire.

Le résultat le plus considérable de cette expédition, c'est le parti que le roi a pris de venir, avec la famille royale, fixer son séjour à Paris, conformément aux vœux empressés des habitans de cette capitale : l'abondance y est entrée avec lui. Il seroit difficile de peindre les circonstances intéressantes de son voyage, et le spectacle singulier que présentoit le cortége dont il étoit précédé et suivi ; l'ivresse et les transports d'un peuple innombrable, qui mêloit au bruit du

canon et de la mousqueterie, les cris de *vive le roi! vive la reine! vive Monseigneur le Dauphin! vive Monsieur et Madame!*

Quoique la famille royale fût partie de Versailles vers midi, elle n'est arrivée à l'hôtel-de-ville, qu'à huit heures et demie. Lorsque le roi étoit venu à Paris, au mois de juillet dernier, il avoit dit à M. le maire : *c'est toujours avec plaisir et avec confiance que je me vois au milieu des habitans de ma bonne ville de Paris.* M. le maire, dans cette dernière circonstance, a crû devoir répéter ces paroles ; mais il a oublié ces mots : *avec confiance*, et la reine, sur le champ, les lui a rappelés ; alors M. le maire a dit, en se reprenant : Messieurs, *vous êtes plus heureux que si je l'avois dit moi-même.* Le séjour du roi dans sa capitale produira les plus heureux effets ; non-seulement il dissipera les craintes et les défiances, et déconcertera les mesures des ennemis de la nation, mais encore il va ranimer le commerce, et redonner un peu de vie

et de mouvement à ce corps immense, qui semble frappé de léthargie. Je suis, etc.

LETTRE VI.

Auguste et Théodore, ou les deux Pages, Comédie en deux actes, en prose, et mêlée de chant; par M. Dezède et B. D. M., *représentée, pour la première fois à Paris, par les Comédiens François ordinaires du Roi, le* 6 *mars* 1789; *et à Versailles, devant leurs Majestés, le* 21 *du même mois; prix,* 30 sols. *A Paris, chez l'auteur, pavillon de Corneille près la Comédie Françoise, et* Knapen fils, *rue Saint-André-des-Arcs.*

L'AUTEUR réclame contre un jugement infidèle du mercure de France, qu'il appelle le *grand dépôt des ar-*

chives littéraires. Voici en effet comment on s'exprime sur sa pièce dans ce Journal. *Cette bluette*, dit-on, *n'est qu'une traduction d'une pièce allemande intitulée, le Page*: L'auteur réfute cette assertion d'une manière victorieuse, en donnant l'analyse de la pièce allemande; et il conclut avec raison, d'après cet exposé, qu'il n'y a pas un caractère, pas une scène, pas un trait, pas un mot, d'où puisse résulter le moindre rapport entre les deux ouvrages.

Au reste, ses plaintes sont douces et tranquilles comme celles d'un auteur qui a réussi au théâtre, et qui peut opposer les éclatans suffrages du Public à l'opinion obscure d'un Journaliste: « Il faut, dit-il, qu'au « moment de *notre succès*, le ré- « dacteur n'ait pas eu le temps de lire, « ni la pièce allemande, ni notre let- « tre insérée dans le journal de Pa- « ris, car nous aimons à croire que « ce n'est pas à dessein qu'il a fait un « article si contraire à la vérité. »

Venons maintenant à la pièce. Le premier acte se passe dans une hô-

tellerie d'Allemagne. L'hôte M. Philips, est un homme assurément très-rare dans son espèce ; levé avant tout le monde, couché le dernier, d'une probité rigoureuse, sensible, généreux, il ne rançonne et ne poursuit jamais personne ; il plaint ceux qui sont dans l'impossibilité de le payer, et quand il trouve une bonne occasion de rendre service, il la saisit : ce qui n'est pas moins rare peut-être que le caractère de cet hôte, c'est qu'avec de pareilles manières, tout lui réussit, tout lui profite, et ce qui ruineroit un autre, l'enrichit. L'hôtesse n'est pas, dans son genre, aussi extraordinaire que son mari : c'est une femme vive, enjouée, coquette, très-aguerrie contre les artifices des hommes, et qui fait toujours sa volonté, quoiqu'elle ait l'air de ne faire que celle de son mari ; les femmes de cette espèce là sont bien plus communes que les aubergistes sensibles, généreux et désintéressés. Un Page de la chambre du Roi, nommé Auguste, arrive tout hors d'haleine, l'air défait, les che-

veux en désordre ; il a couru toute la nuit pour porter les dépêches de Sa Majesté, et il profite du moment où elle vient de sortir de la ville, pour venir faire préparer un logement dans cette hôtellerie, à sa mère et à sa sœur, qui vont arriver ; puis il s'en retourne bien vîte à son poste. La vue de ce jeune homme intéresse infiniment l'hôtesse, et l'attendrit jusqu'aux larmes : l'hôte conçoit même quelque inquiétude de cette grande sensibilité de sa femme pour un Page, car il connoît les tours de ces Messieurs : on ne tarde pas à voir paroître la mère et la sœur du Page, accompagnées d'une gouvernante. La mère ne semble occupée que de son fils ; l'hôtesse les conduit à l'appartement qui leur est destiné, et, pendant ce temps-là, l'hôte fait ses comptes, ce qui amène quelques détails comiques.

« Voyons : son excellence, Monsieur le Comte (*Il compte et calcule tout bas.*) Vin de Bordeaux, vin de Champagne, du Marasquin. (*Il comte et chiffre bas.*) Fort bien ! (*Il tourne*

une feuille). Messieurs les Conseillers auliques. A table d'hôte. (*Il écrit et tourne une feuille*). Messieurs les Chambellans. Ils dînent toujours en ville et reviennent se coucher sans souper. (*Il tourne une feuille*). Article des Anglois. Oh ! c'est un peu différent. (*Il calcule tout bas*). Trente ducas dans un jour ! (*Il écrit et tourne une feuille*). Ah ! voici Monsieur le Chevalier. (*Il tourne plusieurs feuillets*). Il remplit presque seul tout mon livre. Il est vrai qu'il ne se laisse manquer de rien. Il mange, boit, ne va jamais à pied, crève tous mes chevaux, se sert de tout mon monde, me fait enrager, me promet tous les jours de l'argent, ne m'en donne jamais, et finit toujours par m'en emprunter. Mais comme ce n'est pas la première fois que cela m'arrive, le crédit lui sera continué. J'attendrai un peu ; n'importe ; j'aime les François, moi. Ce sont de bonnes gens. Ils vous font attendre souvent ; mais on finit toujours par être payé, assez bien. »

L'hôtesse, qui a conduit les Da-

mes, revient faire part à son mari de ses remarques ; elle juge qu'elles ne sont pas heureuses : Le bonhomme d'hôte s'intéresse déja à leur situation, et paroît disposé à leur rendre toutes sortes de services : l'un et l'autre questionnent la gouvernante pour savoir leur histoire ; celle-ci fait d'abord la discrette, et finit par leur avouer que sa maîtresse est veuve d'un brave major nommé *Riesberg*, qui a été tué dans un combat, et lui a laissé six enfans ; que s'étant retirée à la campagne, on vient de lui susciter un procès aussi cruel qu'injuste, dont la perte peut causer sa ruine totale. Il se trouve, par le plus grand hasard du monde, que ce major *Riesberg* a été le bienfaiteur de l'hôte, qui, plein de reconnoissance, est prêt à sacrifier tout ce qu'il possède pour les intérêts de la veuve.

Un Page de la chambre du Roi, nommé Théodore et ami d'Auguste, vient de sa part saluer la mère de son ami, et la prévenir que son fils, retenu auprès du Roi, ne peut pas la voir dans ce moment, mais que

peut-être après le dîner du Roi, trouvera-t-il un instant pour satisfaire sa tendresse : ce Théodore est fils unique du général Kronschild; il est très-riche, et répand l'argent à pleines mains; son caractère est vif, impétueux; il fait un grand fracas dans l'hôtellerie, met tout le monde sur pied, ordonne d'un ton tranchant, cajole l'hôtesse, et se donne les plus grands airs : mais au fond c'est un excellent cœur, et le meilleur garçon du monde.

Le second acte se passe dans le château, et le théâtre représente l'anti-chambre de l'appartement du Roi. Théodore rend compte de sa commission à son ami Auguste, et lui fait les plus grandes instances pour l'engager à accepter un rouleau de cent ducats, que sa famille vient de lui envoyer pour le jour de sa fête, mais Auguste s'obstine à le refuser. Lorsque Théodore est parti, Auguste, accablé de fatigue, s'assied sur une chaise pour prendre quelque repos ; parce que le Roi qui, après son dîner s'est jetté tout botté sur son lit,

suivant sa coutume, n'aura pas besoin de lui. Mais le Page, avant de s'endormir, tire de dessous sa camisolle, une lettre de sa mère qu'il porte toujours attachée sur son cœur; il la regarde, il la baise, il la rélit en soupirant et levant de temps en temps les yeux au ciel. Il s'occupe du soin de cette tendre mère, il espère en la bonté du Roi, il se flatte d'un heureux succès pour sa famille, et, dans cette douce idée, il s'endort insensiblement et laisse tomber sa lettre sur ses genoux.

Le Roi, entre tenant plusieurs papiers à la main; il regarde la pendule. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur cette scène, qui, sans contredit, est la plus belle et la plus intéressante de toute la pièce.

LE ROI, *son ton brusque.*

« Je me suis reposé trop long-temps... Lisons vîte ces lettres (*il en ouvre une*). Le Prince de. . . . . Il a le temps d'attendre. (*Il met la lettre dans la poche gauche. Il en ouvre une autre*). Le Conseiller intime de...

de . . . On ne me trompe pas deux fois. (*Il met cette lettre de même dans la poche gauche ; il en ouvre une autre*). Vos fidèles sujets, les Colons de . . . . (*il lit*). Ils obtiendront ce qu'ils demandent . . . L'activité et l'industrie peuvent toujours compter sur ma protection . . . (*Il met cette lettre dans la poche droite, et il en ouvre une autre*). Les pauvres habitans de . . . . Voilà les plus pressés : les malheureux ont tout perdu par le ravage des eaux. Ils auront tous les secours nécessaires, et seront exempts d'impôts pendant deux ans. (*Il ouvre la dernière lettre*). Le Commandeur de . . . . Ah ! qu'il vienne, j'ai des torts à réparer . . . . (*Il la met dans sa poche droite. Appercevant Auguste endormi, il s'approche de lui et le fixe un moment*). Il dort mieux que moi . . . Cet enfant m'intéresse... On l'accuse cependant . . . Mais je me souviens de son père . . . . Quel est cet écrit ? Voyons . . . . J'y trouverai peut-être quelque éclaircissement. (*Le Roi se met dans un*

fauteuil de l'autre côté et vis-à-vis d'Auguste, et il lit). « Cher Auguste, seul appui de ta mère et de ta malheureuse famille . . . *Le Roi étonné regarde Auguste avec intérêt.* La pension que le Roi a dai-
» gné t'accorder, vient encore de
» m'être payée. » Voilà donc, enfant généreux, l'usage que tu en fais ...

Et on t'acuse!.... Je verrai toujours par moi-même. L'erreur des Lois coûte cher . . . *Il continue de lire.*
« Ce n'étoit pas assez qu'une fraude
» impunie.... » (*d'une voix terri-
» ble*) Impunie! « Engloutît le bien
» acquis par le sang de ton père ...
» La haine d'un Magistrat puissant
» et oppresseur . . . . Des frais pour
» payer notre perte... O mon fils!...
» l'existence, l'honneur de ta mè-
» re, le chaume qui couvre une no-
» ble famille va lui être arraché avec
» ignominie. (*Il s'attendrit.*) Me-
» nacée du plus accablant décret,
» poursuivie peut-être jusque dans
» la Capitale . . . J'y cours chercher
» des protecteurs à mes enfans, et un
» ami, un seul ami qui se souvienne

de leur père. » (*Il essuie une larme de ses yeux*). Qu'elle vienne à moi ; je suis cet ami-là.

AUGUSTE, *parlant en songe, et tendant les bras, dit à demi-voix :*

Cent ducats ; (*plus haut*) cent ducats : ô ma mère ! le ciel nous les envoie.

LE ROI, *écoutant avec intérêt et se levant avec précipitation.*

Oui, il te les envoie, pauvre et noble enfant ! *Il tire un rouleau de sa poche, et le met dans celle d'Auguste.* Remettons-lui sa lettre ; mon or ne la lui payeroit pas . . . *L'enfant se réveille, et le Roi se hâte de s'éloigner, en feignant de lire.*

AUGUSTE.

Le Roi ! . . . . *Il se lève avec effroi.* Ah ! mon Dieu ! . . . *Il est tremblant, et n'ose lever les yeux. Le Roi qui l'a entendu, se doutant de son embarras, se détourne encore davantage. Auguste se permet de re-*

garder du coin de l'œil, et voyant le Roi qui lit, il se rassure un peu. Il ne m'a pas vu. *Il voit la lettre par terre, il la ramasse avec vivacité.* Ah ! ma lettre ! *Il la met sur son cœur.*

LE ROI, *sans quitter les yeux de dessus sa lettre.*

Quelqu'un ! . . . *Auguste avance timidement.* Qui a porté cette nuit mes dépêches ?

AUGUSTE.

Sire, c'est moi.

LE ROI, *adoucissant son ton naturel, qui cependant perce toujours.*

Et pourquoi ne te laisse-t-on pas reposer ?

AUGUSTE.

Quelle bonté !

LE ROI.

Auguste, des soupçons s'élèvent ici contre toi. (*Auguste est altéré*) Que fais-tu de ton argent. ?

AUGUSTE, *avec le plus grand embarras.*

Sire. . . . .

LE ROI.

Te reproches-tu de l'avoir mal employé ?

AUGUSTE.

Non, Sire. Dieu m'en est témoin.

LE ROI.

Pourquoi donc tant de mystère ?

AUGUSTE.

Sire ! . . . Votre Majesté. . . . .

LE ROI, *d'un air satisfait, à part.*

Il n'avoue rien. (*haut*) Auguste, tu n'as plus de père. (*Il le regarde avec une extrême bonté*).

AUGUSTE, *transporté, avec une confiance respectueuse.*

Pardonnez-moi, Sire.

LE ROI, *avec la même bonté.*

Achève.

AUGUSTE, *en se précipitant aux pieds du Roi.*

Ne suis-je pas un des sujets de votre Majesté ?

LE ROI, *après avoir fait relever Auguste.*

Que fait ta mère ?

AUGUSTE.

Sire, elle bénit son Roi, et lui élève des serviteurs.

LE ROI, *avec attendrissement, mais d'un ton assez ferme.*

Auguste, je veux la voir, ta mère ; (*Il fait deux pas et se retourne*). entends tu ? je veux la voir. (*Le Roi sort par la porte du fond qu'il ouvre. Un Grenadier est en sentinelle ; il l'observe un instant, et sort ; la porte se ferme*).

AUGUSTE, *à genoux, et les bras étendus vers le Ciel.*

Avec enthousiasme.

O Dieu, qui lisez dans mon ame, accordez-moi le bonheur de mon père... Mourir pour un tel maître!...

La mère et la sœur d'Auguste entrent, amenées par Théodore, qui bientôt les laisse se livrer sans témoin à leurs transports mutuels. Rien n'est plus touchant que les détails de cette entrevue; ce que la piété filiale a de plus intéressant, ce que la naïve familiarité de la tendresse fraternelle a de plus aimable, se trouve répandu dans cette scène; mais les épanchemens de cette malheureuse famille sont interrompus par le retour subit de Théodore, qui raconte ce qui s'est passé à l'hôtellerie: une troupe de gens de loi, armés d'une sentence, est venue pour se saisir de la mère d'Auguste; l'hôte s'est rendu caution pour elle, il a déposé mille ducats et en-

gagé toute sa fortune. Le Roi est survenu ; il a fait retirer les satellites de l'injustice. Pendant que Théodore fait son récit, le Roi entre ; il reçoit un placet que lui présente la mère d'Auguste ; il l'interroge avec bonté ; et lorsqu'il est instruit de l'affaire, il ordonne que le juge qui a rendu cet arrêt inique, paye de sa fortune le dommage qu'il a causé : il récompense la générosité de l'hôte et de l'hôtesse, en leur confiant l'administration de ses maisons de charité ; il donne à Théodore une cornette dans ses gens-d'armes ; double la pension d'Auguste, et lui accorde une lieutenance dans le régiment de son frère. L'intérêt de ce dénouement se trouve encore augmenté par un petit incident particulier. Théodore a égaré le rouleau de cent ducats qu'il destinoit à son ami : Auguste, dans le même moment, laisse tomber de sa poche le rouleau que le roi y a mis à son insçu : Théodore croit que ce rouleau est le sien ; il n'accuse cependant pas son ami, il cherche au contraire à le justifier : mais toute la suite du

Roi, soupçonne Auguste de l'avoir dérobé, lorsque Caroline sa sœur arrive, tenant le rouleau que Théodore avoit perdu; alors le Roi, pour réparer pleinement l'honneur d'Auguste, raconte comment il lui a glissé dans la poche, pendant qu'il dormoit, un rouleau de cent ducats.

Cette pièce est extrêmement intéressante : on ne peut la voir jouer, ni même la lire, sans être attendri jusqu'aux larmes : l'auteur y a réuni toutes les vertus qui sont en possession de plaire et de toucher sur la scène; la générosité, l'humanité, la bienfaisance, la justice, l'amitié, la tendresse maternelle, la piété filiale; l'amour fraternel; tous les caractères sont aimables. Les poëtes comiques qui veulent réussir aujourd'hui, doivent suivre la même route. Il faut qu'ils abandonnent absolument la peinture des ridicules; la comédie ne doit plus être l'image fidèle des mœurs de la société et du caractère des hommes : on ne veut plus de portraits ~~vrais et ressem~~blans, on n'aime que les tableaux et les si-

tuations romanesques ; malheur à celui qui a la mal-adresse d'exposer sur la scène le cœur humain tel qu'il est, et de représenter trop fidèlement ce qui se passe dans le monde. On sait que les hommes se conduisent presque tous d'après leurs intérêts et leurs passions ; que les vertus pures et désintéressées sont extrêmement rares dans le commerce de la vie ; que les cœurs généreux, sensibles et reconnoissans, sont très-difficiles à trouver ; qu'un véritable ami est une espèce de phénix ; mais c'est peut-être parce qu'on ne découvre rien de tout cela dans le monde, qu'on aime à le contempler sur la scène comme quelque chose de curieux et d'extraordinaire, tandis qu'on n'y voit qu'avec indifférence, et même avec dégoût, les défauts, les ridicules et les vices qui blessent chaque jour les yeux dans la société.

Je suis, etc.

LETTRE VI.

Le Nègre comme il y a peu de Blancs ; par l'Auteur de Cécile *fille d'Achmet III, Empereur des Turcs.*

Second extrait.

Itanoko, à la faveur des ombres de la nuit, se rend au vaisseau françois qui se trouve en rade : il raconte son histoire au capitaine, nommé *d'Urban*. Celui-ci, dévoré de la soif insatiable des richesses, au lieu d'observer envers Itanoko les devoirs sacrés de l'hospitalité, le regarde déja comme son esclave ; et le jeune Nègre se trouve confondu parmi une multitude d'Africains infortunés, dont d'Urban fait un infame commerce. Cependant *Gernance*, fils du Capitaine, jeune homme compatissant et honnête, fait tous ses ef-

forts pour adoucir la destinée d'Itanoko. Le jeune Nègre est indigné contre d'Urban ; et tandis que son cœur se livre aux pensées tumultueuses du ressentiment, un Nègre lui dévoile le projet de massacrer tous les blancs qui se trouvent dans le navire. Itanoko est charmé de trouver l'occasion de se venger du cruel d'Urban. Au moment où sa pensée s'arrête sur la scène sanglante qui doit avoir lieu dans quelques heures, le bon Gernance s'approche d'Itanoko : il lui fait entrevoir dans l'avenir une perspective consolante, et l'oblige de recevoir une somme considérable qui, à tout évènement, pourra lui servir à recouvrer sa liberté. A cet acte de générosité, le cœur du Nègre s'ouvre au repentir et aux remords. Il court à la chambre du capitaine, accompagné de Gernance : » Vous m'avez sauvé la vie, Ger-
« nance, s'écria-t-il, vous avez voulu
« tout-à-l'heure sauver ma liberté.
« Eh bien ! je m'acquitte avec vous.
« Voici votre père, jetez-vous dans
» ses bras ; je vous le rends ; je lui

« sauve la vie. Vois d'Urban le lieu « où nous sommes. C'est ici que tu « m'as reçu ; c'est ici que j'implo« rai ta pitié, ton humanité, que « je versai mes peines et mes secrets « dans ton sein. Si ces meubles in« sensibles pouvoient parler, tous at« testeroient ma bonne-foi, ma con« fiance, ma candeur ; mais tous te » reprochent ta perfidie, ta noirceur, « ton avarice, ta barbarie.... Juge « du sacrifice que je fais à la recon« noissance ; dans quelques heures tu » allois mourir, toi, les tiens, tes « soldats, tes matelots, tout péris« soit. »

Après ces paroles, Itanoko donna les détails du complot, et l'on prit aussitôt les moyens nécessaires pour en prévenir l'exécution. Cependant on arriva au Cap-François, dans l'île de Saint-Domingue. Itanoko y jouit de la bienveillance d'*Honorine*, amante de Gernance, et du Père *Bruno*, religieux respectable, qui lui donna les instructions les plus salutaires. Le jeune Nègre eut la douleur de voir partir son ami Gernance

pour un voyage maritime, et ce départ fut l'époque des plus grands malheurs pour Itanoko. Lorsque celui-ci se fut perfectionné dans les arts, et qu'il fut un objet précieux de commerce aux regards avides de d'Urban, cet homme injuste conçut le noir dessein de le vendre. Un étranger, qui ne vouloit pas être connu, fit faire des propositions à d'Urban pour l'achat d'Itanoko : d'Urban remet le Nègre à l'agent de l'inconnu ; mais, par des circonstances singulières, Itanoko fut acheté secrètement par Honorine, qui ne vouloit point que le jeune Nègre fût exposé aux horreurs de la servitude. Quelque-temps après, le frère d'Honorine, qui étoit un scélérat, résolut, de concert avec d'Urban, de perdre Itanoko : celui-ci se vengea de la manière la plus noble ; il trouva l'occasion de délivrer d'Urban des mains de deux noirs qui en vouloient à sa vie. Une scène touchante se passe ensuite entre Itanoko et le père Bruno ; et le jeune Nègre se met en route pour se rendre à la

partie espagnole de l'île. En traversant les montagnes, il rencontre, chose étonnante! son ancien ami *Otourou* qu'il avoit laissé en Afrique.

Ils se retirent tous les deux dans une cavité de la montagne; et en prenant un repas champêtre, Otourou raconte à son ami des choses propres à exciter toute sa sensibilité: il lui annonce que lorsqu'il s'échappa de la Cour du Damel, il étoit sur le point de revoir ce qu'il a de plus cher au monde, et que sa liberté avoit été l'objet principal du traité de paix entre le Damel et le Siratik. Otourou dit encore à Itanoko que Dumont, par les soins du Damel, s'étoit embarqué avec son épouse, sa fille Amélie, qu'il avoit été lui-même de la partie, et qu'après un voyage de plusieurs mois, ils étoient arrivés à Saint-Domingue, dans l'espoir de rendre leur bon ami à la liberté et au bonheur. Otourou ajoute qu'Amélie, au moment où elle étoit descendue à terre avec lui, fut enlevée par un jeune-homme; qu'il avoit fait tous ses efforts pour re-

pousser la violence, et qu'il avoit été conduit en prison, d'où il n'étoit sorti que par la générosité du respectable père Bruno. Différens incidens relatifs à cet enlèvement, font connoître à Itanoko que le frère d'Honorine en est l'auteur. Itanoko apprend ensuite les tentatives de son ami pour délivrer Amélie de son horrible captivité. Après ces éclaircissemens Otourou et son ami reviennent à la ville, dans l'espoir de trouver Amélie. La prudence leur dicte d'aller voir d'abord le père Bruno. Celui-ci les accueille avec empressement; il leur fait part de la mort de d'Urban, de la fin tragique du frère d'Honorine, et du retour de Gernance. Au moment où les deux Nègres croient appercevoir dans l'avenir une perspective consolante, des suppôts de la Justice entrent, et s'emparent d'Itanoko et Otourou; ces deux Nègres sont accusés d'avoir assassiné d'Urban; un concours bizarre de circonstances rend ce crime vraisemblable, quoiqu'ils soient parfaitement innocens l'un et l'autre. Des scènes déchirantes

ont lieu, pendant la procédure, entre les jeunes Nègres et leurs amis Gernance et Honorine. Enfin, lorsque Otourou et Itanoko sont sur le point d'être conduits au lieu du supplice, la porte du cachot s'ouvre, et au lieu de l'arrêt de mort, on déclare que leur innocence est reconnue : par les soins courageux du père Bruno, les vrais coupables ont fait l'aveu de leur crime.

A la suite de quelques scènes intéressantes, vient le récit de la vie du P. Bruno. Cet homme respectable étoit né à Marseille, d'un riche négociant; et après plusieurs aventures et plusieurs revers, à Smyrne, à Constantinople et à Paris, il avoit renoncé au monde, et s'étoit fait religieux.

Le jour où Itanoko et Otourou sortirent de prison, fut un temps de triomphe; le peuple les attendoit en foule; on entendoit crier par-tout : « Voilà les Nègres qui ont pensé périr, « pour avoir voulu défendre un Blanc; « voilà les Blancs qui n'ont pas douté « de l'innocence des Nègres. » Gernance fit donation à Itanoko d'une

habitation, où le Nègre fit fleurir le bonheur et la liberté. Bientôt après une circonstance inattendue engagea Itanoko à passer en France. Un homme vint arrêter Otourou de la part du roi, et fit part de l'ordre qu'il avoit de l'emmener en France. On ignoroit la cause de cet ordre imprévu, et Itanoko prit le parti de passer aussi en France, pour se rendre utile à son ami Otourou. Celui-ci fut enfermé à Vincennes. On apprit dans la suite qu'Otourou avoit été accusé d'avoir enlevé Amélie, et que Dumont, son père, avoit obtenu l'ordre d'arrêter Otourou en Amérique. Par un développement progressif d'incidens extraordinaires, Itanoko retrouve en France, Amélie, Dumont, Gernance, Honorine, et un frère de Dumont. L'innocence d'Otourou est reconnue ; Itanoko épouse Amélie, et passe le reste de ses jours dans la paix, la sérénité et l'abondance.

Les bornes de ce journal ne nous ont permis de retracer que les principaux traits du roman. L'action en

est un peu trop compliquée, et des moralités trop longues en retardent souvent la marche.

En général, cet ouvrage est écrit avec chaleur, et l'on doit rendre justice aux sentimens de l'auteur, qui défend avec force les droits de l'humanité; mais les règles du goût n'y sont pas soigneusement observées. Que signifient ces expressions? *Je voyois, sous mes pieds, la forêt se dérouler en flots épais et noirs..... De larges anneaux, dispersés sur les murs, soutenoient d'épaisses chaînes, dont les vastes replis attendoient dans la rouille, que l'iniquité sacrifiât de nouvelles victimes.* A force de chercher des expressions neuves, on tombe dans le *Phébus*.

Nous avons vu avec plaisir que l'auteur rend la religion intéressante, et qu'il sait lui donner un air de grandeur et de dignité. Nos lecteurs ne seront pas fâchés, sans doute, de lire cette prière d'Itanoko, au moment où il est poursuivi par le malheur:

« O Dieu ! quand les méchans me « tourmentent, quand les bons ne « peuvent m'aider, toi, ne m'aban- « donnes pas. Tu me vois, ô mon « Dieu ! jeté sur la surface de la terre, « sans guide et sans soutien, comme « la feuille que le vent de l'automne « dissipe. Mais je serai fort avec ton « secours, et que je sois sous le ciel « d'Afrique, ou bien dans ces îles « que ton bras a semées aux confins « de l'Océan, je serai également près « de l'œil de ta puissance. Aucune « distance ne peut te cacher l'inno- « cence de l'homme : daigne protéger « la mienne, ô mon Dieu ! et marcher « avec moi. Ta bonté infinie se plaît « à guider les infortunés. »

L'auteur donne des preuves multipliées de l'injustice des Blancs envers les Nègres. Je citerai seulement ce passage, qui m'a fait une vive impression ; c'est une Négresse qui parle :

« Un jour que j'étois dans la chambre « de Madame blanche, c'étoit la « femme du concierge, son mou- « choir tomba par terre : j'avois le

« dos tourné. Cela ne fait pas de « bruit, un mouchoir, je ne l'entendis « pas ; il fallut qu'elle eût la fatigue « d'ouvrir la bouche pour m'appeler ; « et pour m'en punir, on me donna « dix coups de fouet. Un de ces coups « me coupa le sein. Je nourrissois « mon enfant : je fus obligée de le « sevrer ; il maigrit : ce n'étoit pas « ma faute. M. blanc s'en apperçut ; « il me dit que si mon enfant mai- « grissoit encore, il me feroit tail- « ler (1) jusqu'à ce qu'il engraissât. « Si cela eût fait engraisser, mon « enfant, à la bonne heure, j'aurois « pris patience ; mais je n'avois rien « à lui donner : il maigrissoit toujours. « La première fois, j'eus vingt-cinq « coups de fouet ; cinquante la se- « conde. Mais comme l'enfant deve- « noit plus maigre encore, oh ! cela « me fit bien de la peine, je résolus « de le quitter et de fuir. Quand je « serai partie, me dis-je, il donnera

(1) Expression des Américains, qui signifie faire donner des coups de fouet.

« l'enfant à une autre femme, pour « le nourrir, et il engraissera ; et je « partis. »

Vous trouverez dans cet ouvrage, Monsieur, plusieurs autres traits propres à émouvoir une ame sensible.

Je suis etc.

VARIÉTÉS.

De Sens.

Fleurigny, 15 Septembre 1789.

Les Habitans de mes terres, Monsieur, viennent de me donner une marque d'attachement à laquelle je suis extrêmement sensible. Je crois ne pouvoir mieux le reconnoître qu'en vous priant de l'insérer dans vos feuilles. Il seroit donc à souhaiter que l'exemple du bien détruisît l'impression que le mal fait depuis si long-temps.

Il s'est établi à Fleurigny et à Vallière, comme par-tout ailleurs, une milice bourgeoise. Les habitans des deux villages, après m'avoir fait demander mon fils pour colonel, se sont réunis, et sont venus avec ordre pour le reconnoître. Un des officiers de la milice de Fleurigny a prononcé à cet effet un discours très-sa-

tisfaisant pour moi ; il me dit, au nom de tout le corps, qu'ils venoient m'offrir leurs secours, et m'assurer qu'ils défendroient ma vie et celle de mes enfans aux dépens de la leur; qu'ils devoient cette preuve de fidélité aux bontés que j'ai eu pour eux, et qu'ils se feroient une loi d'y satisfaire; que sur l'acceptation que j'avois faite de leur demande, ils s'étoient réunis, et venoient reconnoître et recevoir mon fils pour leur colonel-commandant; qu'ils respecteroieut toujours son autorité, et d'ailleurs qu'ils n'avoient rien à en craindre, en espérant de lui voir suivre la voie que ses ancêtres lui ont tracée.

Si on n'a pas craint de publier les désordres, les révoltes des peuples dans les provinces, ce qui n'a pas peu contribué à communiquer l'effervescence dans les pays les plus tranquilles, on ne doit pas croire moins nécessaire d'essayer de rétablir le calme en publiant l'exemple d'une soumission et d'un attachement bien apprécié. S'il est des hommes qui ont oublié leurs devoirs, il en est encore qui les respectent; peut-être l'estime qu'ils méritent leur étant accordée, fera-t-elle regretter aux autres de l'avoir perdue. J'ai l'honneur d'être, etc. Monsieur. *Signé* DES REAULX *Comtesse* DE FLEURIGNY.

Observations importantes, par M. BONCERF.

Nous avons douze mille arpens de marais à dessécher ; plusieurs millions d'arpens de forêts à replanter. Voilà d'immenses travaux à ouvrir. Mais, sans s'arrêter aux vastes opérations que présente un plan général, il faut commencer par les plus voisines, pour mettre à l'instant des bras oisifs à l'œuvre.

1°. La replantation des forêts de Compiègne et de Fontainebleau. 2°. Plusieurs grandes Abbayes qui ont laissé ruiner des cantons considérables de leurs bois. 3°. Les bois ruinés des Chapitres. 4°. Ceux des Municipalités, qui sont dans le même cas. 5°. Douze cent mille arpens de marais à dessécher. 6°. Onze mille arpens de landes, près de Bayonne. 7°. Deux millions en Bretagne.

On voit, par l'indication de ces objets, que ce sont des Provinces à conquérir dans le royaume. Les sommes employées, dans cette circonstance, à payer la multitude d'ouvriers occupés à des travaux inutiles, auroient suffi pour dessécher cinquante mille arpens de marais, qui fourniroient des subsistances et de l'ouvrage à perpétuité à trente mille individus.

Après la lecture de cet article, quel vaste champ doit s'ouvrir aux réflexions de tous les Officiers Municipaux.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE VII.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

HÉRODOTE raconte, Mr, qu'après le meurtre de *Smerdis* le mage, usurpateur du trône de Perse, sept des principaux Seigneurs de la nation s'assemblèrent pour délibérer sur la constitution de l'état ; l'un d'eux nommé *Otanes*, proposa d'établir le gouvernement populaire. « *Je crois* *, dit-il, *que l'on ne doit plus désormais confier l'administration de l'état à un seul homme, le gouvernement monarchique n'étant ni agréable, ni bon.... Le monarque fait ce qu'il veut sans rendre*

* Hérodote, livre 3, traduction de M. Larcher.

compte de sa conduite... Il renverse les loix de la patrie,... et fait mourir qui bon lui semble, sans observer aucune formalité. Il n'en est pas de même du gouvernement démocratique ; le magistrat s'y élit au sort ; il est comptable de son administration, et toutes les délibérations s'y font en commun, etc. Un autre Seigneur, appelé *Megabyze*, approuva l'abolition de la monarchie ; mais il s'opposa à l'établissement du gouvernement populaire, et parla en faveur de l'aristocratie. *Rien de moins sage,* dit-il, *et de plus insolent qu'une multitude pernicieuse, rien de plus insupportable que de retomber sous la tyrannie d'un peuple effréné, en voulant éviter l'insolence d'un tyran. Si un Roi forme quelque entreprise, c'est avec connoissance ; le peuple, au contraire, n'a ni intelligence, ni raison ; et comment en auroit-il, lui qui n'a jamais été instruit du beau et de l'honnête, qui n'en a aucune idée, et qui ne peut rien tirer de son pro-*

pre fond? *Il se jette dans une affaire, tête baissée et sans jugement, semblable à un torrent qui entraîne tout ce qu'il rencontre sur son passage.... Pour nous, faisons choix des hommes les plus vertueux, et mettons-leur la puissance entre les mains.* Un troisième Seigneur, nommé Darius, rejetta la motion des deux autres, réfuta leurs principes, et soutint que le gouvernement monarchique étoit le meilleur de tous. *Je conclus*, dit-il, *qu'il faut nous en tenir au gouvernement d'un seul; d'ailleurs, on ne doit point renverser les lois de la patrie lorsqu'elles sont sages, cela seroit dangereux.*

Volià le plus ancien, et presque l'unique exemple que l'histoire nous présente d'une assemblée, qui ait eu pour objet la constitution dun empire. Cette assemblée aboutit à laisser l'état tel qu'il étoit auparavant, ce qui prouve une grande ignorance de la politique, ou bien une excessive prudence dans la plupart des membres qui la composoient. Ailleurs, nous voyons

que les plus fameuses législations de l'antiquité ont été l'ouvrage d'un seul homme. Minos donna des lois à la Crète, Lycurgue à Lacédémone, Solon à Athènes, Numa aux Romains. Cependant la république romaine, long-temps après l'expulsion des Rois, choisit dix citoyens qu'elle envoya chercher des lois en Grèce, ne les jugeant pas capables d'en faire eux-mêmes : c'étoit un excès de modestie ; car il y avoit alors plus de bon sens à Rome qu'à Athènes, quoiqu'il y eût beaucoup moins d'esprit et de goût ; mais le bon sens est bien plus nécessaire que l'esprit, quant il est question de faire des lois.

Les anciens ignoroient absolument ces assemblées représentatives de la nation, connues en France sous le nom *d'états-généraux*, et dont l'organisation s'est perfectionnée en Angleterre. Chez les Grecs et chez les Romains, le peuple assemblé exerçoit par lui-même la puissance législative. Ils ne connoissoient qu'imparfaitement la distinction des pouvoirs ; mais quoiqu'ils n'eussent pas

sur cet objet une théorie bien savante, il paroît qu'ils avoient atteint dans la pratique un très-haut dégré de perfection : car, à Lacédémone et à Rome, les pouvoirs étoient balancés et combinés de la manière la plus heureuse. Or, c'est cet art de balancer et de combiner les pouvoirs, qui importe au salut de l'état beaucoup plus que leur distinction métaphysique.

Il y a long-temps qu'on se plaignoit en France que nous n'avions point de constitution. Depuis que l'accroissement et les richesses des communes avoient banni l'esclavage et détruit la tyrannie féodale, les seigneurs et les grands vassaux étoient devenus insensiblement des courtisans; les Rois avoient concentré toute l'autorité de la nation dans leur personne; les Etats-généraux, rarement convoqués, ne délibéroient que sur l'impôt, et n'avoient presque que sur cet article la puissance législative. Des guerres continuelles, soit étrangères, soit civiles, avoient absolument fait perdre de vue la consti-

tution. La loi n'étoit presque plus distinguée de la volonté du monarque ; et, dans le dernier siècle, l'impôt lui-même étoit en quelque sorte arbitraire. L'abus en ce genre est devenu si criant, qu'il a rappelé les anciens principes. *Montesquieu* définit le gouvernement monarchique, *celui où un seul gouverne par des lois fondamentales;* mais ni lui, ni personne n'explique d'où viennent ces lois fondamentales. Est-ce la nation, est-ce le monarque qui les a faites? C'étoit-là le secret de la monarchie françoise, qui n'a été long-temps distinguée du despotisme que par la religion et les mœurs, et le grand art de la Cour devoit être de ne jamais mettre les sujets dans le cas de disputer sur les droits du monarque.

Les principes de la véritable philosophie et de la saine politique, sont fondés sur la connoissance du cœur humain. Par-tout où il y a des hommes, il y a des passions; le plus beau systême de gouvernent est toujours exécuté par des êtres foibles et sujets à l'erreur ; la plus sublime théorie perd

beaucoup dans la pratique ; c'est ce qui faisoit dire à Montesquieu, dans le plus profond et le plus estimé de ses ouvrages : *Lorsque le gouvernement a une forme depuis long-temps établie, et que les choses se sont mises dans une certaine situation, il est presque toujours de la prudence de les y laisser, parce que les raisons, souvent compliquées et inconnues, qui font qu'un pareil état a subsisté, font qu'il se maintiendra encore ; mais quand on change le systême total, on ne peut remédier qu'aux inconvéniens qui se présentent dans la théorie, et on en laisse d'autres que la pratique seule peut faire découvrir.*

Toute société est fondée sur des abus, et, sur-tout, sur l'inégalité ; et c'est avec raison que Rousseau établit la société comme le fondement de l'inégalité parmi les hommes. Dans l'état même de nature, les hommes

(1) Grandeur et décadence des Romains, chap. xvij.

ne sont point égaux : la taille, la figure, la force, le courage, l'adresse, les qualités physiques et morales, mettent entre eux une extrême différence. Les lois ne servent à rien sans les mœurs ; ce sont les mœurs qui gouvernent le monde : quand elles sont bonnes, elles peuvent suppléer aux lois ; c'est le cœur, c'est l'imagination des hommes, que les législateurs doivent surtout chercher à régler et à diriger. Le meilleur de tous les gouvernemens seroit celui qui préviendroit toutes les fautes, et où les citoyens n'auroient point de liberté pour faire le mal. Il y a des préjugés utiles et même nécessaires à la prospérité d'un état ; l'écrivain qui s'efforce de les détruire, se rend coupable du crime de lèze-nation. Un philosophe qui eût voulu ôter aux Romains leurs idées superstitieuses sur le capitole, sur Romulus, sur les boucliers de Mars, etc., eût été pour eux un ennemi plus redoutable qu'Annibal.

L'esprit philosophique est diamétralement opposé à l'esprit réforma-

teur. L'esprit philosophique est lent, circonspect; il doute beaucoup, affirme peu; l'étendue de ses lumières lui fait balancer les avantages et les inconvéniens; il sait ce que comporte la nature des choses humaines; il craint de détruire, parce qu'il connoît la difficulté et le danger de bâtir: l'esprit réformateur est fougueux et emporté; il ne doute de rien, décide et tranche légèrement: sa vue bornée n'apperçoit qu'une des faces de l'objet, ne découvre que les inconvéniens; il tend toujours au mieux, parce qu'il ne sait pas ce qui est possible; il commence par faire réellement beaucoup de mal, séduit par l'apparence d'un bien très-incertain; il se plaît, ainsi que les enfans, à briser tout ce qui l'environne, et ce n'est que par la destruction qu'il se rend témoignage à lui-même de sa force.

Ce qu'il faut sur-tout appréhender, dans un changement de constitution, c'est d'aller trop loin, c'est de passer d'un excès à un autre. Plutarque, dans la vie de Solon, dit expressément

qu'il y avoit plusieurs choses auxquelles ce législateur ne toucha point, parce qu'il craignit qu'après avoir remué et bouleversé toute la ville, il n'eût pas la force de la rétablir et de la remettre en meilleur état. Les hommes ne savent pas se contenir dans un juste milieu; nous voyons les nations changer de despotisme, au lieu de recouvrer leur liberté; à la plus cruelle tyrannie succède l'anarchie et la licence la plus effrénée. Les révolutions sont presque toujours l'ouvrage des passions : le législateur doit se tenir en garde contre les mouvemens convulsifs qu'éprouve alors la multitude : qu'il se serve de cet enthousiasme, qu'il le dirige; mais qu'il ne le partage pas. Un peuple généreux qui secoue le joug du pouvoir arbitraire, est enflammé d'indignation et de colère : dans cette disposition violente, il doit craindre de ne pas savoir s'arrêter; en voulant circonscrire l'autorité dans ses justes bornes, qu'il prenne garde de l'anéantir; que la justice, et non pas la vengeance, préside à

toutes ses démarches ; qu'il rentre dans ses droits, sans usurper ceux d'autrui ; et qu'en cessant d'être esclave, il ne devienne pas tyran lui-même. Nous voyons que, même dans les anciennes démocraties, l'extrême puissance de la multitude étoit toujours tempérée et balancée par un sénat. Tous les vrais amis de la nation, tous les bons citoyens, ont tremblé de retomber sous une autre espèce de servitude, quand ils ont vu qu'on disputoit si long-temps pour savoir si le roi auroit quelque influence sur les opérations du corps législatif. *Si la puissance exécutrice*, dit Montesquieu, *n'a pas le droit d'arrêter les entreprises du corps législatif, celui-ci sera despotique ; car comme il pourra se donner tout le pouvoir qu'il peut imaginer, il anéantira tous les autres. Mais il ne faut pas que la puissance législative ait réciproquement la faculté d'arrêter la puissance exécutrice ; car l'exécution ayant ses limites par sa nature, il est inutile*

de la borner, outre que la puissance exécutrice s'exerce toujours sur des choses momentanées (1).

C'est un très-grand malheur, sans doute, que tout ce qui existoit ait été détruit, avant qu'on eût rien mis à la place; que la discipline militaire, le plus ferme appui de la liberté publique ait été violée par-tout et foulée aux pieds; que la multitude ait secoué impunément toute espèce de joug et qu'elle ait goûté si long-temps les douceurs de la licence. Qu'on se figure un vaste royaume qui se trouve tout-à-coup sans autorité, sans loix, sans tribunaux, sans police, sans crédit et sans commerce. Ajoutez à tous ces désordres, les bruits populaires, les défiances, les alarmes, les terreurs paniques, que les ennemis de la nation se plaisoient à répandre; les mensonges odieux, les calomnies atroces, les libelles incendiaires, qui se débitoient publiquement et qu'on crioit même dans les rues, comme

(1) Esprit des lois, liv. 11, chap. 6.

pour souffler encore un feu déja trop allumé. On n'ose penser au sort qui attendoit la France, si quelque puissance étrangère eût profité, pour l'attaquer, de ce moment de confusion et d'anarchie. Nous avions des places fortes, des armées nombreuses, des soldats intrépides, de braves citoyens; mais sans ordre, sans discipline et sans chef, tout cela n'est pas d'un grand secours. Peut-être que l'assemblée nationale eût rendu à l'état un service signalé, si, considérant plutôt nos besoins urgens que l'ordre naturel des choses, elle se fût attachée d'abord uniquement aux opérations les plus propres à ranimer la confiance, à rétablir la tranquillité, à remettre en vigueur l'autorité légitime. Cette conduite eût prévenu des accusations injustes et des plaintes amères de la part d'une foule de mécontens, qui n'étoient ni assez généreux ni assez philosophes, pour envisager d'un œil favorable, une révolution qui commençoit par les ruiner. En vain, à la lecture de ces adresses désastreuses, qui annonçoient les

fléaux dont le royaume étoit la proie; l'assemblée renvoyoit-elle au pouvoir exécutif; ignoroit-elle que le pouvoir exécutif et judiciaire étoient anéantis; qu'en elle seule résidoient alors de fait tous les pouvoirs; qu'elle étoit l'unique refuge des peuples affligés, le seul centre, le seul point de ralliement d'une nation égarée; que la France attendoit d'elle seule un prompt remède à des maux dont elle étoit, sinon la cause, du moins l'occasion et le prétexte. Mais l'assemblée nationale a sans doute agi par des motifs supérieurs qui m'échappent, et qu'il ne m'appartient pas de pénétrer. Les lumières des membres qui la composent, la sagesse et le courage dont elle a donné des preuves si éclatantes, tout nous invite à penser, que, s'il est quelque bien qu'elle n'ait pas fait, quelque mal qu'elle n'ait pas empêché, c'est qu'elle s'est trouvée dans l'impossibilité de suivre ses généreuses intentions.

Je ne dirai rien, dans ce moment, de la déclaration *des droits de l'homme et du citoyen*, qu'on peut

regarder comme la préface du grand ouvrage de la constitution; pressé de me mettre au courant des évènemens, je passe à la constitution elle-même, et je vais mettre sous vos yeux les articles qu'on a décrétés jusqu'ici.

« L'assemblée nationale a reconnu, par acclamation, et déclaré comme points fondamentaux de la monarchie françoise, que la personne du Roi est inviolable et sacrée; que le trône est indivisible, que la couronne est héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture, à l'exclusion personnelle et absolue des femmes et de leurs descendans, sans entendre rien préjuger sur l'effet des renonciations ».

« Le gouvernement françois est monarchique; il n'y a pas en France d'autorité supérieure à la loi; le Roi ne règne que par elle, et ce n'est qu'en vertu de la loi qu'il peut exiger l'obéissance ».

« Tous les pouvoirs émanent essentiellement de la nation; ils ne peuvent émaner que d'elle. Le pouvoir législatif réside dans l'assemblée nationale ».

« Aucun acte du pouvoir législatif ne pourra être considéré comme loi, s'il n'a été fait par les représentans de la nation, légalement et librement élus, et sanctionné par le Roi».

« Le pouvoir exécutif suprême, réside exclusivement dans les mains du Roi ».

« Le pouvoir judiciaire ne doit être exercé ni par le pouvoir législatif, ni par le pouvoir exécutif; mais seulement au nom du Roi, et par des tribunaux établis par la constitution ».

« L'assemblée nationale a décrété l'abolition du droit de franc-fief, l'extinction des droits de franc-fief ouverts, et la cessation absolue de toutes recherches, poursuites et contestations y relatives ».

« Le Roi ne pourra communiquer ses ordres que lorsqu'ils seront contresignés par le ministre ».

« Les ministres et les autres agens de l'autorité sont responsables de l'emploi des fonds de leur département, ainsi que de toutes les infractions qu'ils peuvent commettre envers les lois, quel que soient les ordres qu'ils ont reçus ».

« Le Roi peut inviter l'assemblée nationale à prendre un objet en considération ; mais la proposition des lois appartient au représentans de la Nation ».

« Le pouvoir exécutif ne peut faire aucune loi, même provisoire ; mais seulement des proclamations conformes aux lois, pour en ordonner ou en rappeler l'observation ».

« La création et suppression des offices ne pourra avoir lieu qu'en exécution d'un acte du corps législatif sanctionné par le Roi ».

« Aucun impôt ou contribution en nature ou en argent, aucun emprunt direct ou indirect, ne peut être fait autrement que par un décret exprès de l'assemblée nationale ».

« L'assemblée nationale a décrété que tous particuliers, corps, communautés et gens de main-morte, pourront à l'avenir prêter l'argent à terme fixe, avec stipulation d'intérêts, suivant le taux déterminé par la loi, sans entendre rien innover aux usages du commerce. »

« Toutes contributions et charges

publiques, de quelque nature qu'elles soient, seront supportées proportionnellement par tous les citoyens et propriétaires, en raison de leurs facultés. »

« Aucun impôt ne sera accordé que pour le temps qui s'écoulera jusqu'au dernier jour de la session suivante. Toute contribution cessera de droit à cette époque, si elle n'est pas renouvelée. Mais chaque législature votera de la manière qui lui paroîtra la plus convenable, les sommes nécessaires, soit à l'acquittement des intérêts de la dette publique, soit au paiement de la liste civile. »

« Le corps législatif présentera ses décrets au Roi, ou séparément, à mesure qu'ils seront rendus, ou ensemble, à la fin de chaque session. »

« Le consentement royal sera exprimé sur chaque décret, par cette formule signée du Roi : *Le roi consent et fera exécuter.* Le refus suspensif sera exprimé par celle-ci : *Le Roi examinera.* »

« Après avoir consenti au décret, le Roi le fera sceller, et ordonnera

qu'il soit adréssé aux tribunaux, aux assemblées administratives et aux municipalités, pour être lu, publié, inscrit dans les registres, et exécuté sans délibération, difficulté ni retard. »

La formule de la promulgation des lois sera conçue en ces termes :

« Louis, par la grace de Dieu, et par la loi constitutionnelle de l'Etat, Roi des François, conformément à la délibération et au vœu de l'assemblée nationale, nous ordonnons ce qui suit, etc.

Je vous parlerai dans une autre feuille de la jurisprudence criminelle.

Je suis, etc.

LETTRE VIII.

Voyage en Barbarie, ou Lettre écrites de l'ancienne Numidie pendant les années 1785 *et* 1786, *sur la religion, les coutumes et les maximes des Maures et des Arabes-Bedouins, avec un essai sur l'histoire naturelle de ce pays;* par M. l'abbé Poiret.

> Trascorser poi le piagge, ove i numidi
> Menar già vita pastorale erranti.
>
> JERUSAL. Canto XV.

A Paris, chez J.-B.-F. Née de la Rochelle, *Libraire, rue de Hurepoix, près le pont S.-Michel*, nº. 13, 2 vol. in-8º.; prix, 7 l. 10 s.

L'AUTEUR, dans un discours préliminaire qui est une excellente introduction à la lecture de son ouvrage,

donne rapidement des notions historiques et géographiques sur l'état ancien et moderne de cette partie de l'Afrique, connue aujourd'hui sous le nom de *Barbarie*. Il observe d'abord qu'habitée successivement par les Carthaginois, les Romains, les Maures, les Arabes et les Turcs, elle a été le théâtre de plusieurs grandes révolutions, le siége de deux puissans empires, la patrie d'un peuple industrieux et commerçant, et le berceau de plusieurs hommes à jamais célèbres. C'est dans ces contrées, aujourd'hui presque incultes et désertes, que l'on se sent vivement pénétré du néant des grandeurs humaines: à peine peut-on y retrouver, même avec les secours des meilleurs géographes de l'antiquité, la place des villes les plus renommées. La fureur guerrière, plutôt que la faulx du temps, n'a fait qu'un monceau de ruines d'un grand nombre de cités riches et peuplées. L'agriculture, le commerce et les arts sont restés ensevelis sous les débris des empires; le despotisme et l'ignorance qui leur ont succédé, ont

converti en un vaste désert le plus beau pays de l'univers; mais sans s'appesantir sur ces grandes révolutions qui changent le sort des peuples, l'auteur ne fait que jeter un coup-d'œil rapide et philosophique sur l'état actuel de la Barbarie, sur ses premiers habitans, sur ceux qui la possèdent aujourd'hui; et parcourir les principales villes dont les historiens nous ont conservé la mémoire, et celles qui leur ont succédé.

On ne peut s'empêcher de s'arrêter avec l'auteur sur une singularité physique de ce vaste pays, dont l'intérieur, et le plus grand espace, est occupé par les déserts de Boerca et de Saara, qui ne sont que d'immenses plaines d'un sable stérile et brûlant, où le voyageur ne s'engage que rarement, et jamais sans danger. Outre le défaut de sources et d'alimens, il s'élève de temps à autre, dans ces contrées, des vents impétueux qui forment, de ces sables mobiles, une mer agitée, plus dangereuse que les flots perfides de l'Océan. Au milieu de ces derniers, le pilote

n'est jamais sans espoir; mais dans les déserts de l'Afrique, le voyageur n'attend son salut que de la prompte cessation des vents; s'ils durent, les caravanes les plus nombreuses sont bientôt ensevelies sous des montagnes de sable, qui s'avancent, par ondulations, comme les vagues de la Méditerranée en fureur. Sous ce ciel aride et brûlant, la nature bouleversée change de face à chaque instant. Là existe une montagne où, quelques heures auparavant, l'on voyoit une plaine uniforme et sablonneuse: d'autres fois, les montagnes les plus élevées deviennent le jouet des vents; dispersées dans les airs, elles laissent à découvert l'horizon qu'elles bornoient par leur inégalité. Ailleurs les vents déchaînés ouvrent des abîmes au milieu de ce sol incertain, et forment des gouffres plus dangereux que ceux de Carybde et de Scylla. Sans cesse trompé par l'aspect des lieux, le voyageur ne peut se reconnoître que par la situation des astres ou par la déclinaison de l'aiguille aimantée. Ces contrées seroient abso-

lument inhabitées, si de distance à autre il ne se trouvoit quelques chaînes de montagnes, d'où sortent plusieurs sources d'eau; qui, se répandant dans les plaines des environs, les fertilisent, et offrent aux habitans de ces lieux un asyle frais et tranquille. Les endroits habitables que l'on rencontre dans les déserts, forment autant d'îles au milieu d'une mer de sable. La plupart de ceux qui les habitent, sont entièrement séparés du reste de l'univers. N'ayant jamais vu d'hommes que leurs compatriotes, d'autres terres que les sables brûlans qui les environnent, ils doivent se regarder comme seuls sur la surface du globe, et croire que les limites du monde habitable sont celles de leur pays. Quelques-unes de ces îles sont connues par les caravanes, auxquelles elles présentent un lieu de rafraîchissement et de repos; mais combien resteront ignorées jusqu'à la fin des siècles! Celles qui se trouvent du côté de l'Égypte, ont été appelées *Oasis* par les anciens géographes. L'Ammonie étoit de ce nombre: mais à mesure que le culte

de

de Jupiter Ammon a perdu de son crédit, l'on a cessé d'y faire des pélerinages. Insensiblement le chemin de l'Ammonie a été oublié; personne n'a osé entreprendre de le chercher à travers des déserts impraticables; d'où il est résulté que, depuis plusieurs siècles, l'on ignore si l'Ammonie a encore des habitans. Cette *Oasis* ne nous est plus connue que de nom. Il en est de même de beaucoup d'autres, qui sont rentrées pour toujours dans l'oubli.

Dès que l'on a traversé la chaîne de l'Atlas, et à mesure que l'on avance dans ces déserts, les lieux habitables et habités deviennent beaucoup plus rares; il faut quelquefois faire cent lieues et plus, avant de trouver la moindre source ou la plus petite plante. Quoique les vents qui soufflent dans cette région ne soient point réguliers, cependant ceux qui la fréquentent, connoissent à-peu-près le temps où ils sont le plus dangereux; souvent, à l'aspect du ciel, ils les prévoient de plusieurs jours. Si les caravanes sont alors dans un endroit sûr,

elles y restent jusqu'à ce que le moment critique soit passé.

Outre les élémens, les caravanes ont encore à combattre les bêtes féroces, et quelquefois les hommes. Les habitans de ces brûlantes contrées sont peu connus. Ce ne sont presque que des hordes errantes, composées d'Arabes indomptés, les plus cruels et les plus sanguinaires des hommes. Ils sont la plupart misérables, pauvres; mais ils l'ignorent, et ils sont libres: leur ignorance et la liberté sont pour eux le vrai bonheur. Ces peuplades dispersées sont peu à craindre pour les caravanes, qui vont toujours en bon nombre, et bien armées. Il en part une presque tous les ans de Tunis, composée de trois ou quatre cents hommes, pour aller faire la traite des nègres en Guinée ; ils demeurent plusieurs années dans ce rude et pénible voyage. Souvent il en périt plus des trois quarts ; quelquefois pas un seul n'en revient. L'on n'emploie pour la route d'autre bête de somme que le chameau, seul animal capable de supporter très long-temps

la faim, la fatigue et la soif. La nourriture des Arabes en voyage, est si frugale, que l'on a peine à croire qu'elle puisse suffire à leur existence. Un peu de farine délayée dans le creux de la main, avec quelques goutes d'eau, et réduites en boulettes, est le seul aliment qui les soutienne dans leurs longues courses.

La *Libye* étoit divisée en quatre parties, sous les noms *Libye Marmorique*, *Cyrénaïque*, *Ammonienne* et *Carthaginoise*. Il seroit difficile, remarque avec raison M. l'abbé Poiret, de déterminer parfaitement quelles sont les parties de l'Afrique moderne, qui répondent aux divisions des anciens géographes. Mais il ne cherche ici qu'à présenter un apperçu général, un tableau comparatif des peuples qui jadis ont habité l'Afrique septentrionale, et de ceux qui l'habitent aujourd'hui ; il ne veut que mettre le lecteur à portée de le suivre dans les détails où il doit entrer. Après avoir heureusement exécuté ce projet, il déclare qu'il évite, autant qu'il est possible, de répéter ce que d'au-

tres voyageurs ont déja dit. Il ne parle point des grandes villes que les Européens fréquentent continuellement, et sur lesquelles nous avons déja beaucoup de relations; il ne dit que ce qu'il a vu, parle rarement sur la foi d'autrui. C'est en pénétrant sous la tente de l'*Arabe-Bédoin*, en conversant fréquemment avec lui, qu'il a étudié son caractère et ses mœurs; qu'il a observé la différence qu'il y avoit entre un peuple libre, et celui qui gémit sous le joug du despotisme; entre une nation éclairée par les lois et les sciences, et des hordes errantes, livrées à toute la dépravation d'une nature avilie, et d'un cœur insensible à l'aiguillon de l'amour-propre et de la gloire.

L'auteur, qui paroît avoir l'ame aussi belle que l'esprit cultivé, termine son discours préliminaire en rendant un hommage senti à deux savans qui ont guidé ses premier pas dans l'étude de la nature. L'un est M. Forestier, médecin à Saint-Quentin: c'est à lui que sont adressées presque toutes les lettres qui forment

la partie historique de ce voyage. L'autre est M. Néret, si avantageusement connu par ses travaux en physique et en chimie, par sa belle découverte des gaz inflammables huileux, par l'invention d'un réchaud et d'un briquet électrique, par une machine propre à faire détonner, même dans l'eau, la poudre à canon, par l'étincelle électrique, etc. M. l'abbé Poiret n'oubliera jamais ces deux premiers maîtres, tant par l'amitié qu'ils lui conservent, que par la reconnoissance qu'il leur doit. Je me plais à publier ce témoignage d'un disciple reconnoissant, parce qu'il ne peut qu'honorer son cœur et ranimer un sentiment précieux, que l'égoïsme de jour en jour rend malheureusement plus rare.

Quant à l'histoire naturelle de la Barbarie, l'auteur l'a traitée dans l'ordre systématique établi par le célèbre Linné. Il n'a parlé que des objets qu'il a pu voir, ou sur lesquels il a eu des renseignemens certains. Il a donné aux animaux et aux oiseaux les noms françois sous les quels ils sont

connus : il a cru devoir ajouter aux noms génériques et spécifiques des insectes et des plantes, la phrase descriptive de Linné, qu'il a eu soin de traduire en françois.

Le voyageur, dans ses premières lettres, entretient son correspondant, de la compagnie royale d'Afrique, établie à Marseille. Formée sous Louis XIV, son principal comptoir étoit d'abord au *Bastion de France*, à l'extrémité orientale du royaume d'Alger. Elle avoit le double objet de la pêche du corail et du commerce des grains, qu'elle partageoit alors avec une compagnie angloise, établie à *la Calle*. Les Anglois faillirent, et le commerce resta exclusivement aux François, qui, forcés par des mortalités annuelles, abandonnèrent le *Bastion*, pour se retirer à *la Calle*, qui n'en est qu'à trois lieues.

Ce fort, qu'on chercheroit en vain sur la plupart des cartes géographiques, est situé à trente-six lieues, ouest de Tunis, sur un rocher stérile de très-peu d'étendue. Il renferme

un agent auquel on donne le titre de gouverneur, une quinzaine d'officiers subalternes, et trois à quatre cents habitans, la plupart Corses ou Provençaux.

Les femmes, destinées à consoler l'utile citoyen dans ses travaux, à polir, par l'aménité de leurs mœurs, celles de l'homme grossier; les femmes son exclues de la Calle. Si quelquefois le gouverneur a obtenu la permission d'y conduire la sienne, il en est presque toujours résulté des troubles, des séditions, qui ne lui ont pas permis de la garder long-temps. En se déterminant à passer dans ce pays, il faut se résoudre à rompre le plus doux des liens de la nature, pour vendre ses bras, et souvent même sa vie, au service d'une compagnie qui s'inquiète peu de ce que l'on souffre pour elle.

La privation de femmes porte dans tous les esprits la tristesse et l'ennui. Il en résulte, parmi le peuple, les vices les plus abominables, une entière corruption de mœurs, l'abandon aux plus honteux désordres, et des

horreurs dont on ne peut avoir idée que dans ce pays. Mais que faire, dira-t-on, si cet établissement ne comporte pas d'y souffrir des femmes? Que faire! reprend le voyageur avec vivacité et avec énergie, il le faut réformer ou l'abandonner tout-à-fait. Faut il, pour favoriser une compagnie de commerce, peupler la Calle, d'habitans plus coupables, peut-être, que ceux de Sodome et de Gomorrhe? Faut-il arracher des pères à leur famille, pour en faire des monstres sur un rivage étranger?

L'auteur, dans sa quatrième lettre, nous peint le commerçant européen, fier et despote dans l'Inde, mais bas et rampant en Afrique. Il paie très-chèrement le droit d'acheter les productions de ce riche et trop inculte pays; mais ce qui l'avilit sur-tout, c'est le souverain mépris qu'il lui faut essuyer de la part des Maures: ce sont les vexations et les injustices qu'il lui faut supporter pour continuer un commerce tranquille. Enfin, pour achever de prouver combien le nom françois est méprisé sur ces côtes, il

suffit de citer *la loi du sang*. Si un Maure tue un chrétien hors le temps de guerre, il doit payer 300 piastres, qu'il ne paie jamais. Si, au contraire, un chrétien tue un Maure, même pour sauver sa vie, la compagnie est tenue de payer 500 piastres, dont on ne lui fait pas grace d'un denier. Voilà donc le sang maure! s'écrie le voyageur, rempli d'une juste indignation, ce sang impur et féroce, évalué près de moitié plus que celui des chrétiens! et ce sont des François qui ont signé ces honteuses lois! Non, ce ne peut être que la main avide du négociant.

A ces réflexions énergiques de l'auteur, j'ajouterai que, quand on songe aux avanies de tous les genres, que va chercher au loin, à travers mille périls, l'indomptable avidité de l'Européen, *indocilis pauperiem pati*, on ne peut se défendre de répéter l'exclamation philosophique échappée à Virgile: Maudite soif de l'or! dans quels excès n'entraînes-tu pas les coupables mortels?

.... Quid non mortalia pectora cogis,
auri sacra fames?

Oui, si le commerce maritime a étendu les idées, multiplié les jouissances, il a, d'un autre côté, dégradé les ames et détruit la morale. Pourquoi l'Asiatique, pourquoi l'Africain ne viennent-ils point eux-mêmes chercher nos productions? c'est que, plus sages que nous, ils se contentent des leurs; c'est que, plus fiers que nous, ils ne veulent pas s'exposer aux humiliations qu'ils nous font dévorer. Après cela, traitons-les de barbares.

Bientôt M. l'abbé Poiret, curieux de pénétrer dans l'intérieur du pays, prend le costume arabe. C'est une espèce de grand manteau blanc à capuchon, qui tombe jusque sur les talons; il est d'une pièce, sans couture, fermé par devant, et orné de franges de soie, aux extrémités, sur la poitrine, et aux pointes du capuchon. Cette dernière partie est fixée sur la tête par une grosse corde de poil de chameau, de plusieurs aunes de long; elle remplace, chez

les Maures, le turban des Turcs. Pour se garantir du soleil, il porte, outre cela, un énorme chapeau de feuilles de palmier, dont plusieurs chefs arabes font usage pendant l'été. C'est ainsi qu'à demi-maure, a demi-chrétien, il parcourt les sables de la Barbarie. Peu à peu sa figure prend la teinte rembrunie de celle des Africains, et il ne lui manqueroit qu'une barbe touffue, les jambes et les bras nuds, pour être tout-à-fait méconnoissable. Quoiqu'il n'en veuille qu'aux plantes et aux insectes, il marche cependant toujours armé en guerre, à la manière des Arabes, qui portent une grosse ceinture de cuir, garnie de bonnes cartouches, une paire de pistolets, une espèce de poignard, un sabre et un fusil.

En cet équipage, le voyageur se présente hardiment dans les tentes des Maures, et se livre à ses observations. Nous allons extraire les plus curieuses.

Des yeux pleins de feu et de courage, un regard féroce, des traits fortement prononcés, le nez aquilin,

des bras nerveux, la taille haute, la démarche fière, les jambes, les cuisses et les épaules presque toujours à nu : tel est l'extérieur de la plupart des Maures. Ils ne sont point naturellement noirs, malgré le proverbe et l'opinion de plusieurs écrivains ; mais ils naissent blancs, et restent blancs toute leur vie, quand leurs travaux ne les exposent pas aux ardeurs du soleil. Dans les villes, les femmes ont une blancheur si éclatante, qu'elles éclipseroient la plupart de nos Européennes; mais les Mauresques montagnardes, sans cesse brûlées par le soleil, et presque toujours à moitié nues, deviennent, même dès l'enfance, d'une couleur brune qui approche beaucoup de celle de la suie.

Le logement des maures est aussi simple que leur vêtement, dont nous avons déja vû un échantillon. Ils n'habitent que des tentes ou des cabanes formées de branches d'arbres ou de roseaux. La réunion de plusieurs tentes se nomme *Douare ;* il y a des douares de dix, quinze, vingt tentes, comme il y en a de plus de cent.

Ces tentes se placent circulairement, afin de pouvoir, pendant la nuit, renfermer le troupeau dans leur milieu. L'inventaire de leurs meubles est bientôt fait. Ils ne connoissent d'autre lit que la terre ; sur laquelle les plus délicats étendent un peu de paille, une natte ou un grossier tapis. Quelques vases de terre, pour cuire et apprêter les alimens, une écuelle de bois, pour puiser de l'eau et traire les vaches, une peau de bouc, pour battre le beurre, deux petites meules portatives, pour écraser le blé et le réduire en semoule; voilà à quoi se borne toute leur batterie de cuisine.

Leur nourriture ordinaire est le *couroucou*, espèce de très-grosse semoule qui leur tient lieu de pain. A mesure qu'ils la mangent, ils la délaient avec un peu de bouillon, de lait, de beurre ou de miel. Le chef de la tente s'empare du plat, mange le premier, et seul ; il se tient accroupi, et pose le couroucou devant lui ; il en prend un peu avec les doigts, en fait des boulettes dans le creux de la main, et se les jette dans

la bouche avec beaucoup d'adresse. Quand les chefs ont fini, le plat passe entre les mains de ceux qui viennent après, aux enfans, par exemple, qui ne mangent jamais avec leur père, ni même devant lui, au moins chez les Maures d'une certaine distinction. Les femmes mangent les dernières; elles n'ont que les restes des hommes, même celui de leurs enfans; elles seules sont chargées des apprêts de ce repas.

Il est d'autres Arabes dont la vie est encore bien plus dure et plus misérable. Ce sont ces hordes indomptées, qui n'habitent que des lieux inaccessibles : ils vivent séparés les uns des autres, et sont obligés de se nourrir de fruits sauvages, de racines, et des jeunes pousses des plantes. La plupart ont des armes à feu; c'est le plus précieux héritage qu'un père puisse laisser à ses enfans : ils pourroient s'en servir pour la chasse; mais comme ils ont beaucoup de peine à se procurer de la poudre et du plomb, ils les conservent pour défendre leur liberté. Ils préfèrent

l'indépendance et la misère, à un genre de vie plus tranquille, et dont ils ne pourroient jouir qu'en se soumettant, comme les autres, au despotisme des Turcs.

Cependant, le voyageur prétend que ces mêmes Arabes, si fiers, si courageusement indépendans, sont, d'un autre côté, vils, lâches, perfides, sanguinaires, et même anthropophages. Il est difficile de croire que des peuples qui éprouvent si vivement le sentiment noble et sublime de la liberté, puissent se souiller de tous les vices et de tous les crimes de l'esclavage. C'est dans les fers des colonies modernes, c'est sous la verge des tyrans de l'Amérique, que l'Africain est forcé de se montrer coupable de tous les excès qu'on lui reproche ici ; mais l'homme qui est né libre, ou qui a reconquis la liberté par son courage, devient bientôt sensible et généreux.

VARIÉTÉS.

Proclamation du Roi, du 9 Octobre 1789.

Le Roi craignant que ses fidèles habitans des provinces n'apprennent avec peine le récit des circonstances qui l'ont déterminé à venir résider à Paris, croit devoir les instruire qu'informé à l'avance de la marche de la milice nationale de Paris, et du desir qu'elle avoit d'obtenir de Sa Majesté l'honneur de lui servir de garde, il eût été facile au roi de se transporter de Versailles ailleurs qu'à Paris; mais Sa Majesté a craint que cette détermination de sa part ne fût la cause d'un grand trouble; et se reposant sur les sentimens qu'elle a droit d'attendre de tous ses sujets indistinctement, elle est venue avec confiance vivre dans sa capitale, où elle a reçu les témoignages les plus respectueux de l'amour et de la fidélité des habitans de sa bonne ville de Paris; elle est certaine qu'ils n'entreprendront jamais de gêner en aucune manière la libre détermination de leur

Souverain ; et c'est au milieu d'eux qu'elle annonce à tous les habitans de ses provinces, que lorsque l'assemblée nationale aura terminé le grand ouvrage de la restauration du bonheur public, elle réalisera le plan qu'elle a conçu depuis long-temps, d'aller sans aucun faste visiter ses provinces, pour connoître plus particulièrement le bien qu'elle y peut faire, et pour leur témoigner dans l'effusion de son cœur, qu'elles lui sont toutes également chères. Il se livre d'avance à l'espoir de recevoir d'elles ces marques d'affection et de confiance qui seront toujours l'objet de ses vœux, et la véritable source de son bonheur. Le Roi se flatte encore que cette déclaration de sa part engagera tous les habitans de ses provinces à seconder, par leurs encouragemens, les travaux de l'assemblée nationale, afin qu'à l'abri d'une heureuse constitusion, la France jouisse bientôt de ces jours de paix et de tranquillité dont une malheureuse division la prive depuis si long-temps. A Paris le 9 octobre 1789. *Signé* Louis. *Et plus bas*, par le Roi. DE SAINT-PRIEST, Sécrétaire d'Etat.

LETTRE de M. le Comte de Saint-Priest, à M. le Président du Comité des recherches, à l'Assemblée Nationale.

J'APPRENDS, Monsieur, que l'assemblée nationale a reçu une dénonciation de M. le comte de Mirabeau, qui, dit-on, a été faite en ces termes : *Un Ministre, appellé M. le comte de Saint-Priest, a dit Lundi à la phalange de ces femmes qui lui demandoient du pain : Quand vous aviez un Roi, vous aviez du pain ; aujourd'hui vous en avez douze cents, allez leur en demander.*

Je demande que le Comité des recherches soit tenu d'acquérir les preuves de ce fait.

On m'ajoute que cela devoit être décrété le soir, et renvoyé en effet au Comité des recherches.

Je crois, monsieur, devoir aller au-devant de ces enquêtes, en ayant l'honneur de vous déclarer authentiquement que le fait allégué par M. le comte de

Mirabeau est controuvé, et que je n'y ai pas fourni le plus léger prétexte. M. le comte de Mirabeau ne dit pas m'avoir entendu, et j'aime à croire qu'il a été trompé le premier. Je déclare, sur mon honneur qui m'est plus cher que ma vie, que je n'ai parlé qu'aux femmes qui sont entrées dans l'œil-de-bœuf, le Roi m'ayant ordonné d'aller les entendre et de leur répondre. Je crois bien avoir eu cent témoins, et je doute qu'un seul réponde qu'il ait été mention de l'assemblée nationale. Sur la plainte que ces cinq ou six femmes m'ont faite de manquer de pain, j'ai répondu que le Roi avoit fait l'impossible pour procurer des grains au royaume et à la capitale; que lorsque les récoltes étoient mauvaises, il étoit bien difficile de pourvoir à la subsistance du peuple; que l'on avoit tiré des grains de tous les pays du monde; qu'enfin le détail de l'approvisionnement de Paris étoit depuis deux mois entre les mains de la Ville, et que le Roi et ses Ministres y aidoient de leur mieux. Je ne me rappelle pas que cette conversation dont j'ai sur-le-champ rendu compte au Roi, ait roulé sur autre chose; mais je suis

sûr, je le répete, qu'il n'a pas été question de l'assemblée nationale : et d'abord, peut-on appeler une phalange de femmes, les femmes auxquelles j'ai parlé dans l'œil-de-bœuf? Je croirois que ceux qui ont fait ce rapport à M. le comte de Mirabeau, ont ignoré jusqu'au lieu de la scène. J'ajouterai que, sans avoir l'honneur d'être connu de lui, sans lui avoir parlé de ma vie, j'aurois espéré qu'il auroit cru moins legèrement sur mon compte, un propos choisi dans ce qui s'est dit de plus trivial depuis quelques jours, par les gens qui vouloient exciter le peuple contre l'assemblée nationale; peut-être aussi ma conduite auroit-elle dû me mettre à l'abri de cette imputation. J'ai passé beaucoup d'années au service de ma patrie, et travaillé pour son bonheur et pour sa gloire. Au reste, Monsieur, je sais qu'un citoyen doit être toujours disposé à répondre au tribunal du public. Je viens récemment de confondre une calomnie inventée contre moi à mon district de Saint-Philippe-du-Roule. On avoit travesti une de mes lettres; mais l'original ayant été produit, a parlé pour moi, et l'imposteur a été démasqué. Ici,

je réclame ceux qui m'ont entendu dans l'œil-de-bœuf; et je crois, sans cependant en être assuré, que M. le prince de Poix et M. le duc de Liancourt étoient de ce nombre. J'offre de prouver l'*alibi* pour toute autre conversation avec ces femmes.

Telle est, Monsieur, ma justification: elle est faite à la hâte, mais je sais le danger des premières impressions, et l'avantage qu'on peut en tirer.

J'ajouterai, Monsieur, que je suis pénétré de respect pour l'assemblée nationale, et que je viens d'en donner une preuve, en refusant de signer des arrêts du Conseil, depuis la date de la sanction que le Roi a donnée aux droits de l'homme, ayant jugé que ces formes sont devenues interdites. Je ne dispute pas à M. le comte de Mirabeau ses talens, son éloquence, ses moyens; mais je ne le crois pas meilleur citoyen que moi.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* LE COMTE DE SAINT-PRIEST.

Paris, le 10 octobre 1789.

Amiens, le 24 Septembre 1789.

Ne croyez pas, Monsieur, que ce soit le peuple dont on ait véritablement à se plaindre relativement au commerce de blé. On lui présente des fantômes, il en croit la réalité, et il poursuit comme monopoleurs ceux qu'il respecteroit comme ses pères nourriciers, si la haine, si l'intérêt particulier de quelques jaloux ne l'avoit induit dans une erreur très-dangereuse. Vous avez vu avec quel empressement il a réparé dans cette ville, des torts qui n'étoient pas les siens, quand la vérité eût dissipé les nuages du mensonge. Il est juste par-tout, mais malheureusement par-tout sujet à des préventions, que la fougue du premier moment peut rendre irréparables.

Un négociant de Saint-Valery, bon citoyen, reconnu pour tel dans toute la Province, et sur-tout dans sa ville, détermine des négocians étrangers à diriger sur cette province des spéculations qui, dans d'autres provinces, auroient été beaucoup plus lucratives; il appèlle divers chargemens qui nourissent en partie sa ville et les autres villes de Picar-

die ; il donne son temps, ses soins, risque sa fortune, sans aucune espèce de bénéfice ; Amiens, Saint-Quentin, Péronne, et sur-tout Abbeville, reçoivent ces provisions précieuses : et la récompense de tout ce zèle, c'est une conspiration formée dans cette dernière cité pour aller l'arracher à ses foyers comme accapareur ! Les habitans de S. Valery, instruits de ce projet insensé, prennent les armes ; les canons sont placés et chargés, tout est disposé pour secourir celui qui a nourri ses compatriotes avec des grains étrangers. De pareilles dispositions éteignent toute la fougue des mal-intentionnés, et M. Ricot reçoit ce témoignage bien glorieux de la reconnoissance de ses concitoyens. Ces concitoyens avoient déjà écrit au Génie tutélaire de la patrie, pour lui exposer et les services de M. Ricot, que le premier Ministre des Finances connoissoit par lui-même, et l'affreuse récompense dont quelques insensés d'une ville voisine vouloient les payer.

Je suis, etc.

GROSSAT, Avocat, Secret. perp. de l'Acad.

VERS

*Adressés à Madame la Comtesse de ***, après une lecture de son charmant roman de Zilia.*

ON peint dans ses écrits, son esprit en son cœur;
Belle * *, en ton livre enchanteur,
Que d'agrément, de grâce et de délicatesse!
On y voit à l'amour sourire la sagesse;
A l'amitié, l'amour y prête sa chaleur.
Que la nuance de tendresse
Qui distingue si bien le frère de la sœur,
Est exprimée avec finesse!
Que sous la gaze enchanteresse
Qui dérobe à nos yeux un tableau séducteur,
On aime à deviner l'innocente caresse
D'où naît la volupté du cœur!
Il est si doux de goûter un bonheur
Dont la vertu peut avouer l'ivresse!...
Ah! qu'on seroit heureux d'intéresser l'auteur
Autant que l'ouvrage intéresse!

Par le Comte de Marcarthy - Lévignan, Capitaine au Régiment de Royal-Navarre, Cavalerie.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE IX.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

DANS l'état de confusion et d'anarchie où la France se trouve, Monsieur, tous les bons citoyens font les vœux les plus ardens pour que les tribunaux soient bientôt remis en activité, et que la justice reprenne son cours. Mais un cri général s'élève depuis long-temps de toutes parts contre nos lois criminelles, qu'on regarde comme absurdes et barbares; on croiroit, d'après de pareilles épithetes, que ces lois sont l'ouvrage d'un siecle ignorant, féroce et grossier, où les droits de la société et de l'humanité étoient absolument méconnus : cependant ce code a été composé dans le plus beau moment

du siècle de Louis XIV. Il est le fruit des veilles et des réflexions de plusieurs magistrats éclairés et vertueux qui ont long-temps médité sur cette opération. L'expérience de plus d'un siècle a prouvé que ce code étoit du moins très-propre à rendre la société sûre et tranquille : il a sans doute des défauts, et je ne crois pas qu'aucune institution humaine en soit exempte. Le point le plus difficile de la jurisprudence criminelle, est de concilier les droits de la société avec ceux de l'humanité. Mais il est évident que le bien général de la société doit toujours l'emporter sur l'avantage d'un individu. Notre ancienne ordonnance criminelle étoit assurément d'une très-grande sévérité, et très-propre à faire trembler quiconque étoit assez malheureux pour tomber entre les mains de la justice. L'esprit de cette ordonnance étoit de supposer le prisonnier coupable, et de fournir plus de moyens au juge de découvrir le crime, qu'à l'accusé de prouver son innocence. Mais il est vrai aussi que, sur cent personnes accusées de crime

capital, et emprisonnées d'après cette accusation, il y en a toujours quatre-vingt-dix-huit qui sont coupables. Dans presque tous les cas, l'esprit de cette ordonnance étoit donc en général bon et solide. Il étoit possible, d'après cette ordonnance, qu'il se trouvât un concours de circonstances assez malheureux pour qu'un innocent pérît ; il y en a des exemples ; mais il étoit presque impossible, en suivant exactement la procédure, qu'un coupable échappât. La mort d'un innocent fait frémir la nature et l'humanité ; c'est un très-grand malheur sans doute, et dont la seule idée est affreuse pour toute ame sensible : mais pour peu qu'on n'écoute que la voix de la raison, et qu'on ne consulte que le bien général, on verra qu'il résulte un bien plus grand mal pour la société, et même pour l'humanité, de l'évasion d'un scélérat, que du supplice d'un innocent. Cette dernière injustice, toute horrible, toute atroce qu'elle est en elle-même, ne tombe que sur la personne infortunée de celui qui en est la victime. Mais quel

ravage n'exercera pas, au sein de la société, le scélérat échappé au glaive des lois, et devenu plus audacieux par l'impunité ? Combien d'autres brigands ne formera-t-il pas à son école? Combien d'innocens, combien de bons citoyens et de pères de famille périront peut-être sous ses coups ? Mais, dira-t-on, si cette ordonnance est telle qu'un innocent puisse être condamné, personne n'est donc en sureté ; tout honnête homme est donc exposé à se voir traîner à un supplice ignominieux ? Non, sans doute, car il est excessivement rare qu'il se trouve un enchaînement fortuit d'incidens assez bizarres, pour qu'un innocent paroisse criminel : mais est-il au pouvoir de la prudence humaine d'établir une procédure d'après laquelle il soit impossible qu'un innocent soit condamné ? Quelque chose que l'on fasse, il y aura des injustices, tant que la justice sera rendue par des hommes. Dès qu'on admet en preuve le témoignage humain, il est de toute impossibilité qu'il n'arrive pas quelquefois que ce témoignage soit faux.

Cependant les représentans de la Commune ont jugé que des lois observées dans le siècle le plus florissant de la France, étoient si injustes, si déraisonnables, qu'on ne pouvoit pas s'en servir pour juger même les accusés du crime de lèze-nation ; et quoiqu'il fût d'une nécessité très-urgente de punir les coupables et de vider les prisons, ils ont commencé par demander à l'Assemblée nationale une réforme des lois criminelles. l'Assemblée, pour les satisfaire, a décrété les articles suivans, qui contiennent plusieurs réformes très-considérables dans notre procédure criminelle.

ARTICLE PREMIER.

Dans tous les lieux où il y a un ou plusieurs Tribunaux établis, la Municipalité, et s'il n'y en a pas, la Communauté des habitans nommera un nombre suffisant de notables, eu égard à l'étendue du ressort, parmi lesquels seront pris les adjoints qui assisteront à l'instruction des procès criminels, ainsi qu'il va être dit ci-après.

I I.

Ces notables seront choisis parmi les citoyens de bonnes mœurs et de probité reconnue. Ils devront être âgés de vingt-cinq ans, et savoir signer ; et leur élection sera renouvelée tous les ans : ils prêteront serment à la Commune, entre les mains des officiers municipaux, ou syndic, ou de celui qui en tiendra lieu, de remplir fidèlement leurs fonctions, et sur-tout de garder un secret inviolable sur le contenu de la plainte, et aux autres actes de la procédure. La liste de leurs noms, qualités et demeures sera déposée dans les trois jours, au greffe des Tribunaux, par le greffier de la municpalité de la communauté.

I I I.

Aucune plainte ne pourra être présentée au juge qu'en présence de deux adjoints, amenés par le plaignant, ou par lui pris à son choix : il fera mention de leur présence et de leurs noms, dans l'ordonnance qui sera rendue sur

la plainte; et ils signeront avec le juge, à peine de nullité.

IV.

Les procureurs-généraux, et les procureurs du Roi ou fiscaux, qui accuseront d'office, seront tenus de déclarer, par acte séparé de la plainte, s'ils ont un dénonciateur; ils déclareront en même-temps son nom, ses qualités et sa demeure, afin qu'il soit connu du juge et des adjoints à l'information, avant qu'elle soit commencée.

V.

Les procès-verbaux de l'état des personnes blessées, ou du corps mort, ainsi que du lieu où le délit aura été commis, et des hardes et effets qui peuvent servir à conviction ou à décharge, seront dressés en présence de deux adjoints appelés par le juge, suivant l'ordre de la liste ou tableau mentionnés en l'article II ci-dessus, qui pourront lui faire leurs observations, dont sera fait mention, et qui signeront ces procès-verbaux, à peine

de nullité. Dans le cas où le lieu du délit seroit à une trop grande distance du chef-lieu de la jurisdiction, les notables, nommés dans le chef-lieu, pourront être suppléés dans la fonction d'adjoints au procès-verbaux, par les membres de la municipalité ou de la communauté du lieu du délit, pris en pareil nombre par le juge d'instruction.

VI.

L'information qui précédera le décret, continuera d'être faite secrètement, mais en présence de trois adjoints qui seront également appelés par le juge, et qui assisteront à l'audition des témoins.

VII.

Les adjoints seront tenus en leurs ames et consciences de faire au juge les observations tant à charge qu'à décharge qu'ils trouveront nécessaires pour l'explication des dires des témoins, ou l'éclaircissement des faits déposés; et il en sera fait mention dans le procès-verbal d'information,

ainsi que par le juge, à l'instant même et sans désemparer, à peine de nullité; il en sera également fait une mention à peine de faux.

VIII.

Dans le cas d'une information urgente qui se feroit sur le lieu même pour flagrant délit, les adjoints pourront, en cas de nécessité, être remplacés par deux principaux habitans qui ne seront pas dans le cas d'être entendus comme témoins, et qui prêteront sur-le-champ serment devant le juge d'instruction.

IX.

Les décrets d'ajournement personnel ou de prise-de-corps ne pourront plus être prononcés que par trois juges et deux gradués; et les commissaires des Cours supérieures, qui seront autorisés à décréter dans les cours de leur commission, ne pourront le faire qu'en appelant deux juges du Tribunal du lieu, ou, à leur défaut, des gradués. Aucun décret de prise-de-corps ne pourra désormais être

prononcé contre les domiciliés, que dans le cas où, par la nature de l'accusation et des charges, il pourroit échoir peine corporelle; pourront néanmoins les juges faire arrêter sur-le-champ dans le cas de flagrant délit ou de rebellion à justice.

X.

L'accusé décrété de prise-de-corps, pour quelque crime que ce soit, aura le droit de se choisir un ou plusieurs conseils, avec lesquels il pourra conférer librement en tout état de cause: l'entrée des prisons sera toujours permise audit conseil; et dans le cas où l'accusé ne pourroit pas en avoir lui-même, le juge lui en nommera un d'office, à peine de nullité.

X I.

Aussitôt que l'accusé sera constitué prisonnier, ou sera présenté sur décrets d'assigné pour être ouï, ou d'ajournement personnel, tous les actes de l'instruction seront faits contradictoirement avec lui, publiquement, et les portes de la chambre de l'ins-

truction étant ouvertes. De ce moment, l'assistance des adjoints cessera.

XII.

Dans les vingt-quatre heures de l'emprisonnement de l'accusé, le juge le fera paroître devant lui, lui fera lire la plainte, la déclaration du nom du dénonciateur, s'il y en a, les procès-verbaux, ou rapports, et l'information; il lui fera représenter aussi les effets déposés pour servir à l'instruction; il lui demandera s'il a ou s'il entend choisir un conseil, ou s'il veut qu'il lui en soit nommé un d'office; en ce dernier cas, le juge nommera le conseil; et l'interrogatoire ne pourra être commencé que le jour suivant. Pour cet interrogatoire et pour tous les autres, le serment ne sera plus exigé de l'accusé; il ne le prêtera dans le cours de l'instruction, que lorsqu'il voudra alléguer des reproches contre les témoins.

XIII.

Il en sera usé de même à l'égard des accusés qui comparoîtront vo-

lontairement sur un décret d'assignés pour être ouïs, ou d'ajournement personnel.

XIV.

Après l'interrogatoire, la copie de toutes les pièces de la procédure, signée du greffier, sera délivrée sans frais à l'accusé, en papier libre, s'il la requiert; et son conseil aura le droit de voir les minutes, ainsi que les effets déposés pour servir à l'instruction.

XV.

La continuation et les additions d'information, qui auront lieu pendant la détention de l'accusé depuis son décret, seront faites publiquement et en sa présence, sans qu'il puisse interrompre le témoin pendant le cours de sa déposition.

XVI.

Après que la déposition sera achevée, l'accusé pourra faire faire au témoin, par l'organe du juge, les ob-

servations et interpellations qu'il croira utiles pour l'éclaircissement des faits rapportés, ou pour l'explication de la déposition. La mention, tant des observations de l'accusé, que des réponses du témoin, sera faite ainsi qu'il se pratique à la confrontation; mais les aveux, variations ou rétractations du témoin, en ce premier instant, ne le feront pas réputer faux témoin.

XVII.

Les procès criminels ne peuvent plus être réglés à l'extraordinaire, que par trois juges au moins; lorsqu'ils auront été ainsi réglés, il sera publiquement et en présence de l'accusé ou des accusés, procédé, s'il y a lieu, d'abord au récollement des témoins, et de suite à leur confrontation. Il en sera usé de même par rapport au récollement des accusés sur leur interrogatoire, et à leur confrontation contre eux. Les reproches contre les témoins pourront être proposés et prouvés en tout état de cause, tant après qu'avant la connois-

sance des charges; et les accusés seront admis à la preuve, si les juges le trouvent pertinent et admissible.

X V I I I.

Le conseil de l'accusé aura le droit d'être présent à tous les atces de l'instruction, sans pouvoir y parler au nom de l'accusé, ni lui suggérer ce qu'il doit dire ou répondre; si ce n'est dans le cas d'une nouvelle visite ou rapport quelconque, lors desquels il pourra faire les observations, dont mention sera faite dans le procès-verbal.

X I X.

L'accusé aura le droit de proposer, en tout état de cause, ses défenses et les faits justificatifs ou d'atténuation; et la preuve sera reçue de tous ceux qui seront jugés pertinens, et même du fait de démence, quoiqu'ils n'aient point été articulés par l'accusé dans son interrogatoire, et autres actes de la procédure. Les témoins que l'accusé voudra produire, sans être tenu de les nommer sur le champ, seront

entendus publiquement, et pourront l'être en même-temps que ceux de l'accusateur sur la continuation ou addition d'information.

X X.

Il sera libre à l'accusé, soit d'appeler ses témoins à sa requête, soit de les indiquer au ministère public, pour qu'il les fasse assigner; mais dans l'un ou dans l'autre cas, il sera tenu de commencer ses diligences ou de fournir l'indication de ses témoins, dans la signification du jugement.

X X I.

Le rapport du procès sera fait par un des juges, les conclusions du ministère public données ensuite et motivées, le dernier interrogatoire prêté, et le jugement prononcé, le tout à l'audience publique. L'accusé ne comparoîtra à cette audience qu'au moment de l'interrogatoire, après lequel il sera reconduit, s'il est prisonnier; mais son conseil pourra être présent pendant la séance entière; et parler pour sa défense après le rap-

port fini, les conclusions données, et le dernier interrogntoire prêté. Les juges seront tenus de se retirer ensuite à la chambre du conseil, d'y opiner sur délibéré, et de prendre incontinent leur séance publique, pour la prononciation en jugement.

XXII.

Toute condamnation à peine afflictive ou infamanté, en première instance ou en dernier ressort, exprimera les faits pour lesquels l'accusé aura été condamné, sans qu'aucun juge puisse jamais employer la formule, *pour les cas résultans du procès.*

XXIII.

Les personnes présentes aux actes publics de l'institution criminelle, se tiendront dans le silence et le respect dû au Tribunal, et s'interdiront tout signe d'approbation et d'improbation, à peine d'être emprisonnées sur-le-champ par forme de correction, pour le temps qui sera

fixé par le juge, et qui ne pourra cependant excéder huitaine, ou même poursuivies extraordinairement, en cas de trouble ou d'indécence graves.

XXIV.

L'usage de la sellette au dernier interrogatoire, et la question dans tous les cas sont abolis.

XXV.

Aucune condamnation à peine afflictive ne pourra être prononcée qu'aux deux tiers des voix, et quant à la condamnation à mort, qu'aux cinquièmes des voix dans les Tribunaux qui jugent en dernier ressort.

XXVI.

Tout ce qui précède sera également observé dans les procès poursuivis d'office et dans ceux qui seront instruits en première instance dans les Cours supérieures. La même publicité y aura lieu par le rapport, les conclusions, le dernier interrogatoire, le plaidoyer du défenseur de l'accusé, et le jugement, dans les pro-

cès criminels qui y sont portés par appel.

XXVII.

Dans les procès commencés, les procédures déjà faites subsisteront; mais il sera procédé au surplus de l'instruction et au jugement, suivant les formes prescrites par le présent décret, sous peine de nullité.

XXVIII.

L'ordonnace de 1670, et les édits, déclarations et réglemens concernant la matière criminelle, continueront d'être observés en tout ce qui n'est pas contraire au présent décret, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

Quelques honorables membres, entre autres M. Goupil de Préfeln et M. Bargiton, ont fait des observations importantes sur quelques-uns de ces articles. Plusieurs jurisconsultes, qui ne sont pas de l'Assemblée, semblent craindre que cette nouvelle forme, dont la théorie est plus favorable à l'humanité, ne soit, dans la pratique,

très-nuisible à la société, par l'extrême facilité qu'elle donnera au coupable d'éluder les châtimens dus à ses crimes. Le temps et l'expérience nous le feront connoître; mais peut-être faudra-t-il acheter bien cher cette connoissance. L'article XXIII, qui ordonne la punition de ceux des spectateurs qui troubleroient l'instruction du procès, est assurément très-sage; mais l'exécution en sera-t-elle toujours bien facile? Pourra-t-on empêcher, lorsqu'un homme sera cité en justice, que ses amis et ses partisans ne viennent en foule à l'audience, et ne fassent aux juges les mêmes menaces qu'on a faites à un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale? Est-il bien aisé d'emprisonner cinq ou six cents personnes? Les instructions criminelles deviendront-elles des champs de bataille, où le plus fort prescrira aux juges l'arrêt qu'ils doivent porter? C'est encore ce que nous apprendra l'expérience, ce grand maître de l'homme, mais aujourd'hui trop dédaigné.

Je suis, etc.

LETTRE X.

Suite des Observations sur les peintures et sculptures exposées au salon du Louvre.

SECOND EXTRAIT.

Ce seroit, Monsieur, une tâche aussi longue qu'ennnyeuse de vous donner la nomenclature de tous les objets exposés au sallon : je vais continuer l'examen des sujets d'histoire, avant de passer aux tableaux qu'on nomme de *genre ;* mais en me bornant à ceux qui ont obtenu le suffrage des connoisseurs.

En parlant de *la mort de Séneque*, par M. *Perrin*, j'observai que ce tableau manquoit d'harmonie ; on ne fera point le même reproche à celui de *la mort de la Vierge*, par le même artiste. Si l'on excepte un ange un peu colossal, et la partie du fond où se trouve la gloire, ce

tableau promet à son auteur une place distinguée parmi les grands maîtres.

Une *descente de croix*, destinée pour la chapelle de Fontainebleau, soutient la réputation brillante que M. *Regnault* s'est acquise au dernier sallon ; et l'on doit le féliciter, ainsi que M. *Perrin*, d'avoir enfin renoncé au systême absurde qui égare encore plusieurs de nos artistes ; je veux parler des tons noirs. On remarque dans le tableau de M. *Renault* un excellent goût de dessin, de l'expression, une touche moëlleuse et fière ; mais, en général, on y desireroit plus d'harmonie. On peut observer encore que la figure qui embrasse la croix, et se détache en clair de dessus le ciel, ressemble un peu à l'ombre de Ninus. D'ailleurs, cette pensée, prise dans le culte qu'on rend à la vraie croix, pèche contre la convenance, parce que les spectateurs de la mort de Jesus ne devoient voir qu'avec horreur l'instrument du supplice où le fils de Dieu venoit d'expirer.

Le petit tableau du *déluge*, par le même artiste, a beaucoup d'effet ; on y retrouve la pureté et la touche savante de M. *Renault* ; il est fâcheux que le coloris en soit monotone. Les artistes doivent être bien intimidés en traitant ce sujet, après celui du *Poussin*. Il faut renoncer à peindre ce phénomène effrayant, ou se pénétrer de la terreur qu'il doit inspirer, et faire passer ce sentiment dans l'ame des spectateurs.

On ne fera point ce reproche à M. *Robin* ; et cependant il est peu de tableaux qui soit plus critiqué que celui qui représente *la fermeté de Saint Louis*. Voici le moment que l'artiste a choisi. Les Sarrazins veulent obliger Saint Louis, leur prisonnier, à signer un traité honteux ; et, pour l'intimider, le menacent du fer sanglant dont ils viennent de trancher la tête à leur Soudan, donnent la torture au vieux patriarche de Jérusalem, et tourmentent les autres captifs ; mais l'intrépide Monarque rejette avec indignation ce que ses barbares vainqueurs lui proposent.

Je ne ferai point l'apologie des défauts qu'on remarque dans ce tableau : je conviens que la figure de S. Louis paroît un peu courte, que son attitude, et le caractère de tête, pourroient avoir plus de noblesse ; que le satellite nu, sur le premier plan, est collossal ; enfin que le coloris de ce tableau pourroit être plus harmonieux : mais on ne peut disconvenir aussi qu'il n'y ait beaucoup d'expression et de génie dans cette composition, et que l'épisode effrayant des infortunés qui, du fond de leur cachot, passent leurs bras à travers la grille placée sous terre, n'ajoute beaucoup à l'énergie, à la terreur que le sujet inspire.

M. *Robin* a encore exposé un tableau que les ordres du gouvernement avoient fait retirer du sallon il y a deux ans ; c'est le portrait de M. le comte de Lally-Tollendal : il a tout l'intérêt d'un sujet d'histoire, par l'enthousiasme poétique avec lequel il est composé. Le courageux défenseur de la nation, qui vient récemment d'offrir de nouvelles preuves de son pa-

triotisme par le don qu'il fait à l'assemblée nationale, est représenté arrachant d'une main le voile qui couvre le buste de son père, et de l'autre tenant son mémoire justificatif. Au mérite de la ressemblance, la tête réunit l'expression la plus touchante.

Je dirai peu de chose du *combat d'Entelle et Darès* que M. *Durameau* avoit déjà exposé au sallon en 1779. Il y a de la chaleur dans la composition, du mouvement, de l'énergie dans les figures; mais le dessin outré, maniéré, et le coloris jaunâtre, nuisent infiniment à l'exécution de ce tableau. On peut porter le même jugement sur les deux ovales de M. *Durameau*, dont l'un représente le *Paralytique guéri*, et l'autre *les Marchands chassés du temple*.

Le tableau de *Pâris et Hélène*, par M. *David*, est bien supérieur à celui que cet artiste a exécuté pour le Roi. Hélène, les yeux baissés, l'écoute avec attendrissement; une modeste rougeur colore l'é-

pouse

pouse de Menélas, et semble ajouter encore à sa beauté : le prince Troyen, on ne sait pourquoi, est représenté tout nud, n'ayant qu'un espèce de manteau agraffé sur l'épaule ; le choix du sujet, les grâces que l'artiste a su y répandre, le charme du coloris, la correction du dessin, l'élégance des formes antiques, l'effet doux et harmonieux, tout dans ce tableau justifie la vive sensation qu'il a produit au sallon. Aux qualités essentielles dont nous venons de parler, M. *David* en possède une, trop souvent négligée des artistes : c'est l'exacte observation du costume ; mérite qui fit donner au Poussin le titre de *peintre des gens d'esprit.* Il est fâcheux que, dans ses amours de Pâris, les contours paroissent un peu secs ; sans ce défaut, il n'y auroit rien à désirer dans ce superbe tableau.

On devroit peut-être féliciter M. *Vien* de n'avoir point exécuté de grand tableau, sur-tout dans le genre épique ! Sa réputation est suffisamment établie par des ouvrages d'un

style moins élevé, et l'on n'oubliera jamais que le tableau de Dédale et Icare est un chef-d'œuvre. Les deux sujets exposés cette année par M. *Vien* ont de la fraîcheur, de la correction, de la grâce, principalement dans celui qui a pour titre: *L'amour fuyant l'esclavage ;* pensée qui paroît imitée de l'anthologie.

J'ai promis, Monsieur, de vous faire observer le tableau *d'Achille chez Lycomède*, peint par M. *Lagrenée* jeune ; on y remarque le génie et la facilité de l'auteur, mais on y désireroit plus de vérité dans le coloris. Lorsque les artistes traitent ce sujet, ils donnent presque toujours au jeune Achille une attitude trop belliqueuse, ainsi que l'a fait dans son tableau M. *Lagrenée*. Achille, le casque en tête, et lançant un javelot, ressemble plutôt à une fière amazone qu'à un jeune prince amoureux qui a plus d'un motif de cacher son sexe.

La *Sainte Thérèse*, de M. *Giroust*, a beaucoup d'expression ; mais ce tableau n'approche pas du mérite de celui d'*Œdipe*, par le

même artiste ; la scène se passe près du temple des Euménides, à Colonne. L'infortuné prince, privé de la vue, accompagné de ses deux filles, accable de malédiction son fils Polynice qui venoit implorer son pardon. Le caractère d'Œdipe est sublime ; la pureté du dessin, le ton de couleur, l'effet harmonieux, rendent ce tabeau digne des plus grands maîtres, C'est le morceau de réception de l'auteur qui a pris son sujet de la tragédie de Sophocle.

Le tableau de *Sabinus*, par M. *Taillasson*, mérite, à peu de chose près, les mêmes éloges : Je dis à-peu-près, parce qu'on y remarque quelques sécheresses ; mais ce défaut est bien racheté par l'enthousiasme, la chaleur de la composition, et par l'éxpression énergique des personnages. Sabinus, vaincu par Vespasien, ayant fait repandre le bruit de sa mort, s'étoit renfermé dans un souterrain, où il s'étoit caché pendant neuf ans, dans l'espoir de ranimer le courage des Gaulois, et de délivrer sa patrie du joug des

Romains; mais il fut découvert dans sa retraite et conduit à Vespasien. C'est le moment qu'a choisi M. *Taillasson*. Ce sujet, qu'on peut regarder comme national, seroit digne, sous tous les rapports, d'entrer dans la collection des tableaux du Roi.

La mort *d'Agis*, tableau de M. *Monsiau*, fait honneur aux talens de l'artiste; le sujet qu'il a choisi ne peut qu'intéresser par la manière dont il est rendu; effet piquant, coloris vrai, dessin correct, tout contribue à donner l'opinion la plus avantageuse des talens de M. *Monsiau*. Agis, Roi de Sparte, voulant abolir les dettes de l'état, et rendre les fortunes plus égales entre les citoyens, cette réforme déplut aux riches, accoutumés à braver le joug des lois; de concert avec Léonidas, ils firent condamner à la mort le vertueux monarque qui fut étranglé par ordre des Ephores. La scène se passe dans la prison; la mère d'Agis se jette sur le corps expirant de son fils. L'expression touchante que l'ar-

tiste a su donner à cette femme, communique aux specateurs les sentimens dont elle est pénétrée.

Quittons ces scènes d'horreur, et jettons un coup-dœil sur le tableau de M. le *Barbier*, représentant Ulysse sortant de Sparte avec Pénélope, pour retourner à Itaque. Icarius vouloit engager Ulysse à se fixer à Sparte, et Pénélope secondoit, avec obéissance, le projet de son père; ce moment du départ arrivé, Icarius redouble ses instances, et se dispose à suivre le char de sa fille. Pour mettre fin à tant d'importunités, Ulysse dit alors à sa jeune épouse qu'il falloit se décider, et choisir entre son père et son mari. Pénélope, en rougissant, prit son voile et s'en couvrit le visage : réponse aussi ingénieuse qu'éloquente, imaginée par la pudeur. M. *le Barbier* a rendu ce sujet avec la correction de dessin, le style pur, et le pinceau flatteur qui caractérisent ses productions.

Le tableau de M. *Suvée*, représentant Madame de Chantal recevant de S. François de Salle l'insti-

tut de son ordre, offre les beautés rares et les défauts ordinaires à cet artiste ; une connoissance approfondie de la science du dessin, un ton de couleur piquant et vrai ; mais des crudités, des sécheresses, et nulle intelligence du clair-obscur.

Parmi les tableaux de M. *le Monier* on distingue une sainte famille, tableau de quatorze pieds de haut sur neuf pieds de large. Il est assez difficile de composer, d'une manière neuve et intéressante, un sujet qui, comme celui-ci, donne peu de carrière au génie de l'artiste ; ce ne peut être que par les charmes du coloris, par le mérite de l'expression, par les ressources d'un effet piquant, qu'on peut encore espérer de glaner dans un champ moissonné par les plus grands maîtres. Malheureusement M. *le Monier* ne possède point ces qualités dans un dégré bien éminent.

Le tableau représentant les hommages rendus au Roi, lors de son passage à Rouen, par la Chambre du Commerce de Normandie ; il est

peint par le même auteur. C'est encore un de ces sujets dans lesquels l'artiste se trouve captivé par l'observation rigoureuse d'un costume ingrat (1); mais le talent sait surmonter ces obstacles par la variété des grouppes, la disposition des plans, et la magie du clair-obscur. Malheusement, M. *le Monier* n'a fait usage d'aucun de ces moyens. Son tableau de la *mort d'Antoine* est plus heureux. On y remarque de l'expression; mais on y désireroit plus d'effet et d'harmonie.

Parmi les nouvelles acquisitions que l'Académie a faites, de plusieurs artistes dans le genre de l'histoire, il en est qui feront un jour le plus grand honneur à l'école françoise, si le fauteuil *somnifère* ne détruit point ces heureuses espérances. Deux des nouveaux agréés portent un nom bien chèr aux arts: *la Vallée-Poussin* et *Vernet;* ce dernier est fils du peintre célèbre dont les étonnantes

(1) Excepté le Roi, tous les personnages de ce tableau sont en noir.

productions ont surpassé et surpassent encore celles de tous ses rivaux. Le troisième agréé est M. *Gouffier*. On a exposé au sallon un grand tableau de M. *la Vallée-Poussin*, ayant pour sujet *l'adoration des bergers*, dans lequel on remarque une disposition avantageuse, un dessin correct; mais les contours en sont un peu secs, et le ton de couleur équivoque laisse en quelque sorte à deviner si la scène se passe le jour ou la nuit.

Le *retour du jeune Tobie*, par le même artiste, a beaucoup plus de mérite. Aux qualités que renferme le précédent, il réunit un ton de couleur vigoureux, de l'expression, une touche fière et sûre. Ce petit tableau rappelle, dans plusieurs de ses parties, le peintre immortel dont l'auteur porte le nom.

M. *Gouffier* a choisi pour sujet de son tableau Alexandre lisant une lettre de sa mère, sur laquelle Héphestion avoit l'indiscrette curiosité de jetter les yeux, ce qui engagea le Roi de Macédoine à poser son cachet sur

la bouche de son favori pour lui recommander le secret. Par l'ordonnance et la disposition des figures, le choix des draperies, et le ton de couleur, on voit que l'artiste a étudié les bons modeles; c'est au temps et à la réflexion à mûrir ces études. Je suis fâché que M. *Gouffier* ait donné une taille colossale à son Alexandre; on sait que ce prince étoit de petite stature; j'aurois desiré encore que les grâces répandues sur le visage du héros de la Grèce, eussent été réservées pour Ephestion, son favori, pour lequel, suivant quelques auteurs, Alexandre avoit un attachement qui passoit les bornes de l'amitié.

M. *Vernet* le fils soutient déjà la gloire du nom qu'il porte; son *triomphe de Paul Emile* en est un pour ce jeune artiste. Figurez-vous, Monsieur, un tableau de quatorze pieds de long sur cinq et demi de haut, dans lequel l'imagination la plus riche, la plus féconde, a distribué une multitude prodigieuse de figures grouppées avec intelligence;

où l'expression, les attitudes, les caractères sont variés avec autant de goût que de convenance, où le dessin correct; la touche, spirituelle, hardie, sont soutenus par un effet piquant et harmonieux. Voilà ce qu'on observe, avec étonnement, dans le tableau de M. *Vernet*; voilà un de ces phénomènes que les arts n'offrent que très-rarement. M. *Vernet* le fils a encore exposé un tableau, dans le grand genre, qni représente un homme à cheval, terrassant un lion; l'énergie, la chaleur qu'exigeoit cette pensée se trouve réunie à la pureté des formes, à un coloris vrai, à une hardiesse d'exécution qui réunit tous les suffrages.

Parcourons maintenant les superbes portraits qui décorent le sallon. Sans offenser aucun artiste, on peut placer Madame *le Brun* à la tête de ceux qui cultivent ce genre intéressant. Madame la Duchesse d'Orléans fixe d'abord tous les regards; la bonté, la bienfaisance, la candeur, respirent sous les traits de cette Princesse auguste; on oublie les ta-

lens de l'artiste pour rendre hommage aux qualités, aux vertus du respectable modèle dont on voit l'image. Je ne vous ferai point, Monsieur, le détail de tous les portraits dont Madame le *Brun* a décoré ce sallon; mais je ne puis me dispenser de m'arrêter devant celui de M. *Robert*; il est exécuté avec une fierté, une couleur et une vérité qui étonnent les artistes les plus distingués en ce genre. Il en est un cependant auquel je donnerois la palme sur tous les autres, c'est celui qui représente Madame *le Brun*, caressant un de ses enfans; la tendresse maternelle y est exprimée avec tant de charmes, la touche en est si moëleuse, que les grâces semblent avoir conduit le pinceau de l'artiste; on ne quitte ce tableau qu'à regret, pour le revoir avec un nouveau plaisir.

La digne émule de Madame *le Brun*, Madame *Guyard*, doit faire de nouveaux efforts pour soutenir la réputation qu'elle s'est acquise au dernier sallon. Le portrait de Madame Victoire, peint en pied, a beaucoup

de mérite ; mais n'offre pas cependant la même vérité dans le ton de couleur, ni la même harmonie qu'on admiroit dans celui de Madame Elizabeth, exposé il y a deux ans. Le portrait de la Duchesse de Parme est bien inférieur au précédent ; on y remarque des sécheresses, des crudités et de faux effets dans la projection des ombres portées.

VARIÉTÉS.

Copie de la Lettre écrite par le Comité municipal de Metz, à MM. les Députés du Bailliage de cette Ville.

30 Septmmbre 1789.

M. le Marquis de Bouillé, dont je me fais honneur d'estimer les qualités morales, et d'apprécier les talens militaires, étonné de n'avoir pas eu de nouvelles du compte rendu par MM. les Députés du Bailliage de Metz (1) à l'Assemblée Nationale, de la Lettre du Comité Municipal de cette Ville, m'a fait l'honneur de me l'adresser. Je l'ai lu, d'après le droit que m'en donnoit la place de Secrétaire; le peu d'effet qu'elle a fait dans l'Assemblée m'affligeant sans

(1.) Plusieurs Députés de Metz n'avoient point eu connoissance de cette Lettre, quoiqu'elle leur fût adressée. M. Thiébault, Curé de Metz, entre autres, l'a déclaré à l'Assemblée.

m'étonner, m'a imposé la loi de livrer à l'impression cette pièce, qui rend une justice bien complette à l'un des plus respectables citoyens, illustres militaires et honnêtes hommes qu'ait eu notre patrie dans son sein.

Signé, le Vicomte DE MIRABEAU, Député, Secrétaire de l'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

AVANT-HIER matin M. le Marquis de Bouillé s'est rendu au Comité Municipal; et après nous avoir entretenus de plusieurs dispositions qu'il avoit faites ou projetées, pour assurer la subsistance de la Ville et de la Province, il nous a dit qu'un Député de la Ville de Metz l'avoit dénoncé à l'Assemblée Nationale comme n'ayant pas prêté le serment prescrit aux Officiers de tout grade, et que cette dénonciation avoit donné lieu à une multitude d'imputations injustes, que les Papiers publics répétoient chaque jour; et en conséquence il a fait les déclarations suivantes.

« Dans le serment que j'ai fait prêter « à la Garnison, j'ai suivi l'usage, et « je déclare devant vous, Messieurs, qu » j'ai toujours entendu m'engager per- » sonnellement en faisant prêter le ser- » ment.

« Il a toujours été dans mes principes « de m'y conformer ; et si je n'avois pas » eu le dessein de m'y conformer, je « n'aurois pas accepté la commission de « le faire prêter aux Troupes. Le Mi- « nistre de la Guerre connoît mes sen- « timens et peut en être garant.

» Je déclare, en tout cas, que je me » tiens pour obligé par ce serment. Je le « déclare aussi pour les Officiers de « l'Etat-Major de cette Ville, qui ont « été, comme moi, en bute à des propos » injustes ».

Nous nous empressons, Messieurs, de vous faire connoitre les déclarations de M. le Marquis de Bouillé, que nous avons exactement recueillies, et de vou prier de les rapporter à l'Assemblée Na- ç nale.

Nous croyons devoir ajouter aussi que, d'apres la conduite de M. le Marquis de

Bouillé, nous ne pouvions douter que le serment, dont il n'a pas prononcé la formule, ne fût profondément écrit dans son cœur.

Loin d'avoir jamais employé la force militaire à servir le despotisme, il ne l'a même employée qu'avec une extrême modération à réprimer la révolte ; et c'est à la sagesse de son commandement, à son accord avec les corps civils, dépositaires de la confiance publique, autant qu'à l'ascendant de sa renommée militaire sur les troupes du Roi, qu'il faut sans doute attribuer, en grande partie, la conduite mémorable de la Garnison de Metz, qui est restée dans la règle au milieu d'un peuple en rumeur, sur qui il n'y a pas eu un coup de frappé, tandis que tant de Garnisons en insurrection ont fait trembler à-la-fois les Citoyens paisibles et les Agens du despotisme.

Nous allions, Messieurs, rendre entre vos mains ces témoignages à M. le Marquis de Bouillé, lorsqu'il est venu au milieu de nous confirmer, par ses déclarations, l'opinion que nous avions prise de ses principes. C'est donc avec une nou-

velle confiance que nous les rendons en ce moment, et que nous vous prions de les transmettre à l'Assemblée Nationale.

Nous sommes avec un respectueux attachement,

MESSIEURS,

Vos très, etc.

Signé, les Membres du Comité Municipal de Metz.

Pour Copie conforme à l'original délivré par nous Secrétaire du Comité Municipal soussigné,

Signé, FENOUIL.

Pour copie,

Signé, le Marquis DE BOUILLÉ.

Extrait d'une lettre de Metz du 21 octobre 1789, relativement au départ d'un bataillon du régiment de Saintonge.

Sur la demande de la ville de *Toul*, M. de Bouillé envoyant un bataillon du régiment *de Saintonge* dans cette ville, pour y protéger le transport des bleds aux marchés, le départ de ce bataillon a été le sujet, ou plutôt le prétexte d'une révolte dont le foyer étoit à Paris. Le peuple s'est attroupé, a été à l'hôtel-de-ville, s'y est emparé des armes, sans que le Comité ait cru devoir requérir la force militaire : ce peuple s'est porté en foule chez M. de Bouillé; quelques-uns des plus animés lui ont porté la parole, pour lui demander, lui ordonner même, avec la plus grande violence, de ne pas faire partir ce bataillon. Il s'y est constamment refusé ; la populace alors a voulu forcer les sentinelles qui gardoient sa porte, et qui l'ont arrêtée. Une compagnie de grenadiers du régiment de

Picardie l'a éloignée sans faire de mal. Cette foule a été ensuite à la citadelle où est le régiment de Saintonge en garnison ; les portes en ont été fermées, et le bataillon est parti pour sa destination, sans qu'il y ait eu le moindre changement dans les ordres qui lui avoient été donnés par M. de Bouillé. Celui-ci a dit aux députés de cette populace déréglée, que quoiqu'il ne dût faire agir les troupes contre les citoyens que sur une requisition, si elle osoit les attaquer, il la repousseroit avec vigueur, et qu'il la feroit repentir de sa témérité. En conséquence il a fait mettre quelques compagnies de grenadiers sous les armes, ainsi que quelques troupes à cheval ; les armes ont été chargées, et tout est en ce moment dans la plus grande tranquillité.

Post Scriptum.

Toutes les villes, tous les bourgs qui, jusqu'ici avoient été très-tranquilles, sont dans la même fermentation, et com-

mencent à être en guerre les uns contre les autres pour s'arracher leur subsistance. Si on ne prend des moyens très-promptement pour remédier au mal, ce royaume est perdu sans ressource. Il est de la plus grande importance que l'on établisse des états-provinciaux pour réunir toutes les parties des provinces à un centre commun, et que les Parlements ayent des ordres pour poursuivre tout attroupement : ce sont les seuls moyens convenables dans cette circonstance.

EVÈNEMENT.

Extrait d'une letttre des Sables, du 7 Otobre 1789.

La nuit du 2 au 3 de ce mois, le navire le bordelois *la Pieuse*, venant de l'Amérique, fut affalé sur nos côtes par la tempête de ces jours derniers. Un coup de vent lui cassa son grand mât, qui, par sa chûte, rompit celui de misenne. Il jetta ses ancres, de crainte d'échouer sur la côte, et resta mouillé à une lieue et

demie de terre, pendant l'effet impétueux de la tempête. Un jeune officier, passager sur ce vaisseau, craignant que la nuit le bâtiment n'échouât, prit le parti, de compagnie avec un mousse, de se jetter à la mer, et de se supporter chacun sur un ballot de coton pour gagner la terre, assurant tout l'équipage qu'il étoit sûr de réussir, et de leur envoyer du secours, s'il étoit possible. Mais, à-peine se furent-ils écartés du navire, qu'un coup de mer les sépara de leurs ballots, et ils nagèrent long-temps avant de les rejoiudre : malgré la mer la plus agitée, ils les atteignirent enfin, et nagèrent dans cette situation au milieu des plus grands dangers. Aux atterrages, les vagues les séparèrent encore de leurs supports ; c'est-là que leur adresse, pour éviter les rochers, et pour plonger sous tous les coups de mer, paroît inconcevable. Ils retournoient en mer, contre le vent, pour n'être pas fracassés contre les rochers, lorsque dans ce combat contre la mort, ils apperçurent un enfant qui, avec son bâton, leur faisoit signal d'aborder à lui. Ils ne balancèrent pas, et ils se sauvèrent contre toute apparence.

L'officier, avoit son habit, ses bottes, et une somme d'argent dont le poids étoit assez considérable. Le mousse fut demander du secours au port de S.-Gilles, et en obtint : trois chasse-marrées trouvèrerent ce navire dans les courants de l'île de Ré, où il y a lieu de croire qu'il est en sûreté.

De Grenoble.

Nous nous empressons d'annoncer que M. Mounier donnera à sa patrie des éclaircissemens sur les motifs de son retour. Les nouvelles actuelles ont déjà satisfait, en partie, le public à cet égard ; mais des détails, de sa part, intéresseront infiniment, sous tous les rapports ; ils ne peuvent être d'ailleurs que le langage de la vérité. Son Mémoire sera incessamment mis au jour.— Nous nous empressons également de publier que M. Mounier n'a pas renoncé à son caractère de représentant ; il n'a point donné sa démission. On jugera si les évènemens ont dû le forcer à s'éloigner, non pour ses jours, car on verra qu'il en avoit fait le sacrifice, mais pour l'intérêt même de la nationet pour celui du

peuple en particulier. On verra encore s'il lui fut jamais contraire, et si l'on a calomnié ses opinions (1).— Il ne pense point non plus qu'il y ait lieu à une dis-

(1) O fatalité des disputes! Ce même M. Mounier qui a, pour ainsi dire, préludé à la liberté Françoise, en rompant les fers d'une province, est accusé aujourd'hui d'en forger pour la nation entière! Et pourquoi? Parce qu'il voudroit, en délivrant la monarchie, maintenir le Monarque; parce qu'appuyé sur des principes invariables, il n'a point erré d'opinion en opinion, ni gravi d'excès en excès; parce qu'enfin il redoute la licence de tous, autant que la licence d'un seul. M. Mounier a eu le courage d'attaquer le despotisme quand il régnoit; il n'a point la lâcheté de l'outrager dans sa tombe; il a l'audace de prédire les suites funestes de l'invasion démocratique; il a l'héroïsme d'y résister, au péril d'en être écrasé lui-même: il fut le premier athlète de la liberté politique, et il est résolu d'en être le premier martyr. Ses deux crimes si punissables, sont un peu de respect pour la royauté, et un peu d'estime pour le gouvernement Anglois.

« Ceci est extrait d'un ouvrage de M. Cerutti, « intitulé : Harangue de la nation à tous les ci- « toyens, sur la nécessité des contributions pa- « triotiques. Note extraite des affiches de Gre- noble. »

solution du corps législatif actuel; et c'est bien à tort qu'on lui suppose des idées semblables. — M. Mounier a reçu, dès son arrivée, les témoignages les plus empressés de ses citoyens. MM. les chasseurs sont allés le visiter.

Extrait du Journal de la basse Normandie.

Les espérances que nous avions conçues de la récolte, sont réalisées. Les bleds sont abondans; jamais les épis n'ont été plus beaux. Le seigle rend trois gerbes et demie à quatre gerbes le boisseau; l'année dernière il en falloit sept à huit. On n'a j'amais vu une si grande abondance d'orge, et les sarrazins sont aussi beaux qu'on puisse le souhaiter.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE XI.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Représentez-vous, Monsieur, un vaisseau à qui le plus grand nombre des gens de l'équipage a jugé à propos d'ôter le gouvernail, le mât, les voiles, les cordages, dans l'intention de le faire voguer plus librement; dans cet état, le vaisseau devient le jouet des vents et des flots, tandis que les hommes de l'équipage, sur le point d'être submergés à chaque instant, et ne pouvant se résoudre à condamner leur opération, s'accusent l'un l'autre, jettent dans la mer quelques-uns des officiers, et paroissent disposés à s'égorger pour rendre la navigation plus heureuse. Telle est, à-peu-près, la situation actuelle de la France. La

révolution qu'elle éprouve est d'une espèce unique, et les fastes du monde n'offrent absolument rien de semblable. Dans tous les grands changemens dont l'histoire fait mention, nous voyons deux partis qui se balancent, qui se combattent, jusqu'à ce que le plus fort établisse un nouvel ordre de choses. C'est ainsi que les Grecs ont passé successivement de la royauté à la démocratie, et de la démocratie à la servitude; c'est ainsi que les Romains ont fait succéder à la monarchie l'aristocratie, à l'aristocratie l'état républicain, et à l'état républicain le despotisme. En France, il n'y a pas deux partis; c'est un esprit général qui saisit tout-à-coup vingt-quatre millions d'hommes, et qui les porte à renverser toutes les idées, tous les principes, toutes les lois reçues depuis douze siècles, et à former, sur un plan tout nouveau, une constitution diamétralement opposée à l'ancienne dans presque tous les points. Ce bouleversement général n'éprouve aucune résistance qui soit, du moins, bien sensible. Le roi, après avoir fait

quelques représentations, consent à tout; et il n'emploie les restes de son autorité, qu'à coopérer, avec son peuple, à cette grande réforme, et à prévenir les inconvéniens terribles qu'elle peut entraîner dans les commencemens. Une des circonstances les plus singulières de la révolution présente, et qui doit faire époque, c'est l'extinction de la noblesse. L'histoire nous offre, je ne dis pas dans toutes les monarchies, mais dans tous les états républicains, sur-tout à Rome, une distinction très-réelle et très-marquée entre les nobles et les roturiers. Les plus grands politiques, avoient toujours regardé cette distinction comme utile et même essentielle au maintien du gouvernement; ils avoient observé que les états despotiques étoient les seuls où il n'y eût point de noblesse, parce qu'aux yeux du despote, tous ses esclaves sont égaux.

C'est une chose bien étonnante et bien admirable, que la sagesse et la modération du peuple romain, lors qu'il résolut de secouer le joug de l'aristo-

cratie des noble ; il se retira sur le mont Aventin. On dit que le peuple est par-tout le même : celui-ci ne ressembloit assurément à aucun autre ; aussi, c'étoit le peuple-roi, le peuple destiné à donner des lois au monde. Il étoit évidemment le plus fort ; le sénat et les patriciens lui opposoient une résistance opiniâtre ; il pouvoit, dans sa colère, les exterminer tous ; et cependant il ne s'écarte en rien du respect qu'il avoit toujours témoigné pour les chefs de la nation ; il ne périt pas un seul patricien ; une seule goutte de sang n'est pas répandue. Supérieur à tous les mouvemens de la haine et de la vengeance, le peuple sort de la ville, et au lieu de massacrer ses tyrans, il se contente de s'en séparer ; il écoute paisiblement les députés que le sénat lui envoie ; et quand il a obtenu des protecteurs contre la tyrannie, il rentre tranquillement dans la ville, et l'ordre public est rétabli sur le champ. Dans la suite, lorsque ce même peuple est admis à partager avec les nobles les premières dignités de l'état ; quoique maître du choix

par son droit de suffrages, il ne donne point la préférence à ses fougueux orateurs, dont tout le mérite se bornoit à faire retentir la place publique de harangues séditieuses; il n'écoute ni l'orgueil, ni la jalousie, et il n'élève aux honneurs que des patriciens dans lesquels il reconnoît plus de prudence et de vertus, plus de talens pour le maniement des affaires et le commandement des armées. C'est cette équité, c'est cette grandeur d'ame du peuple, qui rendit la république si florissante, et lui assura une si constante prospérité. Je le dis à regret et en rougissant, la conduite du peuple françois a été bien différente : du moment qu'on lui a fait connoître sa force, il en a cruellement abusé; et quand il a vu humiliés devant lui, ceux qu'il avoit coutume de craindre et de respecter, il n'a songé qu'à prendre une vengeance facile, et a indignement souillé sa victoire. Depuis qu'on lui a persuadé que tous les hommes étoient égaux, il semble ne pouvoir plus supporter l'inégalité des fortunes; tous les riches sont à ses yeux des

aristocrates. Cette haine, cette animosité des petits contre les grands, des pauvres contre les riches, attaque le principe même de toute société; elle est plus cruelle et plus destructive que la guerre civile la plus sanglante. Les véritables amis des pauvres devroient les éclairer sur leurs intérêts: en brûlant les châteaux, en pillant les communautés, ils s'ôtent les plus grandes ressources; en maltraitant les nobles et les ecclésiastiques, ils battent leurs pères nourriciers; le peuple des villes ne vit que par le moyen du luxe et du commerce; en troublant la tranquillité publique, il s'arrache à lui-même son pain; car sans police, sans ordre et sans tranquillité, il ne peut y avoir ni luxe, ni commerce.

La liberté, sans doute, est un des biens le plus précieux de l'homme; mais la licence et l'anarchie sont les plus grands de tous les maux politiques: il est beau, sans doute, il est doux de vivre sous des lois équitables, hors des atteintes du pouvoir arbitraire; mais à quoi servent les meil-

leures lois, si l'on n'a pas une force publique qui en garantisse l'exécution? Il y a maintenant beaucoup de forces particulières en France, puisque tous les citoyens sont armés d'un bout du royaume à l'autre; mais ces forces ne sont point combinées, ne sont point dirigées vers un but commun; leur somme ne forme point une force publique. Il faudroit faire entendre aux troupes réglées, qu'autant il est honteux, pour des guerriers, de servir le despotisme, autant il est noble et glorieux de réprimer l'injustice et la violence, de protéger la vie et les propriétés de l'honnête citoyen, d'assurer l'observation des lois, et que c'est rendre à l'humanité le plus signalé service, que de détruire les méchans qui en sont l'opprobre et le fléau. Que la nation soit bien convaincue que, si les gardes bourgeoises ne sont pas réunies par le lien de l'intérêt général, si elles ne sont pas exactement soumises à leur chef, les mêmes hommes qui se sont armés pour la dérober à l'esclavage deviendront ses tyrans; et qu'alors les mu-

nicipalités et les districts ne seront plus que des aristocraties militaires.

Le besoin le plus urgent de la France, dans le moment présent, est celui des subsistances. L'approvisionnement d'une ville aussi immense que Paris, sur-tout à l'entrée de l'hiver, est l'objet des plus vives alarmes ; c'est de ce côté que l'assemblée nationale, le gouvernement, la municipalité, les districts, doivent d'abord diriger tous leurs soins et toutes leurs vues. Il faut donner du pain au peuple, avant même de lui donner des lois : on établiroit en vain une constitution, si on laissoit régner la famine. Cette rareté du premier et du plus nécessaire des alimens, est d'autant plus fâcheuse, qu'elle donne lieu à des calomnies absurdes et à des accusations injustes et extravagantes, contre les premières classes de la société. Le peuple a fait tant de mal aux grands et aux nobles, que, jugeant de leurs sentimens par les siens, il ne peut se persuader que des hommes aussi cruellement outragés, persécutés avec tant de fureur et d'acharnement, ne cherchent pas

à se venger; cependant, aux yeux de tous les hommes éclairés et sans partialité, il est évident que la disette actuelle est une suite de la mauvaise récolte de l'année dernière. Celle de cette année, quoique fort médiocre en plusieurs endroits, seroit cependant suffisante pour la nourriture du royaume, si elle étoit sagement répartie. Mais que d'obstacles presque invincibles s'opposent à cette répartition! il n'y a plus d'autorité dans le royaume, plus de centre commun, plus de point de ralliement, aucune harmonie; il y a autant de lieutenans de police, qu'il y a d'habitans dans les villes, les bourgs et les villages; d'où il résulte qu'il n'y a aucune police. Chaque province ne connoissant pas précisément ses besoins, refuse aux autres son superflu, dans la crainte de manquer elle-même du nécessaire. Les laboureurs n'osent porter leurs grains aux marchés, de peur d'être pillés; ils n'osent les garder, de peur d'être pendus; ceux qui voudroient établir des magasins, courent risque d'être poursuivis comme accapareurs.

Autrefois le citoyen vivoit dans une pleine sécurité, sans se douter même des soins que sa subsistance donnoit au gouvernement. Quand il s'agissoit d'approvisionner Paris, le ministère s'adressoit aux intendans, qui lui envoyoient sur-le-champ, avec beaucoup d'exactitude et de sureté, les grains qui lui étoient nécessaires. Le Parisien s'endormoit sans souci, comme un enfant de famille, sûr, le lendemain, de voir régner l'abondance, et peu curieux d'en connoître les sources; c'est depuis la destruction de la police, qu'on a senti que l'approvisionnement de Paris n'étoit pas une petite opération; et aujourd'hui les terreurs chimériques, les défiances mutuelles, le défaut d'ordre, l'insubordination et l'indépendance, rendent les moyens de faire subsister la capitale, de jour en jour plus problématiques.

Le peuple ne sait pas que Paris étoit toujours approvisionné au moins pour trois mois, au lieu qu'aujourd'hui il n'y a pas, dans cette capitale, un grain de blé d'avance; il faut at-

tendre avec inquiétude la subsistance de chaque jour ; et si l'on ne parvient pas, avant l'hiver, à établir quelques magasins, il y aura des circonstances fâcheuses où le pain manquera absolument. Les habitans de la capitale ignorent tout cela ; ils s'imaginent qu'il faut qu'il y ait, au moins, contre eux, trois ou quatre conspirations formidables, pour que l'abondance ne règne pas à Paris, après une récolte qu'ils regardent comme la meilleure qui ait été faite depuis un grand nombre d'années. La multitude, dans son aveugle fureur, se jette sur les premières victimes que la haine et la calomnie lui marquent. Un malheureux boulanger qui, bien loin d'être coupable, s'étoit même distingué, dans la détresse présente, par son zèle et par son activité, vient d'être arraché de sa boutique, traîné à la place de grève ; et malgré les preuves évidentes de son innocence, il a été pendu par les mains de ses concitoyens, aux yeux des représentans de la commune, qui frémissoient d'horreur et d'indi-

gnation, et presque en présence de la garde-nationale, qui n'a fait aucun usage des armes qu'elle porte pour maintenir la sureté publique. Depuis un pareil attentat, quel est l'honnête citoyen qui ne tremble pour sa vie? et n'avons-nous secoué le joug de l'aristocratie, que pour être immolés par le despotisme démocratique? La commune de Paris, vivement alarmée, s'est tournée vers l'assemblée nationale, notre unique refuge; et la loi martiale, contre les attroupemens, a été sur-le-champ décrétée. Ce secours nous vient bien tard, sans doute, après les meurtres atroces dont s'est souillé le peuple françois; mais nous devons nous regarder encore comme fort heureux, si l'exécution de cette loi salutaire n'éprouve aucun obstacle. Quelques districts, dit-on, prétendoient s'y opposer; ce que j'ai de la peine à croire, puisqu'on doit supposer que tous les districts sont composés de bons citoyens.

Voici les articles de cette loi martiale, extraits du procès-verbal de l'assemblée nationale du 21 octobre 1789.

« L'assemblée nationale, considérant que la liberté affermit les empires, mais que la licence les détruit; que, loin d'être le droit de tout faire, la liberté n'existe que par l'obéissance aux lois; que si, dans les temps calmes, cette obéissance est suffisamment assurée par l'autorité publique ordinaire, il peut survenir des époques difficiles où les peuples, agités par des causes souvent criminelles, deviennent l'instrument d'intrigues qu'ils ignorent; que ces temps de crise nécessitent momentanément des moyens extraordinaires pour maintenir la tranquillité publique et conserver les droits de tous, a décrété et décrète la présente loi martiale:

ART. Ier. Dans le cas où la tranquillité publique sera en péril, les officiers municipaux des lieux seront tenus, en vertu du pouvoir qu'ils ont reçu de la commune, de déclarer que la force militaire doit être déployée à l'instant pour rétablir l'ordre public, à peine par ses officiers d'être responsables des suites de leur négligence.

II. Cette déclaration se fera en exposant à la principale fenêtre de la maison de ville, et en portant dans toutes les rues et carrefours un drapeau rouge; et en même temps les officiers municipaux requerront les chefs des gardes-nationales, des troupes réglées et des maréchaussées de prêter main forte.

III. Au signal seul du drapeau rouge, tous attroupemens, avec ou sans armes, deviendront criminels, et devront être dissipés par la force.

IV. Les gardes nationales, troupes réglées et maréchaussées, requises par les officiers municipaux, seront tenues de marcher sur-le-champ, commandées par leurs officiers, précédées d'un drapeau rouge, et accompagnées d'un officier municipal au moins.

V. Il sera demandé par un des officiers municipaux, aux personnes attroupées, quelle est la cause de leur réunion, et le grief dont elles demandent le redressement; elles seront autorisées à nommer six d'entre

elles pour exposer leur réclamation, et présenter leur pétition; et tenues de se séparer sur-le-champ, et de se retirer paisiblement.

VI. Faute par les personnes attroupées de se retirer en ce moment, il leur sera fait, à haute voix, par les officiers municipaux, ou l'un d'eux, trois sommations de se retirer tranquillement dans leurs domiciles. La première sommation sera exprimée en ces termes: *Avis est donné que la loi martiale est proclamée, que tous attroupemens sont criminels; on va faire feu; que les bons citoyens se retirent.* A la deuxième et troisième sommation, il suffira de répéter ces mots: *On va faire feu; que les bons citoyens se retirent.* L'officier municipal énoncera à chaque sommation, que c'est ou la première, ou la seconde, ou la dernière.

VII. Dans le cas où, soit avant, soit pendant le prononcé des sommations, l'attroupement commettroit quelques violences, et pareillement dans le cas où, après les sommations faites, les personnes attroupées ne

se retireroient pas paisiblement, la force des armes sera à l'instant déployée contre les séditieux, sans que personne soit responsable des événemens qui pourront en résulter.

VIII. Dans le cas où le peuple attroupé, n'ayant fait aucune violence, se retireroit paisiblement, soit avant, soit immédiatement après la dernière sommation, les moteurs et les instigateurs de la sédition, s'ils sont connus, pourront seuls être poursuivis extraordinairement et condamnés, savoir, à une prison de trois ans, si l'attroupement n'étoit pas armé, et à la peine de mort, si l'attroupement étoit en armes. Il ne sera fait aucune poursuite contre les autres.

IX. Dans le cas où le peuple attroupé feroit quelques violences, ou ne se retireroit pas après la dernière sommation, ceux qui échapperont aux coups de la force militaire, et qui pourront être arrêtés, seront punis d'un emprisonnement d'un an s'ils étoient sans armes, de trois ans s'ils étoient armés, et de la peine de mort s'ils étoient convaincus d'avoir com-

mis des violences. Dans le cas du présent article, les moteurs et instigateurs de la sédition seront de même condamnés à mort.

X. Tous chefs, officiers et soldats des gardes nationales, des troupes et des maréchaussées, qui exciteront ou fomenteront des attroupemens, émeutes et séditions, seront déclarés rebelles à la nation, au roi et à la loi, et punis de mort; et ceux qui refuseront le service, à la requisition des officiers municipaux, seront dégradés et punis de trois ans de prison.

XI. Il sera dressé, par les officiers municipaux, procès-verbal qui contiendra le récit des faits.

XII. Lorsque le calme sera rétabli, les officiers municipaux rendront un décret qui fera cesser la loi martiale, et le drapeau rouge sera retiré et remplacé, pendant huit jours, par un drapeau blanc. »

Cette loi, il faut en convenir, seroit difficile à exécuter, si les attroupemens avoient la famine pour motif. Comment se résoudre à égorger des hommes qui demandent du

pain ? Voilà pourquoi l'assemblée nationale, avant de porter la loi martiale, avoit arrêté :

« Que les ministres du roi déclareront positivement quels sont les moyens et les ressources que l'assemblée peut leur fournir pour les mettre en état d'assurer les subsistances du royaume, et notamment de la capitale, afin que l'assemblée nationale, ayant fait tout ce qui est à sa disposition sur cet objet, puisse compter que les lois seront exécutées, ou rendre les ministres et autres agens de l'autorité, garans de leur inexécution. »

Justement allarmés d'une pareille résolution, les ministres du roi ont adressé à l'assemblée un mémoire très-sage et très-modéré, écrit avec l'éloquence de la raison. Ils exposent d'abord les difficultés de l'approvisionnement de la capitale dans les circonstances actuelles, les précautions que le roi a prises pour assurer la subsistance de son peuple, les efforts qu'il a faits pour seconder le zèle et l'activité des représentans de

la commune, spécialement chargés depuis la révolution, d'écarter la disette de cette immense capitale; enfin les funestes obstacles que chaque province oppose à la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume, au mépris de deux décrets solemnels de l'assemblée nationale. Cette désobéissance est assurément un des plus grands fléaux qui pourroit affliger la nation, puisque l'autorité de l'assemblée nationale est aujourd'hui la seule qui existe en France, et que, si cette autorité n'en impose pas, tout est nécessairement bouleversé. Le tableau que tracent les ministres de l'état actuel de cet empire, est d'une vérité frappante.

« Toute la France est en armes. Les chefs des milices n'ont point été nommés par le roi, et ils ne reçoivent point ses ordres directs. L'ancienne subordination des troupes est attaquée par des insinuations de tout genre. Les tribunaux attentifs à ce qui se passe dans votre assemblée, sont inquiets de vos dispositions prochaines, et leur découragement se

manifeste par-tout. La considération des magistrats, celle même attachée aux grandes places d'administration, s'affoiblit journellement; et cette autorité morale qui sert de supplément à la puissance réelle, est presque prête à s'éteindre. En même-temps la juste liberté de la presse, transformée dans une licence sans bornes, livre aux plus infâmes impostures la réputation de tous ceux qui se vouent aux affaires publiques; et pour en rendre l'effet plus dangereux, on les répand avec art dans les dernières classes du peuple, et on s'efforce de détruire en elles les sentimens d'estime et de respect qui leur servent encore de liens. Nous devons ajouter que par un très-grand malheur, les décrets de l'assemblée nationale, cette dernière sauvegarde de l'ordre et du retour de la tranquillité, n'ont point encore acquis l'ascendant qu'ils obtiendront avec le temps; on y défère avec empressement dans ce qui est profitable aux intérêts particuliers; mais on élude leur autorité, quand il est question de

sacrifices. Enfin, dans l'intérieur des villes, les municipalités, les comités permanens, les districts, les troupes bourgeoises, les corps de volontaires, présentent en beaucoup d'endroits un spectacle de désunion, et les amis de la patrie, les vrais citoyens de l'état, cherchent en vain où est la paix, où est la subordination qui l'assure, où est la concorde qui la promet : par-tout un esprit dangereux d'indépendance se mêlant à l'amour vertueux de la liberté, offre un amas confus de craintes et d'espérances, dont le temps seul et vos généreux soins peuvent tirer un résultat favorable à notre bonheur ».

Ce ton est plein de noblesse et de dignité, sans exagération, sans enflure, sans déclamation. Au milieu de ces affreux désordres, qui oseroit se rendre garant de l'exécution des lois ? L'unique moyen d'assurer la tranquillité, les propriétés, et la vie même des citoyens, est donc de remettre en vigueur le pouvoir exécutif. Sans cela, point de repos, point de subsistances, et sur-tout point de

liberté. Cette liberté si précieuse et si vantée, cette liberté au nom de laquelle on fait tout, et qui nous coûte déjà si cher, nous sommes bien éloignés d'en jouir. L'esclavage le plus affreux est nécessairement le partage d'un peuple qui n'a point de maître, et qui n'écoute ni la loi, ni le roi.

Les ministres proposent aux membres de l'assemblée nationale des conférences dans lesquelles les questions les plus importantes au salut public, et les intérêts les plus pressans de l'état, seroient discutés et approfondis. Les sentimens généreux de Sa Majesté nous sont connus, disent-ils; ainsi vous nous trouverez, et comme ses ministres, et comme citoyens, également pénétrés de la nécessité d'assurer les fondemens d'une constitution libre et heureuse, et de la nécessité aussi de chercher à ramener dans le royaume l'ordre, la paix et la subordination. Ce sont ces deux intérêts éminens qu'il faut concilier, qu'il faut faire marcher de front, si l'on veut prévenir la subversion dont

nous sommes menacés, et rendre les François heureux et la France prospère. Il en est temps encore, on doit l'espérer ; il ne faut qu'une intention véritable et commune ; il ne faut qu'un abandon, qu'une suspension du moins des méfiances et des passions personnelles qui luttent contre le bien public. Ah ! que de reproches nous seront faits, que de larmes nous verserons, si au milieu d'un siècle de lumières, la confiance généreuse de tout un peuple n'a pas produit ces heureux effets avec tant de moyens pour y réussir ! »

Au reste, si l'assemblée nationale persistoit à vouloir rendre les ministres responsables de l'inexécution des lois dans un pareil moment, ils déclarent qu'ils ne contracteront point cet engagement, et qu'ils cèderont leurs places aux hommes assez téméraires pour faire de telles promesses ; s'il arrivoit même que les représentans de la nation n'eussent pas une pleine confiance dans les ministres actuels, s'ils se flattoient de trouver dans d'autres personnes plus de moyens

et de ressource pour bien servir l'état, ils invitent eux-mêmes l'assemblée à indiquer ces personnes, et ils sont prêts à aller au devant d'elles; car, disent-ils, avec autant de vérité que d'énergie, *il faut aujourd'hui bien moins de vertu pour sacrifier les grandes places que pour les garder.*

Je suis, etc.

LETTRE XII.

Suite des Observations sur les peintures et sculptures exposées au salon du Louvre.

DERNIER EXTRAIT.

Deux anciens portraits, par M. Rollin, ont fixé l'attention des amateurs. Ce sont les chef-d'œuvres de cet artiste. Je voudrois en pouvoir dire autant du portrait de MONSIEUR, peint en pied par M. *Callet*; la ressemblance et les détails y sont rendus avec beaucoup de vérité, mais il paroît froid et monotone.

De tous les portraits que M. *Mosnier* a exposés cette année, celui qui a réuni le plus de suffrages, est une jeune femme qui donne une leçon à son enfant. La tête est dans la demi-teinte, et éclairée de reflet; l'on ne sait qui l'on doit admirer le plus, ou de la fraîcheur, de la vérité, de

l'harmonie, ou de l'expression et des sentimens de tendresse que l'artiste a répandus dans les traits de la mère; l'enfant ne mérite pas, à beaucoup près, les mêmes éloges.

Les portraits de M. *Vestier* sont remarquables par l'étonnante vérité qu'on admire dans les étoffes, mais les têtes! ...... Il faut cependant excepter celui de M. le chevalier de la Tude (1); il est très-ressemblant, moins gris, plus ferme et plus coloré que les autres productions de cet artiste.

---

(1) Ce portrait fixe particulièrement la curiosité des spectateurs; on aime à contempler les traits de cette victime du patriotisme, qui a passé près de 40 ans dans les fers, et qui, joignant au génie la constance, le courage, imagina de construire, avec son linge, une échelle de corde, longue de 180 pieds, qu'on a exposée dans la cour du Sallon. C'est avec cette échelle, fruit de 18 mois de travail opiniâtre, que M. le Chevalier de la Tude parvint à s'échapper de la Bastille le 25 Février 1756.

On voit toujours avec plaisir les jolies miniatures de M. *Hall ;* elles sont touchées avec esprit, mais il fait toujours présent à ses modèles, d'un nez d'une longueur prodigieuse. Dans les ouvrages de M. *Dumont*, nouvel agréé, on remarque une parfaite ressemblance ; c'est le premier mérite dans le genre du portrait, mais ce n'est pas le seul : sa touche est aussi lourde que celle de M. *Hall*, est légère.

Je ne parlerois pas des foibles miniatures de M. *Weyler*, si je n'avois été surpris de voir une multitude de petites têtes au pastel, représentant les grands hommes qui ont illustré les nations. M. *Weyler* a le projet de les peindre en émail, et il invite *le public* à lui confier les originaux. C'est une belle entreprise, assurément ; mais j'ai peur que les pastels exposés au sallon par M. *Weyler*, n'inspirent pas une grande confiance au public.

En vous parlant de M. *Vernet* le fils, je ne puis me dispenser de rendre hommage aux talens sublimes du

père de ce jeune artiste. C'est une erreur de croire que le génie ne vieillit jamais : on a, malheureusement, trop d'exemples du contraire ; la nature, cependant, semble faire une exception en faveur de M. *Vernet.*

Les productions de M. *Robert* reçoivent toujours un nouvel accueil du public et des amateurs, par les effets piquans et vrais, les sites pittoresques, et la touche facile qu'on y admire.

Parmi les paysages exposés au sallon, on a distingué particulièrement ceux de MM. *Hue*, de *Valenciennes* et *Nivard* ; le premier, sur-tout, joint au mérite particulier du genre qu'il a embrassé, celui d'enrichir ses tableaux de charmantes figures, ingénieusement composées, et touchées avec esprit ; je me borne à vous citer le tableau représentant l'île de Chypre. La vapeur aérienne, le style enchanteur, l'épisode des nymphes, tout assure à M. *Hue* la prééminence sur ses rivaux, malgré les titres pompeux dont ils décorent leurs ouvrages (1).

---

(1) *Paysage dans le genre héroïque, paysage dans le genre antique* ; dénomi-

M. *Hue*, cependant, ne pourroit se flatter du même avantage dans le tableau qu'il a exécuté pour le roi, représentant le combat naval qui a déterminé la conquête de la Grenade. Je laisse aux marins à prononcer sur la disposition de la flotte, la forme des vaisseaux, l'exactitude des agrès; mais j'observerai que ce tableau est d'une monotonie glaciale, qu'il manque de chaleur, de coloris et d'effet.

Les petits tableaux de MM. *Légillou*, *Bilcoq*, *Tonnay* et de *Marne*, ont mérité les suffrages du public; on remarque, dans les productions du premier, une touche spirituelle, un effet piquant, un coloris vrai. M. *Bilcoq* semble chercher le style de *Teniers*, et approche beaucoup du

---

nations ridicules et fastidieuses. M. *de Valenciennes* doit savoir que l'aspect d'un paysage n'est ni *antique* ni *moderne*. Si l'on pouvoit dire qu'un paysage est *héroïque*, je demanderois à M. *Nivard* pourquoi on ne diroit pas également qu'un paysage est lyrique, tragique, comique, ect?

fini précieux de ce maître. Dans ses ingénieuses compositions, M. *Tonnay* annonce beaucoup de facilité et de génie; son tableau de la *rencontre de Henri IV et de Sully*, après la bataille d'Ivry, fait le plus grand honneur au talent de cet artiste. Les tableaux de M. de *Marne* méritent les mêmes éloges; son coloris, toujours vigoureux, ne nuit plus à l'harmonieux que cet artiste a su répandre dans ses ouvrages. Un nouvel agréé, M. *de la Fontaine*, a enrichi la peinture, d'un genre qui manquoit à l'école françoise. Ce sont des *vues intérieures d'églises*, dans lesquelles on trouve réunies la pureté, la beauté, la délicatesse et la perspective aérienne qu'on admire dans les maîtres hollandois.

MM. *Van-Spaendonck*, *Roland de la Porte* et *Sauvage*, chacun dans leur genre, produisent une illusion frappante; le prestige de l'imitation est poussé si loin, qu'on seroit tenté de porter la main sur leurs ouvrages, pour s'assurer si l'œil n'est point séduit par le charme du coloris.

Madame *Vallager-Coster* mériteroit les mêmes éloges, si, moins ambitieuse, elle ne se hasardoit point à sortir de son genre.

J'aurois bien de la peine à vous rendre compte, Monsieur, de la multitude de dessins qu'on a exposés au sallon; ils étoient trop mal placés (1), et la foule, sans cesse renaissante, ne permettoit guère d'en approcher. Ceux de M. *de Wailly*, architecte dont on connoît le génie fécond, renferment un grand nombre de projets utiles pour l'embellissement de la capitale. Ils étoient placés sur le pallier qui précède le sallon. Ces sortes de dessins ne sont guère susceptibles de description, mais il en est un que j'ai été enchanté d'y voir: c'est un projet d'exposition. Il est flatteur pour moi de me rencontrer avec un homme du mérite de M. *de*

(1) La plupart des dessins, ainsi que les gravures étoient placés si bas, qu'on ne pouvoit les appercevoir qu'à travers la nouvelle balustrade qui règne autour du sallon.

Wailly, relativement à ce que j'ai dit, dans ma première lettre, sur la manière dont le sallon est éclairé. Egalement frappé du défaut choquant de n'avoir point réfléchi sur l'immense élévation de l'édifice, M. *de Wailly* propose de construire un plafond qui couperoit cette salle de manière que sa hauteur seroit égale à sa largeur, et pourroit se raccorder avec la proportion élégante du museum; la partie supérieure seroit alors favorablement éclairée, parce que le jour viendroit de moins haut. Elle seroit destinée à placer les grands tableaux; les petits, les dessins, les gravures, seroient exposés en bas, avec les sculptures, et éclairés par les anciennes croisées. Voilà ce que M. *de Wailly* a très-ingénieusement représenté dans son dessin, touché d'ailleurs avec tout le goût et l'esprit possible.

Cinq figures, de près de six pieds de proportion, ont été exposées dans la cour du sallon; savoir celles de *du Guesclin*, *de Montausier*, du président *Molé*, du *Poussin*, et de *Dominique Cassini*. Vous savez,

Monsieur, que cet hommage rendu aux grands hommes que la France a produits, est un superbe projet qu'aucune nation ne peut disputer à la nôtre : les vertus, le courage, le génie, ont un droit égal à cette espèce d'apothéose. La première figure qui s'offroit aux regards étoit celle de *Bertrand du Guesclin*, connétable de France, né en 1311, héros qui se distingua toujours par son humanité (1), sa prudence et sa valeur. Je sais que M. *Foucou* ne pouvoit pas nous offrir la ressemblance des traits de *du Guesclin*, mais il auroit pu, du moins, consulter les auteurs qui ont écrit sa vie. Tous s'accordent à dire, qu'il avoit la taille courte, vigoureuse, les épaules larges, les bras nerveux, les yeux petits, mais vifs et pleins de feu.

---

(1) « En quelque pays que vous fassiez « la guère, disoit *du Guesclin*, à ses officiers, n'oubliez jamais que les gens d'église, les femmes, et le pauvre peuple ne sont point vos ennemis. »

Pourquoi l'artiste n'auroit-il pas donné à son héros la taille d'un Hercule? Il en avoit l'extérieur, la force et le courage (1). On ne voit dans la figure de M. *Foucou*, qu'un homme ordinaire, vêtu dans le costume de son siècle.

En examinant la figure du duc de Montausier, j'ai souvent entendu dire que plus d'un grand homme auroit mérité la préférence sur le misanthrope (2) qui servit de modèle à

(1) Fait prisonnier et renvoyé sur sa parole, à condition qu'il ne portera pas les armes, *du Guesclin* crut, selon la manière de raisonner dans ces siècles d'ignorance, ne pas manquer à son serment en se servant des armes que la nature lui avoit données; et se jettant dans le fort de la mêlée, assomma avec ses deux poings un si grand nombre d'ennemis, qu'il décida ainsi du sort de la bataille.

(2) On assure qu'en sortant de voir représenter cette pièce, le duc de Montausier dit à Molière : *Je voudrois bien ressembler à cet homme-là.*

Molière; et qu'en parcourant les annales de la France, M. *Mouchy* auroit pu faire un autre choix. Le duc *de Montausier* fut cependant, à la cour, d'une vertu, d'une probité austère. Vous savez, Monsieur, qu'ayant terminé l'éducation du Dauphin, fils de Louis XIV, il eut le courage de lui dire : « Monseigneur, « si vous êtes honnête homme, vous « m'aimerez, si vous ne l'êtes pas, « vous me haïrez, et je m'en conso- « lerai. » Quoi qu'il en soit, cette figure ne prêtoit guère au génie de l'artiste, pour la caractériser : aussi a-t-elle paru assez froide.

On n'a point fait le même reproche à M. *Gois*, dans sa figure du président *Molé*; elle annonce la fermeté, le courage, la grandeur d'ame dont ce magistrat donna tant de preuves dans les troubles de la Fronde et des Barricades. A ces vertus, *Mathieu Molé* réunissoit les lumières et l'intégrité, si nécessaires dans les places qu'il a occupées. De justes éloges ont été donnés à cette figure; mais on a été surpris étrangement de voir M. *Gois*

exposer au sallon un cheval écorché, dont les proportions, l'ensemble et les formes sont pitoyables, et qui ne répond pas, à beaucoup près, à la réputation de son auteur. Vous vous rappelez surement, Monsieur, d'avoir vu au sallon, il y a quatre ans, une superbe figure de *La Fontaine*, par M. *Julien*; le même artiste a exposé, cette année, celle du *Poussin*, dans laquelle on remarque le même génie, la même expression. M. *Julien* l'a représenté « sortant de « son lit, pour tracer une composi-« tion qu'il a méditée toute la nuit. » Cette pensée suppose un désordre pittoresque très-avantageux pour l'artiste. Le *Poussin* est enveloppé de son manteau jeté avec goût; mais M. *Julien* ne devoit pas oublier que, dans une statue nationale, l'observation du costume est de rigueur; que dans le dernier siècle on portoit des chemises; que ce léger vêtement pouvoit être employé de manière à ne point masquer le nud; et que cette omission produit nécessairement un anacronisme ridicule.

La statue de *Dominique Cassini*, célèbre astronome italien (1), en offre un bien étrange! Le costume grec, ou idéal, employé par l'artiste; le stylet que tient la figure; les instrumens de mathématique, placés au bas, tout feroit croire que c'est plutôt Archimède qu'on a voulu représenter, qu'un savant du dernier siècle. Si M. *Moitte* ne vouloit pas absolument employer le costume du temps et de la nation de *Cassini*,

(1) Beaucoup de personnes ont été surprises, ainsi que moi, de voir la statue d'un étranger faire partie de la collection nationale. On sait que Louis XIV, par ses bienfaits, engagea Cassini à se fixer en France; mais il ne peut être compté parmi les grands hommes de la nation. Les Suédois ni les Italiens ne seroient point fondés à revendiquer, les uns Descartes et les autres le Poussin que la France se glorifie d'avoir produits, et dont les statues enrichissent la superbe collection patriotique qui doit décorer le museum.

que ne le représentoit-il tout nu? Cela n'auroit pas paru plus ridicule que la statue de Voltaire par Pigalle. J'insiste sur cet article, parce que M. *Moitte* est le premier qui se soit permis de dénaturer le costume dans cette superbe collection. Comme la figure n'est qu'en plâtre, il faut espérer que, mieux conseillé, il s'imposera la loi qu'ont suivie les habiles artistes qui l'ont précédé dans cette carrière. M. *Moitte* pourroit conserver la tête de cette figure, qui est superbe, mais non point l'attitude, qui n'est point analogue au personnage, et qui conviendroit mieux à un moraliste.

Pour ne point passer les bornes que je me suis prescrites, je vous ferai seulement remarquer, Monsieur, les figures les plus intéressantes de nos statuaires. Il en est une en marbre, de cinq pieds de proportion, exécutée pour le roi, mais qui ne fait point partie de la collection nationale ; c'est celle d'*Harpocrate*, par M. *Mouchy* ; cette figure est nue, et devoit l'être.

Les formes en sont correctes, bien étudiées ; mais j'aurois desiré qu'on retrouvât dans la tête le goût et le caractère de l'antique.

Une petite figure de *Léda*, en marbre, par M. *Julien*, a beaucoup de grâces et de mérite; mais la tête, un peu maniérée, mérite le même reproche que je viens de faire à celle du dieu du silence. J'aurois desiré que l'*Ariane* de M. *Foucou* exprimât davantage la douleur que dut éprouver l'amante de Thésée, lorsqu'il l'abandonna dans l'île de Naxos. En général, les sculpteurs, cette année, paroissent avoir négligé les grâces et les formes superbes de l'antique. J'en excepte cependant la figure d'*Achille* de M. *Girault*, et celle du *Destin*, par M. *Milot*. Ces deux statues ont réuni tous les suffrages ; l'attitude, l'expression de la première, et le sentiment qui règne dans la seconde, ne laissent rien à desirer.

Après avoir admiré ces deux figures, je n'oserois vous parler d'un *Chasseur*, par M. *Fortin* ; d'un

ignoble *Bélisaire*, par M. *Beauvallet*; d'un *Archimède* assis par terre, qu'on prendroit pour un gladiateur, ni d'un froid *Dédale*, exécutés l'un et l'autre par M. *Bocquet*; j'aime mieux fixer vos regards sur les petites figures de M. *Boisot* : elles sont touchées avec beaucoup d'esprit; et le grouppe du même artiste, représentant la *Reconnoissance*, est d'une expression touchante. Une tête d'une jeune fille en pleurs, par M. *Stonf*, mérite les mêmes éloges; elle est remplie de grâces, ainsi que la *Sensibilité*, petite figure en marbre, de M. *Chaudet*, dont l'attitude et les accessoires sont très-ingénieux.

Les bustes de MM. *Pajou*, *Caffièri* et *Houdon* ne cessent d'ajouter à la réputation de leurs auteurs; la nomenclature en seroit trop longue, et cette lettre l'est déja beaucoup. J'aime mieux, en finissant, vous observer, Monsieur, qu'il n'est aucune nation en Europe, où les lettres, les sciences et les arts ayent reçu autant d'encouragement qu'en France. Il est

très-essentiel, pour le bien de l'état, de conserver la même émulation, parce qu'elle est une source féconde de richesses incalculables, un impôt volontaire sur les nations voisines. La France a toujours été la patrie des arts et des talens : il faut espérer que, dans l'étonnante révolution qui se prépare, les Muses ne quitteront point leur asyle.

Je suis, etc.



LETTRE XIII.

Recueil de différents écrits où Charles Ier, dans ses malheurs, se plut à déposer son ame. (Extrait d'un précis historique sur Cromwel, qui vient de paroître. A Paris, chez MONORI, *Libr. rue de la Comédie Françoise.*

« JE sais trop », se disoit-il, dans ses liens, « que toujours la prison des « princes est voisine de leur tom-« beau. »

Il ne se reproche qu'une faute, une grande faute; c'est la mort du comte de Staffort, qu'il n'osa pas sauver malgré le peuple.

« Ah ! disoit-il sans cesse, sous « prétexte d'arrêter une bourasque « populaire, j'ai excité une tempête « dans mon sein.

« Les évènemens de toutes les « guerres, disoit-il à Dieu, sont in-

« certains ; ceux de la guerre civile, « inconsolables. Puis donc que vainqueur ou vaincu, il me faut toujours « souffrir, donne-moi de ton esprit au « double.

« Chacun doit avoir dans le gouvernement, une part, et en jouir « proportionnément à l'intérêt évident « qu'il peut y prendre......

« Mes droits, comme roi, doivent « nécessairement être aussi-bien conservés, selon les lois, que ceux de « mes moindres subjects.

« Je voudrois bien persuader à ces « gens, que la différence d'opinion, « en matière de religion, se peut aisément rencontrer ès personnes unies « par les mêmes respects de devoirs, « d'hommages et de fidélité.

« J'estime l'église au-dessus de l'état, « la gloire de Christ au-dessus de la « mienne, et le salut des ames préférable à la conservation des corps. »

« J'écris ces choses, dit-il quelque « part, plutôt en théologien qu'en « prince; afin que la postérité puisse « apprendre (si jamais ces écrits voient « le jour) que je ne manquois point

« de légitimes fondemens, pris tant « des règles de l'écriture que des ec-« clésiastiques, pour affermir mes « sentimens. »

« Ne faites jamais peu d'estat des « moindres choses qui touchent à la « religion, disoit-il à son fils Char-« les II. »

Quand ses sujets lui eurent tout ravi, ses domaines, ses biens, sa liberté, tout son pouvoir, il se sentit toujours leur roi :

« Je puis encore leur pardonner, » disoit-il.

Quand on eut surpris et publié les lettres qu'il écrivoit à la reine et à ses plus intimes confidens, il fut d'abord ému de cette violation des droits du secret domestique, mais il calma bientôt cette agitation.

« Je voudrois, dit-il en rassérénant « son ame pure, que mes subjects « pussent voir encore plus clairement « jusqu'au fond de mes pensées les « plus cachées. »

Il excusoit les Ecossois qui l'avoient livré : « Je ne me suis jamais confié à « eux, que comme à des hommes. »

Il ne se trouvoit point dégradé par l'infortune : « Je ne m'estimerai jamais être moins que moi-même. » « C'est maintenant tout ce qui me « reste, écrivoit-il à son fils, que ce « pouvoir que j'ai de pardonuer à ceux « qui m'ont tout osté. »

« J'aurai le plaisir de mourir sans « prendre celui d'aspirer à aucune in- « humaine vengeance. »

« Ils m'ont bien peu laissé de cette « vie, disoit-il en songeant à la mort, « et seulement l'écorce, pour ainsi « dire, en me privant, comme ils « ont fait, de toutes les consolations « pour lesquelles les hommes desirent « de vivre. »

« Mon fils, » écrivoit-il à Charles II, dans une de ses dernières méditations, « s'il faut que vous ne voyiez plus ma « face, et que ce soit l'ordre de Dieu, « que je sois enterré pour jamais dans « cette obscure et si barbare prison, « adieu.

« Je laisse à vos soins, votre mère ; « souvenez-vous qu'elle a été contente « de souffrir pour moi, avec moi et « avec vous aussi, par une magnani- « mité incomparable.

« Quand ils m'auront fait mourir, « je prie Dieu qu'il ne verse point « les phioles de son indignation sur la « généralité du peuple. — Quant à « ceux qui m'auront aimé, je sou- « haite qu'ils n'aient point sujet de « me trouver à dire, quand je ne serai « plus, tant je leur desire de gloire et « de bien. J'aimerois mieux que vous « fussiez Charles *le Bon*, que Charles « *le Grand*. J'espère que Dieu vous « aura destiné à pouvoir être l'un et « l'autre.

« Je vous admoneste et je vous en- « joins de considérer et d'examiner « sérieusement ces premiers et effec- « tifs abus, ou les prétendues fautes « de gouvernement que l'on m'a « objectées, et qui ont été l'occasion « de mes peines, afin que vous les « puissiez éviter.

« Corrigez vous-même, avec soin, « ce qui méritera de l'être, et évitez « qu'on puisse rien reprendre dans « votre administration ; car j'ai re- « marqué que le mauvais démon de « la rebellion se transforme ordinai- « rement en ange de réformation.

« Vous ferez plus paroître et exer-
« cerez plus légitimement votre au-
« torité, en relâchant un peu de la
« sévérité des lois, qu'en vous y at-
« tachant si fort; car il n'y a rien
« de pire qu'un pouvoir tyrannique,
« exercé sous les formes de la loi.

« Que ma mémoire et mon nom
« vivent en votre souvenir.

« C'est ce que desire un père qui
« vous aime, et qui fut autrefois roi
« de trois florissans royaumes.

« Adieu! jusqu'à ce que nous puis-
« sions nous rencontrer au ciel, si nous
« ne le pouvons pas en la terre. J'es-
« père qu'un siècle plus heureux vous
« attend. »

Maximes de Cromwel.

« Les sujets des princes sont sem-
« blables au fer, qui se rouille dans
« l'oisiveté, et qui devient plus clair
« et plus luisant lorsqu'on le fait
« servir.

« La populace est semblable à un
« homme fou, qui mord ou qui ou-
« trage en caressant. Il n'y a que la
« chaîne qui puisse la dompter ou la
« retenir.

« Les injures doivent être faites « tout-à-la-fois ; et les bienfaits se « doivent départir peu-à-peu. »

AVIS.

On a mis en vente, hôtel de Thou, rue des Poitevins, n. 18, la trente-quatrième livraison de l'Encyclopédie par ordre alphabétique.

Cette livraison est composée du t. 3, première partie de la Botanique, par M. le chevalier de la Marck, de l'académie royale des sciences. Du t. I, deux. partie des beaux-arts, par feu M. Watelet, de l'académie françoise, et M. Lévêque, de celle des inscriptions, du t. IX, deux. partie de la jurisprudence, police et municipalité, par M. Peuchet, avocat, du t. III, deux. partie de la marine, par M. Vial du Clair-bois, ingénieur-constructeur à Brest, ect.

Le prix des deux premiers demi-volumes est de 11 liv., ci	11 liv.
Le prix des deux deniers. . . .	6
Savoir, un vol. à 11 liv. et un à 6 liv. conformément à ce que nous avons annoncé.	
Brochure de quatre demi-volumes.	2
Total.	19

Le port de chaque livraison est au compte des souscripteurs.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE XIV.

Sur la Magistrature et la vénalité des Charges.

JE me hâte, Monsieur, de vous faire part de mes idées sur un point de réforme qui intéresse également tous les ordres de citoyens, et d'où dépend peut-être le salut de la patrie. Le pouvoir des lois peut seul vivifier un empire, et il tient plus qu'on ne pense, à l'existence de ceux qui en sont les gardiens et les ministres.

Il y a deux choses à craindre, disoit un sage de l'antiquité; *l'envie des amis et la haine des ennemis.* Cette maxime me paroît applicable aux magistrats suprêmes qui nous jugent depuis tant de siècles, et que nous jugeons aujourd'hui; à-peu-près

comme *le Huron*, qui, après s'être confessé à un Récollet, le tire du confessionnal, se met à sa place, et lui dit : *Je t'ai conté mes péchés ; tu ne sortiras pas d'ici que tu ne m'aies conté les tiens.*

Quels doivent être les amis des magistrats, et quels sont leurs ennemis? Leurs amis sont naturellement ceux que les tribunaux font vivre ; c'est l'ordre nombreux des avocats, la foule, plus nombreuse encore, des procureurs et des greffiers, la cohorte formidable des huissiers ; ce sont les villes qui, dépourvues de commerce, doivent à la présence de leurs tribunaux, une partie de leur existence.

Quels sont leurs ennemis naturels? Tous ceux qui ont perdu un procès qu'ils croyoient juste (eh ! quels sont les plaideurs perdants qui ne le croient pas)? tous les gens de la cour, qui ne voient dans les magistrats que des obstacles aux progrès du despotisme, qu'ils flattent et qu'ils pillent ; la plupart des militaires, qui, méconnoissant le pouvoir civil, cherchent à l'anéantir ou à le ridiculiser par-tout

où ils le rencontrent ; enfin, les ennemis des magistrats sont ceux qui ont à redouter les lois ou qui veulent en éluder l'effet ; et cette classe est encore bien nombreuse.

Je n'ai pas besoin d'observer qu'on ne doit écouter qu'avec la plus grande défiance, les accusations et les inculpations des ennemis de la magistrature ; la saine raison et la justice l'exigent : mais il est peut-être nécessaire d'indiquer les motifs qui peuvent faire craindre aux magistrats d'être jugés par ceux-mêmes qui devroient être leurs amis pour leur propre intérêt.

L'intérêt est sans doute un mobile bien puissant ; mais la voix de l'amour-propre est infiniment plus éloquente. Un avocat qui a eu quelques succès aux audiences de sept heures, qui a quelquefois été consulté par un magistrat, ou dont les conclusions sont assez ordinairement suivies, croit être l'oracle de la Justice, le gardien des lois par excellence, et avoir une telle supériorité de lumières sur les magistrats devant lesquels il plaide, qu'il

est tout étonné de ne pas être à leur place, qu'il en accuse l'ordre établi dans les tribunaux ; et que, sans examiner si son cabinet n'est pas mille fois plus lucratif que le poste épineux d'un juge, il envie l'honneur de s'asseoir sur les fleurs-de-lys, et pour y parvenir, désire un nouvel ordre de choses. Il en est de même des procureurs, des greffiers, etc. leur ambition se concerte avec leur amour-propre, pour former les souhaits les plus extraordinaires.

L'amour-propre est plus aveugle que l'amour. Ces messieurs ne voient pas que la profession honorable qu'ils exercent, est beaucoup plus avantageuse pour eux, qu'une charge de magistrature ; que lors même que les charges de magistrature ne seront plus vénales, elles sont trop peu nombreuses pour les aspirans ; que, dans le nouvel ordre de choses, elles le seront encore moins ; que d'ailleurs aucune loi du royaume, aucune maxime ayant force de loi, n'a exclu les avocats des premières places de la magistrature, toutes les fois qu'on

mérite transcendant les y a portés ; qu'on peut en citer plusieurs exemples, et que *Catinat* passa du barreau à l'armée, pour devenir maréchal de France.

C'est une étrange chose, que les préjugés fondés sur l'opinion la plus générale ; rien ne peut les détruire. Tel est celui où l'on est, que l'admission aux premières charges et aux premières dignités de l'état, n'existe point pour ceux qui n'ont pas des aïeux illustres. Ouvrez nos annales, et vous verrez presqu'à chaque page, le nom d'un plébéien décoré des titres les plus brillans, dans l'épée, dans la robe, dans le ministère ; aucune loi, aucune disposition du souverain, même dans les temps du despotisme le plus absolu, ne s'est opposée à ce que le mérite fût récompensé, et cependant l'opinion contraire est bien établie parmi le peuple. Dans les villes où les magistrats suprêmes occupent le premier rang, cette opinion excite les clameurs de l'envie ; et il se forme ainsi, pour me servir d'une expression devenue à la mode, une coalition entre

les amis et les ennemis de la magistrature. Les uns et les autres, partant d'un point bien différent, se réunissent pour lui faire la guerre, se servent des mêmes argumens; et c'est la réunion de ces argumens, qui persuade qu'en effet les magistrats sont plus dangereux qu'utiles, et qu'en général la composition des tribunaux est vicieuse.

Quels sont donc les reproches que l'on fait aux magistrats? La plupart sont fondés sur des faits isolés, d'où l'on tire des conséquences générales, comme c'est l'usage dans tout systême d'attaque et de défense. Mais ne nous arrêtons pas à ceux-là; il seroit trop injuste, il seroit trop déraisonnable de vouloir nier des faits, et il est trop inutile, aux yeux des gens sensés, de chercher à prouver qu'un fait particulier ne sauroit fournir une conclusion générale.

Je réduirai à deux chefs principaux, les objections que l'on fait contre la magistrature actuelle. Les unes portent sur les erreurs qui ont été commises par plusieurs tribunaux, les

autres sur la vénalité des charges et les frais de la procédure.

Il n'est que trop vrai que nous avons un assez grand nombre d'exemples des erreurs commises par les tribunaux, sur-tout dans les procès criminels. Je crois que quelques-unes de ces erreurs auroient été évitées, si notre législation criminelle eût été plus parfaite; mais faut-il accuser les magistrats des fautes de la législation? Peuvent-ils, doivent-ils même faire autre chose, que de faire observer les lois reçues? N'ont-ils pas demandé plusieurs fois que l'on réformât la Justice? et d'ailleurs, croit-on que, lorsque la législation sera perfectionnée, les tribunaux seront entièrement à l'abri de l'erreur? Nous ne cessons de combler d'éloges la législation criminelle de nos voisins, de vanter ces jugemens par *jurés*, de solliciter le même établissement; et cependant il ne seroit pas difficile de former un recueil considérable des erreurs judiciaires de nos voisins! Je me rappelle d'en avoir lu le détail dans plusieurs ouvrages anglois, et

le procès d'*Elisabeth Canning* m'a sur-tout frappé. Il seroit trop long de vous le rapporter ; mais il est assez connu, et prouve que la législation angloise s'est trouvée en défaut, tandis que la bévue des juges n'auroit peut-être pas eu lieu avec la nôtre, parce que l'information eût été faite avec plus de soin. Il est vrai que, si par malheur nous nous étions trompés, il n'eût pas été aussi aisé pour nous de réparer notre erreur ; mais enfin cela prouve qu'une partie de notre procédure criminelle est peut-être préférable à celle des Anglois ; cela prouve que des jurés se trompent comme des magistrats ; qu'il en a toujours été de même chez toutes les nations, parce que les juges sont des hommes ; et qu'enfin il est injuste de mettre les défauts des lois sur le compte des magistrats.

Ce qui m'étonne beaucoup, c'est que nous ayons un aussi grand nombre de magistrats respectables. Nous n'avons pas pour cet ordre de citoyens, qui, relativement au bien public, est certainement le premier de tous,

les égards que nous lui devons. Il n'est pas un sous-lieutenant de l'armée, qui ne croie son habit écourté et son épaulette, fort au-dessus de la toge du chef ou des membres de quelque tribunal que ce soit. Il est rare qu'un magistrat soit introduit sur la scène, sans y être ridiculisé. Il n'est pas jusqu'aux traiteaux corrupteurs des boulevards, où l'on ne prenne à tâche d'inspirer au peuple, du mépris pour la magistrature. A quoi tout cela tient-il? Au despotisme. Le gouvernement absolu ne demande pas mieux que de jeter de la défaveur sur un ordre de citoyens qui peut arrêter ses dispositions tyranniques; sur un ordre de citoyens pour lequel les grâces de la cour n'existent point, sur des citoyens enfin qui, par état, sont les défenseurs des opprimés.

Aussi, je désespérerai d'une liberté durable, tant que les magistrats ne seront pas entourés de la vénération publique, tant que les premiers citoyens de l'etat, ou ceux qui ont passé pour tels jusqu'à présent, dédaigneront de s'asseoir parmi eux; tant que

le militaire dominera et sera regardé comme un état supérieur. Il faut donc, si nous voulons être libres, imprimer dans les ames de tous les citoyens, un respect aveugle pour les lois, et il faut que les ministres des lois participent à cette espèce de culte. Je ne sais pas trop si la suppression de la vénalité des charges sera un moyen de plus de donner à la magistrature, toute la considération dont elle a besoin. Je conviens que, dans la théorie, rien n'est plus absurde que d'acheter le droit de juger; mais la médaille a un revers, et il est possible de faire quelques réflexions utiles à ce sujet.

Je n'examinerai point ici le mal que cette suppression peut causer aux finances; on sait bien que plus de six cent millions à rembourser, méritent qu'on y regarde à deux fois, sur-tout dans un moment comme celui-ci, sur-tout lorsque l'état ne paie pas plus de cinq millions d'intérêt pour ce capital, lorsqu'outre le prix énorme de ce remboursement, il sera obligé de faire un fonds annuel de plus de

dix millions, pour les honoraires de la nouvelle magistrature. On grèvera ainsi l'état de plus de trente millions par an, tandis qu'il n'en avoit que cinq où six à payer. Quand il en auroit donné annuellement douze et même quinze, la différence n'est-elle pas capable d'épouvanter, dans des circonstances comme celles où nous nous trouvons?

Mais supposons qu'on a tout l'argent qu'on peut désirer, que personne n'aura à se plaindre, et allonns au fond de la question. Je dis qu'il importe plus qu'on ne pense, que les magistrats soient, non-seulement au-dessus des besoins, mais même dans l'aisance; qu'il importe que rien n'ait été négligé pour leur éducation; qu'il importe qu'ils tiennent à des familles déjà considérées. Or, la vénalité des des charges, que je ne défends point dans son principe, exige tout cela en quelque manière. Il faut être riche pour acheter une charge, et richesse acquise ou transmise procure toujours quelque considération dans la société; elle offre des moyens mul-

tipliés de donner une éducation plus perfectionnée : elle met à l'abri de la corruption pécunaire, la plus dangereuse de toutes. Et si vous me répliquez qu'on a des exemples de juges corrompus, je vous représenterai que, puisqu'il est possible de corrompre des juges déjà riches, il le sera bien davantage de corrompre des juges qui ne le seront pas. Des magistrats pauvres et incorruptibles peuvent exister dans une république pauvre, où les vertus patriotiques procurent seules de la considération ; mais au milieu d'une nation dévorée par le luxe depuis tant d'années, au milieu d'une nation riche, qui occupe une si grande étendue de pays, chez laquelle l'opulence est presque toujours accompagnée d'une sorte de respect, même involontaire, des magistrats pauvres et incorruptiles doivent être relégués au rang des chimères. Il peut y en avoir, et il y en a sans doute ; mais sans faire tort à qui que ce soit en particulier, on peut bien assurer qu'ils forment des exceptions honorables, et que ces excep-

tions seroient plus rares dans un autre ordre de choses.

Mais, observerez-vous encore, la loi peut employer des moyens efficaces, pour empêcher la corruption? Je réponds qu'elle les emploie, et ne sauroit en employer d'autres. Ces moyens, quels sont-ils? L'appel d'un tribunal à un autre, et la quantité de magistrats nécessaire pour porter un jugement. Ne voit-on pas beaucoup de procès jugés successivement dans plusieurs tribunaux? n'exige-t-on pas que les magistrats soient en nombre suffisant pour juger? Qu'on réfléchisse, qu'on examine tant qu'on voudra; on peut perfectionner ces deux moyens, leur donner plus ou moins d'intensité, diriger plus ou moins surement leurs effets; mais il n'en existe pas d'autres contre la corruption. On ne peut empêcher que la meilleure ou la plus mauvaise affaire n'ait un bon et un mauvais côté; on ne peut empêcher qu'un juge ne dise: *Telle* ou *telle est mon opinion*, et qu'il ne puisse y être déterminé par des moyens de corruption. C'est en cela qu'elle peut

consister, ce juge n'ayant et ne pouvant avoir que sa voix.

D'après cela, je répète que j'aime mieux être jugé par un homme riche que par un magistrat pauvre; et je demande à tous ceux qui réfléchiront un peu, s'ils ne sont pas de mon opinion.

Je sais bien qu'il n'en faut pas conclure que la vénalité des charges doit être conservée; mais je pense que, dans ce moment-ci, il faut exécuter ce beau projet avec quelque ménagement, à cause de l'état de nos finances; je pense qu'il faut remplacer la vénalité par quelque loi qui procure les mêmes avantages, sans avoir les mêmes inconvéniens. Je voudrois, par exemple, qu'en déterminant d'une manière bien précise les connoissances à exiger d'un magistrat, on exigeât aussi qu'il eût une fortune proportionnée au rang qu'il occuperoit dans la magistrature. On ne peut pas dire que cette loi favoriseroit l'aristocratie, puisqu'elle n'exclûroit aucun citoyen, et qu'il y a des citoyens riches dans toutes les classes.

Cette loi n'accommoderoit peut-être pas la plupart de ceux qui demandent la suppression de la vénalité des charges, espérant en obtenir lorsqu'il ne faudra plus les acheter. Mais ce sera encore bien pis, si l'on s'occupe de la diminution des frais de la procédure. Si vous retranchiez, des dépenses qu'occasionne un procès, ce qui revient au roi, aux avocats, aux procureurs, aux greffiers, aux huissiers, etc., le reste se réduit à bien peu de chose; et encore feroit-on bien de le retrancher, et la plupart des magistrats le désirent depuis long-temps. Il seroit à souhaiter que l'état de magistrat fût assez honoré, assez respecté, donnât enfin assez de considération à celui qui en est revêtu, pour qu'il pût l'exercer gratuitement. La couronne civique est une récompense assez belle pour les bons citoyens que leur fortune met à portée de consacrer leurs loisirs au bien public; et c'est un moyen de plus d'éloigner des tribunaux, ces ames vénales et corruptibles, qui ne s'y pré-

senteront pas, quand elles n'auront qu'une branche de chêne à gagner. Ajoutez encore à tout cela, que cette loi soulageroit d'un poids immense les finances du royaume, et permettroit une dimininution sensible sur les impôts.

LETTRE XV.

Voyage en Barbarie, ou Lettres écrites de l'ancienne Numidie pendant les années 1785 *et* 1786, *sur la religion, les coutumes et les maximes des Maures et des Arabes-Bedouins, avec un essai sur l'histoire naturelle de ce pays;* par M. l'abbé Poiret.

> Trascorser poi le piagge, ove i numidi
> Menar già vita pastorale erranti.
> JERUSAL. Canto XV.

A Paris, chez J.-B.-F. Née de la Rochelle, *Libraire, rue de Hurepoix, près le pont S.-Michel*, n°. 13, 2 vol. in-8°.; prix, 7 l. 10 s.

DERNIER EXTRAIT.

Le voyageur herborise et s'arrête dans tous les endroits qui lui parois-

sent les plus intéressans pour la végétation. Après avoir parcouru les plaines voisines de la Calle, où les chrétiens envoïent couper le foin nécessaire pour la nourriture des bestiaux, il pénètre dans les forêts et dans les montagnes qui les terminent. Il y rencontre des sites extrêmement agréables, des bosquets où la fraîcheur est entretenue par les ruisseaux qui coulent sous leur ombrage. L'air y est parfumé d'une foule d'arbrisseaux odoriférans; l'on ne marche qu'au milieu des myrthes, des garous, de l'épine vinette; la vue est sans cesse récréée par le mélange des plus belles fleurs, par les lauriers-roses qui sortent en touffes du milieu des brossailles, par les grenadiers mêlés avec les roses sauvages, par un parterre dont l'éclat est infiniment supérieur aux symmétries de l'art. Pendant l'hiver, ces rians côteaux, au lieu d'une neige triste et uniforme, sont par-tout tapissés de plusieurs caces, espèces de narcisses, de tulippes, de renoncules et d'anémones; les orchis, les elléborines, les sérapias, variés à

l'infini, leur succèdent; au printemps, ce sont des ornythogalos, des asphodèles, des iris, de vastes champs de lupin jaune, aussi suaves pour l'odorat que beaux à la vue; dans l'automne, la grande seille, et une foule de petites de toutes couleurs, dont plusieurs n'ont pas encore été décrites. Nulle part, ajoute le voyageur, je n'ai vu le règne de Flore aussi brillant.

Voici comme il trace, avec les couleurs de la poésie, la peinture d'une forêt qu'il est ensuite obligé de traverser. « Les Faunes et les « Dryades ne l'ont jamais égayée par « leur présence; ce n'est point sous « ces ombrages que viennent folâtrer « les Nymphes et les Sylvains; jamais « la bergère n'a foulé, d'un pied léger, « le gazon rare qui recouvre à peine « ce sol enfumé. L'aspect de cette « forêt est affreux et lugubre; elle « n'est composée que de liéges. L'an- « née précédente, les maures y avoient « mis le feu: l'écorce des arbres brûlés « à la superficie, ne présentoit plus « que des troncs noirs et des branches « en partie privées de feuilles. A me-

« sure que j'avançois, la fine poussière
« du liége s'attachoit à ma figure et
« à mes habits; je croyois descendre
« dans le séjour des morts; mon
« imagination, toujours prompte à
« s'exalter, et souvent même à se
« nourrir de chimères, me peignit
« la forêt enchantée du Tasse, et peu
« s'en falloit que je ne me crusse un
« nouveau Renaud, destiné à détruire
« quelque enchantement. Ces folles
« idées changeoient à mes yeux cette
« affreuse nature, et j'éprouvois un
« plaisir particulier à me trouver au
« milieu de ces horreurs. Je n'étois
« cependant pas sans craindre les pan-
« thères et les lions qui font leur sé-
« jour dans ces retraites sauvages; les
« traces de ces fiers animaux, impri-
« mées sur le sable, effrayoient mon
« cheval à un tel point, qu'il reculoit
« épouvanté, et se cabroit à chaque
« instant, insensible aux coups d'épe-
« rons que je ne lui épargnois pas.'

« A cette forêt succède un vaste
« étang que je ne crains point de com-
« parer au lac Averne. Son infection
« est si forte, qu'à peine l'eussé-je

« cotoyé un quart-d'heure, je fus saisi
« par un mal de cœur et une pesanteur
« de tête, qui me firent craindre de
« ne pouvoir rester long-temps en ces
« lieux ; mais comme l'herborisation
« y étoit belle et les oiseaux en grand
« nombre et très-variés, j'y continuai
« mes recherches pendant plus de trois
« jours. La macreuse, la poule de riz,
« et d'autres oiseaux très-curieux, vol-
« tigent continuellement à la surface
« de ce lac. Le limon qu'il dépose
« et qu'il laisse à sec sur ses bords,
« est noir, pesant, extrêmement gras ;
« il est mêlé à une foule de végétaux
« en état de décomposition. »

De là, M. l'abbé Poiret se rend chez *Aly-Bey*, le chef des peuplades qui font principalement le commerce avec la Calle. Il observe, avec raison, que ce n'est point auprès des petits souverains arabes, qu'il faut aller chercher le luxe et la magnificence des potentats de l'Europe. Un chef de pasteurs ne peut point étaler l'ostentation des richesses ; et quand il le pourroit, la politique du pays exige que le plus opulent cache ses trésors

sous l'extérieur de la pauvreté. Il trouva le monarque, dont il s'agit, accroupi à l'entrée de sa tente. Un peu de paille lui servoit de trône : des habits un peu plus fins, et les pieds chaussés, le distinguoient de ses sujets, qui ne paroissent devant lui que pieds nuds. Informé quel étoit le voyageur, il vint à sa rencontre, lui présenta la main, et le reçut avec beaucoup d'affabilité. Après un assez long entretien et la visite du douare, le bruit s'y étant répandu que M. l'abbé étoit le *Papas* de la Calle, il fallut recevoir le complimens des *Papas* maures, qui le traitèrent comme un de leurs confrères. Le soir, Aly-Bey lui envoya le couroucou, et vint causer avec lui. La conversation tomba sur les Espagnols, que l'on disoit devoir incessamment bombarder la ville de *Bonne*. Le voyageur l'entretint de leurs conquêtes dans le nouveau monde ; ce récit l'intéressa singulièrement ; il fit mille questions qui annonçoient sa surprise et son admiration. Plus de cent maures, accroupis en cercle, écoutoient avec avidité ; il

étoit près de minuit quand on se sépara. L'usage du pays est, comme à Paris, de souper et de se coucher fort tard. Le lendemain matin, le voyageur et le chirurgien-major de la Calle, qui se trouvoit avec lui, furent bientôt environnés d'une foule de maures, qui tous vouloient se faire tâter le pouls, et demandoient à être saignés. C'est une manie parmi eux, de se croire malades dès qu'ils savent que quelqu'un est médecin; ils ont à la saignée la plus grande confiance. Il fallut en satisfaire quelques-uns et parcourir leurs tentes, la lancette en main; la foule étoit si grande, que M. l'abbé Poiret vit le moment où lui-même auroit été forcé de saigner, le chirurgien, par plaisanterie, l'ayant déclaré aussi habile que lui: peu s'en est fallu qu'il n'eût éprouvé le sort de Sganarelle; mais Aly-Bey, auquel il eut recours, le délivra des importunités de ces malades imaginaires. Ce prince a, sur ses sujets l'autorité la plus despotique: sa volonté tient lieu de lois; il suffit qu'il commande, pour que

tout soit bien ; il peut être impunément cruel, injuste, inhumain. La victime qu'il immole, expire sans vengeur ; ceux qui seroient en droit de la défendre, sont les premiers à venir baiser servilement les mains sanglantés de leur despote.

Le voyageur a été bien surpris de trouver, dans la douare d'Aly-Bey, une école publique, et plus surpris encore de voir un aveugle la diriger. Cet Arabe réunissoit dans sa tente une douzaine d'enfans des deux sexes, auxquels il apprenoit à lire et à écrire. Ils n'avoient qu'un seul livre, *le Coran* : le maître le savoit par cœur, et se trouvoit, par ce moyen, à portée de suivre et de reprendre ses écoliers. M. l'abbé Poiret pourroit jouir d'une surprise plus grande encore dans son propre pays, s'il vouloit visiter l'institution philantropique de M. *Haüy*, de ce citoyen vertueux et zélé dont j'ai parlé dans une feuille précédente. Il verroit un professeur aveugle tenir fort bien une classe de grammaire, de géographie, de musique, etc., non par le secours de

la-

la mémoire, mais par le moyen de livres et cartes en reliefs, que l'instituteur principal a ingénieusement imaginés.

A propos d'éducation, M. l'abbé Poiret fait ici des phrases à la Jean-Jacques, qui sentent un peu trop la déclamation. Il représente tous les instituteurs de l'Europe, comme des tyrans sombres, impitoyables; toujours armés de fouets ensanglantés, qui mettent leur souverain bonheur à tourmenter l'enfance, et à flétrir les fleurs du plus bel âge de la vie. Il prétend que tous nos écoliers sont des idiots et des imbéciles qui ne savent pas parler; tandis que le jeune Arabe est plein d'esprit, de noblesse et d'assurance, et qu'il montre d'autant plus de raison, qu'on la cultive moins. Le voyageur nous prévient que cette dernière observation l'a frappé; et assurément elle étoit bien faite pour cela. Mais permettez-moi, Monsieur l'abbé, une réflexion qui ne vous frappera peut-être pas autant, mais qui n'en est pas moins juste. Vous avez oublié le proverbe philo-

sophique : c'est que, qui prouve trop, ne prouve rien. Sans doute notre éducation européenne a ses défauts, comme tous les établissemens des hommes ; mais si elle pèche, ce n'est point, sur-tout en France, par la sévérité de la discipline ; c'est, au contraire, par son relâchement, qui est une suite de celui des mœurs, et qui peut en devenir de plus en plus la cause. Mais il faut espérer que cette partie, comme tout le reste du corps politique, éprouvera des changemens heureux. Au surplus, Monsieur l'abbé, je ne sais par qui vous avez été élevé ; mais votre reconnoissance envers vos premiers instituteurs, n'est pas, à beaucoup près, aussi touchante que celle envers vos maîtres en histoire naturelle. Cependant les premiers ont surement eu beaucoup plus de peine que les seconds, et devroient conserver quelques droits sur une belle ame comme la vôtre.

L'auteur est plus exact et plus vrai, quand il rend compte des impressions qu'il éprouve à la vue des ruines antiques qui s'offrent à lui, souvent dans

les lieux les plus sauvages. « Des murs
« à moitié détruits, des colonnes ren-
« versées, des restes de grands che-
« mins, des inscriptions presque
« usées : tous ces objets excitent dans
« mon ame une douce et tendre mé-
« lancolie. Je rapproche les temps,
« je compare les âges; et lorsque je
« me crois seul, je me trouve envi-
« ronné des ombres de ceux dont je
« foule les cendres. Les Gétules, les
« Numides, les Carthaginois, les
« Romains, sortent, pour ainsi dire,
« de leurs tombeaux; les mânes de
« l'infortunée Didon, du vertueux
« Régulus, de Caton, se présentent
« à moi, et viennent me donner
« d'énergiques et touchantes leçons
« sur la brièveté de la vie et sur la
« gloire passagère des plus grands
« empires. Je ne vois alors que sceptres
« brisés, que trônes abattus, qu'em-
« pires disparus pour toujours. Je
« cherche la superbe Carthage, le
« puissant empire de Jugurtha, les
« conquêtes et les travaux des Ro-
« mains, et je ne trouve à leur place
« que quelques ruines cachées sous

« les brossailles : mais que ces ruines « sont éloquentes! comme elles par- « lent à l'ame! que de fois, les yeux « fixes et immobiles sur les débris « d'une ancienne ville, j'ai passé des « heures entières dans la plus profonde « méditation. . . . . . .

Le reste de ce morceau, beaucoup trop long pour que je puisse le citer tout entier, est écrit avec une profondeur et une sensibilité vraiment philosophique. Je regrette de ne pouvoir placer dans cet extrait, déja assez étendu, tout ce que le voyageur raconte de curieux sur les mœurs, les guerres, la religion, les mariages et les préjupés des Maures; je ne puis qu'inviter nos lecteurs à suivre, dans l'ouvrage même, ces détails instructifs et piquans. . . . . .

Mais, comme aujourd'hui tous les esprits sont occupés de politique et de législation, disons un mot des gouvernemens de Tunis et d'Alger : c'est par là que l'auteur termine la partie historique de son voyage. Les deux états dont il s'agit, confondus par la plupart des géographes et des histo-

riens, sont cependant très-différens. Tunis est un état monarchique, qui passe successivement du père au fils. Le Bey, quoique indépendant du Dey d'Alger, envoie néanmoins, tous les ans, une espèce de tribut à ce souverain, dont il appréhende la puissance. En effet, jamais les Algériens ne se sont présentés devant Tunis, sans être revenus victorieux. Alger est une république, dont le gouvernement électif est très-tumultueux. Lorsqu'il s'agit de nommer un Dey, la régence, composée des principaux chefs de la milice, s'assemble, et en fait l'élection, qui, ordinairement, tombe sur un des principaux ministres. A peine nommé, le nouveau Dey monte sur le trône, et chacun vient lui rendre hommage. Mais si quelque autre s'est formé un parti puissant parmi les troupes, s'il a assez de courage pour assassiner le Dey régnant, et le remplacer sur le trône, l'autorité souveraine reste entre ses mains, à moins qu'un autre, aussi hardi que lui, ne la lui enlève par les mêmes moyens. Il n'est pas un

soldat, parmi la milice turque, qui ne puisse aspirer à la couronne. La régence nomme des *Beys* dans les différentes places fortes du royaume. Ces *Beys* ont à leurs ordres une milice qui fait respecter leur autorité absolue, et celle des *Kaïdes* et des *Schieks*, qu'ils nomment dans les villes et les *douares* de leur département. Ces derniers sont ordinairement choisis parmi les renégats, les esclaves des beys, ou les Maures. Chacun d'eux peut, dans son gouvernement, se conduire comme il lui plaît : pourvu qu'il paie ses supérieurs, on ne lui demande jamais compte de sa conduite.

D'après un si mauvais gouvernement, est-il étonnant que la Barbarie soit presque inculte et déserte ? Sans cesse le cultivateur est dans la crainte d'être dépouillé, soit par son propre chef, soit par une nation voisine. Il n'existe, parmi ces peuplades errantes, aucune loi criminelle ou coactive, aucune qui venge le crime et punit l'injustice. La vengeance est le droit de chaque particulier, et le plus fort

est toujours celui qui a raison. Dans les villes, il n'en est pas tout-à-fait de même ; l'on peut y réclamer l'autorité du Bey ou du *Kaïde*. La peine du talion y est assez généralement admise ; mais la punition du coupable dépend presque toujours de la volonté de l'accusateur : il peut faire grace et pardonner. Aussi, quand l'accusé a de l'argent, tel coupable qu'il soit, il est rarement puni autrement que par la bourse. Nous avons vu souvent le même abus régner parmi nous, et il faut espérer qu'il cessera avec la nouvelle constitution.

Nous n'exposerons point ici la seconde partie de cet ouvrage, laquelle roule entièrement sur l'histoire naturelle, considérée dans les trois divisions les plus générales. Ces différens articles, très-curieux, qui ne sont pas susceptibles d'analyse, peuvent être regardés comme autant de supplémens au beau livre de M. de Buffon. Souvent même ce grand peintre de la nature ne désavoueroit ni le coloris, ni les images d'un élève plein de feu et d'audace, qui a tenté de

saisir sa palette brillante. Mais nos lecteurs nous sauroient mauvais gré de quitter les forêts africaines, sans leur dire, d'après l'auteur, un mot de l'animal imposant et terrible; qui, depuis les premiers âges, a fixé, dans cette partie du monde, son empire despotique, emblême et modèle des gouvernemens dont il est environné, et qui semble vouloir disputer, par la force, au génie de l'homme, la possession du globe sublunaire.

« Lorsque la nuit a couvert la terre « de ténèbres, cette tranquillité silen- « cieuse qui l'accompagne, est inter- « rompue par les cris de divers ani- « maux féroces. Les chacals sur-tout « glapissent en troupes nombreuses, « les loups hurlent dans le lointain: « ce n'est souvent qu'une confusion « de cris qu'il est difficile de distin- « guer. Mais à peine les échos ont-ils « répété les longs rugissemens du roi « des animaux, que ceux-ci n'osent « plus se faire entendre: la seule voix « du lion retentit dans ces vastes dé- « serts, et impose silence à tous les « habitans des forêts. Saisis d'épou-

« vante, ils craindroient de se trahir « par leurs cris, et d'attirer vers eux « un ennemi qu'ils n'osent attendre « pour le combat, malgré le signal « éclatant qu'il en donne à tous les « animaux. Il n'en est aucun qui ne « le redoute et ne fuie loin de sa pré- « sence. Le lion est donc le seul des « animaux, qui n'ait d'autre ennemi « que l'homme armé ; encore n'est-il « pas épouvanté à sa vue. S'il est « affamé, il l'attaque ; s'il est rassasié, « il passe avec une fierté imposante, « imprimant bien plus de terreur « qu'il n'en éprouve. »

Les observations que l'auteur a faites sur les lieux, l'empêchent d'être de l'avis de Marmol, cité par Buffon, qui prétend que les lions qui habitent aux environs des villes et des bourgades de Barbarie, ayant connu l'homme et sa force et ses armes, perdent leur courage au point d'obéir à sa voix menaçante, de n'oser l'attaquer, de ne se jeter que sur le menu bétail, et enfin *de s'enfuir en se laissant poursuivre par des femmes ou par des enfans, qui leur*

sont, à coups de bâton, lâcher prise et quitter indignement leur proie.

La panthère, plus sanguinaire, plus terrible, mais bien moins noble que le lion, habite les mêmes forêts. Quoiqu'elle soit, par la force, inférieure à celui-ci, il paroît néanmoins qu'elle lui résiste, et que ces deux cruels animaux se livrent quelquefois de sanglans combats. La panthère a les mœurs du tigre. Sa rage consiste à s'abreuver de sang; sa fureur n'est jamais assouvie. Elle attaque tous les animaux, excepté le lion, et il n'en est aucun dont elle ne triomphe. Extrêmement légère à la course, elle les surpasse tous en vitesse; ses mouvemens sont si souples, si prompts, qu'il est difficile de lui échapper. Les buissons, les fossés, même les rivières peu larges, ne peuvent l'arrêter dans sa course. Elle franchit tout avec légéreté; et si l'animal qu'elle poursuit se sauve sur un arbre, la panthère, malgré le volume de son corps, y est aussitôt que lui. Par ce moyen, elle déclare la guerre aux habitans de

la terre et des airs. L'oiseau trop jeune encore pour s'échapper de son nid, quoique placé au sommet de l'arbre le plus élevé, devient la proie de la cruelle panthère. Ses pattes sont armées d'ongles longs, durs et pointus; ses mâchoires sont terribles, et garnies de dents aiguës, fortes et nombreuses. La soif du sang se lit dans son regard; son œil est toujours étincelant de colère et de rage; mais lorsque, oubliant sa férocité, on ne fait attention qu'à la belle robe dont la nature l'a ornée, l'on trouve peu d'animaux plus élégamment habillés. Son poil est fin, lisse et court; sa peau est parsemée de taches noires, arrondies en anneaux ou en rosettes, sur un fond légérement fauve. Il en résulte un ensemble qui a, je ne sais quoi de doux, de gracieux à la vue; aussi les anciens prétendoient-ils, que la panthère, en cachant au troupeau son regard féroce, et ne laissant voir que sa belle robe, le charmoit au point de l'attirer à elle et de le dévorer à son aise. Nous sommes loin, avec l'auteur, de croire ces fictions; mais

au moins faut-il avouer, comme lui, que la nature, qui a imprimé sur la figure de cet animal le caractère de la férocité, paroît avoir voulu le dédommager, en lui permettant de se faire admirer par la beauté et l'élégance de son vêtement.

Les vastes déserts de l'Afrique et de l'Asie seroient impraticables; ces espèces d'îles, séparées des pays habités par des sables brûlans et stériles, n'auroient jamais été connues sans le secours du chameau. Il est le seul, parmi les bêtes de somme, en état de supporter la marche longue et pénible des caravanes, le seul que les chaleurs excessives et les travaux forcés ne peuvent abattre, le seul qui puisse se passer de boire et de manger pendant plusieurs jours de suite, sans cesser de travailler, le seul enfin à qui, fort souvent, une heure de repos suffit en vingt-quatre heures; encore ne quitte-t-il point les fardeaux de sept ou huit cents livres dont il est chargé. La nature l'a conformé de manière à ce qu'il puisse supporter de semblables travaux. Outre les quatre es-

tomacs qui lui sont communs avec les animaux ruminans, il a encore une espèce de poche particulière, dans laquelle il fait provision d'eau pour cinq ou six jours et plus : elle s'y conserve sans se corrompre ; il l'en tire au besoin pour rafraîchir ses organes altérés. Un peu de foin, quelques poignées de noyaux de dattes, d'orge ou de fèves, suffisent pour le soutenir pendant plus de vingt-quatre heures. Dès qu'il trouve de la verdure, il en fait également provision pour toute sa journée. L'on conçoit combien un tel animal est précieux pour les Arabes du désert. C'est le plus riche présent que le ciel ait pu leur faire. Outre ces premiers avantages, le lait des chameaux, très-abondant, est une nourriture excellente pour les Arabes ; ils en mangent aussi la chair, et se servent de son poil pour faire des cordes et des étoffes. L'on prétend que cet animal aime beaucoup la musique, et que le son des instrumens charme sa route et ranime ses forces.

Les chevaux de Barbarie, connus

en France sous le nom de *chevaux barbes*, ont, en général, la taille médiocre, la tête haute, les jambes fines, le poil roux, le pas très-sûr, de la vigueur et de la souplesse dans tous leurs mouvemens; mais ils ont beaucoup perdu de leur ancienne réputation, par la négligence des Arabes à multiplier et conserver les belles races. Comme ils préfèrent les jumens aux chevaux, ils prennent peu de soin de ces derniers, les maltraitent cruellement, et souvent même les accablent de travaux. Quoique aucun de ces animaux ne soit mutilé, ils sont presque aussi doux et aussi faciles à manier que nos chevaux hongres d'Europe: mais, transportés en France, ils deviennent indomptables, quoiqu'ils passent d'un climat brûlant dans un climat très-tempéré. Notre voyageur physicien avoue franchement que la raison de ce changement ne lui paroît pas facile à trouver; peut-être que la fraîcheur de la nouvelle atmosphère, en condensant tout-à-coup la chaleur intérieure de ces animaux, ajoute à sa force et à son ac-

tivité. En risquant cette explication conjecturale, on sent bien que nous la donnons pour ce qu'elle peut valoir.

Le chien perd, en Barbarie, une partie des qualités sociales qui le rendent ami de l'homme. Ce n'est plus cet animal domestique, doux, caressant, fidèle, plein d'ardeur pour les intérêts de son maître, toujours disposé à le défendre, même aux dépens de sa vie. Chez les Arabes, il est cruel, sanguinaire, toujours affamé, jamais rassasié. Son regard est féroce, sa physionomie ignoble, et son aspect désagréable. Les Maures veulent bien le souffrir dans un coin de leur tente, mais voilà tout ce qu'ils lui accordent. Ces animaux, malgré la famine qui règne presque toujours parmi eux, malgré la sécheresse et la grande chaleur du climat, ne sont point sujets à la rage, comme nos chiens d'Europe. Tous les chiens de Barbarie, qui vivent sous les tentes des Arabes, sont de la même espèce, sans mélange. Ils sont blancs, quelquefois marqués de grandes taches rousses. Ils ont les oreilles droites,

le museau un peu allongé, les pattes courtes, le poil lisse et raz. Ils sont un peu plus gros que le renard. M. de Buffon cite les épagneuls et les barbets comme originaires de Barbarie et d'Espagne. Le fait peut être vrai ; mais le voyageur nous assure qu'il n'a presque point rencontré de chiens barbets, encore moins d'épagneuls, dans les tentes des Arabes.

Tandis que des guerres cruelles ensanglantent les forêts de la Numidie, et que des animaux féroces portent par-tout le carnage et la mort, les habitans des airs ont aussi leurs combats, et la plaine aérienne est un autre champ de bataille qui retentit au loin des cris de joie des vainqueurs, et des gémissemens douloureux des vaincus. L'aigle exerce sur les oiseaux le même empire despotique, que le lion sur les animaux terrestres. Son bec, ses ongles, et la vigueur de ses muscles, sont les titres de sa royauté. Les aigles de Barbarie sont de cinq ou six espèces, que nous ne détaillerons pas ici.

Le cruel vautour, par la férocité

de ses mœurs, est bien digne d'habiter la Barbarie, où la nature semble avoir réuni tous les monstres. Aussi lâche que l'aigle-royal est noble et fier, le vautour, quoique bien armé et très-vigoureux, n'ose attaquer les autres oiseaux, qu'autant qu'ils lui sont inférieurs en forces; son défaut de courage met, au moins, des bornes à ses cruautés, et il préfère souvent se nourrir de cadavres infects, plutôt que de livrer combat à des êtres vivans.

Les déserts arides et les brûlantes solitudes de Saara, sont habités par un animal aussi étonnant à nos yeux que la terre même où il vit; c'est l'autruche. Elle n'a que deux jambes, comme les oiseaux; mais ses pieds, ses jambes et ses cuisses ressemblent à ceux des quadrupèdes; en un mot, l'autruche est un être qui arrête court le naturaliste au milieu de ses divisions systématiques. Il faut établir pour elle une classe particulière, dans laquelle il n'y aura qu'un genre et qu'une seule espèce. Malgré sa taille gigantesque, cet oiseau, soutenu de

ses aîles, comme de deux balanciers, est si léger à la course, que le meilleur cheval est incapable de le suivre. Les autruches perdent tous les ans ces belles plumes qui font un objet de commerce si considérable; mais qui n'ont de prix qu'autant qu'elles sont prises sur l'animal vivant. Qui croiroit que c'est au milieu des sables brûlans de la Libye, qu'il faut aller chercher le plus bel ornement de la coiffure des femmes de l'Europe!

Je ne voulois dire qu'un mot de cette seconde partie de l'ouvrage de M. l'abbé Poiret; mais insensiblement l'attrait de quelques articles m'a conduit plus loin que je ne me le proposois. Nos lecteurs, tout-à-la-fois instruits et amusés, ne m'en feront surement pas de reproches. Je me trouve forcé de passer sous silence le règne minéral et le règne végétal. Mais, relativement à ce dernier, je ne puis me dispenser de rapporter une observation importante de l'auteur, dans les circonstances actuelles, et qui se trouve à la page 36 du premier volume. « Le blé de Barbarie, peu différent

« du nôtre, ne donne cependant pas,
« comme celui de France, une farine
« pure, abondante et nutritive; mais
« il faut distinguer dans le grain,
« la partie farineuse d'avec la partie
« dure. La première est en très-petite
« quantité; elle se trouve ordinaire-
« ment à la pointe du blé et dans
« son milieu. Cette farine fait de très-
« mauvais pain noir : aussi ne s'en
« sert-on point. On l'abandonne aux
« animaux, ou bien on le mélange,
« en petite quantité, avec la partie
« dure. »

Cette observation, faite sur les lieux par un naturaliste, semble contredire absolument l'assertion d'un programme du département des subsistances à l'hôtel-de-ville de Paris, daté du 11 octobre, où il est dit expressément, que *l'excellence des blés de Barbarie est généralement reconnue.* On voit que long-temps avant qu'il en fût question ici, notre observateur physicien ne reconnoissoit nullement cette excellence; et si c'est avec raison, on fera mieux, en cas de besoin, de s'approvisionner

ailleurs, que de donner au public des explications démenties par le fait.

Au surplus, l'ouvrage de M. l'abbé Poiret est extrêmement utile pour connoître le moral et le physique d'un pays où l'on ne voyage pas ordinairement, et dont nous n'apprenons quelques détails, que par nos consuls; encore leurs mémoires, précieux à beaucoup d'égards, restent-ils ensevelis dans nos dépôts de la marine. Il seroit avantageux qu'on voulût bien, de temps en temps, les tirer de ces stériles archives. Nous n'ajouterons rien aux justes éloges que nous avons déja donnés à l'auteur, qu'un léger reproche; c'est que son style, brillant d'images, ne se défend pas assez du retour des mêmes idées et des mêmes expressions. Ce défaut vient peut-être de la forme épistolaire que l'auteur a conservée à la première partie de son ouvrage. Ce genre, effectivement, comporte plus de liberté et d'abandon. Mais quand on met le public dans la confidence de ses lettres, il faut respecter son impatience, serrer sa marche, et ne pas ramener

plusieurs fois les mêmes mots et les mêmes choses.

Je suis, etc.

SPECTACLE.

THÉATRE DE MONSIEUR.

LETTRE XVI.

Comme je me suis engagé, M[r]., à vous rendre compte de toutes les nouveautés qui se jouent sur ce théâtre, je m'empresse de vous annoncer le *comte de Waltron*, pièce militaire en trois actes, et *le soupé d'Henri IV*, Comédie en un acte, toutes les deux en prose, qui viennent d'obtenir le plus grand succès.

Le comte de Waltron est le même sujet que la Discipline du Nord, Comédie en cinq actes, jouée sur le théâtre François, et prise dans le théâtre Allemand, traduit par M. Feydel.

M. Dalainval a resserré l'action

en trois actes. Cette marche est rapide, les évolutions militaires bien exécutées, les deux principaux rôles bien remplis par Madame la Vigne et M. Chevalier. M. Paillardelle qui, dans le petit rôle du vieux fourrier, a produit un grand effet, tant par sa figure, son geste, son maintien, que par l'accent étouffé de sa voix, qui n'avoit d'explosion que pour peindre le désespoir d'un vieux militaire qui veut mourir à la place de son capitaine, ont décidé du succès.

Le moment où la femme du comte de Waltron vient se précipiter devant son mari pour lui sauver la vie, la rapidité avec laquelle le vieux fourrier se jette sur les fusils pour détourner les coups qui menacent son capitaine, font qu'on revoit toujours cette pièce avec plaisir.

Le soupé d'Henri IV, ou le laboureur devenu gentilhomme, fait historique en un acte.

Ce fait historique a été mis en opéra en 1771 par M. Boutillier, sous le titre du *laboureur devenu gentilhomme*; et c'est M. Desprez

de Walmont, qui, du consentement de M. Boutillier, l'a traité dernièrement en comédie.

Charles, fils de Guillaume, le même riche laboureur, doit épouser Laurence, fille de M. Maurice, pauvre gentilhomme, lorsqu'une lettre que Madame Maurice reçoit de son mari, qui sert sous les drapeaux de Henri IV, romp ce mariage; Guillaume, Charles, Madame Maurice, Laurence, sont au désespoir; on frappe à la porte : c'est Henri IV, qui, quelques jours avant la bataille d'Ivry, vient avec le Maréchal de Biron, et Sancy, Colonel des Suisses, d'examiner le camp de M. de Mayenne. Forcés par la fatigue de s'arrêter dans un petit bourg près d'Alençon, ils s'adressent à Madame Maurice pour en obtenir l'hospitalité. Apprenant qu'ils servent dans l'armée du Roi, elle les accueille comme des compagnons d'armes de son mari. N'ayant rien à leur donner à souper, elle engage son voisin M. Guillaume à lui céder une dinde grasse, rôtie, qu'il a pour le sien. Le bon laboureur, malgré

la lettre de M. Maurice, qui ôte tout espoir à son fils, y consent, à condition qu'il viendra en manger sa part. Madame Maurice, qui craint de blesser l'amour-propre de ses officiers, s'y refuse; le bon Guillaume sort en disant qu'il ne cédera sa dinde qu'à ce prix.

Henri, qui avoit passé dans une chambre voisine pour se chauffer, demande à Madame Maurice ce qui peut causer son embarras. D'après l'aveu de Madame Maurice, il consent volontiers à souper avec le laboureur, disant *qu'il vaut mieux souper avec lui que de ne pas souper du tout.* Guillaume arrive, converse avec le Roi, qui en est enchanté. Pendant ce temps-là, la table se dresse, on l'apporte; et le long du souper, le Roi reçoit, sans être connu, les témoignages les plus vrais de leur amour pour lui. On se prépare à chanter lorsqu'on frappe à la porte. C'est M. Maurice, le maître de la maison qui, par ordre de M. de Sulli, cherche le Roi; il le reconnoît, tous les convives tombent aux pieds du

monarque;

monarque ; il les relève avec bonté, ennoblit le laboureur, prend son fils à son service, et l'unit à la fille de M. Maurice.

Cette comédie, pleine de gaieté et de sentiment, a été parfaitement rendue par tous les acteurs et actrices ; ils y ont déployé un ensemble et une intelligence rares. M. Crêtu a bien joué le rôle d'Henri IV, et M. Paillardelle, chargé de celui du laboureur, a produit la plus grande sensation, tant par la chaleur, le naturel qu'il y a montré, que par la gaieté et l'intelligence profonde qui le distinguent.

Tous les traits de cette comédie, qui peignent l'attachement du monarque pour son peuple, et l'amour de celui-ci pour son souverain, ont été saisis avec un enthousiasme qu'il est impossible de peindre, et prouvent combien les François savent adorer un bon Roi.

Après la sixième représentation de de cette pièce, M. Paillardelle récita les vers suivans, qui sont de M. Desprez de Walmont.

Au milieu de nos rois quand nous rendons
hommage,
De vos yeux attendris on voit couler des pleurs,
Et nous sentons combien il est doux pour vos
cœurs,
De pouvoir l'adorer dans sa vivante image.

Je ne dois pas non plus, Monsieur, vous laisser ignorer que dans ces momens d'anxiété, ce théâtre est le plus fréquenté de la Capitale. Les soins des administrateurs, le zèle des acteurs, accoutument insensiblement le public aux différens genres, et nous donnent pour l'avenir les plus belles espérances.

Je suis, etc.

LETTRE XVII.

Discours pour la bénédiction des drapeaux de la garde Nationale Parisienne, prononcé devant le District des enfans-rouges, le 16 *Septembre* 1789, *et le lendemain devant celui de S. Philippe-du-Roule;* par M. l'abbé *Barret.* A Paris, chez *le Clerc*, rue Saint-Martin, à côté de celle aux Ours, n° 54; *Debray*, au Palais royal, et le portier de la Communauté de Saint-Roch, *in*-8°. de 32 pages

L'ESTIMABLE Auteur de ce discours est le même qui nous a donné dernièrement les pensées choisies de sermons de *Bossuet*, recueil fait avec goût, et précédé d'excellentes réflexions sur le caractère de cet orateur et des autres grands prédicateurs

de son siècle. On s'apperçoit, à la lecture de ce discours, que l'auteur est nourri des bons principes, qu'il n'a point perdu de vue son modèle, et qu'il est pénétré des devoirs de son saint ministère. Cette espèce de courage, monsieur, vous paroîtra, sans doute, d'autant plus précieux dans les circonstances, que quelques ministres des autels n'ont point rougi de profaner la chaire de vérité, par des déclamations également éloignées de l'esprit du christianisme et des règles qui ont guidé les *Bossuet*, les *Fénelon*, les *Bourdaloue*, les *Massillon*, etc.

Quelles sont donc les leçons importantes que M. l'abbé *Barret* vient donner à ses auditeurs? Que leur apprend-il, à l'occasion de la cérémonie auguste qui les rassemble? « Que tout vient de Dieu; que tout doit lui être rapporté; que, selon les expressions du psalmiste, en vain l'homme bâtit, si Dieu ne bâtit avec lui; que ce n'est, après tout, ni le guerrier qui combat, ni l'intrigant qui agite, ni le politique qui combine, ni le scélérat qui bou-

leverse; mais le grand Dieu, qui, du centre de son immutabilité, remue à son gré, comme vases d'opprobre ou comme vases d'honneur, tous ces ministres de ses vengeances ou de ses miséricordes; .... que, soit au milieu des cris de la victoire ou des débris de la mort, vainqueurs et vaincus, tous doivent s'humilier devant l'éternel, roi du ciel. »

Ces sublimes vérités ne vous semblent-elles pas nouvelles, au milieu des désordres de tous genres dont nous sommes les témoins? Ne diroit-on pas qu'elles s'élancent, plus fortes et plus brillantes, de la nuit où l'incrédulité vouloit les ensevelir? Mais pour les faire ressortir davantage, et vous donner en même temps l'idée la plus favorable des talens de M. l'abbé *Barret*; je vous citerai un des plus beaux morceaux de son discours.

« Que l'Etre suprême, dit-il, soit « le suprême objet de vos pensées. « Qu'on affecte aujourd'hui d'oublier « les intérêts du ciel, et de prétendre « soustraire la terre à sa dépendance; « qu'on borne toutes les spéculations

« du génie et tous les travaux de l'ad-
« ministration à cette vie d'un jour,
« ne nous en étonnons pas. L'impie
« qui a brisé la chaîne sacrée de la
« foi, voudroit anéantir la vérité qui
« le presse, c'est-à-dire le Dieu qu'il
« redoute. Malheureux! ils ne voient
« pas qu'ils vont laisser à l'homme
« des motifs aussi foibles que lui;
« qu'en cessant de lui représenter la
« religion et tout ce qui s'y lie, comme
« le seul intérêt véritable, ils mettent
« Dieu à une plus grande distance,
« et que par là ils ôtent à ces sacri-
« fices secrets, à ces dévouemens
« obscurs, si souvent nécessaires à
« l'harmonie publique, un témoin
« digne d'eux. Fatal aveuglement!
« vertige déplorable que la vérité,
« trop long-temps outragée par nos
« blasphêmes, semble, dans ses ven-
« geances, avoir enfin soufflé sur nous.
« La savante Athènes, frappée des
« absurdités de sa mythologie, avoit
« pensé qu'il devoit exister un autre
« Dieu, supérieur à ceux qu'elle en-
« censoit; elle le cherche, et déses-
« pérant de déchirer entièrement le

« voile qui le lui cache, elle l'adore « sous le nom de Dieu inconnu, « *Ignoto Deo.* O honte de mon siè- « cle ! Ce Dieu des Dieux, que les « sages du paganisme avoient reconnu « par le seul instinct de la raison, « depuis quatorze siècles, il s'est ma- « nifesté à la France ! depuis quatorze « siècles, il règne sur la saine partie « de cet empire ! et on le repoussera « comme un protecteur impuissant, « ou comme un témoin importun ! et « l'on paroîtra rougir de confesser pu- « bliquement que de lui seul peut venir « l'esprit de lumière et de conseil ! « ET L'ON DÉLIBÉRERA S'IL FAUT « METTRE LES DROITS DE L'HOMME « SOUS SA SAUVE - GARDE IMMOR- « TELLE ! c'est-à-dire, on délibérera « si l'on ne doit pas laisser au vulgaire « stupide le soin de reconnoître son « influence et d'implorer son secours ! « Politiques aveugles ! ils ne savent « donc pas qu'aux yeux du peuple, « le législateur qui cesse un instant « de recommander le respect pour la « religion, la décrédite, et frappe « ainsi d'une mortelle inertie tous les

« ressorts de l'héroïsme ! Non, ce « langage n'est pas étranger à cette « cérémonie ; c'est parce que l'amour « de la patrie embrâse mon ame, que « ma religion me devient plus chère. « Et malheur à nous, si, jusques dans « nos chaires, nous pouvions, vils « apostats, oublier le premier de nos « devoirs, celui de vous faire entendre « les oracles du ciel ! Malheur ! Mal-« heur à vous ! si vous rougissiez de « les écouter ! »

Ce passage, rempli d'éloquence et de courage, n'a pas besoin de réflexions. Comparez-le à ces phrases sonores, parsemées de mots pompeux, de grandes épithètes, et de principes hasardés, que les ignorans ou les impies prennent pour de l'éloquence ; et vous verrez de quel côté sera l'avantage.

Je ne puis terminer cet article, sans vous rapporter, du moins en partie, une note intéressante qui accompagne ce discours. Elle ne démentira point l'idée que je vous ai donnée du talent et des principes de M. l'abbé *Barret*. « Espère-t-on, dit-il, donner au pa-

triotisme des motifs supérieurs aux passions, faire revivre les vertus, conservatrices de l'ordre et source du bonheur; en un mot, régénérer véritablement la France, si, au lieu de prêter à la religion le secours qu'elle réclame, on affoiblit le respect des peuples pour ses dogmes, et pour sa morale essentiellement dépendante de ses dogmes? On sait ce que peuvent les lois sans les mœurs, et ce que deviennent celles-ci, lorsque les sentimens religieux perdent leur ascendant. Dira-t-on que la religion dominante sera toujours consacrée comme religion de l'état? Eh, grand Dieu! le plaisant moyen de la conserver, que d'ôter légalement le peu d'entraves qui pouvoient arrêter ou retarder la circulation des mauvais livres, et d'y substituer une loi qui ne punira l'audace de l'écrivain, qu'après qu'il aura perverti ses lecteurs! Le plaisant moyen de la faire régner, que d'élever autel contre autel, et de faire croire à la multitude que la vérité est donc divisible; que plusieurs religions également protégées, sont également

bonnes, et la conduire ainsi à des conséquences qui les anéantissent toutes! Quel moyen encore de propager la foi et les bonnes mœurs, que d'avilir dans l'esprit des peuples, leurs ministres et leurs censeurs naturels? Sans doute que les richesses de l'église étoient mal distribuées, mais à qui la faute? N'y avoit-il d'autre moyen de détruire l'abus, que de rendre impossible, pour l'avenir, le bien que cet abus empêchoit; c'est-à-dire, parce que le surplus de ces richesses, dû aux pauvres, servoit trop souvent à nourrir la mollesse et les vices, faut-il priver à jamais les pauvres, d'un bien qu'ils partageoint plus qu'on ne pense, et l'abandonner aux riches, qui n'y avoient aucun droit? *Réformateurs certainement respectables dans vos motifs, craignez d'être, sans le vouloir, un peu despotes sous les drapeaux de cette liberté précieuse que nous allons devoir à votre sagesse et à votre fermeté. Flétrissez ces abus qui ébranlent depuis si long-temps la foi des foibles, et affligent celle des forts; l'église*

toujours pure, même au milieu de ses ministres les plus dépravés, applaudit à votre zèle, et vous bénit: mais soyez justes! Environnez les premiers pasteurs et leurs coopérateurs, de toute la considération, de tous les honneurs nécessaires au succès de leur ministère; faites revivre ces Canons antiques, etc. »

Je suis, etc.

LETTRE XVIII.

La chasse au fusil, ouvrage divisé en deux parties, contenant: la première, *des recherches sur les armes de trait usitées pour la chasse, avant l'invention des armes à feu; sçavoir, l'arc et l'arbalêtre: un détail de tout ce qui concerne la fabrication des canons de fusil, tant à Paris, et dans les différentes manufactures de France qu'en Espagne, avec les marques des canoniers de Paris: l'examen de plusieurs questions touchant la portée des canons, eu égard à leur longueur, à leur calibre, à la charge, ect. et quelques notions sommaires sur les autres parties du fusil de chasse, avec des instructions pour parvenir à bien*

tirer. La seconde, *les enseignemens et connoissances nécessaires pour chasser utilement les différentes espèces de gibier qui se trouvent en France ; la manière de dresser les chiens de plaine ; les ruses dont on peut se servir pour approcher certains oiseaux, et le détail de plusieurs chasses particulières à certaines provinces, et peu connues ailleurs. Paris, de l'imprimerie de Monsieur*, 1788, *et se vend* chez Théophile Barrois le jeune, *Libraire, quai des Augustins*, n° 18, vol in-8° de 600 pages, *avec neuf planches en taille-douce ; prix* 7 liv. *broché.*

Cet ouvrage ne peut manquer d'être accueilli favorablement des amateurs de la chasse ; l'auteur, qui paroît expert dans le métier, y ayant rassemblé toutes les instructions qu'ils peuvent désirer sur cet exercice, et dont la

plupart ne se trouvent dans aucun livre, comme il l'observe lui-même dans un avant-propos, en disant : *Qu'on a beaucoup écrit sur la vénerie, c'est-a-dire sur cette chasse bruyante et fastueuse, qui consiste à poursuivre les bêtes sauvages, et à les prendre à force avec des chiens courans ; mais que personne n'a écrit* ex professo *sur la chasse au fusil, cet amusement simple, peu dispendieux, et sans appareil, qui fait, à la campagne, les délices de tant de gens de tout état.*

La première partie de cet ouvrage, qui traite des instrumens de la chasse, n'est pas entièrement neuve, ayant déja été imprimée en 1781, et réimprimée l'année suivante, sous le titre d'*Essai sur la chasse au fusil ;* mais elle est ici considérablement augmentée. Elle renferme quantité de détails historiques et techniques sur les anciennes armes de chasse, savoir l'arc et l'arbalètre ; et ensuite sur l'origine, la perfection progressive, la fabrication et l'usage des armes à feu.

La seconde partie, beaucoup plus considérable que la première, et absolument neuve, traite de la pratique de la chasse, et de toutes les différentes espèces de gibier qui se trouvent en France, ainsi que le titre l'annonce; et l'on y trouve la description de plusieurs chasses curieuses et très-peu connues, parce qu'elles sont particulières à certaines provinces du royaume, et qui n'ont point été décrites ailleurs.

En général, cet ouvrage nous a paru écrit, avec clarté et méthode, et on peut dire même avec plus d'érudition qu'on ne s'attend à en rencontrer dans un livre de ce genre; sans néanmoins que cette érudition soit jamais déplacée ni étrangère au sujet. Il est d'ailleurs très-bien exécuté quant à la partie typographique.

ANECDOTE.

Les bas-officiers de plusieurs régimens, ayant écrit à ceux du régiment de Touraine, pour les inviter à se réunir à eux pour faire un cahier de doléances, ces derniers ont répondu (après en avoir demandé permission) la lettre qui suit :

« Nous sommes aussi sensibles, Mes-
» sieurs, que nous devons l'être, à l'i-
» dée de fraternité qui a pu vous engager
» à nous solliciter de nous réunir à vous
» pour faire un cahier de doléances. »

« Nous avons obtenu, sans le deman-
» der, tout ce que nous pourrions desi-
» rer, l'assurance, par la lettre que sa
» majesté a daigné nous écrire, qu'elle
» comptoit sur notre fidélité, notre at-
» tachement à sa personne et à la patrie.
» Nous ne connoissons point de plus
» flatteuse récompense de nos services,
» que cette confiance de sa majesté : il
» ne nous reste rien à demander. »

Nous avons l'honneur d'être, etc.

Signé les bas-officiers du régiment de Touraine.

M. le Vicomte de Mirabeau, colonel de ce régiment, à qui le commandant du corps a rendu compte de la conduite de ses bas-Officiers, leur a écrit la lettre qui suit :

« On ne m'a pas laissé ignorer, Mes-
« sieurs, la manière noble avec laquelle
« vous avez accueilli les sollicitations qui
« vous ont été faites de la part des bas-
« officiers de plusieurs régimens, ten-
« dantes à obtenir votre adhésion à des
« cahiers de demandes. »

« Je m'estime infiniment heureux, de
« me dire le camarade et le chef des
« soldats qui pensent et agissent comme
» vous : j'ai eu le bonheur de vous voir
« intrépides à la guerre, subordonnés et
« actifs en temps de paix ; je vous vois
« aujourd'hui calmes, et toujours maî-
« trisés par l'idée du devoir, au milieu
« des exemples dangereux de troubles et
« d'insurrections presque universelles. Je
« dois être glorieux de commander à de
« tels hommes. »

« Je sollicite de vous, comme une fa-
« veur, le droit d'ajouter ma signature
» aux vôtres : vos principes sont les
« miens, et j'ose espérer que ni les uns
« ni les autres ne varieront jamais ».

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé le Vicomte DE MIRABEAU.

On trouve, à Paris, chez MÉRIGOT, jeune, Libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée, n° 38.

Choix de Romans modernes, ou Bibliothèque de Ville et de Campagne très-agréables, tant par la variété que par l'intérêt des différentes aventures qu'elle renferme, tels que les Héros subalternes; Mémoires Turcs, Aventures d'Abdalla, dangers des Spectales, histoire de Fanny-Spingler, Lettres de Stéphanie, Amour vainqueur du vice, Mémoire de Miss Bidulphe, le bon fils Dorval, et autres, formant 42 volumes in-12, brochés; prix 48 liv. franc de port partout le royaume.

Bibliothèque des Romans, Juillet 1775 *à Juin* 1788. *treize années*, 208 vol. in-12, brochés, 240 liv.

Voyages imaginaires, Songes, Visions et Romans cabalistiques, ornés de figures, 39 vol. in-8°, brochés, 140 liv.

Le Cabinet des Fées, ou collection choisie de Contes des Fées, et autres Contes merveilleux, ornés de figures, 37 vol. in-12, brochés; prix, 90 liv. 10 s.

TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS CE SIXIÈME VOLUME.

LETTRE PREMIERE.

LETTRE II.

LETTRE III.

LETTRE IV.

LETTRE V.

LETTRE VI.

LETTRE VI.

LETTRE VII.

LETTRE VIII.

LETTRE IX.

LETTRE X.

LETTRE XI.

LETTRE XII.

LETTRE XIII.

LETTRE XXIV.

LETTRE XV.

LETTRE XVI.

LETTRE XVII.

LETTRE XVIII.

Fin de la Table des Matières.

M. DCC. LXXXIX.